

Délibération PNRGC n° 2021-005 du Comité syndical du 05 février 2021

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTELE - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

L'année 2021 sera une année de transition avant la validation définitive de la nouvelle Charte 2022/2037.

En effet, tant sur un plan institutionnel que budgétaire, la nouvelle Charte apportera des ajustements de statuts, de niveau et de répartition des participations entre les différents membres.

Aussi, les maîtres mots de la préparation du budget 2021 sont la maîtrise et la stabilité.

Cela ne signifie pas pour autant l'immobilisme puisque le budget 2021 sera marqué par :

- L'organisation des rencontres TEPOS en septembre 2021, ce qui entraînera l'ouverture d'une enveloppe budgétaire de 120 000 € qui s'autofinanceront grâce aux partenariats et à la billetterie ;
- L'ouverture du guichet unique pour la rénovation énergétique qui représentera de l'ordre de 150 000 € couverts par les dotations régionales dédiées et la participation des EPCI membres ;
- Le déploiement de l'itinérance vallée du Tarn confié par les Conseils départementaux du Tarn, de la Lozère et de l'Aveyron pour une enveloppe de 237 680 € financés par l'Europe, l'Etat (FNADT), la Région et les départements traversés ;
- La poursuite de la phase de révision de la Charte qui représente environ 80 000 € financés par la Région Occitanie ;
- La participation au déploiement à l'échelle des PNR d'Occitanie du dispositif Sylv'acte pour une participation de 8000 € ;

En termes de coûts de structures (Locaux, Personnels permanents, Elus, parc automobile et informatique...) l'exercice 2021 se déroulera à périmètre et budget constant autour de 1,7 M€ (1,45 M€ RH et 0,25 M€ frais généraux)

Ces charges de structure se financent par :

- Les dotations statutaires soit 1,067 M€ répartis entre la Région Occitanie 435 500 €, le Département de l'Aveyron 347 400 €, les communes du PNRGC 164 500 € et l'Etat pour 120 000 € ;

- La mutualisation des frais de structures avec les autres compétences du Syndicat mixte (SCOT/SPANC) pour un montant avoisinant les 175 000 € ;
- Les prestations de mise à disposition de services des membres du syndicat pour environ 300 000 € ;
- La valorisation des locaux et la production d'énergie pour un peu moins de 60 000 € ;
- Les partenariats récurrents tel que EDF pour environ 20 000 € ;
- Le financement des coûts de structures via des financements relevant du plan d'action (PPN, GAL Leader, GUC, CEP ...) pour environ 100 000 € par année.

L'autofinancement dégagé de l'ordre de 20 000 € permet de financer le renouvellement du parc automobile et/ou informatique pour un montant approximatif de 50 000 € grâce aux subventions et récupération de TVA.

DEPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif de la compétence générale est composé de 21 fonctionnaires territoriaux, 3 agents en CDI et 5 agents en Contrat à durée déterminée.

20 fonctionnaires, 3 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; les 2 autres CDI, deux CDD et un fonctionnaire sont à temps partiel.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) est au 1^{er} janvier 2020 est de 27,74.

L'effectif financé sur le budget SCOT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 CCD temps plein et 1 temps partiel en CDI soit 5,5 ETP.

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 36 personnes représentant 34,24 ETP.

Le coût total du poste personnel relevant du budget général est de 1 631 000€ à minorer de 10 000 € correspondant aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 620 000€.

Cette dépense est constituée pour 1 438 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 193 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD) exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais. (Tout budgets confondus)

En 2020, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente 621 020,16 €.

- La nouvelle bonification indiciaire..... 11 246,40 €
- Le régime indemnitaire..... 227 602,90 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS) 3 400,20 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

En 2021, l'équipe sera renforcée de deux CDD autofinancé par leur mission sur le Guichet Unique, d'un CDD de trois mois sur les rencontres TEPOS et de deux emplois saisonniers (2 mois) sur l'équipe AER.

DETTE

La dette du syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019). Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

Votre agence

Collectivités Publiques 12
Causse Comtal
12033 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 89 12 24
Fax : 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Christian Da Silva

Vos contacts

Internet : www.ca-nmp.fr
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli CA Pocket

1/2 35/14/262/214 01AA1174467G4DP 1 CRM
GREE464 00510



PNR

REÇU LE

20 JUIN 2017

PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

SM PARC NATUREL
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
71 BOULEVARD DE L AYROLLE
12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 14 Juin 2017

**SM PARC NATUREL REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES,**

Votre contrat N°00000447173

Référence à rappeler dans toute correspondance :

Client : 030180172
Contrat : 00000447173
Agence : 00510
Date : 13.06.2017

IBAN : FR76 1120 6000 5000 2379 3185 821

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

Catégorie : 1143
Taux : 2,7300 TAUX FIXE
Durée en mois : 300
Différé total :
Différé partiel :
Périodicité : TRIMESTRIELLE

Date valeur réalisation : 13.06.2017
Montant déjà réalisé : 400 000,00 EUR
antérieurement :
Montant du crédit : 900 000,00 EUR
Montant réalisé : 500 000,00 EUR

Décompte du crédit :

Commission : 0,00 EUR
Frais de dossier : 0,00 EUR
Frais d'étude : 0,00 EUR
Droits d'enregistrement : 0,00 EUR
Intérêts avant le 31.08.2017 : 0,00 EUR

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	31.08.2017	893 695,06	11 579,48	6 304,94	5 274,54
2	30.11.2017	887 347,09	12 447,44	6 347,97	6 099,47
3	28.02.2018	880 955,79	12 447,44	6 391,30	6 056,14
4	31.05.2018	874 520,87	12 447,44	6 434,92	6 012,52
5	31.08.2018	868 042,03	12 447,44	6 478,84	5 968,60
6	30.11.2018	861 518,98	12 447,44	6 523,05	5 924,39
7	28.02.2019	854 951,41	12 447,44	6 567,57	5 879,87
8	31.05.2019	848 339,01	12 447,44	6 612,40	5 835,04
9	31.08.2019	841 681,48	12 447,44	6 657,53	5 789,91
10	30.11.2019	834 978,52	12 447,44	6 702,96	5 744,48
11	29.02.2020	828 229,81	12 447,44	6 748,71	5 698,73
12	31.05.2020	821 435,04	12 447,44	6 794,77	5 652,67
13	31.08.2020	814 593,89	12 447,44	6 841,15	5 606,29

1 / 3



IMPRIMÉ

16-31-1548 Causse PCC (ca-nmp.fr)



N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16	31.05.2021	793 789,02	12 447,44	6 982,18	5 465,26
17	31.08.2021	786 759,19	12 447,44	7 029,83	5 417,61
18	30.11.2021	779 681,38	12 447,44	7 077,81	5 369,63
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44	7 126,11	5 321,33
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 174,75	5 272,69
21	31.08.2022	758 156,80	12 447,44	7 223,72	5 223,72
22	30.11.2022	750 883,78	12 447,44	7 273,02	5 174,42
23	28.02.2023	743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,78
24	31.05.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
25	31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31.05.2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31.08.2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28.02.2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31.08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30.11.2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29.02.2028	586 144,84	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31.05.2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12 447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28.02.2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91	3 588,53
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 919,38	3 528,06
53	31.08.2030	499 032,75	12 447,44	8 980,25	3 467,19
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44	9 041,54	3 405,90
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 103,25	3 344,19
56	31.05.2031	471 722,58	12 447,44	9 165,38	3 282,06
57	31.08.2031	462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
58	30.11.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
59	29.02.2032	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
60	31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
61	31.08.2032	424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
62	30.11.2032	415 401,64	12 447,44	9 547,16	2 900,28
63	28.02.2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28.02.2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57



MISSION ZILOGNE THORON 1000 2010 JACQUES

SECTION STRATÉGIE

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
72	31.05.2035	316 271,84	12 447,44	10 219,14	2 228,30
73	31.08.2035	305 982,96	12 447,44	10 288,88	2 158,56
74	30.11.2035	295 623,85	12 447,44	10 359,11	2 088,33
75	29.02.2036	285 194,04	12 447,44	10 429,81	2 017,63
76	31.05.2036	274 693,05	12 447,44	10 500,99	1 946,45
77	31.08.2036	264 120,39	12 447,44	10 572,66	1 874,78
78	30.11.2036	253 475,57	12 447,44	10 644,82	1 802,62
79	28.02.2037	242 758,10	12 447,44	10 717,47	1 729,97
80	31.05.2037	231 967,48	12 447,44	10 790,62	1 656,82
81	31.08.2037	221 103,22	12 447,44	10 864,26	1 583,18
82	30.11.2037	210 164,81	12 447,44	10 938,41	1 509,03
83	28.02.2038	199 151,74	12 447,44	11 013,07	1 434,37
84	31.05.2038	188 063,51	12 447,44	11 088,23	1 359,21
85	31.08.2038	176 899,60	12 447,44	11 163,91	1 283,53
86	30.11.2038	165 659,50	12 447,44	11 240,10	1 207,34
87	28.02.2039	154 342,69	12 447,44	11 316,81	1 130,63
88	31.05.2039	142 948,64	12 447,44	11 394,05	1 053,39
89	31.08.2039	131 476,82	12 447,44	11 471,82	975,62
90	30.11.2039	119 926,71	12 447,44	11 550,11	897,33
91	29.02.2040	108 297,77	12 447,44	11 628,94	818,50
92	31.05.2040	96 589,46	12 447,44	11 708,31	739,13
93	31.08.2040	84 801,24	12 447,44	11 788,22	659,22
94	30.11.2040	72 932,57	12 447,44	11 868,67	578,77
95	28.02.2041	60 982,89	12 447,44	11 949,68	497,76
96	31.05.2041	48 951,66	12 447,44	12 031,23	416,21
97	31.08.2041	36 838,32	12 447,44	12 113,34	334,10
98	30.11.2041	24 642,30	12 447,44	12 196,02	251,42
99	28.02.2042	12 363,04	12 447,44	12 279,26	168,18
100	31.05.2042	0,00	12 447,42	12 363,04	84,38

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 219, Avenue François Verdler 81022 ALBI Cedex 9. Tél : 098 098 18 18 (numéro non surtaxé) - 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage en assurances, immatriculée sous le numéro 07 019 259 au Registre de l'ORIAS.



IMPALM VERT®

10-31-1248 Caisse PFC / pfc@nmpm.fr



SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de 442 287 € financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 €, de l'Etat à hauteur de 105 000 €, autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 €.

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 71 % de ce coût global.

En 2021, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la gestion des contentieux, la modification du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'approbation du PCAET. En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée pour les 2 années à venir.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 68 000 €, les frais de structure à 12 500 €, soit un total de 80 500 € et ce, pour les 2 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 30 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 50 500 €.

A l'horizon de 3 années, les budgets seront impactés seulement par les actualisations nécessaires des supports d'analyse.

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi de 7 577 installations représente en 2020 : 275 750€

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de 220 000 €. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain.

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

En 2020 la stabilité de la redevance est envisagée malgré l'entrée d'une nouvelle commune Broquiès.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr - site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-006 du Comité syndical du 5 février 2021

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'ingénieurs et un emploi d'adjoint administratif

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- par la création de deux postes permanents pour deux emplois de Catégorie A au grade d'ingénieur à temps complet afin de pouvoir répondre favorablement à la mise en place du guichet unique de rénovation énergétique pour les ménages.
- par la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps complet pour pallier à la demande de départ en retraite d'un agent administratif principal de 2^{ème} classe au 31 mars 2021.

Le tableau des effectifs au 5 février 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	4	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
		57%	2	2
Adjoint administratif	C	100%	2	1
TOTAL			13	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	12	10
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
TOTAL			19	14
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			38	29

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 5 février 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_006-DE
Reçu le 09/02/2021

Participation au programme de subvention pour l'achat d'un véhicule propre

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTELE - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie met en place auprès des Parcs naturels régionaux le **dispositif « Eco chèque Mobilité PNR – Achat de véhicule(s) électrique(s) / hydrogène(s) / Vélo(s) à assistance électrique neuf(s) »** applicable à compter du 7 février 2020.

Le Syndicat mixte du PNRGC souhaite bénéficier de cette aide afin de renouveler deux des véhicules de sa flotte par l'achat d'un véhicule hybride rechargeable.

Afin d'être éligible à l'aide régionale susmentionnée, le véhicule doit avoir été acheté neuf auprès d'un professionnel exerçant en Occitanie et doit remplacer un véhicule thermique (essence ou diesel). Le véhicule acheté doit avoir un taux d'émission de CO₂ de 20 g/km au plus pour une voiture électrique ou de 50 g/km au plus pour une voiture hybride rechargeable.

Cette aide peut être cumulable avec la prime à la conversion de l'Etat.

Le montant de l'aide est de 50 % du coût d'acquisition*, plafonnée à 40 000 euros, pour l'achat d'un maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électriques par collectivité.

**le coût d'acquisition retenu est le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation ...), remises et bonus écologiques déduits.*

L'achat d'un véhicule doté d'une motorisation hybride rechargeable est envisagé. Ce type de véhicule permettra de répondre aux besoins comblés actuellement par les deux véhicules à renouveler et répond aux critères d'éligibilité de l'aide régionale.

Le Syndicat mixte souhaite bénéficier de cette aide.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_007-DE
Reçu le 09/02/2021

Délibération PNRGC n° 2021-008 du Comité syndical du 5 février 2021

**Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels
pour les missions en région parisienne et dans les métropoles**

■ Président de séance	Richard FIOU
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2021.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-009 du Comité syndical du 05 février 2021

Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Depuis la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière son parc automobile au Chargé d'affaires de la SEM.

Afin d'organiser et de réglementer cet usage, une convention annuelle est signée entre Causses Energia et le Syndicat mixte et a été actée par délibération n°2016-082 du comité syndical du 2 décembre 2016, n°2018-005 du comité syndical du 9 février 2018 et, n°2019-035 du comité syndical du 22 mars 2019, n° 2019-107 du comité syndical du 16/12/2019.

Cette mise à disposition de véhicules se poursuit en 2021, il convient donc de renouveler la convention en actualisant notamment la liste des véhicules (cf : pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_009-DE
Reçu le 09/02/2021

Contrats bourgs centres La Cavalerie et Salles Curan

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines et qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Régional Occitanie Grands Causses Lévézou.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre 2018 en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, huit communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance, La Cavalerie et Salles Curan.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

Il s'agit aujourd'hui d'approuver les projets de contrats bourgs centres des communes de La Cavalerie et Salles Curan validés lors du Comité de Pilotage du 15 janvier 2021.

1- La Cavalerie

La commune de La Cavalerie et la Communauté de Communes Larzac Vallée s'engagent dans un projet ambitieux sur l'ensemble du territoire qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du contrat Bourg Centre autour des enjeux et objectifs opérationnels suivants :

- Rénover l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux attentes des nouveaux arrivants :
 - o Opération de Requalification de l'habitat
 - o Aménagement et rénovation Logements communaux
- Maintenir un niveau d'équipements et de services pour favoriser la mixité et les liens intergénérationnel
 - o Développement d'équipements à vocation sportive et ludique comme le Gymnase Intercommunal en lien avec la construction du nouveau Collège
 - o Rénovation des équipements de Services publics
 - o Rénovation et aménagement d'équipements et de services Socio Culturels
- Requalifier et valoriser les espaces publics et le patrimoine et organiser les mobilités à l'échelle de la commune

2- Salles Curan

Salles Curan s'engage également dans un programme visant à renforcer la centralité de la commune à l'échelle de son territoire en lien avec la Communauté de communes Lévézou Pareloup, et s'appuie sur 2 axes stratégiques :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - o Valoriser l'espace public en lien avec les commerces de proximité
 - o Requalifier l'offre de logements dans le centre ancien
 - o Développer des services et équipements pour le maintien de l'attractivité
- Renforcer la Fonction de Pole de service touristique de Salles Curan
 - o Développer un complexe aquatique à vocation sportive et touristique
 - o Développer les liaisons douces entre les sites touristiques et le bourg
 - o Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel

Les programmes opérationnels pluriannuels relevant des contrats présentés auront vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lévézou 2018-2021

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires des Contrats : la Région Occitanie, les communes, les communautés de communes, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le PETR Lévézou, le Département de l'Aveyron, ainsi que des partenaires techniques associés comme le CAUE, l'EPF Occitanie ainsi que les services de l'Etat.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces 2 projets de contrat Bourg Centre et autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr - site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_010-DE
Reçu le 09/02/2021

<p>Convention de partenariat du Projet alimentaire territorial Dispositif de reconnaissance national</p>

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Signature De La Convention De Partenariat De Mise En Œuvre Du Projet Alimentaire De Territoire Grands Causses Levezou

Le Parc naturel régional des Grands Causses a été retenu en mars 2019 à l'AAP du Programme National de l'Alimentation pour son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en émergence, sur un périmètre élargi aux territoires du Pnr Grands Causses du PETR Lévézou.

Ce projet partenarial s'appuie sur 4 acteurs, le Syndicat Mixte du PNR, la chambre d'agriculture de l'Aveyron, les locos motivés et l'APABA qui proposent un PAT construit sur la base d'initiatives engagées ou en émergence sur le territoire et qui s'inscrit dans la démarche de la Région Occitanie pour le développement d'une alimentation durable et en complémentarité des actions menées par le Département de l'Aveyron.

Le partenariat est également élargi à tous les acteurs locaux de l'alimentation qui participent à la gouvernance et au comité de pilotage du projet (collectivités, restaurations collectives, producteurs, syndicats, consulaires, établissements de formation...). L'objectif est de construire une gouvernance alimentaire locale sur le long terme.

A la demande du territoire, le Syndicat Mixte du PNR pilote le projet, et coordonne les actions le travail de chacun des partenaires y compris le portage financier. Le Parc naturel régional s'est vu attribué dans le cadre de l'Appel à Projet une subvention du Programme national pour l'alimentation d'un montant de 49 914€. Cette enveloppe globale est réaffectée aux partenaires en fonction des actions portées et selon les modalités prévues dans la convention de partenariat (annexe 1)

Dispositif de reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le dispositif de reconnaissance des PAT par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a pour objectif de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité. Par ailleurs cette reconnaissance officielle permet de pouvoir solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet national du Programme national de l'alimentation (PNA) ainsi que pour les dispositifs du plan de relance dédié au soutien des PAT opérationnels.

Au regard de l'état d'avancement des actions, le PAT Grands Causses Lévézou peut solliciter une reconnaissance de niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Cette demande de reconnaissance passe par le dépôt d'un dossier (Annexe 2) au Ministère de l'Agriculture, via la Préfecture de Région et la DRAAF. La décision définitive de reconnaissance des projets est actée par le Ministre.

VOTE :	Pour : 35	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les Locomotives et l'APABA et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires relative au dispositif de reconnaissance du Projet Alimentaire de Territoire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr - site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_011-DE
Reçu le 09/02/2021

Partenariat « Milieux ouverts herbacés 2 -phase 3 » avec IPAMAC

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.1 : Poursuivre la connaissance des espèces et des milieux

Contexte et motif de l'action

La diversité des ressources naturelles offertes par les milieux ouverts herbacés (prairies naturelles, parcours...) est un atout des territoires du Massif central. Les compétences et des savoirs faire des agriculteurs contribuent à la valorisation de ce patrimoine naturel.

Objectif

Le projet vise à accompagner les territoires dans un développement basé sur la valorisation de la diversité des ressources naturelles offertes par les milieux ouverts herbacés et des compétences et des savoirs faire des agriculteurs dans le cadre d'un programme coordonné à l'échelle du Massif central. Cela nécessite :

1. Le partage d'expériences et montée en compétences des techniciens des Parcs et des structures partenaires intervenant sur les différents territoires.
2. La diffusion des connaissances et les expériences :
 - Contribuer à la capitalisation et la diffusion des résultats des projets MOH2 et des savoirs (scientifiques et paysans) liés à la préservation et la valorisation de la diversité des MOH ;
 - Communiquer auprès des éleveurs d'aujourd'hui et de demain (enseignement agricole), et du grand public.
3. La coordination du programme par IPAMAC et l'accompagnement des projets individuels.

Budget prévisionnel

La contribution du syndicat mixte au programme MOH2 volet 3 implique pour le Syndicat mixte :

- La signature d'une convention de mise à disposition de personnel ou d'un contrat de quasi-régie ;
- Le versement à l'IPAMAC suite à la signature de la convention d'une avance de trésorerie remboursable de 2 200 €.

Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et afin de mettre en œuvre l'opération, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'autoriser le Président à préciser les modalités de partenariat et signer la convention ou le contrat.

VOTE :

Pour : **35**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

<p>Action Inter-Parcs Occitanie Etude des clientèles touristiques fréquentant les Parcs naturels d'Occitanie</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Descriptif de l'action

La Région Occitanie, créée en 2016, est la première Région de France pour la biodiversité. 40 % du territoire régional est constitué d'espaces naturels protégés qui se trouvent principalement sur les massifs de montagne des Pyrénées et du Massif Central ainsi que sur les 215 km de littoral. Composantes territoriales fortes de la nouvelle Région, les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux d'Occitanie ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel. Pour cela ils s'appuient sur les acteurs compétents et animent des réflexions prospectives pour anticiper les enjeux en termes de positionnement économique, de changement climatique, de diversification...

De même, les 7 Parcs naturels régionaux d'Occitanie et les 2 Parcs nationaux sont engagés en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) et la Région dans un réseau inter-Parc « Tourisme de Nature ».

Dans ce cadre, les 9 Parcs en association avec le CRTL, ont décidé de conduire une étude sur les clientèles touristiques fréquentant les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux d'Occitanie. Cette enquête devrait permettre de répondre à ces questions et cerner un peu plus finement les clientèles des Parcs et l'image qu'elles ont de ces derniers. Elle doit aussi aider les acteurs des Parcs à réfléchir à leur stratégie d'accompagnement de l'offre touristique et leur stratégie marketing.

Pour la mise en œuvre et le pilotage de l'action susmentionnée, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a été désigné chef de file.

Une convention de partenariat inter-parcs fixe les objectifs et les modalités de cette opération collective :

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes
Le Parc National des Pyrénées
Le Parc National des Cévennes

Le coût de l'étude clientèle est de 14 580 € TTC.

Selon les modalités de la convention, la participation financière à cette étude est la suivante :

Le CRTL prend en charge 50% de l'étude, soit 7 290 € TTC

Les Parcs prennent en charge 50% restants, soit 7 290€ TTC facturés par le CRTL.

Les 9 Parcs s'associent pour solliciter une subvention de 80% auprès de la Région dans le cadre du dispositif Parcs.

Ainsi, le coût de l'opération pour chacun des Parcs est de 810 € TTC, pour lesquels ils sollicitent une subvention de 648€ TTC de la Région. La part d'autofinancement pour chacun des Parcs est de 162€ TTC.

Le Parc chef de file, le Parc naturel régional des Grands Causses est mandaté pour une demande d'aide auprès de la Région pour la présente étude.

Il est convenu que chaque Parc « partenaire » versera sa part d'autofinancement de 162€ TTC au Parc « chef de file ».

Chacun des Parcs partenaires concourt au financement de l'opération par le versement de sa quote-part auprès du PNR Grands Causses, soit 162 € TTC, au plus tard le mois suivant la date de signature de l'accord d'engagement avec le prestataire de l'étude retenu.

Ainsi il a été convenu que le Parc naturel régional des Grands causses assurera le paiement de la prestation au CRTL, soit 7 290 € TTC, après avoir perçu l'ensemble des participations de chacun des 8 Parcs partenaires.

Après réalisation de l'étude, il déposera la demande de paiement auprès de la Région, et percevra ainsi l'intégralité de l'aide de la Région.

Le PNR Grands Causses est le Parc « chef de file » du projet et de ses composantes. Les 8 autres Parcs sont les Parcs « partenaires ». En conséquence, le PNR Grands Causses est l'interlocuteur de la Région Occitanie, cofinanceur de l'opération, pour sa conduite technique, administratif et financière.

VOTE :	Pour : (nombre)	Contre : (nombre + noms)	Abstention : (nombre + noms)
---------------	-----------------	--------------------------	------------------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210205-20210205_013-DE
Reçu le 09/02/2021

Délibération PNRGC n° 2021-024 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Compte Administratif 2020 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2020, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 414 543,90 euros
Recettes	2 417 226,84 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 682,94 euros
Résultat excédentaire N-1	1 094 528,64 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 097 211,58 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	373 681,92 euros
Recettes	677 928,33 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	304 246,41 euros
Résultat excédentaire N-1	163 860,29 euros
Résultat cumulé excédentaire	468 106,70 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	1 565 318,28 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2020 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2020 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Pour : **37**

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 414 543,90	G 2 417 226,84
	Section d'investissement	B 373 681,92	H 677 928,33

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 094 528,64
	Report en section d'investissement (001)	D	J 163 860,29

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	2 788 225,82	=G+H+I+J	4 353 544,10
---	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 764 816,51	L 659 739,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 764 816,51	= K+L 659 739,37

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 414 543,90	= G+I+K 3 511 755,48
	Section d'investissement	=B+D+F 1 138 498,43	= H+J+L 1 501 527,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 553 042,33	= G+H+I+J+K+L 5 013 283,47

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
		764 816,51	659 739,37
Ch. 13	Subventions d'investissement		642 664,82
1321	État et établissements nationaux		48 000,00
1322	Régions		45 000,00
1322	Régions		36 399,00
1322	Régions		59 420,00
1322	Régions		14 026,57
1322	Régions		116 837,00
1322	Régions		4 991,40
1323	Départements		23 768,00
13248	Autres communes		22 500,00
13248	Autres communes		2 850,00
1326	Autres établissements publics locaux		22 500,00
1326	Autres établissements publics locaux		3 610,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		13 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		10 409,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		82 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels		54 666,40
1328	Autres		67 771,56
1328	Autres		13 915,89
Ch. 21	Immobilisations corporelles	194 272,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	194 272,80	
Ch. 27	Autres immobilisations financières		17 074,55
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p		17 074,55
Op. 11	Matériel et outillage	65 186,40	
2182	Matériel de transport	20 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	45 186,40	
Op. 16	Informatique et bureautique	6 799,69	
2051	Concessions et droits similaires	6 296,86	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	502,83	
Op. 19	Aménagement des locaux	953,60	
2184	Mobilier	953,60	
Op. 20	Acquisition et rénovation siège social	65 801,85	
21318	Autres bâtiments publics	61 942,60	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	3 859,25	
Op. 21	Outils numériques	90 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	35 000,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
2188	Autres immobilisations corporelles	55 000,00	
Op. 22	Activités pleine nature Patrimoines Paysages	46 657,82	
2051	Concessions et droits similaires	23 232,72	
2188	Autres immobilisations corporelles	23 425,10	
Op. 26	Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00	
2051	Concessions et droits similaires	261 216,00	
2184	Mobilier	24 000,00	
Op. 27	Abris de troupeau	9 928,35	
2188	Autres immobilisations corporelles	9 928,35	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 355 969,61	445 402,34	88 313,33		822 253,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00	1 565 916,32			139 293,68
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	46 625,60			321 026,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		3 428 831,61	2 057 944,26	88 313,33		1 282 574,02
66	Charges financières	47 811,66	39 468,53			8 343,13
67	Charges exceptionnelles	4 000,00				4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	760 863,65				760 863,65
022	Dépenses imprévues	156 917,66				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 398 424,58	2 097 412,79	88 313,33		2 212 698,46
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	229 340,78	228 817,78			523,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		229 340,78	228 817,78			523,00
TOTAL		4 627 765,36	2 326 230,57	88 313,33		2 213 221,46
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	4 472,00			5 528,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	478 935,59	446 265,03	7 700,00		24 970,56
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	2 997 301,13	1 217 254,02	680 838,62		1 099 208,49
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	55 511,39			-10 511,39
Total des recettes de gestion courante		3 531 236,72	1 723 502,44	688 538,62		1 119 195,66
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00	5 185,78			-3 185,78
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 094 528,64				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	884 186,61	312 164,63	570 543,71	1 478,27
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	312 164,63	764 816,51	1 478,27
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	28 460,29		1 539,71
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées	1 000,00			1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	3 057,00		
020	Dépenses imprévues	58 540,37			
	Total des dépenses financières	92 597,37	31 517,29		61 080,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	918 081,70	275 307,90	642 664,82	108,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66	20 811,66		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	296 119,56	642 664,82	108,98
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	117 816,99	117 816,99		
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00			
	Total des recettes financières	165 065,54	122 990,99	17 074,55	25 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 142 958,90	449 110,55	659 739,37	34 108,98
021	virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	229 340,78	228 817,78		523,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	229 340,78	228 817,78		523,00
	TOTAL	1 372 299,68	677 928,33	659 739,37	34 631,98
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	163 860,29			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	533 715,67		533 715,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 565 916,32		1 565 916,32
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	46 625,60		46 625,60
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	39 468,53		39 468,53
67	Charges exceptionnelles		4 150,00	4 150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		224 667,78	224 667,78
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 185 726,12	228 817,78	2 414 543,90
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	28 460,29		28 460,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	312 164,63		312 164,63
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers	30 000,00		30 000,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	373 681,92		373 681,92
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 472,00		4 472,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 965,03		453 965,03
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	1 898 092,64		1 898 092,64
75	Autres produits de gestion courante	55 511,39		55 511,39
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 185,78		5 185,78
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 417 226,84		2 417 226,84
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 094 528,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	117 816,99		117 816,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	275 307,90		275 307,90
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 811,66		20 811,66
18	Compte de liaison : affectat*(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		4 150,00	4 150,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	5 174,00		5 174,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		224 667,78	224 667,78
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>	30 000,00		30 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Recettes d'investissement - Total	449 110,55	228 817,78	677 928,33
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			163 860,29

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 355 969,61	445 402,34	88 313,33		822 253,94
60611	Eau et assainissement	1 500,00	936,44			563,56
60612	Énergie - électricité	9 000,00	3 613,12			5 386,88
60621	Combustibles	5 000,00	2 724,63			2 275,37
60622	Carburants	24 000,00	15 867,12			8 132,88
60623	Alimentation	1 300,00	661,87			638,13
60632	Fournitures de petit équipement	28 316,67	15 005,14	37,83		13 273,70
60636	Vêtements de travail	3 400,00	4 772,05			-1 372,05
6064	Fournitures administratives	5 000,00	2 976,93			2 023,07
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)		450,00			-450,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	1 757,02			2 242,98
611	Contrats de prestations de services	182 000,00	42 845,71	21 929,60		117 224,69
6122	Crédit-bail mobilier	10 500,00	10 017,48			482,52
6132	Locations immobilières	2 500,00	2 309,90			190,10
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 399,80			3 600,20
61551	Matériel roulant	7 000,00	9 529,82			-2 529,82
6156	Maintenance	38 000,00	33 638,78			4 361,22
6161	Multirisques	21 500,00	19 082,62			2 417,38
617	Études et recherches	406 278,61	63 698,59			342 580,02
6182	Documentation générale et technique	2 515,00	1 460,00			1 055,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00				2 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	340,00			1 660,00
6188	Autres frais divers	700,00				700,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00				800,00
6226	Honoraires	7 713,42	2 520,00			5 193,42
6228	Divers	324 824,67	61 715,00	66 345,90		196 763,77
6231	Annonces et insertions	2 000,00	474,06			1 525,94
6232	Fêtes et cérémonies		205,00			-205,00
6237	Publications	97 517,02	27 407,39			70 109,63
6238	Divers	2 000,00				2 000,00
6248	Divers	1 200,00	303,98			896,02
6256	Missions	18 000,00	1 240,62			16 759,38
6257	Réceptions	12 000,00	5 586,31			6 413,69
6261	Frais d'affranchissement	9 304,22	6 149,30			3 154,92
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	19 099,53			900,47
627	Services bancaires et assimilés	100,00	76,30			23,70
6281	Concours divers (cotisations...)	12 500,00	10 733,55			1 766,45
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	22 629,88			2 370,12
6288	Autres services extérieurs	61 000,00	54 104,40			6 895,60
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00				500,00
6358	Autres droits		70,00			-70,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00	1 565 916,32			139 293,68
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 1	35 000,00	35 447,90			-447,90
6218	Autre personnel extérieur	24 610,00	18 477,09			6 132,91
6331	Versement de transport		929,64			-929,64
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	5 100,00	1 225,21			3 874,79
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	16 000,00	13 378,65			2 621,35
64111	Rémunération principale	750 000,00	742 502,29			7 497,71
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	37 000,00	25 091,53			11 908,47
64118	Autres indemnités.	118 500,00	82 726,44			35 773,56
64131	Rémunérations	235 500,00	175 341,99			60 158,01

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
64138	Autres indemnités	500,00	354,96			145,04
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	184 000,00	177 125,92			6 874,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	214 000,00	209 938,28			4 061,72
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	15 000,00	12 018,89			2 981,11
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 865,04			134,96
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00	69 492,49			-1 492,49
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	46 625,60			321 026,40
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	1 600,00	693,54			906,46
6531	Indemnités	26 000,00	24 916,77			1 083,23
6532	Frais de mission	2 000,00	712,00			1 288,00
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	2 370,43			-770,43
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	14 617,00			383,00
65733	Départements	7 950,00				7 950,00
657348	Autres communes	113 652,00				113 652,00
65737	Autres établissements publics locaux	120 550,00				120 550,00
65738	Autres organismes publics	2 500,00	2 250,00			250,00
658822	Aides	76 800,00	1 064,00			75 736,00
65888	Autres charges diverses de la gestion courante		1,86			-1,86
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 428 831,61	2 057 944,26	88 313,33		1 282 574,02
66	Charges financières (b)	47 811,66	39 468,53			8 343,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	18 656,87			6 343,13
6688	Autres	22 811,66	20 811,66			2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00				4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000,00				4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	760 863,65				760 863,65
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	760 863,65				760 863,65
022	Dépenses imprévues (e)	156 917,66				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 398 424,58	2 097 412,79	88 313,33		2 212 698,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 340,78	228 817,78			523,00
6761	Différences sur réalisations (positives)		4 150,00			-4 150,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	229 340,78	224 667,78			4 673,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		229 340,78	228 817,78			523,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		229 340,78	228 817,78			523,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 627 765,36	2 326 230,57	88 313,33		2 213 221,46
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	4 472,00			5 528,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	4 472,00			5 528,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	478 935,59	446 265,03	7 700,00		24 970,56
7078	Autres marchandises	4 500,00	3 404,78			1 095,22
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	45 000,00	45 017,81			-17,81
70845	Aux communes membres du GFP	34 182,55	15 960,00	7 700,00		10 522,55
70848	Aux autres organismes	267 493,04	240 677,08			26 815,96
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	127 760,00	141 133,86			-13 373,86
70878	Par d'autres redevables		71,50			-71,50
74	Dotations, subventions et participations	2 997 301,13	1 217 254,02	680 838,62		1 099 208,49
74718	Autres	460 727,53	249 853,26	60 986,13		149 888,14
7472	Régions	860 436,77	559 222,75	42 261,10		258 952,92
7473	Départements	347 455,00	347 455,00			
74741	Communes membres du GFP	164 450,00	164 450,00			
74748	Autres communes	52 600,00	8 687,14			43 912,86
7477	Budget communautaire et fonds structurels	667 763,43	-260 984,89	440 023,39		488 724,93
7478	Autres organismes	401 136,51	139 295,29	137 568,00		124 273,22
7488	Autres attributions et participations	42 731,89	9 275,47			33 456,42
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	55 511,39			-10 511,39
752	Revenus des immeubles	44 900,00	55 510,75			-10 610,75
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	0,64			99,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		3 531 236,72	1 723 502,44	688 538,62		1 119 195,66
77	Produits exceptionnels (b)	2 000,00	5 185,78			-3 185,78
775	Produits des cessions d'immobilisations		4 150,00			-4 150,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	1 035,78			964,22
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		1 094 528,64				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
	Op. equ : 11 - Matériel et outillage	83 811,66	17 146,99	65 186,40	1 478,27
	Op. equ : 16 - Informatique et bureautique	26 626,00	19 826,31	6 799,69	
	Op. equ : 19 - Aménagement des locaux	2 000,00	1 046,40	953,60	
	Op. equ : 20 - Acquisition et rénovation siège soc	246 019,32	180 217,47	65 801,85	
	Op. equ : 21 - Outils numériques	90 000,00		90 000,00	
	Op. equ : 22 - Activités pleine nature Patrimoines	113 499,34	66 841,52	46 657,82	
	Op. equ : 26 - Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00		285 216,00	
	Op. equ : 27 - Abris de troupeau	37 014,29	27 085,94	9 928,35	
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	312 164,63	764 816,51	1 478,27
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	28 460,29		1 539,71
1641	Emprunts en euros	30 000,00	28 460,29		1 539,71
26	Participations et créances rattachées à des partic	1 000,00			1 000,00
261	Titres de participation	1 000,00			1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	3 057,00		
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	3 057,00	3 057,00		
020	Dépenses imprévues	58 540,37			
	Total des dépenses financières	92 597,37	31 517,29		61 080,08
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581358	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	Total des dépenses d'opération pour compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	918 081,70	275 307,90	642 664,82	108,98
1321	État et établissements nationaux	100 860,14	52 860,14	48 000,00	
1322	Régions	457 830,71	181 047,76	276 673,97	108,98
1323	Départements	23 768,00		23 768,00	
13241	Communes membres du GFP	11 400,00	11 400,00		
13248	Autres communes	25 350,00		25 350,00	
13251	GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux	26 110,00		26 110,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	161 075,40		161 075,40	
1328	Autres	81 687,45		81 687,45	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66	20 811,66		
1641	Emprunts en euros	20 811,66	20 811,66		
Total des recettes d'équipement		938 893,36	296 119,56	642 664,82	108,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 816,99	117 816,99		
10222	FCTVA	117 816,99	117 816,99		
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	25 000,00			
Total des recettes financières		165 065,54	122 990,99	17 074,55	25 000,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582358	39 000,00	30 000,00		9 000,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		39 000,00	30 000,00		9 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 142 958,90	449 110,55	659 739,37	34 108,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	229 340,78	228 817,78		523,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation		4 150,00		-4 150,00
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68	62 374,68		
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 384,16	2 384,16		
28182	Matériel de transport	61 769,50	57 096,50		4 673,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 101,00	12 101,00		
28184	Mobilier	3 203,95	3 203,95		
28188	Autres immobilisations corporelles	87 507,49	87 507,49		
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		229 340,78	228 817,78		523,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		229 340,78	228 817,78		523,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 372 299,68	677 928,33	659 739,37	34 631,98
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		163 860,29			

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : Matériel et outillage

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		83 811,66	A 17 146,99	65 186,40	1 478,27	B 1 330 411,13
21	Immobilisations corporelles	83 811,66	17 146,99	65 186,40	1 478,27	1 330 411,13
2181	Installations générales, agencements et aménagement					660,00
2182	Matériel de transport	20 000,00		20 000,00		653 000,67
2188	Autres immobilisations corporelles	63 811,66	17 146,99	45 186,40	1 478,27	676 750,46
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		40 382,40	C 6 782,02	33 491,40	108,98	D 51 632,46
13	Subventions d'investissement	40 382,40	6 782,02	33 491,40	108,98	51 632,46
1321	État et établissements nationaux					5 900,00
1322	Régions	34 682,40	6 782,02	27 791,40	108,98	7 310,02
1323	Départements					9 882,44
13248	Autres communes	2 850,00		2 850,00		2 600,00
13251	GFP de rattachement					25 940,00
1326	Autres établissements publics locaux	2 850,00		2 850,00		

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-10 364,97	D-B -1 278 778,67

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : Informatique et bureautique

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		26 626,00	A 19 826,31	6 799,69		B 266 418,17
20	Immobilisations Incorporelles(sauf le 20	8 626,00	2 329,14	6 296,86		11 644,74
2051	Concessions et droits similaires	8 626,00	2 329,14	6 296,86		11 644,74
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	17 497,17	502,83		254 773,43
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00	17 497,17	502,83		242 709,41
2188	Autres immobilisations corporelles					12 064,02
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES			C			D 1 843,03
21	Immobilisations corporelles					1 843,03
21783	Matériel de bureau et matériel informatique					
2183	Matériel de bureau et matériel informatique					1 843,03

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-19 826,31	D-B -264 575,14

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : Aménagement des locaux

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		2 000,00	A 1 046,40	953,60		B 77 349,70
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	1 046,40	953,60		77 349,70
2181	Installations générales, agencements et aménagemen					42 999,71
2184	Mobilier	2 000,00	1 046,40	953,60		34 349,99

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-1 046,40	D-B -77 349,70

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		246 019,32	A 180 217,47	65 801,85		B 2 139 251,34
21	Immobilisations corporelles	246 019,32	180 217,47	65 801,85		2 139 251,34
21318	Autres bâtiments publics	224 880,07	158 521,47	61 942,60	4 416,00	2 086 841,40
2135	Installations générales, agencements, aménagements	21 139,25	17 280,00	3 859,25		47 993,94
2184	Mobilier		4 416,00		-4 416,00	4 416,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		247 937,54	C 247 937,54			D 1 696 233,57
13	Subventions d'investissement	227 125,88	227 125,88			775 421,91
1321	État et établissements nationaux	52 860,14	52 860,14			214 289,99
1322	Régions	174 265,74	174 265,74			467 300,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels					93 831,92
16	Emprunts et dettes assimilées	20 811,66	20 811,66			920 811,66
1641	Emprunts en euros	20 811,66	20 811,66			920 811,66

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	67 720,07	D-B -443 017,77

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21
LIBELLE : Outils numériques

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		90 000,00	A	90 000,00		B 74 232,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	35 000,00		35 000,00		74 232,00
2051	Concessions et droits similaires	35 000,00		35 000,00		74 232,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00		
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		103 500,00	C	103 500,00		D 49 000,00
13	Subventions d'investissement	103 500,00		103 500,00		49 000,00
1322	Régions	45 000,00		45 000,00		25 000,00
13241	Communes membres du GFP					24 000,00
13248	Autres communes	22 500,00		22 500,00		
1326	Autres établissements publics locaux	22 500,00		22 500,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	13 500,00		13 500,00		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B -25 232,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22
LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		113 499,34	A 66 841,52	46 657,82		B 206 342,18
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	84 862,64	61 629,92	23 232,72		116 767,28
2051	Concessions et droits similaires	84 862,64	61 629,92	23 232,72		116 767,28
21	Immobilisations corporelles	28 636,70	5 211,60	23 425,10		89 574,90
2188	Autres immobilisations corporelles	28 636,70	5 211,60	23 425,10		89 574,90
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		160 299,00	C 41 400,00	118 899,00		D 77 761,00
13	Subventions d'investissement	160 299,00	41 400,00	118 899,00		77 761,00
1322	Régions	36 399,00		36 399,00		6 000,00
1323	Départements					12 161,00
13241	Communes membres du GFP	11 400,00	11 400,00			29 600,00
13251	GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00			30 000,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	82 500,00		82 500,00		

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-25 441,52	D-B -128 581,18

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23
LIBELLE : Autopartage

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		161 632,80	A	161 632,80		B 14 400,00
21	Immobilisations corporelles	161 632,80		161 632,80		14 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	161 632,80		161 632,80		14 400,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		145 527,56	C	145 527,56		D
13	Subventions d'investissement	145 527,56		145 527,56		
1322	Régions	67 347,00		67 347,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	10 409,00		10 409,00		
1328	Autres	67 771,56		67 771,56		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B -14 400,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24
LIBELLE : Forêts et filière bois

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		14 640,00	A	14 640,00		B
21	Immobilisations corporelles	14 640,00		14 640,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	14 640,00		14 640,00		
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		11 450,00	C	11 450,00		D
13	Subventions d'investissement	11 450,00		11 450,00		
1322	Régions	11 450,00		11 450,00		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25

LIBELLE : Covoiturage

POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		18 000,00	A	18 000,00		B
21	Immobilisations corporelles	18 000,00		18 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00		18 000,00		
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		16 000,00	C	16 000,00		D
13	Subventions d'investissement	16 000,00		16 000,00		
1322	Régions	15 240,00		15 240,00		
1326	Autres établissements publics locaux	760,00		760,00		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26
LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		285 216,00	A	285 216,00		B
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	261 216,00		261 216,00		
2051	Concessions et droits similaires	261 216,00		261 216,00		
21	Immobilisations corporelles	24 000,00		24 000,00		
2184	Mobilier	24 000,00		24 000,00		
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		185 854,40	C	185 854,40		D
13	Subventions d'investissement	185 854,40		185 854,40		
1321	État et établissements nationaux	48 000,00		48 000,00		
1322	Régions	59 420,00		59 420,00		
1323	Départements	23 768,00		23 768,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	54 666,40		54 666,40		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27
LIBELLE : Abris de troupeau

POUR VOTE

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		37 014,29	A 27 085,94	9 928,35		B 27 085,94
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20)		3 444,00		-3 444,00	3 444,00
2031	Frais d'études		3 444,00		-3 444,00	3 444,00
21	Immobilisations corporelles	37 014,29	23 641,94	9 928,35	3 444,00	23 641,94
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructi	37 014,29			37 014,29	
2188	Autres immobilisations corporelles		23 641,94	9 928,35	-33 570,29	23 641,94
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		27 942,46	C	27 942,46		D
13	Subventions d'investissement	27 942,46		27 942,46		
1322	Régions	14 026,57		14 026,57		
1328	Autres	13 915,89		13 915,89		

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-27 085,94	D-B -27 085,94

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00		5,00	5,00		5,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00		4,00	4,00		4,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,04	8,04	5,90	2,14	8,04
Attaché	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B		0,90	0,90	0,90		0,90
Adjoint administratif territorial	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	1,00	1,14	2,14	1,00	1,14	2,14
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	0,90	14,90	9,80	4,90	14,70
Ingénieur	A	9,00	0,90	9,90	7,00	2,90	9,90
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00		1,00	0,80		0,80
Adjoint technique territorial	C	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE CULTURELLE (d)		1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (b+c+d)		21,00	2,94	23,94	16,70	7,04	23,74

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM			3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	ADM			A	CDI
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	ADM			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	TECH			A	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH			A	CDD
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour.....
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 02/03/2021

Présenté par Emmanuelle GAZEL,

A Millau , le 19/03/2021

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau , le 19/03/2021

Les membres du Comité syndical ,

Zna BOURGUET // Patrick CASES
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Monique BULTEL HERMENT // Stéphane BERARD
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Aurélie MAILLOLS // Nelly FRONTANAU
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Annie BEL // Christine PRESNE
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Jean-François GAILLARD // Alain MARC Pouvoir Mme Vergonnier
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron
Visio

Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron
Visio

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines
Visio

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Phillipe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Céline RENAUD // Geneviève CAMBON
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Nathalie MARTY // Emille FABRE Pouvoir M. Fiol
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Sébastien CROS // Philippe COSTES
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes
Visio

Richard FIOU // Maryse ROUX
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Joël ESPINASSE // Bernard MAURY
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Mathieu LAMBRECH // Christophe SAINT-PIERRE
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christian BOUDES // Vincent HERAN
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes
Visio

Philippe LEPETIT // Charlie MEDEIROS
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Séverine PEYRETOUT // Aurélie ESON
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bouchra EL MEROUANI // Valentin ARTAL Pouvoir M. Dumas
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Cyril TOUZET // Bernard ARNOULD
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Représenté par P. Mejeane
Michel LEBLOND // Marc TOURRET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Mathieu HENRY // Georget DAMERVAL
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Certifié exécutoire par le comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Millau le 19/03/2021



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PNRGC - Vote du compte administratif 2020

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 24/03/2021
de réception :

Numéro de l'acte : 20210319_024

Identifiant unique de l'acte : 012-251201349-20210319-20210319_024-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DBU--PNRGC--CA--2020.xml (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_024-BF-1-1_1.xml)

Annexe : annexe Délib PNRGC-2021-024-CA 2020.pdf (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_024-BF-1-1_2.pdf)
page de signature vote CA 2020

Annexe : Délib PNRGC-2021-024-CA20 BP vote.pdf (70_DE-012-251201349-20210319-20210319_024-BF-1-1_3.pdf)
Délibération vote compte administratif 2020

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2021- 025 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 mars 2021

**Approbation du compte de gestion par Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière
Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie Principale de Millau**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Richard FIOL ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

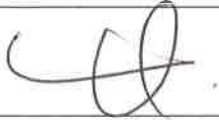


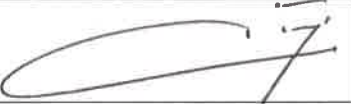

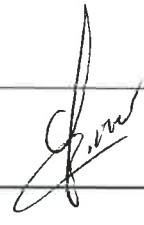


- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.



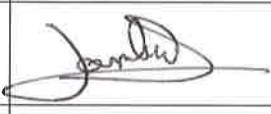





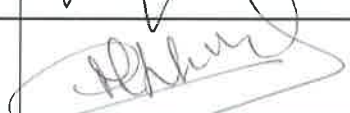
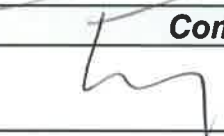



Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.





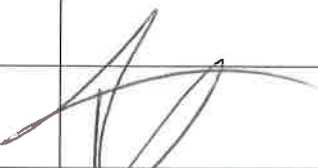

Fait et délibéré à Millau

le 19 mars 2021

Ont signé cette délibération :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie		(Attente délibération) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Jean-François GAILLARD Conseil départemental Aveyron	Visio <i>Pour voir Mme Vergonniér</i>	Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron	 <i>Pour voir M. Touzet</i>	Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron	Visio	Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Thierry PEREZ-LAFONT Commune urbaine Millau		Nicolas WOHREL Commune urbaine Millau	
Michel DURAND Commune urbaine Millau	Visio	Yannick DOULS Commune urbaine Millau	
Catherine JOUVE Commune urbaine Millau	<i>Jouve</i>	Marie-Eve PANIS Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Claude ASSIER Commune urbaine Millau	
Céline RENAUD Commune urbaine St-Affrique		Geneviève CAMBON Commune urbaine St-Affrique	
Nathalie MARTY Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	 <i>Pour voir M. Fiol</i>	Emilie FABRE Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de Communes			
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac	Visio	Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses		Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses		Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses	Visio	Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses		Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOU C de C Millau Grands Causses		Aurélié ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses <i>Power M. Dumas</i>		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers		Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes Tarn	Visio
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes Rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Visio	Philippe MEJANE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Visio

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes Rurales			
Jonathan COSTES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Christophe HURAUULT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Représenté par P. Héjane	Anne CROS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Eloi ALBET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Marc TOURET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visio
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visio	Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Pour expédition conforme
Le Président



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrois - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80



012049

TRES. MILLAU

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

ORIGINE DU DOCUMENT : sandrine.gasparotto

Exercice : 2020

Budget collectivité : 24500

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MILLAU

N° CODIQUE 012049

Date d'édition : 08/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 24500

N° de SIRET 25120134900015

**SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**Mme Sonia ROUCAUTE
012049 TRES. MILLAU**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 08/02/2021

N° CODIQUE 012049
 TRES. MILLAU
 Date d'édition : 08/02/2021

Population : 80533
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2020

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	32
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		41
1 Balance des comptes	Etat III-1	42
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	66
4EME PARTIE : Page des signatures		67

SITUATION PATRIMONIALE

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	96,48	Dotations	161,23
Terrains	6,79	Fonds globalisés	323,35
Constructions	2 134,84	Réserves	2 008,37
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 507,75
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 094,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	97,24	Résultat de l'exercice	2,68
Autres immobilisations corporelles	478,41	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 717,28	Subventions non transférables	1 534,88
Immobilisations financières	64,57	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 878,33	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 617,28
Créances	883,98	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	826,37
Disponibilités	1 083,63	Fournisseurs	114,43
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	287,83
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 967,60	Total dettes à court terme	402,25
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 228,62
		Comptes de régularisations	0,03
TOTAL ACTIF	4 845,93	TOTAL PASSIF	4 845,93

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	207 072,31	110 595,17	96 477,14	91 448,76
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	6 792,67		6 792,67	6 792,67
	Constructions en toute propriété	2 134 835,34		2 134 835,34	1 959 033,87
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 078 642,22	600 234,78	478 407,44	571 740,44
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	97 242,90		97 242,90	97 242,90
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	3 524 585,44	710 829,95	2 813 755,49	2 726 258,64

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	3 524 585,44	710 829,95	2 813 755,49	2 726 258,64
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	47 500,00		47 500,00	47 500,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	17 074,55		17 074,55	19 191,55
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	3 589 159,99	710 829,95	2 878 330,04	2 792 950,19

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	154 276,81		154 276,81	92 177,31
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	725 400,80		725 400,80	1 264 763,18
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				30 733,36
	Opérations pour le compte de tiers				18 000,00
	Autres créances	4 300,00		4 300,00	450,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 083 626,38		1 083 626,38	277 682,41
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 967 603,99		1 967 603,99	1 683 806,26

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				176,00
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				176,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 556 763,98	710 829,95	4 845 934,03	4 476 932,45

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	161 233,06	161 233,06
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	2 008 365,18	2 008 365,18
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	1 094 528,64	1 093 938,37
	Résultat de l'exercice	2 682,94	590,27
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-1 507 752,52	-1 511 902,52
	Fonds globalisés	323 349,03	205 532,04
	Subventions non transférables	1 534 876,57	1 259 568,67
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	3 617 282,90	3 217 325,07

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	826 365,42	834 014,05
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	114 428,69	172 316,25
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	35 447,90	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	252 002,12	233 022,51
	Opérations pour le compte de tiers		18 000,00
	Autres dettes	375,00	455,62
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	1 228 619,13	1 257 808,43

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	32,00	1 798,95
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	32,00	1 798,95
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 845 934,03	4 476 932,45

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 898,09	2 380,02
Produits des services	453,97	290,81
Autres produits	55,51	42,86
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 407,57	2 713,69
Traitements, salaires, charges sociales	1 491,99	1 451,63
Achats et charges externes	587,57	955,23
Participations et interventions	16,87	15,53
Dotations aux amortissements et provisions	224,67	191,15
Autres charges	45,36	66,24
Charges courantes non financières	2 366,45	2 679,79
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	41,12	33,90
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	39,47	23,66
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-39,47	-23,66
RÉSULTAT COURANT	1,65	10,23
Produits exceptionnels	5,19	32,88
Charges exceptionnelles	4,15	42,52
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1,04	-9,64
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2,68	0,59

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	453 965,03	290 809,34
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	55 511,39	42 856,56
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 888 817,17	2 369 386,78
Autres attributions (péréquat, compensa)	9 275,47	10 636,17
TOTAL I	2 407 569,06	2 713 688,85
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 021 545,21	1 000 816,46
Charges sociales	470 440,62	450 816,18
Achats et charges externes	587 570,66	955 233,43
Impôts et taxes	15 603,50	19 585,23
Dotations amortissements des immob	224 667,78	191 151,43
Dot amort sur charges à répartir		

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	29 758,60	46 655,32
Contingents et participations	14 617,00	14 614,00
Subventions	2 250,00	918,26
TOTAL II	2 366 453,37	2 679 790,31
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	41 115,69	33 898,54
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	39 468,53	23 663,95
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	39 468,53	23 663,95

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-39 468,53	-23 663,95
A + B - RESULTAT COURANT	1 647,16	10 234,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations	4 150,00	29 612,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		1 729,44
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 035,78	1 535,68
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	5 185,78	32 877,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		9 100,00
Charg excep op gestion-Autres opérations		2 080,00
Valeur comptable des immo cédées		19 021,44
Diff réalis(positives)transf à investist	4 150,00	12 320,00
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	4 150,00	42 521,44

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA**COMPTE DE RESULTAT 2020**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 035,78	-9 644,32
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 412 754,84	2 746 565,97
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 410 071,90	2 745 975,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 682,94	590,27

ANNEXE

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-358			30 000,00		30 000,00	
4582-358				30 000,00		30 000,00
4581-	18 000,00				18 000,00	
4582-		18 000,00				18 000,00

**24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 536 159,97	4 631 915,36	6 168 075,33
Titres de recettes émis (b)	682 601,33	3 692 090,05	4 374 691,38
Réductions de titres (c)	4 673,00	1 274 863,21	1 279 536,21
Recettes nettes (d = b - c)	677 928,33	2 417 226,84	3 095 155,17
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 210 056,78	4 631 915,36	5 841 972,14
Mandats émis (f)	374 581,92	2 535 413,86	2 909 995,78
Annulations de mandats (g)	900,00	120 869,96	121 769,96
Dépenses nettes (h = f - g)	373 681,92	2 414 543,90	2 788 225,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	304 246,41	2 682,94	306 929,35
(h - d) Déficit			

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	163 860,29		304 246,41		468 106,70
Fonctionnement	1 094 528,64		2 682,94		1 097 211,58
TOTAL I	1 258 388,93		306 929,35		1 565 318,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
33500-SCOT SM PARC GRANDS CAUS					
Investissement	-9 100,67		37 666,83		28 566,16
Fonctionnement	-29 503,64		47 532,09		18 028,45
Sous-Total	-38 604,31		85 198,92		46 594,61
TOTAL II	-38 604,31		85 198,92		46 594,61
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 219 784,62		392 128,27		1 611 912,89

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	24 504,93	5 495,07	30 000,00
26	Participations et créances rattachées à	1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	60 133,21	-1 592,84	58 540,37
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	88 695,14	3 902,23	92 597,37
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	71 225,00	12 586,66	83 811,66
Opération n° 16	Opération d'équipement n° 16	10 486,00	16 140,00	26 626,00
Opération n° 19	Opération d'équipement n° 19		2 000,00	2 000,00
Opération n° 20	Opération d'équipement n° 20	4 000,00	242 019,32	246 019,32
Opération n° 21	Opération d'équipement n° 21	90 000,00		90 000,00
Opération n° 22	Opération d'équipement n° 22		113 499,34	113 499,34
Opération n° 23	Opération d'équipement n° 23	161 632,80		161 632,80
Opération n° 24	Opération d'équipement n° 24	14 640,00		14 640,00
Opération n° 25	Opération d'équipement n° 25	18 000,00		18 000,00
Opération n° 26	Opération d'équipement n° 26		285 216,00	285 216,00
Opération n° 27	Opération d'équipement n° 27		37 014,29	37 014,29
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	369 983,80	708 475,61	1 078 459,41
45810	Opération pour compte tiers n° 45810			
4581358	Opération pour compte tiers n° 4581358		39 000,00	39 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE		39 000,00	39 000,00

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	30 000,00	28 460,29		28 460,29	1 539,71
26	1 000,00				1 000,00
27	3 057,00	3 057,00		3 057,00	
020	58 540,37				58 540,37
SOUS-TOTAL	92 597,37	31 517,29		31 517,29	61 080,08
Opération n° 11	83 811,66	17 146,99		17 146,99	66 664,67
Opération n° 16	26 626,00	19 826,31		19 826,31	6 799,69
Opération n° 19	2 000,00	1 046,40		1 046,40	953,60
Opération n° 20	246 019,32	180 217,47		180 217,47	65 801,85
Opération n° 21	90 000,00				90 000,00
Opération n° 22	113 499,34	66 841,52		66 841,52	46 657,82
Opération n° 23	161 632,80				161 632,80
Opération n° 24	14 640,00				14 640,00
Opération n° 25	18 000,00				18 000,00
Opération n° 26	285 216,00				285 216,00
Opération n° 27	37 014,29	27 985,94	900,00	27 085,94	9 928,35
SOUS-TOTAL	1 078 459,41	313 064,63	900,00	312 164,63	766 294,78
45810					
4581358	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
SOUS-TOTAL	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	458 678,94	751 377,84	1 210 056,78
TOTAL GENERAL		458 678,94	751 377,84	1 210 056,78

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
TOTAL	1 210 056,78	374 581,92	900,00	373 681,92	836 374,86
TOTAL GENERAL	1 210 056,78	374 581,92	900,00	373 681,92	836 374,86

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	142 422,98	-24 605,99	117 816,99
13	Subventions d'investissement	288 198,96	629 882,74	918 081,70
16	Emprunts et dettes assimilées		20 811,66	20 811,66
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	19 191,55	22 248,55
024	Produits de cessions (recettes)	25 000,00	-4 150,00	20 850,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	458 678,94	641 129,96	1 099 808,90
45820	Opération pour compte tiers n° 45820			
4582358	Opération pour compte tiers n° 4582358		39 000,00	39 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE		39 000,00	39 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	458 678,94	680 129,96	1 138 808,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		233 490,78	233 490,78
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		233 490,78	233 490,78
001	Solde d'exécution de la section d'invest		163 860,29	163 860,29
TOTAL GENERAL		458 678,94	1 077 481,03	1 536 159,97

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	117 816,99	117 816,99		117 816,99	
13	918 081,70	275 307,90		275 307,90	642 773,80
16	20 811,66	20 811,66		20 811,66	
27	22 248,55	5 174,00		5 174,00	17 074,55
024	20 850,00				20 850,00
SOUS-TOTAL	1 099 808,90	419 110,55		419 110,55	680 698,35
45820					
4582358	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
SOUS-TOTAL	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
TOTAL	1 138 808,90	449 110,55		449 110,55	689 698,35
040	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
001	163 860,29				163 860,29
TOTAL GENERAL	1 536 159,97	682 601,33	4 673,00	677 928,33	858 231,64

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 878 000,00	-522 030,39	1 355 969,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00		1 705 210,00
65	Autres charges de gestion courante	355 500,00	12 152,00	367 652,00
66	Charges financières	27 000,00	20 811,66	47 811,66
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov		760 863,65	760 863,65
022	Dépenses imprévues - section de fonction	156 917,66		156 917,66
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 126 627,66	271 796,92	4 398 424,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		233 490,78	233 490,78
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		233 490,78	233 490,78
TOTAL GENERAL		4 126 627,66	505 287,70	4 631 915,36

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	1 355 969,61	649 912,63	116 196,96	533 715,67	822 253,94
012	1 705 210,00	1 565 916,32		1 565 916,32	139 293,68
65	367 652,00	46 625,60		46 625,60	321 026,40
66	47 811,66	39 468,53		39 468,53	8 343,13
67	4 000,00				4 000,00
68	760 863,65				760 863,65
022	156 917,66				156 917,66
TOTAL	4 398 424,58	2 301 923,08	116 196,96	2 185 726,12	2 212 698,46
042	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL GENERAL	4 631 915,36	2 535 413,86	120 869,96	2 414 543,90	2 217 371,46

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	457 618,44	21 317,15	478 935,59
74	Dotations et participations	3 612 009,22	-614 708,09	2 997 301,13
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		45 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	4 150,00	6 150,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 126 627,66	-589 240,94	3 537 386,72
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 094 528,64	1 094 528,64
TOTAL GENERAL		4 126 627,66	505 287,70	4 631 915,36

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	10 000,00	5 003,60	531,60	4 472,00	5 528,00
70	478 935,59	453 965,03		453 965,03	24 970,56
74	2 997 301,13	3 172 424,25	1 274 331,61	1 898 092,64	1 099 208,49
75	45 000,00	55 511,39		55 511,39	-10 511,39
77	6 150,00	5 185,78		5 185,78	964,22
TOTAL	3 537 386,72	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84	1 120 159,88
002	1 094 528,64				1 094 528,64
TOTAL GENERAL	4 631 915,36	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84	2 214 688,52

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	28 460,29		28 460,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	28 460,29		28 460,29
2764	Créances sur des particuliers et autres	3 057,00		3 057,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	31 517,29		31 517,29
Opération n° 218811	Autres immobilisations corporelles	17 146,99		17 146,99
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	17 146,99		17 146,99
Opération n° 205116	Concessions et droits similaires	2 329,14		2 329,14
Opération n° 218316	Matériel de bureau et matériel informati	17 497,17		17 497,17
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16	Opération d'équipement n° 16	19 826,31		19 826,31
Opération n° 218419	Mobilier	1 046,40		1 046,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19	Opération d'équipement n° 19	1 046,40		1 046,40
Opération n° 2131820	Autres bâtiments publics	158 521,47		158 521,47
Opération n° 213520	Installations générales agencements et a	17 280,00		17 280,00
Opération n° 218420	Mobilier	4 416,00		4 416,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20	Opération d'équipement n° 20	180 217,47		180 217,47
Opération n° 205122	Concessions et droits similaires	61 629,92		61 629,92
Opération n° 218822	Autres immobilisations corporelles	5 211,60		5 211,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 22	Opération d'équipement n° 22	66 841,52		66 841,52
Opération n° 203127	Frais d'études	3 444,00		3 444,00
Opération n° 214827	Constructions sur sol d'autrui - autres	900,00	900,00	
Opération n° 218827	Autres immobilisations corporelles	23 641,94		23 641,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 27	Opération d'équipement n° 27	27 985,94	900,00	27 085,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	313 064,63	900,00	312 164,63

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	30 000,00		30 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	374 581,92	900,00	373 681,92
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	374 581,92	900,00	373 681,92

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (117 816,99		117 816,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	117 816,99		117 816,99
1321	Etat et Etablissements Nationaux	52 860,14		52 860,14
1322	Région	181 047,76		181 047,76
13241	Communes membres du GFP	11 400,00		11 400,00
13251	GFP de rattachement	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	275 307,90		275 307,90
1641	Emprunts en euros	20 811,66		20 811,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	20 811,66		20 811,66
2764	Créances sur des particuliers et autres	5 174,00		5 174,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	5 174,00		5 174,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	419 110,55		419 110,55
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	30 000,00		30 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	449 110,55		449 110,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 150,00		4 150,00
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68		62 374,68
28181	Installations générales agencements et a	2 384,16		2 384,16
28182	Matériel de transport	61 769,50	4 673,00	57 096,50
28183	Matériel de bureau et matériel informati	12 101,00		12 101,00
28184	Mobilier	3 203,95		3 203,95
28188	Amortissements autres immobilisations co	87 507,49		87 507,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	233 490,78	4 673,00	228 817,78
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	233 490,78	4 673,00	228 817,78

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	682 601,33	4 673,00	677 928,33

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	936,44		936,44
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 613,12		3 613,12
60621	Achats non stockés de combustibles	2 724,63		2 724,63
60622	Achats non stockés de carburants	15 867,12		15 867,12
60623	Achats non stockés d'alimentation	765,26	103,39	661,87
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	23 885,31	8 842,34	15 042,97
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	5 052,20	280,15	4 772,05
6064	Achats non stockés de fournitures admini	2 976,93		2 976,93
6065	Achats non stockés de livres disques cas	450,00		450,00
6068	Achats non stockés d'autres matières et	1 918,33	161,31	1 757,02
611	Contrats prestations de services	68 256,31	3 481,00	64 775,31
6122	Services extérieurs - redevance de crédi	10 017,48		10 017,48
6132	Services extérieurs - locations immobili	2 309,90		2 309,90
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	1 399,80		1 399,80
61551	Services extérieurs - entretien et répar	9 529,82		9 529,82
6156	Services extérieurs - maintenance	37 001,08	3 362,30	33 638,78
6161	Multirisques	19 082,62		19 082,62
617	Services extérieurs - études et recherch	63 698,59		63 698,59
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 460,00		1 460,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	340,00		340,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	2 520,00		2 520,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	227 886,09	99 825,19	128 060,90
6231	Publicité publications relations publicu	474,06		474,06
6232	Publicité publications relations publicu	205,00		205,00

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6237	Publicité publications relations publicu	27 425,08	17,69	27 407,39
6248	Transports - divers	303,98		303,98
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	1 240,62		1 240,62
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	5 709,90	123,59	5 586,31
6261	Frais d'affranchissement	6 149,30		6 149,30
6262	Frais de télécommunications	19 099,53		19 099,53
627	Autres services extérieurs - services ba	76,30		76,30
6281	Autres services extérieurs - concours di	10 733,55		10 733,55
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	22 629,88		22 629,88
6288	Autres services extérieurs	54 104,40		54 104,40
6358	Autres droits administration des impôts	70,00		70,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	649 912,63	116 196,96	533 715,67
6215	Personnel extérieur au service affecté p	35 447,90		35 447,90
6218	Autre personnel extérieur au service	18 477,09		18 477,09
6331	Versement de transport	929,64		929,64
6332	Cotisations versées au FNAL	1 225,21		1 225,21
6336	Cotisation au centre national et au cent	13 378,65		13 378,65
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	742 502,29		742 502,29
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	25 091,53		25 091,53
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	82 726,44		82 726,44
64131	Personnel non titulaire - rémunération	175 341,99		175 341,99
64138	Autres indemnités	354,96		354,96
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	177 125,92		177 125,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	209 938,28		209 938,28

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	12 018,89		12 018,89
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 865,04		1 865,04
6478	Autres charges sociales diverses	69 492,49		69 492,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 565 916,32		1 565 916,32
651	Redevances pour concessions brevets lice	693,54		693,54
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	24 916,77		24 916,77
6532	Frais de mission des maires adjoints et	712,00		712,00
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	2 370,43		2 370,43
6558	Contingents et participations obligatoir	14 617,00		14 617,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	2 250,00		2 250,00
658822	Aides	1 064,00		1 064,00
65888	Autres	1,86		1,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	46 625,60		46 625,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 656,87		18 656,87
6688	Autres	20 811,66		20 811,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	39 468,53		39 468,53
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 301 923,08	116 196,96	2 185 726,12
6761	Différences sur réalisations (positives)	4 150,00		4 150,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	229 340,78	4 673,00	224 667,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	233 490,78	4 673,00	228 817,78
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	233 490,78	4 673,00	228 817,78
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	2 535 413,86	120 869,96	2 414 543,90

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	5 003,60	531,60	4 472,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	5 003,60	531,60	4 472,00
7078	Ventes d'autres marchandises	3 404,78		3 404,78
70841	Mise à disposition de personnel facturée	45 017,81		45 017,81
70845	Mise à disposition de personnel facturée	23 660,00		23 660,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée	240 677,08		240 677,08
70872	Remboursement de frais par les budgets a	141 133,86		141 133,86
70878	Autres produits - remboursement de frais	71,50		71,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	453 965,03		453 965,03
74718	Autres participations de l'Etat	565 994,09	255 154,70	310 839,39
7472	Participations - Régions	856 431,82	254 947,97	601 483,85
7473	Participations - Départements	347 455,00		347 455,00
74741	Participations des Communes membres du G	164 450,00		164 450,00
74748	Participations des autres Communes	8 687,14		8 687,14
7477	Participations - budget communautaire et	642 553,35	463 514,85	179 038,50
7478	Participations - autres organismes	577 577,38	300 714,09	276 863,29
7488	Autres attributions et participations	9 275,47		9 275,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 172 424,25	1 274 331,61	1 898 092,64
752	Autres produits de gestion courante - re	55 510,75		55 510,75
7588	Autres produits divers de gestion couran	0,64		0,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	55 511,39		55 511,39
775	Produits exceptionnels - produits des ce	4 150,00		4 150,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 035,78		1 035,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 185,78		5 185,78

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		161 233,06						161 233,06		161 233,06
10222	FCTVA		205 532,04			117 816,99			323 349,03		323 349,03
	Sous Total compte 1022		205 532,04			117 816,99			323 349,03		323 349,03
	Sous Total compte 102		366 765,10			117 816,99			484 582,09		484 582,09
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		2 008 365,18						2 008 365,18		2 008 365,18
	Sous Total compte 106		2 008 365,18						2 008 365,18		2 008 365,18
	Sous Total compte 10		2 375 130,28			117 816,99			2 492 947,27		2 492 947,27
110	Report à nouveau solde créditeur		1 093 938,37		590,27				1 094 528,64		1 094 528,64
	Sous Total compte 11		1 093 938,37		590,27				1 094 528,64		1 094 528,64
12	Résultat exercice excéd déficit		590,27	590,27				590,27	590,27		0,00
	Sous Total compte 12		590,27	590,27				590,27	590,27		0,00
1321	Etat et EPN		315 161,14			52 860,14			368 021,28		368 021,28
1322	Région		494 170,07			181 047,76			675 217,83		675 217,83

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Dépt		99 589,51						99 589,51		99 589,51
13241	Communes membres du GFP		42 200,00			11 400,00			53 600,00		53 600,00
13248	Autres communes		2 600,00						2 600,00		2 600,00
	Sous Total compte 1324		44 800,00			11 400,00			56 200,00		56 200,00
13251	GFP de rattachement		25 940,00			30 000,00			55 940,00		55 940,00
	Sous Total compte 1325		25 940,00			30 000,00			55 940,00		55 940,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		93 831,92						93 831,92		93 831,92
1328	Autres		186 076,03						186 076,03		186 076,03
	Sous Total compte 132		1 259 568,67			275 307,90			1 534 876,57		1 534 876,57
	Sous Total compte 13		1 259 568,67			275 307,90			1 534 876,57		1 534 876,57
1641	Emprunts en euros		834 014,05			28 460,29	20 811,66	28 460,29	854 825,71		826 365,42
	Sous Total compte 164		834 014,05			28 460,29	20 811,66	28 460,29	854 825,71		826 365,42
	Sous Total compte 16		834 014,05			28 460,29	20 811,66	28 460,29	854 825,71		826 365,42

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	1 212 731,73				4 150,00		1 212 731,73	4 150,00	1 208 581,73	
193	Autres neutralisations et régularisation	299 170,79						299 170,79		299 170,79	
	Sous Total compte 19	1 511 902,52				4 150,00		1 511 902,52	4 150,00	1 507 752,52	
	Total classe 1	1 511 902,52		590,27	590,27	28 460,29	418 086,55	1 540 953,08	5 981 918,46	1 507 752,52	5 948 717,90
2031	Frais d'études					3 444,00		3 444,00		3 444,00	
	Sous Total compte 203					3 444,00		3 444,00		3 444,00	
2051	Concessions et droits similaires	139 669,25				63 959,06		203 628,31		203 628,31	
	Sous Total compte 205	139 669,25				63 959,06		203 628,31		203 628,31	
	Sous Total compte 20	139 669,25				67 403,06		207 072,31		207 072,31	
2111	Terrains nus	6 792,67						6 792,67		6 792,67	
	Sous Total compte 211	6 792,67						6 792,67		6 792,67	
21318	Autres batiments publics	1 928 319,93				158 521,47		2 086 841,40		2 086 841,40	
	Sous Total compte 2131	1 928 319,93				158 521,47		2 086 841,40		2 086 841,40	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2135	Instal gales agencst amégts const	30 713,94				17 280,00		47 993,94		47 993,94	
	Sous Total compte 213	1 959 033,87				175 801,47		2 134 835,34		2 134 835,34	
2148	Construct sol autrui - autres constructs					900,00	900,00	900,00	900,00		0,00
	Sous Total compte 214					900,00	900,00	900,00	900,00		0,00
2181	Instal gales agencst amngts divers	37 827,54						37 827,54		37 827,54	
2182	Mat de transport	328 568,89						328 568,89		328 568,89	
2183	Mat bureau mat informatique	125 995,26				17 497,17		143 492,43		143 492,43	
2184	Mobilier	32 039,48				5 462,40		37 501,88		37 501,88	
2188	Autres immobilisations corporelles	485 250,95				46 000,53		531 251,48		531 251,48	
	Sous Total compte 218	1 009 682,12				68 960,10		1 078 642,22		1 078 642,22	
	Sous Total compte 21	2 975 508,66				245 661,57	900,00	3 221 170,23	900,00	3 220 270,23	
248	Autres immobilisat mises en affectation	97 242,90						97 242,90		97 242,90	
	Sous Total compte 24	97 242,90						97 242,90		97 242,90	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
261	Titres de participation	47 500,00						47 500,00		47 500,00	
	Sous Total compte 26	47 500,00						47 500,00		47 500,00	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	19 191,55				3 057,00	5 174,00	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
	Sous Total compte 276	19 191,55				3 057,00	5 174,00	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
	Sous Total compte 27	19 191,55				3 057,00	5 174,00	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
28051	Concessions et droits similaires		48 220,49				62 374,68		110 595,17		110 595,17
	Sous Total compte 2805		48 220,49				62 374,68		110 595,17		110 595,17
	Sous Total compte 280		48 220,49				62 374,68		110 595,17		110 595,17
28181	Instal gales agencet amngts divers		3 686,27				2 384,16		6 070,43		6 070,43
28182	Mat de transport		153 549,09			4 673,00	61 769,50	4 673,00	215 318,59		210 645,59
28183	Mat bureau mat informatique		101 542,77				12 101,00		113 643,77		113 643,77
28184	Mobilier		4 811,00				3 203,95		8 014,95		8 014,95
28188	Amort autres immobilisations corporelles		174 352,55				87 507,49		261 860,04		261 860,04

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2818		437 941,68			4 673,00	166 966,10	4 673,00	604 907,78		600 234,78
	Sous Total compte 281		437 941,68			4 673,00	166 966,10	4 673,00	604 907,78		600 234,78
	Sous Total compte 28		486 162,17			4 673,00	229 340,78	4 673,00	715 502,95		710 829,95
	Total classe 2	3 279 112,36	486 162,17			320 794,63	235 414,78	3 599 906,99	721 576,95	3 589 159,99	710 829,95
4011	Fournisseurs		57 019,29	593 122,00	562 218,07			593 122,00	619 237,36		26 115,36
	Sous Total compte 401		57 019,29	593 122,00	562 218,07			593 122,00	619 237,36		26 115,36
4041	Fournis immob			343 064,63	343 064,63			343 064,63	343 064,63		0,00
	Sous Total compte 404			343 064,63	343 064,63			343 064,63	343 064,63		0,00
408	Fournis factures non parvenues		115 296,96	115 296,96	88 313,33			115 296,96	203 610,29		88 313,33
	Sous Total compte 40		172 316,25	1 051 483,59	993 596,03			1 051 483,59	1 165 912,28		114 428,69
4111	Redevables - amiable	63 818,11		206 489,90	269 060,51			270 308,01	269 060,51	1 247,50	
4116	Redevables - contentieux			40 398,50	40 398,50			40 398,50	40 398,50		0,00
	Sous Total compte 411	63 818,11		246 888,40	309 459,01			310 706,51	309 459,01	1 247,50	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable			55 510,75	42 393,96			55 510,75	42 393,96	13 116,79	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			2 344,52				2 344,52		2 344,52	
	Sous Total compte 414			57 855,27	42 393,96			57 855,27	42 393,96	15 461,31	
4181	Redevables produits non encore facturés	28 359,20		137 568,00	28 359,20			165 927,20	28 359,20	137 568,00	
	Sous Total compte 418	28 359,20		137 568,00	28 359,20			165 927,20	28 359,20	137 568,00	
	Sous Total compte 41	92 177,31		442 311,67	380 212,17			534 488,98	380 212,17	154 276,81	
421	Personnel - rémunérations dues			757 002,13	757 002,13			757 002,13	757 002,13		0,00
	Sous Total compte 42			757 002,13	757 002,13			757 002,13	757 002,13		0,00
431	Sécurité sociale			351 791,04	351 791,04			351 791,04	351 791,04		0,00
437	Autres organismes sociaux			339 003,19	339 003,19			339 003,19	339 003,19		0,00
	Sous Total compte 43			690 794,23	690 794,23			690 794,23	690 794,23		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	0,60		236 698,74	236 698,74			236 699,34	236 698,74	0,60	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			27 962,19	27 929,30			27 962,19	27 929,30	32,89	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 441	0,60		264 660,93 264 628,04				264 661,53 264 628,04		33,49	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			41 918,64 41 918,64				41 918,64 41 918,64			0,00
	Sous Total compte 442			41 918,64 41 918,64				41 918,64 41 918,64			0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			38 088,81 20 238,81				38 088,81 20 238,81		17 850,00	
	Sous Total compte 4431			38 088,81 20 238,81				38 088,81 20 238,81		17 850,00	
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	560,00			560,00			560,00 560,00			0,00
	Sous Total compte 4433	560,00			560,00			560,00 560,00			0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	1 050,00		15 960,00 6 930,00				17 010,00 6 930,00		10 080,00	
	Sous Total compte 4434	1 050,00		15 960,00 6 930,00				17 010,00 6 930,00		10 080,00	
44351	Opér particul grp dépenses				35 447,90				35 447,90		35 447,90
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			70 933,17 7 980,00				70 933,17 7 980,00		62 953,17	
	Sous Total compte 4435			70 933,17 43 427,90				70 933,17 43 427,90		27 505,27	
44381	Aut serv organ pub - dépenses			2 250,00 2 250,00				2 250,00 2 250,00			0,00

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	33 848,67		186 151,67 136 486,82				220 000,34 136 486,82		83 513,52	
	Sous Total compte 4438	33 848,67		188 401,67 138 736,82				222 250,34 138 736,82		83 513,52	
	Sous Total compte 443	35 458,67		313 383,65 209 893,53				348 842,32 209 893,53		138 948,79	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			15 603,50 15 603,50				15 603,50 15 603,50			0,00
4487	Produits à recevoir	1 229 303,91		579 329,82 1 257 663,11				1 808 633,73 1 257 663,11		550 970,62	
	Sous Total compte 448	1 229 303,91		579 329,82 1 257 663,11				1 808 633,73 1 257 663,11		550 970,62	
	Sous Total compte 44	1 264 763,18		1 214 896,54 1 789 706,82				2 479 659,72 1 789 706,82		689 952,90	
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		233 022,51	225 818,99 231 053,11				225 818,99 464 075,62			238 256,63
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	30 733,36		97 931,97 142 410,82				128 665,33 142 410,82			13 745,49
	Sous Total compte 451	30 733,36 233 022,51		323 750,96 373 463,93				354 484,32 606 486,44			252 002,12
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	18 000,00			18 000,00			18 000,00 18 000,00			0,00
4581358	Dépenses (à subdiviser par mandat)				30 000,00	30 000,00		30 000,00 30 000,00			0,00
	Sous Total compte 4581				30 000,00	30 000,00		30 000,00 30 000,00			0,00

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)		18 000,00	18 000,00			18 000,00	18 000,00			0,00
4582358	Recettes (à subdiviser par mandat)			30 000,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00		0,00
	Sous Total compte 4582			30 000,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00		0,00
	Sous Total compte 458	18 000,00	18 000,00	48 000,00	48 000,00	30 000,00	30 000,00	96 000,00	96 000,00		0,00
	Sous Total compte 45	48 733,36	251 022,51	371 750,96	421 463,93	30 000,00	30 000,00	450 484,32	702 486,44		252 002,12
4621	Créances cess immob - amiable			4 150,00				4 150,00		4 150,00	
	Sous Total compte 462			4 150,00				4 150,00		4 150,00	
466	Excéd de verSEMent		291,00	869,60	953,60			869,60	1 244,60		375,00
46711	Autres comptes créditeurs		164,62	78 867,38	78 702,76			78 867,38	78 867,38		0,00
	Sous Total compte 4671		164,62	78 867,38	78 702,76			78 867,38	78 867,38		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	300,00		39 162,13	39 462,13			39 462,13	39 462,13		0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	150,00						150,00		150,00	
	Sous Total compte 4672	450,00		39 162,13	39 462,13			39 612,13	39 462,13	150,00	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467	450,00	164,62	118 029,51 118 164,89				118 479,51 118 329,51		150,00	
	Sous Total compte 46	450,00	455,62	123 049,11 119 118,49				123 499,11 119 574,11		3 925,00	
4712	Virements réimputés		1 574,95	1 574,95				1 574,95 1 574,95		0,00	
47138	Raet : autres			2 699 411,75 2 699 411,75				2 699 411,75 2 699 411,75		0,00	
	Sous Total compte 4713			2 699 411,75 2 699 411,75				2 699 411,75 2 699 411,75		0,00	
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		224,00	368,00 144,00				368,00 368,00		0,00	
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			681,60 681,60				681,60 681,60		0,00	
	Sous Total compte 47141		224,00	1 049,60 825,60				1 049,60 1 049,60		0,00	
	Sous Total compte 4714		224,00	1 049,60 825,60				1 049,60 1 049,60		0,00	
4718	Autres recettes à régulariser			176,00 208,00				176,00 208,00		32,00	
	Sous Total compte 471		1 798,95	2 702 212,30 2 700 445,35				2 702 212,30 2 702 244,30		32,00	
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			47 549,25 47 549,25				47 549,25 47 549,25		0,00	
47218	Autres dépenses			13 294,51 13 294,51				13 294,51 13 294,51		0,00	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4721			60 843,76	60 843,76			60 843,76	60 843,76		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			76,30	76,30			76,30	76,30		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	176,00		89 997,08	90 173,08			90 173,08	90 173,08		0,00
	Sous Total compte 472	176,00		150 917,14	151 093,14			151 093,14	151 093,14		0,00
	Sous Total compte 47	176,00	1 798,95	2 853 129,44	2 851 538,49			2 853 305,44	2 853 337,44		32,00
	Total classe 4	1 406 299,85	425 593,33	7 504 417,67	8 003 432,29	30 000,00	30 000,00	8 940 717,52	8 459 025,62	883 977,61	402 285,71
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			19 568,67	19 568,67			19 568,67	19 568,67		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			2 506,67	2 506,67			2 506,67	2 506,67		0,00
	Sous Total compte 511			22 075,34	22 075,34			22 075,34	22 075,34		0,00
515	Compte au trésor	276 920,16		3 536 920,22	2 730 976,25			3 813 840,38	2 730 976,25	1 082 864,13	
	Sous Total compte 51	276 920,16		3 558 995,56	2 753 051,59			3 835 915,72	2 753 051,59	1 082 864,13	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	762,25		365,75	365,75			1 128,00	365,75	762,25	
	Sous Total compte 541	762,25		365,75	365,75			1 128,00	365,75	762,25	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 54	762,25		365,75	365,75			1 128,00	365,75	762,25	
580	Opérations d'ordre budgétaires			238 163,78	238 163,78			238 163,78	238 163,78		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			6 420,00	6 420,00			6 420,00	6 420,00		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			246 512,36	246 512,36			246 512,36	246 512,36		0,00
588	Autres virements internes			176,00	176,00			176,00	176,00		0,00
	Sous Total compte 58			491 272,14	491 272,14			491 272,14	491 272,14		0,00
	Total classe 5	277 682,41		4 050 633,45	3 244 689,48			4 328 315,86	3 244 689,48	1 083 626,38	
60611	Achts non stkés fournir eau-assainist					936,44		936,44		936,44	
60612	Achts non stkés fournir énergie élect					3 613,12		3 613,12		3 613,12	
	Sous Total compte 6061					4 549,56		4 549,56		4 549,56	
60621	Achts non stkés combustibles					2 724,63		2 724,63		2 724,63	
60622	Achts non stkés carburants					15 867,12		15 867,12		15 867,12	
60623	Achts non stkés d'aliment					765,26	103,39	765,26	103,39	661,87	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6062					19 357,01	103,39	19 357,01	103,39	19 253,62	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					23 885,31	8 842,34	23 885,31	8 842,34	15 042,97	
60636	Achts non stkés vêtements travail					5 052,20	280,15	5 052,20	280,15	4 772,05	
	Sous Total compte 6063					28 937,51	9 122,49	28 937,51	9 122,49	19 815,02	
6064	Achts non stkés fournit admin					2 976,93		2 976,93		2 976,93	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					450,00		450,00		450,00	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					1 918,33	161,31	1 918,33	161,31	1 757,02	
	Sous Total compte 606					58 189,34	9 387,19	58 189,34	9 387,19	48 802,15	
	Sous Total compte 60					58 189,34	9 387,19	58 189,34	9 387,19	48 802,15	
611	Contrats prestations de services					68 256,31	3 481,00	68 256,31	3 481,00	64 775,31	
6122	Redevance de crédit-bail mobilier					10 017,48		10 017,48		10 017,48	
	Sous Total compte 612					10 017,48		10 017,48		10 017,48	
6132	Locations immobilières					2 309,90		2 309,90		2 309,90	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					1 399,80		1 399,80		1 399,80	
	Sous Total compte 613					3 709,70		3 709,70		3 709,70	
61551	Entretien réparations matériel roulant					9 529,82		9 529,82		9 529,82	
	Sous Total compte 6155					9 529,82		9 529,82		9 529,82	
6156	Maintenance					37 001,08	3 362,30	37 001,08	3 362,30	33 638,78	
	Sous Total compte 615					46 530,90	3 362,30	46 530,90	3 362,30	43 168,60	
6161	Multirisques					19 082,62		19 082,62		19 082,62	
	Sous Total compte 616					19 082,62		19 082,62		19 082,62	
617	Etudes et recherches					63 698,59		63 698,59		63 698,59	
6182	Divers doc générale et technique					1 460,00		1 460,00		1 460,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					340,00		340,00		340,00	
	Sous Total compte 618					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
	Sous Total compte 61					213 095,60	6 843,30	213 095,60	6 843,30	206 252,30	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					35 447,90		35 447,90		35 447,90	
6218	Autre personnel extérieur au service					18 477,09		18 477,09		18 477,09	
	Sous Total compte 621					53 924,99		53 924,99		53 924,99	
6226	Rému intermédi honoraires					2 520,00		2 520,00		2 520,00	
6228	Rému intermédi honoraires divers					227 886,09		227 886,09		128 060,90	
	Sous Total compte 622					230 406,09		230 406,09		130 580,90	
							99 825,19		99 825,19		
6231	Pub public relat publ annonces insert					474,06		474,06		474,06	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					205,00		205,00		205,00	
6237	Pub public relat publ publications					27 425,08		27 425,08		27 407,39	
	Sous Total compte 623					28 104,14		28 104,14		28 086,45	
							17,69		17,69		
6248	Transports-divers					303,98		303,98		303,98	
	Sous Total compte 624					303,98		303,98		303,98	
6256	Déplacts missions récep - missions					1 240,62		1 240,62		1 240,62	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					5 709,90	123,59	5 709,90	123,59	5 586,31	
	Sous Total compte 625					6 950,52	123,59	6 950,52	123,59	6 826,93	
6261	Frais d'affranchissement					6 149,30		6 149,30		6 149,30	
6262	Frais de télécommunications					19 099,53		19 099,53		19 099,53	
	Sous Total compte 626					25 248,83		25 248,83		25 248,83	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					76,30		76,30		76,30	
6281	Aut serv extér concours divers					10 733,55		10 733,55		10 733,55	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					22 629,88		22 629,88		22 629,88	
6288	Autres serv extér					54 104,40		54 104,40		54 104,40	
	Sous Total compte 628					87 467,83		87 467,83		87 467,83	
	Sous Total compte 62					432 482,68	99 966,47	432 482,68	99 966,47	332 516,21	
6331	Verst de transport					929,64		929,64		929,64	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 225,21		1 225,21		1 225,21	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotis. centre national - centres gestion					13 378,65		13 378,65		13 378,65	
	Sous Total compte 633					15 533,50		15 533,50		15 533,50	
6358	Autres droits administration des impôts					70,00		70,00		70,00	
	Sous Total compte 635					70,00		70,00		70,00	
	Sous Total compte 63					15 603,50		15 603,50		15 603,50	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					742 502,29		742 502,29		742 502,29	
64112	Persl titulaïr_NBI supplt fami indem rés					25 091,53		25 091,53		25 091,53	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					82 726,44		82 726,44		82 726,44	
	Sous Total compte 6411					850 320,26		850 320,26		850 320,26	
64131	Persel non titulaire - rémunération					175 341,99		175 341,99		175 341,99	
64138	Autres indemnités					354,96		354,96		354,96	
	Sous Total compte 6413					175 696,95		175 696,95		175 696,95	
6419	Rembst rémunérations du persel					531,60	5 003,60	531,60	5 003,60		4 472,00

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					1 026 548,81 5 003,60		1 026 548,81 5 003,60		1 021 545,21	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					177 125,92		177 125,92		177 125,92	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					209 938,28		209 938,28		209 938,28	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					12 018,89		12 018,89		12 018,89	
	Sous Total compte 645					399 083,09		399 083,09		399 083,09	
6475	Autres charges sociales médecine travail					1 865,04		1 865,04		1 865,04	
6478	Autres charges sociales diverses					69 492,49		69 492,49		69 492,49	
	Sous Total compte 647					71 357,53		71 357,53		71 357,53	
	Sous Total compte 64					1 496 989,43 5 003,60		1 496 989,43 5 003,60		1 491 985,83	
651	Redev concessions brevets licences					693,54		693,54		693,54	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					24 916,77		24 916,77		24 916,77	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					712,00		712,00		712,00	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					2 370,43		2 370,43		2 370,43	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					27 999,20		27 999,20		27 999,20	
6558	Autres contributions obligatoires					14 617,00		14 617,00		14 617,00	
	Sous Total compte 655					14 617,00		14 617,00		14 617,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
	Sous Total compte 6573					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
	Sous Total compte 657					2 250,00		2 250,00		2 250,00	
658822	Aides					1 064,00		1 064,00		1 064,00	
	Sous Total compte 65882					1 064,00		1 064,00		1 064,00	
65888	Autres					1,86		1,86		1,86	
	Sous Total compte 6588					1 065,86		1 065,86		1 065,86	
	Sous Total compte 658					1 065,86		1 065,86		1 065,86	
	Sous Total compte 65					46 625,60		46 625,60		46 625,60	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					18 656,87		18 656,87		18 656,87	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6611					18 656,87		18 656,87		18 656,87	
	Sous Total compte 661					18 656,87		18 656,87		18 656,87	
6688	Autres					20 811,66		20 811,66		20 811,66	
	Sous Total compte 668					20 811,66		20 811,66		20 811,66	
	Sous Total compte 66					39 468,53		39 468,53		39 468,53	
6761	Différences sur réalisations (positives)					4 150,00		4 150,00		4 150,00	
	Sous Total compte 676					4 150,00		4 150,00		4 150,00	
	Sous Total compte 67					4 150,00		4 150,00		4 150,00	
6811	DA - immob					229 340,78 4 673,00		229 340,78 4 673,00		224 667,78	
	Sous Total compte 681					229 340,78 4 673,00		229 340,78 4 673,00		224 667,78	
	Sous Total compte 68					229 340,78 4 673,00		229 340,78 4 673,00		224 667,78	
	Total classe 6					2 535 945,46 125 873,56		2 535 945,46 125 873,56		2 414 543,90 4 472,00	
7078	Ventes d'autres marchandises					3 404,78		3 404,78		3 404,78	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 707						3 404,78		3 404,78		3 404,78
70841	Mise à dispo persel aux BA						45 017,81		45 017,81		45 017,81
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP						23 660,00		23 660,00		23 660,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						240 677,08		240 677,08		240 677,08
	Sous Total compte 7084						309 354,89		309 354,89		309 354,89
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						141 133,86		141 133,86		141 133,86
70878	Autres produits - remboursement de frais						71,50		71,50		71,50
	Sous Total compte 7087						141 205,36		141 205,36		141 205,36
	Sous Total compte 708						450 560,25		450 560,25		450 560,25
	Sous Total compte 70						453 965,03		453 965,03		453 965,03
74718	Autres participations Etat					255 154,70	565 994,09	255 154,70	565 994,09		310 839,39
	Sous Total compte 7471					255 154,70	565 994,09	255 154,70	565 994,09		310 839,39
7472	Participations - Région					254 947,97	856 431,82	254 947,97	856 431,82		601 483,85

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7473	Participations - Dépt					347 455,00		347 455,00		347 455,00	
74741	Participations Cnes membres GFP					164 450,00		164 450,00		164 450,00	
74748	Participations des autres Cnes					8 687,14		8 687,14		8 687,14	
	Sous Total compte 7474					173 137,14		173 137,14		173 137,14	
7477	Participations - budget com fonds struct					463 514,85 642 553,35		463 514,85 642 553,35		179 038,50	
7478	Participations - autres organismes					300 714,09 577 577,38		300 714,09 577 577,38		276 863,29	
	Sous Total compte 747					1 274 331,61 3 163 148,78		1 274 331,61 3 163 148,78		1 888 817,17	
7488	Autres attributions - participations					9 275,47		9 275,47		9 275,47	
	Sous Total compte 748					9 275,47		9 275,47		9 275,47	
	Sous Total compte 74					1 274 331,61 3 172 424,25		1 274 331,61 3 172 424,25		1 898 092,64	
752	Revenus des immeubles					55 510,75		55 510,75		55 510,75	
7588	Autres produits divers de gestion couran					0,64		0,64		0,64	
	Sous Total compte 758					0,64		0,64		0,64	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 75					55 511,39		55 511,39			55 511,39
775	Produits des cessions d'immobilisations					4 150,00		4 150,00			4 150,00
7788	Produits exceptionnels divers					1 035,78		1 035,78			1 035,78
	Sous Total compte 778					1 035,78		1 035,78			1 035,78
	Sous Total compte 77					5 185,78		5 185,78			5 185,78
	Total classe 7					1 274 331,61		1 274 331,61			2 412 754,84
	Total général	6 474 997,14		11 555 641,39		4 189 531,99		22 220 170,52		9 479 060,40	
		6 474 997,14		11 248 712,04		4 496 461,34		22 220 170,52		9 479 060,40	

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

012049

TRES. MILLAU

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Nombre de pages : 65

FIN DE DOCUMENT

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2021- 026	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020	Nombre de membres présents : 37
	Séance du 19 mars 2021	Nombre de suffrages exprimés : 37

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Madame Emmanuelle GAZEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2019		163 860,29		1 094 528,64		1 258 388,93
Transfert à la sect° d'investisst	-	-	-	-	-	-
Résultats cumulés reportés 2019		163 860,29	-	1 094 528,64		1 258 388,93
Opérations de l'exercice 2020	373 681,92	677 928,33	2 414 543,90	2 417 226,84	2 788 225,82	3 095 155,17
Résultats de l'exercice 2020		304 246,41		2 682,94		306 929,35
RESULTATS DE CLOTURE en €		468 106,70		1 097 211,58		1 565 318,28

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	764 816,51	
Recettes reportées		659 739,37
Déficit de financement	105 077,14	

Affectation des résultats





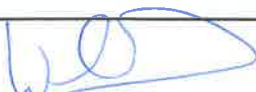
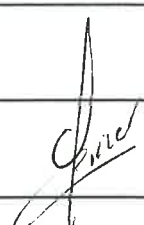


Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020 en €	1 097 211,58
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 097 211,58
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00



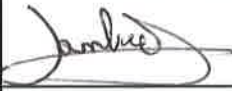










Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2020 en €	363 029,56
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	363 029,56






2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

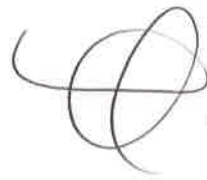
<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET <i>Région Occitanie</i>		Patrick CASES <i>Région Occitanie</i>	
Monique BULTHEL HERMENT <i>Région Occitanie</i>		Stéphane BERARD <i>Région Occitanie</i>	
Emmanuelle GAZEL <i>Région Occitanie</i>		Vincent LABARTHE <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Luc GIBELIN <i>Région Occitanie</i>		(Attente délibération) <i>Région Occitanie</i>	
Aurélie MAILLOLS <i>Région Occitanie</i>		Nelly FRONTANAU <i>Région Occitanie</i>	
Jean-Sébastien ORCIBAL <i>Région Occitanie</i>		Christian DUPRAZ <i>Région Occitanie</i>	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Christine PRESNE <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Jean-François GAILLARD <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir H^{me} Vergonniér</i>	Visio	Alain MARC <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Emilie GRAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Valérie ABADIE ROQUES <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christophe LABORIE <i>Conseil départemental Aveyron</i>		Jean-Philippe ABINAL <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Christel SIGAUD LAURY <i>Conseil départemental Aveyron</i> <i>Pouvoir H^{me} Touzet</i>		Camille GALIBERT <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Danielle VERGONNIER <i>Conseil départemental Aveyron</i>	Visio	Jean-Pierre MASBOU <i>Conseil départemental Aveyron</i>	
Communes urbaines			
Thierry PEREZ-LAFONT <i>Commune urbaine Millau</i>		Nicolas WOHLER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Michel DURAND <i>Commune urbaine Millau</i>	Visio	Yannick DOULS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Catherine JOUVE <i>Commune urbaine Millau</i>	Jouve	Marie-Eve PANIS <i>Commune urbaine Millau</i>	
Philippe RAMONDENC <i>Commune urbaine Millau</i>		Claude ASSIER <i>Commune urbaine Millau</i>	
Céline RENAUD <i>Commune urbaine St-Affrique</i>		Geneviève CAMBON <i>Commune urbaine St-Affrique</i>	
Nathalie MARTY <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i> <i>Pouvoir Y. FioP</i>		Emilie FABRE <i>Commune urbaine Sévérac d'Aveyron</i>	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de communes			
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac	Visio	Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses		Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses		Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses	Visio	Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses		Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOU C de C Millau Grands Causses		Aurélié ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses <i>Bouchra El Merouani</i>		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers		Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes du Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes du Tarn	Visio
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes rurales			
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	Visio	Philippe MEJANE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	Visio
Jonathan COSTES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Christophe HURAUULT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	Représenté par P. Mejane	Anne CROS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Eloi ALBET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Marc TOURET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visio
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visio	Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"		Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

**Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses**

**Pour expédition conforme
Le Président de séance**

Délibération PNRGC n° 2021-027 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Budget Primitif 2021 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2021-005 du comité syndical du 5 février 2021. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2021 a été élaboré. Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2021, dont les montants consignés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 468 767,61 euros	3 592 578,83 euros
Opérations d'ordre	221 022,80 euros	
Résultat reporté		1 097 211,58 euros
TOTAL	4 689 790,41 euros	4 689 790,41 euros
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (RAR et propositions)	1 142 610,86 euros	858 558,50 euros
Opérations d'ordre		221 022,80 euros
Résultat reporté		363 029,56 euros
TOTAL	1 142 610,86 euros	1 442 610,86 euros
CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	5 832 401,27 euros	6 132 401,27 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2021 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET : 25120134900015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 689 790,41	3 592 578,83
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 097 211,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 689 790,41	4 689 790,41

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	377 794,35	419 841,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	764 816,51	659 739,37
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		363 029,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 142 610,86	1 442 610,86

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	5 832 401,27	6 132 401,27
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 355 969,61		1 389 900,00	1 389 900,00	1 389 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00		1 764 181,93	1 764 181,93	1 764 181,93
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00		371 335,18	371 335,18	371 335,18
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 428 831,61		3 525 417,11	3 525 417,11	3 525 417,11
66	Charges financières	47 811,66		26 000,00	26 000,00	26 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	760 863,65		750 000,00	750 000,00	750 000,00
022	Dépenses imprévues	156 917,66		163 350,50	163 350,50	163 350,50
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 398 424,58		4 468 767,61	4 468 767,61	4 468 767,61
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	229 340,78		221 022,80	221 022,80	221 022,80
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	229 340,78		221 022,80	221 022,80	221 022,80
	TOTAL	4 627 765,36		4 689 790,41	4 689 790,41	4 689 790,41

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	=	4 689 790,41
---	---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	478 935,59		509 983,97	509 983,97	509 983,97
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	2 997 301,13		3 026 494,86	3 026 494,86	3 026 494,86
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		44 100,00	44 100,00	44 100,00
	Total des recettes de gestion courante	3 531 236,72		3 590 578,83	3 590 578,83	3 590 578,83
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 533 236,72		3 592 578,83	3 592 578,83	3 592 578,83
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	3 533 236,72		3 592 578,83	3 592 578,83	3 592 578,83

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	1 097 211,58
---	---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	=	4 689 790,41
---	---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	221 022,80
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	194 272,80	194 272,80	-342,19	-342,19	193 930,61
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	884 186,61	570 543,71	98 469,71	98 469,71	669 013,42
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	764 816,51	98 127,52	98 127,52	862 944,03
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		12 457,00	12 457,00	12 457,00
020	Dépenses imprévues	58 540,37		58 209,83	58 209,83	58 209,83
	Total des dépenses financières	92 597,37		102 666,83	102 666,83	102 666,83
45...	Total des opé. pour compte de tiers	39 000,00		177 000,00	177 000,00	177 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 210 056,78	764 816,51	377 794,35	377 794,35	1 142 610,86
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 210 056,78	764 816,51	377 794,35	377 794,35	1 142 610,86

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 142 610,86 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	918 081,70	642 664,82	-39 908,28	-39 908,28	602 756,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	642 664,82	-39 908,28	-39 908,28	602 756,54
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	117 816,99		42 954,96	42 954,96	42 954,96
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	17 074,55	3 772,45	3 772,45	20 847,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	165 065,54	17 074,55	61 727,41	61 727,41	78 801,96
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	39 000,00		177 000,00	177 000,00	177 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 142 958,90	659 739,37	198 819,13	198 819,13	858 558,50
021	virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	229 340,78		221 022,80	221 022,80	221 022,80
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	229 340,78		221 022,80	221 022,80	221 022,80
	Total	1 372 299,68	659 739,37	419 841,93	419 841,93	1 079 581,30

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	363 029,56 +
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 442 610,86 =

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	221 022,80
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 389 900,00		1 389 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 764 181,93		1 764 181,93
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	371 335,18		371 335,18
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	26 000,00		26 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	750 000,00	221 022,80	971 022,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	163 350,50		163 350,50
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 468 767,61	221 022,80	4 689 790,41

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 689 790,41
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	31 000,00		31 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	669 013,42		669 013,42
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	193 930,61		193 930,61
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 457,00		12 457,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	177 000,00		177 000,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	58 209,83		58 209,83
	Dépenses d'investissement - Total	1 142 610,86		1 142 610,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 142 610,86
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	509 983,97		509 983,97
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	3 026 494,86		3 026 494,86
75	Autres produits de gestion courante	44 100,00		44 100,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 592 578,83		3 592 578,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 097 211,58
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 689 790,41
--	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 954,96		42 954,96
13	Subventions d'investissement	602 756,54		602 756,54
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	20 847,00		20 847,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		221 022,80	221 022,80
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	177 000,00		177 000,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3 ...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits de cessions d'immobilisations	15 000,00		15 000,00
	Recettes d'investissement - Total	858 558,50	221 022,80	1 079 581,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	363 029,56
--	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 442 610,86
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 355 989,61	1 389 900,00	1 389 900,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	1 100,00	1 100,00
60612	Énergie - électricité	9 000,00	5 000,00	5 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	24 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	1 300,00	1 100,00	1 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 316,67	40 000,00	40 000,00
60636	Vêtements de travail	3 400,00	5 500,00	5 500,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 800,00	5 800,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	182 000,00	170 000,00	170 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 500,00	11 000,00	11 000,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	3 200,00	3 200,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6161	Multirisques	21 500,00	21 500,00	21 500,00
617	Études et recherches	406 278,61	433 500,00	433 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 515,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	700,00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00		
6226	Honoraires	7 713,42	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	324 824,67	287 500,00	287 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies		500,00	500,00
6237	Publications	97 517,02	123 000,00	123 000,00
6238	Divers	2 000,00		
6248	Divers	1 200,00	500,00	500,00
6256	Missions	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	12 000,00	40 000,00	40 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 304,22	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	12 500,00	13 500,00	13 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6288	Autres services extérieurs	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits		100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00	1 764 181,93	1 764 181,93
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 1	35 000,00		
6218	Autre personnel extérieur	24 610,00	66 381,93	66 381,93
6331	Versement de transport		5 300,00	5 300,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	5 100,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	16 000,00	17 100,00	17 100,00
64111	Rémunération principale	750 000,00	730 000,00	730 000,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	37 000,00	25 000,00	25 000,00
64118	Autres indemnités.	118 500,00	85 000,00	85 000,00
64131	Rémunérations	235 500,00	300 000,00	300 000,00
64138	Autres indemnités	500,00	400,00	400,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	184 000,00	230 000,00	230 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	214 000,00	215 000,00	215 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	15 000,00	13 500,00	13 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 300,00	2 300,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00	73 200,00	73 200,00
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	371 335,18	371 335,18
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	1 600,00	100,00	100,00
6531	Indemnités	26 000,00	54 000,00	54 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	7 450,00	7 450,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65733	Départements	7 950,00		
657348	Autres communes	113 652,00	107 118,80	107 118,80
65737	Autres établissements publics locaux	120 550,00	104 312,80	104 312,80
65738	Autres organismes publics	2 500,00	1 125,00	1 125,00
658822	Aides	76 800,00	74 728,58	74 728,58
65888	Autres charges diverses de la gestion courante		5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		3 428 831,61	3 525 417,11	3 525 417,11
66	Charges financières (b)	47 811,66	26 000,00	26 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6688	Autres	22 811,66	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	760 863,65	750 000,00	750 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	760 863,65	750 000,00	750 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	156 917,66	163 350,50	163 350,50
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		4 398 424,58	4 468 767,61	4 468 767,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 340,78	221 022,80	221 022,80
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	229 340,78	221 022,80	221 022,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		229 340,78	221 022,80	221 022,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 627 765,36	4 689 790,41	4 689 790,41

RESTES A REALISER N-1	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	4 689 790,41

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	478 935,59	509 983,97	509 983,97
70688	Autres prestations de services		40 000,00	40 000,00
7078	Autres marchandises	4 500,00	4 500,00	4 500,00
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	45 000,00	128 900,00	128 900,00
70845	Aux communes membres du GFP	34 182,55	100 390,00	100 390,00
70848	Aux autres organismes	267 493,04	173 693,97	173 693,97
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	127 760,00	62 400,00	62 400,00
70878	Par d'autres redevables		100,00	100,00
74	Dotations, subventions et participations	2 997 301,13	3 026 494,86	3 026 494,86
74718	Autres	460 727,53	361 564,32	361 564,32
7472	Régions	860 436,77	981 345,94	981 345,94
7473	Départements	347 455,00	357 455,00	357 455,00
74741	Communes membres du GFP	164 450,00	164 256,80	164 256,80
74748	Autres communes	52 600,00	53 186,22	53 186,22
7477	Budget communautaire et fonds structurels	667 763,43	721 384,18	721 384,18
7478	Autres organismes	401 136,51	343 102,40	343 102,40
7488	Autres attributions et participations	42 731,89	44 196,00	44 196,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	44 100,00	44 100,00
752	Revenus des immeubles	44 900,00	44 000,00	44 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		3 531 236,72	3 590 578,83	3 590 578,83
77	Produits exceptionnels (b)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		3 533 236,72	3 592 578,83	3 592 578,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 533 236,72	3 592 578,83	3 592 578,83

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 097 211,58
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 689 790,41
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
21	Immobilisations corporelles	194 272,80	-342,19	-342,19
2188	Autres immobilisations corporelles	194 272,80	-342,19	-342,19
	Op. equ : 11 - Matériel et outillage	83 811,66	43 813,60	43 813,60
	Op. equ : 16 - Informatique et bureautique	26 626,00	46 200,31	46 200,31
	Op. equ : 19 - Aménagement des locaux	2 000,00	4 046,40	4 046,40
	Op. equ : 20 - Acquisition et rénovation siège soc	246 019,32	-38 801,85	-38 801,85
	Op. equ : 21 - Outils numériques	90 000,00	18 000,00	18 000,00
	Op. equ : 22 - Activités pleine nature Patrimoines	113 499,34	-26 657,82	-26 657,82
	Op. equ : 26 - Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00		
	Op. equ : 27 - Abris de troupeau	37 014,29	30 989,07	30 989,07
	Op. equ : 28 - PN Parcours Gravel		20 880,00	20 880,00
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	98 127,52	98 127,52
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	31 000,00	31 000,00
1641	Emprunts en euros	30 000,00	31 000,00	31 000,00
26	Participations et créances rattachées à des partic	1 000,00	1 000,00	1 000,00
261	Titres de participation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	12 457,00	12 457,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	3 057,00	12 457,00	12 457,00
020	Dépenses Imprévues	58 540,37	58 209,83	58 209,83
	Total des dépenses financières	92 597,37	102 666,83	102 666,83
4581358	Réh ANC	39 000,00		
4581396	Réhab ANC		177 000,00	177 000,00
	Total des dépenses d'opération pour compte de tiers	39 000,00	177 000,00	177 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 210 056,78	377 794,35	377 794,35
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 210 056,78	377 794,35	377 794,35

+

RESTES A REALISER N-1	764 816,51
------------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 142 610,86
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	918 081,70	-39 908,28	-39 908,28
1321	État et établissements nationaux	100 860,14	15 498,60	15 498,60
1322	Régions	457 830,71	26 394,09	26 394,09
1323	Départements	23 768,00	6 837,00	6 837,00
13241	Communes membres du GFP	11 400,00		
13248	Autres communes	25 350,00		
13251	GFP de rattachement	30 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux	26 110,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	161 075,40	-102 430,40	-102 430,40
1328	Autres	81 687,45	13 792,43	13 792,43
16	Emprunts et dettes assimilées	20 811,66		
1641	Emprunts en euros	20 811,66		
Total des recettes d'équipement		938 893,36	-39 908,28	-39 908,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 816,99	42 954,96	42 954,96
10222	FCTVA	117 816,99	42 954,96	42 954,96
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	3 772,45	3 772,45
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	22 248,55	3 772,45	3 772,45
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	25 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes financières		165 065,54	61 727,41	61 727,41
4582358	Réhab ANC 2019	39 000,00		
4582396	Réhab ANC		177 000,00	177 000,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		39 000,00	177 000,00	177 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 142 958,90	198 819,13	198 819,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	229 340,78	221 022,80	221 022,80
28031	Amortissements des frais d'études		688,80	688,80
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68	61 053,61	61 053,61
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 384,16	2 521,84	2 521,84
28182	Matériel de transport	61 769,50	47 922,50	47 922,50
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 101,00	13 718,36	13 718,36
28184	Mobilier	3 203,95	3 750,19	3 750,19
28188	Autres immobilisations corporelles	87 507,49	91 367,50	91 367,50
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		229 340,78	221 022,80	221 022,80
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		229 340,78	221 022,80	221 022,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 372 299,68	419 841,93	419 841,93
				+
RESTES A REALISER N-1				659 739,37
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				363 029,56
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 442 610,86

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11
LIBELLE : Matériel et outillage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		1 330 411,13	a 65 186,40	43 813,60	b 43 813,60	
21	Immobilisations corporelles	1 330 411,13	65 186,40	43 813,60	43 813,60	
2181	Installations générales,	660,00				
2182	Matériel de transport	653 000,67	20 000,00	25 000,00	25 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	676 750,46	45 186,40	18 813,60	18 813,60	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 33 491,40	d 4 640,00
13	Subventions d'investissement	33 491,40	4 640,00
1322	Régions	27 791,40	4 640,00
13248	Autres communes	2 850,00	
1326	Autres établissements publics	2 850,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	70 868,60

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16
LIBELLE : Informatique et bureautique

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		266 418,17	a 6 799,69	46 200,31	b 46 200,31	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	11 644,74	6 296,86	- 3 296,86	- 3 296,86	
2051	Concessions et droits similaires	11 644,74	6 296,86	- 3 296,86	- 3 296,86	
21	Immobilisations corporelles	254 773,43	502,83	49 497,17	49 497,17	
2183	Matériel de bureau et matériel	242 709,41	502,83	49 497,17	49 497,17	
2188	Autres immobilisations corporelles	12 064,02				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	53 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19
LIBELLE : Aménagement des locaux

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		77 349,70	a 953,60	4 046,40	b 4 046,40	
21	Immobilisations corporelles	77 349,70	953,60	4 046,40	4 046,40	
2181	Installations générales,	42 999,71				
2184	Mobilier	34 349,99	953,60	4 046,40	4 046,40	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	5 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20
LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		2 139 251,34	a 65 801,85	- 38 801,85	b - 38 801,85	
21	Immobilisations corporelles	2 139 251,34	65 801,85	- 38 801,85	- 38 801,85	
21318	Autres bâtiments publics	2 086 841,40	61 942,60	- 41 942,60	- 41 942,60	
2135	Installations générales,	47 993,94	3 859,25	3 140,75	3 140,75	
2184	Mobilier	4 416,00				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	27 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21
LIBELLE : Outils numériques

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		74 232,00	a 90 000,00	18 000,00	b 18 000,00	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	74 232,00	35 000,00	7 000,00	7 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	74 232,00	35 000,00	7 000,00	7 000,00	
21	Immobilisations corporelles		55 000,00	11 000,00	11 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		55 000,00	11 000,00	11 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 103 500,00	d - 13 500,00
13	Subventions d'investissement	103 500,00	- 13 500,00
1322	Régions	45 000,00	
13248	Autres communes	22 500,00	
1326	Autres établissements publics	22 500,00	
1327	Budget communautaire et fonds	13 500,00	- 13 500,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	18 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22
LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		206 342,18	a 46 657,82	- 26 657,82	b - 26 657,82	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	116 767,28	23 232,72	- 3 232,72	- 3 232,72	
2051	Concessions et droits similaires	116 767,28	23 232,72	- 3 232,72	- 3 232,72	
21	Immobilisations corporelles	89 574,90	23 425,10	- 23 425,10	- 23 425,10	
2188	Autres immobilisations corporelles	89 574,90	23 425,10	- 23 425,10	- 23 425,10	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	118 899,00	d	- 77 779,34
13	Subventions d'Investissement		118 899,00		- 77 779,34
1322	Régions		36 399,00		4 720,66
1327	Budget communautaire et fonds		82 500,00		- 82 500,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	21 119,66
Besoin de financement si négatif	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23
LIBELLE : Autopartage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a 161 632,80			b - 342,19
21	Immobilisations corporelles		161 632,80			- 342,19
2188	Autres immobilisations corporelles		161 632,80			- 342,19

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 145 527,56	d
13	Subventions d'investissement	145 527,56	
1322	Régions	67 347,00	
1327	Budget communautaire et fonds	10 409,00	
1328	Autres	67 771,56	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	15 763,05

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24
LIBELLE : Forêts et filière bois

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a 14 640,00			b
21	Immobilisations corporelles		14 640,00			
2188	Autres immobilisations corporelles		14 640,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	11 450,00 d
13	Subventions d'investissement		11 450,00
1322	Régions		11 450,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	3 190,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25
LIBELLE : Covoiturage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a 18 000,00			b
21	Immobilisations corporelles		18 000,00			
2188	Autres immobilisations corporelles		18 000,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 16 000,00	d
13	Subventions d'Investissement	16 000,00	
1322	Régions	15 240,00	
1326	Autres établissements publics	760,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	2 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26
LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a 285 216,00		b	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le		261 216,00			
2051	Concessions et droits similaires		261 216,00			
21	Immobilisations corporelles		24 000,00			
2184	Mobilier		24 000,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 185 854,40	d 13 005,20
13	Subventions d'Investissement	185 854,40	13 005,20
1321	État et établissements nationaux	48 000,00	15 498,60
1322	Régions	59 420,00	580,00
1323	Départements	23 768,00	3 357,00
1327	Budget communautaire et fonds	54 666,40	- 6 430,40

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	86 356,40

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27
LIBELLE : Abris de troupeau

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		27 085,94	a 9 928,35	30 989,07	b 30 989,07	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le	3 444,00		1 800,00	1 800,00	
2031	Frais d'études	3 444,00		1 800,00	1 800,00	
21	Immobilisations corporelles	23 641,94	9 928,35	29 189,07	29 189,07	
2188	Autres immobilisations corporelles	23 641,94	9 928,35	29 189,07	29 189,07	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 27 942,46	d 26 765,86
13	Subventions d'investissement	27 942,46	26 765,86
1322	Régions	14 026,57	12 973,43
1328	Autres	13 915,89	13 792,43

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	13 790,90
Besoin de financement si négatif	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28
LIBELLE : PN Parcours Gravel

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a	20 880,00	b	20 880,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le			6 840,00	6 840,00	
2051	Concessions et droits similaires			6 840,00	6 840,00	
21	Immobilisations corporelles			14 040,00	14 040,00	
2188	Autres immobilisations corporelles			14 040,00	14 040,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement		6 960,00
1322	Régions		3 480,00
1323	Départements		3 480,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	13 920,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
---------	-------------------------------------	---	---	-------------------------------------	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles		130 512,30				
- Equipements municipaux		41 302,47				
- Equip. non municipaux (c/204)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice		130 512,30				
RAR N-1 et reports		90 961,14				
Total cumulé dépenses d'investissement		221 473,44				

RECETTES						
Total recettes de l'exercice		278 977,76				
RAR N-1 et reports		363 029,56				
Total cumulé recettes d'investissement		642 007,32				

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice		3 157 034,79			7 243,33	
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement		3 157 034,79			7 243,33	

RECETTES						
Total recettes de l'exercice		1 595 173,31			25 500,00	
RAR N-1 et reports		1 097 211,58				
Total cumulé recettes de fonctionnement		2 692 384,89			25 500,00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles				232 002,87	15 279,18	377 794,35
- Equipements municipaux				44 602,87	12 222,18	98 127,52
- Equip. non municipaux (c/204)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice				232 002,87	15 279,18	377 794,35
RAR N-1 et reports				251 981,55	421 873,82	764 816,51
Total cumulé dépenses d'investissement				483 984,42	437 153,00	1 142 610,86

RECETTES						
Total recettes de l'exercice				209 121,31	-68 257,14	419 841,93
RAR N-1 et reports				243 095,97	416 643,40	1 022 768,93
Total cumulé recettes d'investissement				452 217,28	348 386,26	1 442 610,86

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice				1 149 347,31	376 164,98	4 689 790,41
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement				1 149 347,31	376 164,98	4 689 790,41

RECETTES						
Total recettes de l'exercice				1 307 973,91	663 931,61	3 592 678,83
RAR N-1 et reports						1 097 211,58
Total cumulé recettes de fonctionnement				1 307 973,91	663 931,61	4 689 790,41

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
------	---------	-------------------------------------	---	---	----------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses Investissement			221 473,44				
Dépenses réelles			221 473,44				
020	Dépenses imprévues		58 209,83				
16	Emprunts et dettes assimilées		31 000,00				
21	Immobilisations corporelles						
26	Participations et créances rattachées à des participations						
27	Autres immobilisations financières						
Opérations d'équipement			132 263,61				
11	Matériel et outillage		53 168,61				
16	Informatique et bureautique		49 675,00				
19	Aménagement des locaux		2 420,00				
20	Acquisition et rénovation siège social		27 000,00				
21	Outils numériques						
22	Activités pleine nature Patrimoines Paysages						
26	Itinérance Gorges et vallée du Tarn						
27	Abris de troupeau						
28	PN Parcours Gravel						
Opérations pour compte de tiers							
4581396	Opérations pour compte de tiers						
RECETTES							
Total recettes investissement			278 977,76				
Recettes réelles			57 954,96				
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		15 000,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves		42 954,96				
13	Subventions d'investissement						
27	Autres immobilisations financières						
Opérations pour compte de tiers							
4582396	Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre			221 022,80				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		221 022,80				

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement			3 157 034,79			7 243,33	
Dépenses réelles			2 936 011,99			7 243,33	
011	Charges à caractère général		280 711,49			7 243,33	
012	Charges de personnel et frais assimilés		1 636 700,00				
022	Dépenses imprévues		163 350,50				
65	Autres charges de gestion courante		75 250,00				
66	Charges financières		26 000,00				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
67	Charges exceptionnelles		4 000,00				
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)		750 000,00				
<i>Dépenses d'ordre</i>			221 022,80				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		221 022,80				
RECETTES							
Total recettes fonctionnement			1 595 173,31			25 500,00	
Recettes réelles			1 595 173,31			25 500,00	
013	Atténuations de charges		9 800,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers		398 740,00				
74	Dotations, subventions et participations		1 140 533,31			25 500,00	
75	Autres produits de gestion courante		44 100,00				
77	Produits exceptionnels		2 000,00				

IV-ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
------	---------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses Investissement					483 984,42	437 153,00	1 142 610,86
Dépenses réelles					483 984,42	437 153,00	1 142 610,86
020	Dépenses imprévues						58 209,83
16	Emprunts et dettes assimilées						31 000,00
21	Immobilisations corporelles				193 930,61		193 930,61
26	Participations et créances rattachées à des participations				1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières				9 400,00	3 057,00	12 457,00
Opérations d'équipement					102 653,81	434 096,00	669 013,42
11	Matériel et outillage				55 831,39		109 000,00
16	Informatique et bureautique				3 325,00		53 000,00
19	Aménagement des locaux				2 580,00		5 000,00
20	Acquisition et rénovation siège social						27 000,00
21	Outils numériques					108 000,00	108 000,00
22	Activités pleine nature Patrimoines Paysages					20 000,00	20 000,00
26	Itinérance Gorges et vallée du Tarn					285 216,00	285 216,00
27	Abris de troupeau				40 917,42		40 917,42
28	PN Parcours Gravel					20 880,00	20 880,00
Opérations pour compte de tiers					177 000,00		177 000,00
4581396	Opérations pour compte de tiers				177 000,00		177 000,00
RECETTES							
Total recettes Investissement					452 217,28	348 386,26	1 079 581,30
Recettes réelles					452 217,28	348 386,26	858 558,50
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)						15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						42 954,96
13	Subventions d'investissement				265 817,28	336 939,26	602 756,54
27	Autres immobilisations financières				9 400,00	11 447,00	20 847,00
Opérations pour compte de tiers					177 000,00		177 000,00
4582396	Opérations pour compte de tiers				177 000,00		177 000,00
Recettes d'ordre							221 022,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre section						221 022,80

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement					1 149 347,31	376 164,98	4 689 790,41
Dépenses réelles					1 149 347,31	376 164,98	4 468 767,61
011	Charges à caractère général				945 570,80	156 374,38	1 389 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				123 881,93	3 600,00	1 764 181,93
022	Dépenses imprévues						163 350,50
65	Autres charges de gestion courante				79 894,58	216 190,60	371 335,18
66	Charges financières						26 000,00

IV-ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Actlon économiqne	TOTAL
67	Charges exceptionnelles						4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)						750 000,00
<i>Dépenses d'ordre</i>							
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						221 022,80
RECETTES							
Total recettes fonctionnement					1 307 973,91	663 931,61	3 592 578,83
Recettes réelles					1 307 973,91	663 931,61	3 592 578,83
013	Alténuations de charges				200,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers				93 743,97	17 500,00	509 983,97
74	Dotations, subventions et participations				1 214 029,94	646 431,61	3 026 494,86
75	Autres produits de gestion courante						44 100,00
77	Produits exceptionnels						2 000,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00		5,00	5,00		5,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00		4,00	4,00		4,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,04	8,04	5,90	2,14	8,04
Attaché	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B		0,90	0,90	0,90		0,90
Adjoint administratif territorial	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	1,00	1,14	2,14	1,00	1,14	2,14
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	0,90	14,90	9,80	4,90	14,70
Ingénieur	A	9,00	0,90	9,90	7,00	2,90	9,90
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00		1,00	0,80		0,80
Adjoint technique territorial	C	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE CULTURELLE (d)		1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (b+c+d)		21,00	2,94	23,94	16,70	7,04	23,74

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM			3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	ADM			A	CDI
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	ADM			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	C	TECH			A	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH			A	CDD
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour.....
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 02/03/2021

Présenté par M. FIOLE

A Millau , le 19/03/2021

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau , le 19/03/2021

Les membres du Comité syndical ,

Zina BOURGUET // Patrick CASES
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Monique BULTELE HERMENT // Stéphane BERARD
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Aurèle MAILLOLS // Nelly FRONTANAU
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie

Annie BEL // Christine PRESNE
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Jean-François GAILLARD // Alain MARC
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Phillipe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Céline RENAUD // Geneviève CAMBON
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Nathalie MARTY // Emilie FABRE
Titulaire // Suppléant - Communes urbaines

Sébastien CROS // Philippe COSTES
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Richard FIOLE // Maryse ROUX
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Joël ESPINASSE // Bernard MAURY
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Mathieu LAMBRECH // Christophe SAINT-PIERRE
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Christlan BOUDES // Vincent HERAN
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Philippe LEPETIT // Charle MEDEIROS
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Séverine PEYRETOUT // Aurèle ESON
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Bouchra EL MEROUANI // Valentin ARTAL
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES**Cyril TOUZET // Bernard ARNOULD***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Sébastien DAVID // Thierry ARNAL***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Gérard CALHOL // Myriam SAHNOUN***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Jean-Marie BODT // Anne CROS***Titulaire // Suppléant - Communes rurales**Représenté par P. Mejeane***Michel LEBLOND // Marc TOURRET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Jacques ARLES // Jean-Marc BEA***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Mathieu HENRY // Georget DAMERVAL***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes**Visio***Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS***Titulaire // Suppléant - Communautés de communes***Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Michel SIMONIN // Philippe MEJANE***Titulaire // Suppléant - Communes rurales**Visio Visio***Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales***Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER***Titulaire // Suppléant - Communes rurales**Visio***Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET***Titulaire // Suppléant - Communes rurales**Visio***Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE***Titulaire // Suppléant - Communes rurales*Certifié exécutoire par le comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Millau le 19/03/2021

**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**71, Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

tel : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PNRGC - Vote du budget 2021

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 25/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 20210319_027

Identifiant unique de l'acte : 012-251201349-20210319-20210319_027-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DBU--PNRGC--BP--2021.xml (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_027-BF-1-1_1.xml)

Annexe : annexe Délib PNRGC-2021-027-BP 2021.pdf (71_AN-012-251201349-20210319-20210319_027-BF-1-1_2.pdf)
page de signature

Annexe : Délib PNRGC-2021-027-BP21 BP vote.pdf (70_DE-012-251201349-20210319-20210319_027-BF-1-1_3.pdf)
délibération vote budget 2021

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2021

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des autres budgets.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

Les dépenses, dites de structures, sont identifiées sur le budget principal par un code analytique et refacturées à l'euro près, d'autres nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2021, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC - Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- 50% des coûts salariaux pour le secrétariat à compter du 1^{er} avril 2021
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs

- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 7 260€ réajusté en 2021 avec prise en compte de l'augmentation de l'effectif (1 bureau de plus)
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 3 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 2 500€ réajusté en 2021
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 50 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-029 du Comité syndical du 19 mars 2021

Amortissement sur le budget Parc

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Les durées d'amortissement des immobilisations du budget PARC ont été définies par délibération n°2016-044 du Comité syndical Parc du 3 juin 2016.

Lors de la mise en place des amortissements sur le budget Parc en 2016, l'article 2031 n'avait pas été prévu dans la délibération susmentionnée.

Récapitulatif des durées d'amortissement des immobilisations du Parc :

- Immobilisations incorporelles :
 - o Concessions et droits similaire - logiciels (article 2051) : 2 ans
- Immobilisations corporelles :
 - o Installations générales, agencements, aménagements divers (article 2181) : 15 ans
 - o Véhicules (article 2182) : 5 ans
 - o Matériel de bureau et informatique (article 2183) : 3 ans
 - o Mobilier (article 2184) : 10 ans
 - o Autres matériels (article 2188) : 5 ans.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ajouter l'article 2031 « Frais d'études » dans les immobilisations incorporelles pour une durée d'amortissement sur 5 ans. Les autres durées d'amortissement restent inchangées.

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_029-DE
Reçu le 24/03/2021

Délibération PNRGC n° 2021-030 du Comité syndical du 19 mars 2021

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois.

Le Président propose au comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois, après avis favorable du Comité Technique Départemental du 3 mars 2021, par :

- la suppression d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif principal de de 2^{ème} classe à temps non complet (57%) ; l'agent occupant le poste fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2021
- la suppression d'un poste permanent pour un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à la mutation de l'agent occupant le poste au syndicat mixte bassin versant Tarn Amont en date du 15 novembre 2020

Le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	4	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
		57%	1	1
Adjoint administratif	C	100%	2	2
TOTAL			12	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	12	12
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
TOTAL			18	16
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			36	31

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012,

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_030-DE
Reçu le 24/03/2021

Délibération PNRGC n° 2021-031 du Comité syndical du 19 mars 2021

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2021 : période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1 :** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2 :** Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

N.B. A partir d'avril 2021, à la demande de la DDT de l'Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses portera également l'animation du site « Gorges de la Vis et de la Virenque ».

A compter du 1^{er} janvier 2022, les périodes d'animation seront fondées sur l'année civile (01/01 au 31/12). Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les comités de pilotage annuels valident chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée :

1- Animation agricole :

Documents d'objectifs visés : « Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac

Opérations à réaliser :

- Animation agricole, suivi des MAEC en cours (prolongation des contrats liés à la PAC),
- Etat des lieux de l'activité agricole et des pratiques, en lien avec les enjeux du site « Causse Noir et ses corniches ».

2- Suivis d'espèces/sensibilisation :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

- Travail auprès des éleveurs sur le comportement des vautours, décryptage des interactions vautour/élevage
- Suivi des populations de chauves-souris au Boundoulaou

3- Animation générale :

- Accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites
- Accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets
- Formations, interventions auprès d'étudiants
- Participation aux divers réseaux des animateurs et acteurs de Natura 2000
- Préparation des Comités de pilotage
- Avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000
- Suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crabe, gypaète)
- Veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification et projets de développement sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Occitanie, la LPO Grands Causses, Rural concept...

Budget prévisionnel

Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%) et des prestations extérieures.

Total TTC : 75 600 €

Plan de financement : 100 %

Etat (47%) et Europe (53%)

VOTE :

Pour : **37**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, le jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20210319-20210319_031-DE

Reçu le 24/03/2021

Délibération PNRGC n° 2021-032 du Comité syndical du 19 mars 2021

Construction d'un prototype d'abri de troupeaux sur le causse du Larzac

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Contexte et motif de l'action

Suite à la délibération du 2020-039 du Comité syndical du 6 novembre 2020, les partenaires précédents, pour des raisons qui leur sont propres, ont souhaité abandonner le projet d'abri de troupeaux de 150 m². Aussi, l'équipe du PNRGC a procédé à une nouvelle recherche de partenaires et de terrain pour l'implantation de ce projet d'abri de troupeaux. Un nouveau projet a été défini avec un propriétaire foncier pour un bâtiment de plus de 300 m².

Rappel de la genèse du projet :

L'agriculture du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses qui modèle fortement le paysage est la base de l'économie locale. Or, dans un contexte de changement climatique global, la recherche de ressources fourragères accessibles à moindre coût devient un objectif important pour les éleveurs.

L'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondiale de l'UNESCO engage l'Etat français à conserver les paysages agro-pastoraux du bien inscrit. La dynamique végétale liée à l'abandon de pratiques pastorales sur certains parcours conduit à l'enfrichement de ces milieux, et à terme, à leur boisement. La conservation de ces paysages ne peut se réaliser que si les éleveurs se réapproprient les espaces de landes et de pelouses avec des outils de gestion moderne, notamment en réinventant les Jasses (bergerie d'estive) destinées autrefois à abriter les troupeaux durant la période estivale.

Ainsi, les éleveurs recherchent l'optimisation des ressources de leur exploitation en s'adaptant au mieux à leur terroir avec un troupeau modeste, même dans des filières « classiques » (lait pour Roquefort ou ovin viande). Jusqu'à présent plutôt délaissé, les éleveurs recherchent à nouveau des ressources alimentaires sur les parcours.

Afin de permettre d'abriter le troupeau durant la nuit ou durant des épisodes météorologiques intenses, voire des prédateurs, sans les ramener quotidiennement au siège de l'exploitation, des éleveurs souhaitent construire un bâtiment sur les sites de pâturage. Or, les règlements d'urbanisme des communes n'autorisent pas ce type de construction dans les zones classées « N » (naturelle) qui couvrent la quasi-totalité des causses.

Afin de lutter contre l'enfrichement, une étude a été lancée en 2017 en collaboration avec des agriculteurs pour la création d'un prototype d'abri de troupeaux.

Pour mener à bien ce travail deux groupes de travail ont été constitués pour définir un cahier des charges.

Le premier groupe constitué d'éleveurs et de professionnels du monde agricole a permis de définir les besoins liés à l'élevage et à l'exploitation des parcours. Ce groupe a mis aussi en évidence l'intérêt de travailler avec la ressource bois locale qui occupent de plus en plus les causes : le pin sylvestre.

Le second groupe composé des services de l'Etat (DDT, DREAL), des bureaux d'études en charge de l'élaboration des PLUi de ce territoire a défini les règles pour implanter un tel type d'équipement dans des zones naturelles.

La consultation d'un architecte spécialisé dans les structures légères a permis de définir un nouveau principe de bâtiment :

Ce nouveau projet, d'une surface estimée de 308 m² (10*31*5m), est un bâtiment couvert, fermé, mais non clos au sens de l'étanchéité des bâtiments. Il a été conçu pour s'intégrer dans le paysage caussenard spécifique du Parc naturel régional des Grands Causses, et notamment celui du Larzac. A ce titre il présente la forme arrondie et allongé des anciens hangars agricoles, il emploie des matériaux bruts, bois en structure et bardage et bac galvanisé en toiture. La forme spécifique arrondie de sa charpente a été conçue pour employer efficacement des bois de relativement courte longueur et section, dans un but de valorisation du bois local, notamment le pin sylvestre.

Objectifs de l'action

Création d'un prototype d'abri de troupeaux permettant :

- d'augmenter la diversité des zones à pâturer (friches, boisements),
- de maintenir les milieux ouverts pour leur biodiversité inféodé, leur intérêt paysager et améliorer les ressources des exploitations agricoles,
- de protéger les troupeaux (précipitations, de la chaleur, des vents, des prédateurs...),
- de répondre à des contraintes techniques (l'accès d'un tracteur pour le curage de la litière),
- de répondre à des critères d'intégration paysagère et architecturale.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

La construction de ce prototype d'abri de troupeaux par le SM du PNR GC nécessite :

- la signature du bail civil avec le GAEC du Liquier (commune de Nant) d'une durée de 6 ans (à partir du 31 mars 2021) pour un loyer annuel de 30€/an pour le terrain nu d'une surface de l'ordre de 400 m² sur la parcelle cadastrée R 482p (surface totale de 18 540.755 m²) de la Commune de Nant (12230) au lieudit les Combes
- la signature d'une offre de concours entre le SM du PNRGC et le Gaec du Liquier qui propose de participer à cette dépense pour la réalisation de ce prototype pour un montant estimé de 27 708.32 €

Coût et plan de financement (estimations)

Coût TTC

Construction et installation du prototype de 308 m² : étude, terrassement, fourniture matériaux, construction de l'abri, transport, montage, ...

TOTAL estimé HT56 669,47 €

TOTAL estimé TTC68 003,36 €

Plan de financement TTC

Région Occitanie (46 %) 30 000,00 €

Offre de concours (37.6%)27 708,32 €

Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (16.4%)10 295,05 €

TOTAL68 003,36 €

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Annule et remplace la délibération 2020 039 du 6 novembre 2020 par ce nouveau projet
- autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires notamment le bail civil avec le GAEC du Liquier et l'offre de concours.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



BAIL CIVIL

CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN NU

Entre les soussignés :

• **GAEC du Liquier**

Ayant son siège au Liquier sur la Commune de NANT (12230)

Numéro de SIREN : 379031123

Numéro de SIRET : 37903112300019

Dont les gérants sont :

M Francis JAOUL

Né (e) le 19..... à

et demeurant à

M Jeremi JAOUL

Né (e) le 19..... à

et demeurant à

sont les représentants légaux du GAEC et dûment habilités par les statuts du GAEC du Liquier à signer le bail ci présenté

Ci-après dénommé « Le Bailleur », d'une part,

• **Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses**
Représenté par Richard FIOL, son Président, d'autre part

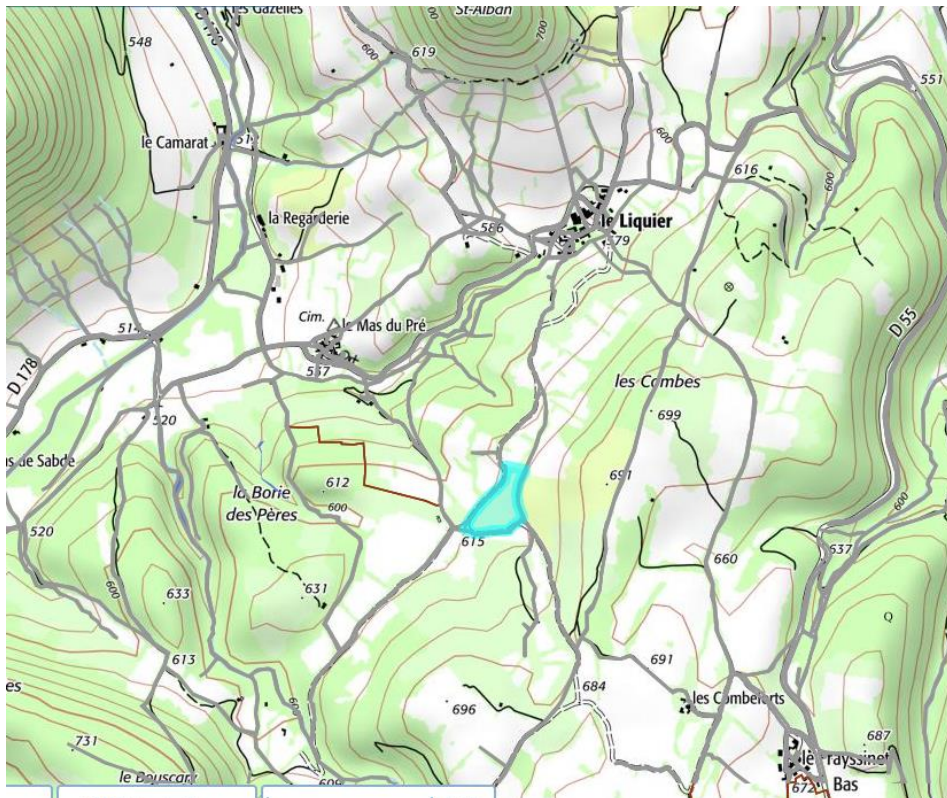
Ci-après dénommé « le Preneur », d'autre part,

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Le Bailleur donne, par les présentes, à bail, au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, qui accepte l'immeuble dont la désignation suit :

1. Désignation :

Terrain nu d'une surface de 400 m² à l'intérieur de la parcelle 482 cadastrée R (surface totale de 18 540.755 m²) de la Commune de NANT (12230) au lieudit Les Combes



Plan de situation de la parcelle concernée

L'emprise de 400 m² sera défini sur place et implantée par des piquets avec les 2 parties prenantes.

2. Durée :

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans – six ans (en chiffres et en lettres) années entières et consécutives, qui commenceront à courir, le **31 mars 2021**, pour se terminer à pareille date de l'année 2027 En aucun cas, la durée du présent bail ne pourra faire l'objet d'une prorogation ou renouvellement par tacite reconduction.

Néanmoins, le Bailleur peut déroger à cette règle sur demande écrite du Preneur, lequel devra motiver sa demande, et l'adresser au Bailleur par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au moins deux mois avant la fin du contrat.

3. Loyer :

En outre le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 30 € - trente euros par an. Il sera payable par année et d'avance à compter du premier janvier et au plus tard le 30 janvier de chaque année. Le mode de paiement est laissé au libre choix des parties (virement, dépôt sur compte, en main propre).

4. Révision du loyer :

En l'absence de texte traitant expressément de la matière, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions relatives à l'augmentation des loyers des locaux à usages d'habitation.

5. Urbanisme et servitudes :

Le Preneur fera son affaire personnelle des servitudes de toute nature, administratives ou autres, qui peuvent et pourront grever la propriété louée, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il y a lieu.

A cet égard, le Bailleur déclare, qu'à sa connaissance, la propriété n'est grevée d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux.

Le Preneur pourra consentir et constituer, les servitudes indispensables à la réalisation des constructions, telle la mitoyenneté ou la contiguïté. A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, les servitudes, autres que celles indispensables à la réalisation des constructions prévues ou celles à la constitution desquelles le Bailleur aura consenti, s'éteindront de plein droit.

6. Constructions :

Le Preneur aura la faculté de faire édifier sur le terrain présentement loué, un prototype d'abri de troupeaux de 308 m² en bois.

Si le Preneur use de la faculté qui lui est accordé par l'alinéa précédent, il devra se conformer pour l'édification des bâtiments, à toutes les prescriptions légales et réglementaires en matière de constructions. Il fera son affaire de tous alignements ou nivellements qui lui seront imposés par l'administration, le tout à ses frais et de

manière que le Bailleur ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet. Les travaux devront être exécutés conformément aux règles de l'art, aux prescriptions réglementaires et aux obligations de l'autorisation de travaux immobiliers.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Avec l'accord du bailleur, le preneur présentera une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier projeté. Ce permis portera sur la construction d'un immeuble consistant en abri de troupeau de 308 m², à utilisation exclusivement pastorale.

Le refus de permis de construire engendrera la rupture immédiate du présent bail.

7. Sort des constructions :

Les constructions édifiées, ainsi que les travaux et aménagements effectués par le Preneur resteront sa propriété pendant toute la durée du bail, et devront être maintenus jusqu'à son expiration. Le Preneur n'aura pas le droit de les démolir à moins d'une autorisation écrite du Bailleur.

A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le Preneur et tous les aménagements et transformations des constructions existantes réalisées par lui, ainsi que toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du Bailleur, sans indemnité et sans que cette accession ait besoin d'être constatée par un acte.

8. Cession et sous-location :

Toute cession ou sous-location est interdite sauf accord exprès du Bailleur. Pour tout ce qui n'est pas expressément convenu ci-dessus, les parties entendent s'en référer à la loi.

9. Charges et conditions :

Le Preneur prend le Bien prêté dans son état actuel.

Le Preneur conservera et entretiendra le bien prêté en bon père de famille

Le Preneur s'engage à souscrire une police d'assurance pour couvrir le Bien Prêté.

10. Domicile :

Les parties élisent domicile en leur demeure respective.

11. Frais :

Tous les frais des présentes et de leurs suites, seront à la charge du Preneur, ce qu'il accepte expressément.

Fait en autant d'exemplaires que de parties et un pour l'enregistrement.

A le,

Le Bailleur

Le Preneur



Offre de concours pour la réalisation de travaux

Convention PNR GC / M JAOUL

Entre les soussignés :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, faisant élection de domicile au 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU Cedex,

Représenté par son Président, Richard FIOL, dûment habilité pour ce faire,

Désigné ci-après par « PNRGC »

ET

GAEC du Liquier

Ayant son siège au Liquier sur la Commune de NANT (12230)

Numéro de SIREN : 379031123

Numéro de SIRET : 37903112300019

Dont les gérants sont :

M Francis JAOUL

Né (e) le 19..... à

et demeurant à

M Jeremi JAOUL

Né (e) le 19..... à

et demeurant à

sont les représentants légaux du GAEC et dûment habilités par les statuts du GAEC du Liquier à signer le bail ci présenté

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le Parc Naturel Régional des grands Causses a pour mission la protection des paysages,

du patrimoine naturel et culturel. A ce titre, la protection de l'agro-pastoralisme méditerranéen fait partie de ces missions notamment sur le site inscrit depuis 2011 au patrimoine de l'Unesco.

Cette mission se décline de par la charte du PNR mais aussi par le SCOT du Sud Aveyron. Dans ce cadre, et de sa mission d'expérimentation et d'innovation, le PNR a œuvré depuis 2 ans sur un concept d'abri de troupeaux en zone naturelle en collaboration avec des exploitants agricoles locaux et des entreprises artisanales du sud Aveyron.

Après études de faisabilité et de conception, la construction de ce premier prototype d'abri de troupeaux est prête à être lancée.

Aussi, le GAEC du Liquier propose de participer à cette dépense publique pour la réalisation de ce prototype. En conséquence, il convient de conclure une convention définissant le montant et les conditions de mise en oeuvre du concours financier apporté par le GAEC du Liquier

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de l'offre de concours apporté par le GAEC du Liquier, les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des deux parties

Article 2 : Offre de concours

Le PNRGC, réalise des travaux de construction d'un abri de troupeaux en bois de 308 m2. (10.03 * 30.8*5.33 ml) Il est composé de 11 travées, 10 fermes, 2 pignons et 1 portail.

Le montant total des travaux est estimé à 68 003,36 € TTC.(voir détail en annexe 1)

le GAEC du Liquier s'engage à participer financièrement à la réalisation des travaux sous la forme d'une offre de concours de 27 708,32 € .

Article 3: Acceptation de l'offre

Le PNR GC accepte l'offre de concours de le GAEC du Liquier dans les conditions fixées par la présente convention.

Article 4: Obligations des parties

le GAEC du Liquier s'engage à verser au PNR GC la somme telle qu'elle résulte des modalités de calcul définies à l'article 2.

Le PNR GC s'engage à faire réaliser la construction de l'abri de troupeaux tels qu'ils ont été définis entre les parties et annexés aux présentes. Les travaux devront être terminés au 31 octobre 2021.

Article 5 Modalités de versement de l'offre de concours

le GAEC du Liquier s'engage à verser au PNR GC la participation à laquelle il a consenti selon le mode de calcul visé à l'article 2, suivant l'échéancier ci-après :

- à la commande des devis de construction : 30 % de sa participation -
- à la réception des soldes des factures de travaux.

Fait à Millau, en deux exemplaires originaux, le

le GAEC du Liquier

Richard FIOL

Président du Parc naturel régional des Grands
Causses

ANNEXE 1 : Détail du cout de l'abri de troupeaux

ABRI DE TROUPEAU 10,03x30,80x5,33 en Douglas (11 travées - 10 fermes - 2 pignons - 1 portail) Cout estimatif avec prestation porteur de projet (decapage, fondation et montage) Janvier2021				
Poste	Prestations	montant TTC	HT	Notes
PC	Honoraires Archi	900,00 €	750,00 €	
Etudes execution	NDC structure (garantie décennales)	1 920,00 €	1 600,00 €	
	NDC pied de poteaux	624,00 €	520,00 €	
	NDC beton et ferrailage	1 800,00 €	1 500,00 €	estimation
Préparation	implantation decapage TV longrine beton			PM presta porteur de projet
Fondation	longrine beton + plots	3 257,81 €	2 714,84 €	d'apres devis Point P pour 140m² X 2,2 Devis sans etude beton : A vérifier par BE pour chiffrage
Douglas + Scierie	fermes + pignons compris livraison à st Beauzely	9 887,86 €	8 239,88 €	d'apres facture Viala pour 140m² X 2,2 Attention : comprend 4 pignons mais pas la hausse du prix du m3 du Douglas (400€/m3)
Douglas + Scierie	bardage compris livraison au Liquier	2 882,88 €	2 402,40 €	d'apres facture Viala pour 140m² X 4/3 Choix de l'éleveur pour barder que le bas Vérifier la quantité de bardage des facades
Pied de poteau	fabricaion platine 320x200x10 galva non compris livraison	2 839,68 €	2 366,40 €	d'apres facture Pourquoié avec ajout de 12 pieds 81,60€HT/pièce
Portail + cheneaux	fabrication + traitement galva : 1 portail 2 vantaux 4660x3480 61,6ml cheneaux tole pliée avec éclises et descentes	5 541,89 €	4 618,24 €	d'apres devis Pourquoié du 04/2020 portail : 1760,00€HT cheneaux : 46,40€HT/ml soit 2858,24€HT
	livraison	120,00 €	100,00 €	estimation
Charpente BOISSIERE	abri Arguel Structure : usinage des éléments de charpente (ferme, pignon, panne, contreventement) assemblage 1/2 ferme avec ferrures et pignon + quincaillerie	12 680,54 €	10567,12	facture Boissieres pour 140m² (10x14) avec 6 fermes (dont 2 pignons) + 5 travées
	complement abri Jaoul Structure : usinage des éléments de charpente (ferme, panne) assemblage 1/2 ferme avec ferrures et pignon + quincaillerie + livraison + aide au montage 4j + assistance BE	12 598,16 €	10 498,47 €	devis boissieres du 01/2021 9367,66€HT pour 5 fermes et 5 travées soit 140m² supplémentaire plus value pour une travée supplémentaire (choix éleveur pour bat de 308m²) estimée à 1130,81€HT
	aide au montage avec engin de levage			PM presta porteur de projet
Couverture	fourniture tole laquee cintree 0,75 + visserie + livraison (PETRUS)	11 390,54 €	9 492,12 €	d'apres devis PETRUS 4314,6€ HT pour 140m²
Fixation Bardage partie basse + totalité pignons (claire voie partie haute)	pointes inox	1 560,00 €	1300	estimation
	pose			PM presta porteur de projet
fermeture partie haute facades non definie				
TOTAL		68 003,36 €	56 669,47 €	
prix m² (base abri 308m²)		220,79 €	183,99 €	
Aide Region : 30 000,00€ pour une dépenche de 65 050,00€, soit 46%			30 000,00 €	
FCTVA : 16,404%			10 295,05 €	
Total aides			40 295,05 €	
reste à charge pour le privé			27 708,32 €	

Organisation d'une opération collective d'achat de vélos pour les collectivités

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,

Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, les transports sont le premier poste de consommation d'énergie. La maîtrise des consommations pour ce secteur est donc un enjeu majeur pour le territoire et un axe important de divers documents de planification comme le Plan Climat Air Energie Territorial. En réponse à ces enjeux, le Parc a déjà mené un certain nombre d'opération : prêt de vélos à assistance électrique, mise en place d'un service d'autopartage, de covoiturage, etc. Il souhaite poursuivre son engagement dans la mobilité durable et soutenir les collectivités et établissements publics intéressés par la mise en place de modes doux de déplacement.

Suite aux retours de différentes collectivités souhaitant acquérir différents types de vélos (musculaire, à assistance électrique, etc...) il est proposé que le Syndicat mixte du Parc constitue, conformément aux dispositions Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, un groupement sous la forme d'un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement. De plus le coordonnateur à savoir le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sera chargé de la procédure de passation du marché.

Les structures concernées sont la ville de Millau, le CCAS de Millau, Compeyre, Laval Roquecezière, Pousthomy et Saint-Jean d'Alcapiès. Le marché représente à ce jour l'achat de 36 vélos (21 VAE, 12 VTTAE et 3 vélos de ville classique) et du matériel (sacoche, casques, gilets, antivols).

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide de constituer et d'assurer la coordination d'un groupement de commandes pour l'achat de vélos pour les collectivités, d'approuver la convention afférente et autorise le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention.

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_033-DE
Reçu le 24/03/2021

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Le groupement constitué par la présente convention vise à répondre au besoin des membres, à savoir l'achat de vélos musculaires ou à assistance électrique de divers types (vélo de ville, vélo tout chemin, vélo tout terrain) ainsi que du matériel lié à ces équipements (casques, antivols, paniers, etc).

Le groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer la consultation. Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

B - Durée de la convention

Le groupement de commande, objet du présent acte constitutif, ayant pour objet un achat unique est institué à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2021.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le siège du coordonnateur est situé :
71 bd de l'Ayrolle
BP 50126
12101 MILLAU cedex

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Au préalable de la mise en œuvre du présent groupement de commande, il est rappelé que le Coordinateur se chargera de la définition technique des travaux comprenant les étapes suivantes :

- Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
- Notification aux candidats retenus et non retenus

Pour ce qui le concerne, chaque membre signera, notifiera et suivra l'exécution du contrat.

Il sera également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillé
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
5	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
6	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
7	Recevoir les offres
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
12	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des marchés et à leur contrôle de légalité avant notification : publicité, acte d'engagement, pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, CCTP, rapport de la commission d'ouverture des plis, rapport de la commission des choix des offres, rapport de présentation...
14	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

De façon générale, le coordonnateur s'engage à ce que les marchés et accords-cadres conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique, en favorisant notamment la réalisation d'économies d'échelle.

E - Composition du groupement

Le groupement de commandes est ouvert aux personnes publiques. La liste des membres du groupement est annexée à la présente convention de groupement (annexe 1) et sera mise à jour au fur et à mesure des nouvelles adhésions.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillé
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur, éventuellement ajustés en cours d'exécution
2	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre à signer le marché
3	Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins

4	Transmettre au contrôle de légalité les pièces concernant son marché
5	Notifier le marché au titulaire
6	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché
7	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés

G - Organe de décision

Conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, l'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la Commission d'appel d'offre du coordonnateur du groupement.

	Le Président ou son représentant	Richard FIOL
	Titulaires	Suppléants
5 membres	Jean-François DUMAS	Cyril TOUZET
	Thierry PEREZ-LAFONT	Séverine PEYRETOUT
	Bernard SIRGUE	Michel DURAND
	Jacques ARLES	Christophe LABORIE
	François RODRIGUEZ	Mathieu HENRY

Les représentants des communes membres du présent groupement seront associés aux réunions de la Commission des offres avec voix consultative.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation et la phase amont de définition technique des projets, dans le cadre du projet MOBEDIS ayant remporté l'appel à manifestation d'intérêt French Mobility.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement règle les prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

K- Modalités de retrait du groupement

Le présent groupement est institué à titre permanent mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à expiration des accords-cadres et marchés en cours.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse :

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Fait à

Le

Le représentant du coordonnateur Richard FIOLE Président	Le représentant de la commune de : Maire
--	--

Annexe 1 : Liste des membres du groupement

CCAS de Millau

Commune de Compeyre

Commune de La Cresse

Commune de Laval-Roquecezière

Commune de Millau

Commune de Pousthomy

Délibération **PNRGC 2021-034** du Comité syndical du 19 mars 2021

Accompagnement ADEFPAT « Tiers Lieux Socio-Culturels »

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses souhaite engager une session d'accompagnement en formation-développement pour plusieurs tiers-lieux à vocation socio-culturelle du territoire. Ces projets de tiers lieux sont portés par des Communes, des Porteurs de Projets privés, des Associations, des SCIC... :

- Projet de Café associatif à Saint Saturnin de Lenne - Commune
- Projet d'espace à vocation Associative à Verrières - Commune
- Projet de Café associatif à La Bastide Solages - Commune
- Café Associatif Parentalité à Millau- Association « le Barbouille »
- Tiers lieux à Martrin - Commune et collectifs d'Habitants
- Restaurant Tiers Lieux à Mostuéjols - SCIC Jolis Geste
- Tiers Lieux à Sévérac d'Aveyron- Porteur de projet privé
- Café associatif multiservice à St Sever du Moustier _ Commune et Association Les nouveaux Troubadours

Ce projet d'accompagnement s'inscrit dans les priorités stratégiques du Parc naturel régional et notamment la mission « accueil de nouvelles populations et de développement de l'attractivité » qui vise le développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat, et de nouvelles formes de réseaux locaux autour de services et activités sociales. Ce projet participe également de la mission « Culture et Patrimoine » qui vise le développement des actions culturelles des collectivités ou d'entreprises culturelles et organise des événementiels à la rencontre des habitants du territoire en zone blanche, comme par exemple « Tournée Générale » dans les bistrotts et fermes du territoire.

Le Comité syndical décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le Comité syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adefpat.

Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour le Syndicat mixte :

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le Syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adfepat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adfepat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical mandate le groupe projet, sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adfepat et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Création d'un espace « Grands Causses, terre de Gravel » et promotion d'une nouvelle pratique sportive de pleine nature
--

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

L'entreprise WISH ONE, entreprise innovante de fabrication et de montage de vélos GRAVEL, est en cours d'installation sur la Commune de Millau. Cette entreprise défend un écosystème durable par le choix des matériaux et le recours à des fournisseurs en circuit court.

Pour soutenir cette installation, et dans le cadre du pôle de pleine nature du Massif Central « Grands Causses Lévézou », il est proposé d'accompagner l'entreprise à travers le développement et la promotion de la pratique du « GRAVEL ».

Ainsi, pour favoriser le déploiement économique de cette activité l'ambition est de créer le premier espace « Terre de Gravel » en France.

En plusieurs étapes :

- Caractériser le réseau de sentiers du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses pour rendre la pratique possible : pour ce faire, l'entreprise WISH ONE propose une prestation de reconnaissance des sentiers à partir d'une sélection réalisée par nos services.
- Faire connaître et promouvoir cette pratique auprès des habitants et des visiteurs, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le VAE et le VTTAE par le prêt trois vélos GRAVEL achetés par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Détail de la prestation demandée à WISH ONE :

- Caractérisation de 10/12 parcours gravel sur le Parc naturel régional des Grands Causses pour la création d'un « espace Gravel » :
- Création, modification ou validation des traces GPS
- Rapport détaillé pour chaque parcours
- Suivi et retranscription des 15 jours de tests sur les réseaux sociaux
- Signalétique et création de contenus (données informatives)

Et acquisition de 3 gravel pour test auprès du public visiteurs et habitants (promotion de la pratique).

Plan de financement prévisionnel :

Pour un coût total de l'opération de 17 400 € HT, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Autofinancement : 3 480 € HT
- Région Occitanie : 3 480 € HT
- Département de l'Aveyron : 3 480 € HT
- Europe FEDER : 6 960 € HT

VOTE :	Pour : 37	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-036 du Comité syndical du 19 mars 2021

Demande de subvention pour la révision 2021 de la Charte 2022-2037

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Dans le cadre du processus de révision de la Charte, le Syndicat s'organise afin de mobiliser au maximum son ingénierie propre afin d'animer l'ensemble de la procédure et produire l'ensemble des documents à moindre coût.

Cependant le surcroît d'activité généré, la spécificité de certains documents, la fourniture de données ou la nécessité d'élaborer des supports spécifiques, les frais d'enquête publique nécessite que l'on établisse une fiche action propre aux coûts engendrés par la révision de la Charte en 2021.

Coût

Rapport projet Charte		8 940,00
Evaluation environnementale		12 000,00
Atlas paysager		800,00
Reprise documents charte		6 000,00
Reprographie		10 000,00
Stagiaire : mise en place des indicateurs de la charte		7 000,00
Web développement atlas		5 000,00
Site internet bibliothèque		1 000,00
Frais de communication		10 000,00
Frais pour la visite CNPN		4 000,00
Enquête publique		15 000,00
Total dépenses extérieures estimées		80 000,00
Solde aide Région versée en 2020		33 089,03
Aide Région sollicitée en 2021		46 910,97

VOTE :

Pour : **37**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-037 du Comité syndical du 28 mai 2021

Budget Principal BP2021 – DM n°1
Réajustement de l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020
Annexe à cette délibération : document comptable DM n°1

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Par délibération n°2021-026 du 19 mars 2021, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 a été votée de la manière suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2019		163 860,29		1 094 528,64		1 258 388,93
Transfert à section investissement	-	-	-	-	-	-
Résultats cumulés reportés 2019		163 860,29	-	1 094 528,64		1 258 388,93
Opérations de l'exercice 2020	373 681,92	677 928,33	2 414 543,90	2 417 226,84	2 788 225,82	3 095 155,17
Résultats de l'exercice 2020		304 246,41		2 682,94		306 929,35
RESULTATS DE CLOTURE en €		468 106,70		1 097 211,58		1 565 318,28

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	764 816,51	
Recettes reportées		659 739,37
Déficit de financement	105 077,14	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020 en €	1 097 211,58
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 097 211,58
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2020 en €	363 029,56
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	363 029,56

La reprise du résultat excédentaire d'investissement doit se faire à hauteur de l'excédent cumulé de clôture soit 468 106,70 euros à l'article 001 « Excédent d'investissement antérieurs reportés ».
Cette reprise a été amputée, par erreur, du déficit de financement des restes à réaliser d'un montant de 105 077,14 euros.

Afin de corriger cette anomalie, il convient de réajuster l'affectation par la décision modificative n°1 ci-jointe qui augmentera le suréquilibre de la section d'investissement de 100 000,00 et le portera ainsi à 400 000,00 euros.

La somme de 5 077,14 euros viendra abonder les dépenses en matériel informatique. Le recours au télétravail intensif au regard de la situation sanitaire nécessite l'achat supplémentaire d'ordinateurs portables n'ont prévu lors de l'élaboration du budget informatique.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°1 sur le BP2021 compétence générale.

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Convention ADEFPAT 2021-2023

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Parc et l'ADEFPAT conviennent de coopérer pour le développement local par la mise en œuvre de la démarche « formation-développement » centrée sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets. Cette coopération s'étend aux actions conduites par l'ADEFPAT en vue d'enrichir les pratiques d'ingénierie et de favoriser l'innovation dans les territoires ruraux.

Cette convention-cadre est conclue pour la période 2021-2023 et pourra faire l'objet d'avenants. Elle précise les engagements réciproques sachant que chacune des actions de formation-développement pour laquelle le Parc sera organisme de développement fera l'objet de la signature d'une convention opérationnelle tripartite entre l'ADEFPAT, le porteur de projet et le Parc.

Le Parc et l'ADEFPAT conviennent de retenir quatre niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'accompagnements par la formation-développement :

- Les projets structurants pour le territoire du Parc
- Les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un micro territoire
- Les projets collectifs : économiques, sociaux et culturels
- Les projets de TPE PME : tout secteur et tout statut

Par ailleurs le Parc et l'ADEFPAT décident de renforcer leur collaboration stratégique et opérationnelle afin de développer en synergie leurs actions en faveur du développement du territoire du Parc.

Les axes de partenariat pour renforcer l'accompagnement des initiatives en faveur du développement sont définis au regard de la Charte du Parc et de sa stratégie de développement, ainsi que des possibilités d'accompagnement de l'ADEFPAT. Il s'agit en particulier des thématiques suivantes :

- Ressources humaines et attractivité du territoire
- Projet alimentaire territorial
- Projets touristiques ayant une portée environnementale ou patrimoniale structurante pour le Parc
- Participation des usagers aux projets du territoire
- Les nouvelles formes d'habitat

En outre, sur le territoire du Parc, sont également adhérentes les Chambres consulaires et possiblement des Communautés de communes. De par ses missions d'animation du SCOT, de contractualisation avec la Région, le Parc est l'interlocuteur privilégié de l'ADEFPAT sur son territoire. Il peut assurer, via sa mission d'ingénierie, la solidarité territoriale en mobilisant la formation-développement auprès des Communautés de communes non adhérentes et à leur demande auprès des Communautés de communes adhérentes.

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-039 du Comité syndical du 28 mai 2021

Animation Leader 2020-2021

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTELE HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses - Lévézou assure l'animation du programme Leader 2014-2022.

Pour ce faire, le Parc des Grands Causses mobilise son équipe (1.4 ETP) pour :

- Accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...)
- Assurer la gestion financière du programme
- Communiquer sur le programme
- Animer les comités de programmation et comités techniques
- etc...

Il explique que cette action peut être cofinancée à 60 % avec des fonds Leader (au titre de la Fiche Action N°8 « Animer, gérer et évaluer le programme Leader ») et détaille le plan de financement.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT 2020-2021

-	Coût :	
	Dépenses sur devis (HT).....	1 971,00 €
	Frais salariaux.....	153 539,21 €
	Coûts indirects.....	23 030,88 €
	TOTAL.....	178 541,09 €
-	Plan de financement :	
	Europe / Programme LEADER 2014-2020 (60%).....	107 124,65 €
	Parc naturel régional des Grands Causses (40 %).....	71 416,44 €
	TOTAL.....	178 541,09 €

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210528-20210528_039-DE
Reçu le 02/06/2021

Déploiement et mutualisation de l'outil Vigifoncier de la SAFER

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Contexte

L'agriculture, avec près de 1900 exploitations, couvre plus de la moitié de la superficie du territoire classé PNR GC. Elle est un pilier du territoire : Elle façonne les paysages et porte l'économie du territoire.

Aussi, la préservation du foncier agricole et la transmission des exploitations revêtent de très forts enjeux en termes d'économie, de biodiversité, de maintien des paysages et de stockage carbone.

D'ores et déjà, le territoire a pris des dispositions en faveur des terres agricoles : maintien de plus de 51% de la surface agricole utile et réduction de l'artificialisation au sein du SCoT et des Plu approuvés ou en cours, création d'une ZAP en vallée du Tarn, accompagnement des démarches qualitatives (bio, circuits courts) et de diversification (triplement des surfaces de légumineuses, +15% de vignes et d'arboriculture).

Le vieillissement des exploitants rend d'autant plus cruciale la problématique de la transmission. Les plus de 55 ans représentent près de 45% d'entre eux. Cette tendance induit une érosion du nombre d'exploitations depuis dix ans. 30% des exploitations du territoire n'ont pas trouvé repreneurs. Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouveaux arrivants, le territoire a identifié la question de la transmission-reprise des exploitations agricoles comme un enjeu fort d'attractivité et de maintien des populations dans les zones rurales excentrées. Le renforcement de l'approvisionnement local et l'accompagnement des projets agricoles atypiques sont autant d'initiatives visant à y répondre.

Projet de déploiement et de mutualisation de Vigifoncier

Aussi, dans ce cadre, le PNR GC propose aux Communautés de communes du territoire, en partenariat avec la SAFER, le déploiement et la mutualisation de Vigifoncier qui est l'outil foncier de suivi du marché foncier agricole. L'intérêt est double pour le territoire. D'une part, ce déploiement permettra à chaque Commune, chaque Communauté de Communes et au Syndicat Mixte du PNR, d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des projets de vente de terrains agricoles de son territoire : les notifications des DIA, les appels à candidatures de la Safer, les préemptions exercées par la Safer ainsi que les rétrocessions de la Safer. Ceci afin d'avoir une parfaite connaissance des mutations foncières à venir et la possibilité d'intervenir si nécessaire. Et d'autre part, la convention du Syndicat mixte avec la Safer permettra de réduire les coûts de mise en place et de suivi annuel :

- prise en charge de 10% des dépenses par le SM SCOT,
- le coût de d'installation ou de formation passe de 500 €/commune à 3 713 € pour le Syndicat mixte soit 63 € pour les 53 communes non adhérentes,
- le coût annuel de traitement des DIA décroît via l'abonnement annuel (500 € sur le Parc au lieu de 50€ par commune) et avec le nombre de DIA/an :
 - 20 €/DIA de 1 à 200 DIA par an
 - 10 €/DIA de 201 à 500 DIA par an
 - 5 €/DIA au-delà de 501 DIA par an

Soit un coût moyen annuel qui passe de 16 410 € à 7 443 € (pour 588 DIA /an de moyenne sur les 3 dernières années) soit moins de 13 € par DIA.

Modalités de mise en place

- Convention SM PNR / Safer pour la mise en place de Vigifoncier sur tout le territoire
- Convention SM PNR et chaque Communauté de communes adhérente pour cet outil pour la prise en charge de la part qui lui incombe au nombre de DIA réellement traitées au cours de l'année écoulée

Plan de financement

	Coût total à l'échelle du PNR première année (installation +suivi DIA)	Coût total à l'échelle du PNR années suivantes (€/an)
Coût total outil Vigifoncier Safer	11 650 € HT	8 440 € HT
Participation SM Scot (10%)	1 165€ HT	844 €HT
Subvention programme PAT 50% pendant 2 ans	5 825 € HT	4220 € HT pendant 2 ans
A ventiler par communautés de communes adhérentes	4 660 € HT	3376 € les 2 premières années puis 7596 €/an

VOTE :

Pour : **31**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**AAP DREAL Occitanie « 5 sites de restauration de la biodiversité par Département »
Restauration d'un réseau de mares et de lavognes à Pélobate cultripède du sud-Larzac aveyronnais**

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.1 : Poursuivre la connaissance des espèces et des milieux

Contexte et motif de l'action

La partie méridionale du Causse du Larzac est connue pour sa grande richesse biologique. Dans la suite du Plan régional d'action « Mares » (PRAM) piloté par l'URCPIE, le CEN Occitanie et Nature Environnement Occitanie, le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les espèces introduites sur le modèle d'une campagne menée dans le Lot par le PNR des Causses du Quercy (Mare's-Attacks). L'action financée par la Région dans le cadre du programme d'action du Parc a permis d'initier une réflexion avec les acteurs locaux autour d'un groupe de travail opérationnel regroupant l'OFB, le CPIE du Rouergue, la LPO Aveyron et Nature en Occitanie. Ce travail a pour objectif de proposer un programme de restauration plus ambitieux et durable de restauration des mares et des lavognes.

Dans le cadre de ce groupe de travail plusieurs sites ont été identifiés soit dans un objectif de consolidation des populations de Pélobate cultripèdes (*Pelobates cultripedes*), soit pour l'enlèvement d'espèces envahissantes à fort potentiel de propagation :

- L'association NEO a identifié 14 sites prioritaires à restaurer sur la commune de la Couvertouade et les communes voisines ;
- L'OFB a identifié 1 mare envahie par *Myriophyllum aquaticum* et *Lagarosiphon major* sur la commune du Clapier.

Objectif

Enjeux à restaurer :

1. Restauration d'un réseau fonctionnel de mares et de lavognes à La Couvertoirade pour restaurer les populations de Pélobate cultripède, espèce en danger d'extinction sur la liste Rouge des amphibiens de Midi-Pyrénées sur la Commune de La Couvertoirade ;
2. Suppression des espèces de poissons introduites, principalement le Carassin doré (poisson rouge) ;
3. Suppression de *Myriophyllum aquaticum* et *Lagarosiphon major* (commune du Clapier).

La restauration des mares sera essentiellement réalisée par l'équipe d'Agents d'entretien de l'espace rural du Parc à hauteur de 126 jours. L'enlèvement des espèces envahissantes sera organisé sous forme de chantier participatifs et encadrés par des associations locales (CPIE du Rouergue, LPO Aveyron...) en lien avec la MFR de Valrance. Le suivi d'espèces sera réalisé par l'OFB et l'association NEO sur fonds propres. L'opération se déroulera en juillet 2021 et octobre 2023.

Budget prévisionnel

Le montant de l'opération s'élève à 100 033 € HT.

Elle est financée à hauteur de 80% dans le cadre du Plan « France relance ».

Le Plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds de l'Etat de 80 026 € et un autofinancement des parties à hauteur de 20 007 €.

Annexe

- Projet de convention financière

➡ Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et afin de mettre en œuvre l'opération, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- d'approuver l'opération et le plan de financement proposé,
- d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de l'opération ainsi qu'à la recherche de financements complémentaires.

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D' ACTIONS

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Type de subvention sollicitée : Fonctionnement général
 Fonctionnement opération spécifique
 Investissement

① Définitions :

- Subvention de fonctionnement affectée à une opération spécifique : participation affectée au financement d'opération(s), pouvant inclure une partie des charges de fonctionnement nécessaires à leur réalisation.
- Subvention d'investissement : participation au financement d'opération(s) correspondant à une dépense immobilisée pour la structure, contribuant à l'augmentation ou la valorisation de son patrimoine (notamment études et prestations d'ingénierie préalables à des dépenses d'équipement, investissements immatériels, acquisitions de biens meubles ou immeubles, travaux de construction ou aménagement).
- Subvention de fonctionnement général : participation au budget annuel d'un organisme dont l'objet et l'ensemble des activités présentent une envergure et un intérêt régional.

Nouveau projet
 Renouvellement d'un projet : Subvention régionale obtenue en 20__ __

2- OBJET

Intitulé de l'opération ou programme : Pollinisateurs des territoires de Causses en Occitanie

Localisation : Aires protégées d'Aveyron, de Lozère, du Gard et du Lot

① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Description détaillée :

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

La crise de la pollinisation est bien présente, de grande ampleur, démontrée scientifiquement et reconnue de tous, de l'échelle mondiale à celle française voire régionale. Les médias ont largement contribué à diffuser ces messages et le grand public s'est approprié ces questionnements. Sur la base de preuves scientifiques, la FAO, le MEA, la COP, l'IPBES ont lancé leur message d'alerte à l'échelle mondiale, l'EFESE, l'ANSES et la FRB ont relayé les alertes au niveau national. La France a mis en place le Plan National d'Actions (PNA) « France, terre de pollinisateurs (2016-2020 et projet 2021-2031) et une déclinaison régionale en Occitanie est en préparation sous la forme d'un Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des pollinisateurs. De plus, l'OFB est en préparation, pour une application fin 2021-début 2022, d'une labellisation de « territoire accueillant pour les pollinisateurs ». Face à l'urgence de la situation, l'ensemble de ces rapports et de ces actions en faveur des pollinisateurs est sans précédent.

Pourtant, cette situation contraste avec le faible niveau de connaissance globale concernant les pollinisateurs sauvages au niveau de différentes collectivités et au sein des instances de décisions aux échelles nationales comme régionales. En Occitanie, émergent quelques initiatives ici ou là mais le besoin de connaissances et de structuration est flagrant. Ce besoin est justifié par de multiples intérêts :

- Les pollinisateurs sont des sentinelles écologiques et la fonction de pollinisation est très structurante pour les écosystèmes ;
- Il a été démontré que les services rendus par la pollinisation, là où ils ont été mesurés, ont un poids économique non négligeable (plusieurs activités agricoles importantes régionalement sont dépendantes des pollinisateurs) ;
- La pollinisation est support de qualité du cadre vie, de valeur esthétique et culturelle, d'éducation à l'environnement.

Les deux Parcs Grands Causses et Causses du Quercy ont souhaité s'associer afin de se mettre à une focale régionale et continuer à s'inscrire dans la dynamique déjà engagée depuis plusieurs années aux côtés de la Région : répondre aux grands enjeux de préservations des continuités écologiques identifiés au SRCE MP (objectif stratégique Préserver les continuités écologiques au sein des Causses ») Améliorer la connaissance sur les pollinisateurs sur ces territoires de Causses en Occitanie est le premier jalon d'un travail collectif transversal (intégration de plusieurs aires protégées) permettant par la suite de mener des actions ciblées sur nos territoires mais aussi pilotes dans un objectif de capitalisation/partage à l'échelle Occitanie et au-delà.

Objectifs recherchés et livrables attendus de l'opération ou du programme d'actions :

① Nature des livrables de l'opération et dates prévisionnelles de livraison le cas échéant

L'opération se structure en plusieurs objectifs correspondant à des différentes actions du PNA et du futur PRA en faveur des pollinisateurs sauvages en Occitanie, ainsi que futur label de l'OFB « Territoire favorable aux pollinisateurs ». Ces objectifs sont de :

- i) Réaliser un état des lieux de la diversité des espèces de pollinisateurs présentes sur les départements du Lot et de l'Aveyron et des territoires des Causses en Occitanie, notamment en contexte agricole et pastoral (pratique garante du maintien des ensembles de pelouses sèches/milieux ouverts) ;
 - ii) Mettre en place des actions de sensibilisation pour la conservation des pollinisateurs en ciblant différents publics (agriculteur et filières agricoles, collectivités, grand public) en s'articulant avec les initiatives des partenaires (le programme Polliniz'acteurs porté par les CPIE en particulier) ;
 - iii) Expérimenter la construction d'un ou plusieurs indicateurs territoriaux permettant d'évaluer la biodiversité entomologique des territoires agro-pastoraux et leur évolution, évaluer le degré de fonctionnalité de ces territoires et proposer une méthode pour d'autres aires protégées ou territoires d'Occitanie qui souhaiteraient s'engager dans un suivi des insectes pollinisateurs.
- Quelle est la biodiversité potentielle (bibliographie) et inventoriée en insectes pollinisateurs sauvages (Apoïdes et Syrphoïdes) des territoires de Causses en Occitanie (Occitanie Nord) (individuellement et dans leur ensemble) et des départements concernés ?
 - Les insectes pollinisateurs peuvent-ils constituer de bons indicateurs potentiels de l'état de la biodiversité et du bon fonctionnement des connectivités écologiques des Causses (objectif du SRCE de Midi-Pyrénées), notamment au regard des cartographies des trames écologiques des territoires ?
 - Quelles sont les conditions de réussite pour déployer un inventaire des insectes pollinisateurs à l'échelle d'un territoire en Occitanie ? Dans quelle mesure l'opération est-elle reproductible sur les mêmes territoires pour assurer un suivi des indicateurs ? Sur d'autres aires protégées ou territoires d'Occitanie ?
 - Est-ce que des tendances ressortent permettant d'établir une corrélation la structure des paysages et les communautés d'Apoïdes et Syrphoïdes présentes ?

Pour assurer **une appropriation des enjeux liés aux pollinisateurs, le projet s'appuiera sur des actions en cours**. Il visera prioritairement à sensibiliser les **agriculteurs** impliqués dans des démarches collectives de transitions agro-écologique. Aussi, il permettra de dresser la liste des pratiques favorables aux pollinisateurs dans le cadre d'aménagements urbains, notamment les **collectivités** impliquées dans un dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN) ou bénéficiant d'un label tel que « Api'Cité ».

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'action 2.1: « *Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts* » de la **Stratégie régionale pour la biodiversité** en Occitanie qui a pour objectif de « **poursuivre les études sur les services écosystémiques et les insectes pollinisateurs en milieux agricoles pour produire des références locales et inciter à l'action.** ». C'est un préalable indispensable pour mener à l'action 4.3 : « *Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie* »

Principales actions présentées :

Notre opération concernera les principaux pollinisateurs à savoir les abeilles sauvages (près de 1000 espèces en France) et les syrphes (environ 550 espèces en France).

Le **premier objectif** se décline en deux actions principales, à savoir un inventaire bibliographique et un inventaire ciblé de terrain :

1) Réaliser un état des lieux de la diversité des espèces commence déjà par le besoin de rassembler la connaissance actuelle présente dans différents sites web, dans des études scientifiques ponctuelles, et surtout auprès de différents experts taxonomistes (régionaux, nationaux et internationaux) ayant réalisé des échantillonnages dans les départements ciblés en Occitanie. Cette première étape s'accompagne d'une homogénéisation des noms des espèces, de la localisation des données, d'une détermination locale des espèces à statuts UICN européens (statuts établis). Elle aboutira à une liste des espèces présentes, une carte de leur distribution et à l'identification des sites et des habitats naturels marqués par une faible connaissance, et un argumentaire pour la protection des espèces pollinisatrice (habitats, alimentation, dispersion...) par grand type de milieux (notamment pelouse, landes et zones de culture...) (LIVRABLE EN FIN D'ANNEE 2).

2) Cette première action permettra de focaliser les inventaires de terrain, là où la connaissance est faible et sur des zones d'intérêt écologique (les variables occupation du sol, structure paysagère et gestion du milieu seront prises en compte). Elle impliquera des experts locaux (chargés de mission scientifiques, étudiants, associations naturalistes locales). Elle sera réalisée selon un protocole standardisé : capture en pièges colorés passifs et capture au filet (associée à l'identification des plantes visitées), épinglage et préparation des boîtes de collection à destination des experts taxonomistes pour l'identification. Le protocole sera précisé en Comité de pilotage avec l'appui de l'OPIE Occitanie dès le démarrage de l'opération. Cette phase de terrain peut s'initier en année 1, mais elle aura lieu surtout en année 2. Ces deux actions complémentaires contribueront à un état des lieux de la diversité des espèces de pollinisateurs présentes des territoires. Une réflexion sera menée concernant l'identification des connexions écologiques liées aux pollinisateurs. Le cas échéant, une cartographie localisant les habitats naturels et la flore à enjeux sera élaborée ou testée dans le cadre du projet, notamment en contexte péri-urbain (LIVRABLES EN ANNEE 3).

Le **deuxième objectif** concerne **les actions de sensibilisation** pour la conservation des pollinisateurs en ciblant différents publics (agriculteur et filières agricoles, élus et agents techniques des collectivités, professionnels, grand public) dans le cadre de programme ou d'actions déjà en cours. Ces actions se baseront sur la définition des enjeux liés à l'écologie des espèces identifiées, mais aussi selon les demandes et les manques de connaissance identifiés pour ces différents publics.

Au préalable, il sera aussi nécessaire de réaliser un audit des initiatives portées par les différents acteurs sur les 2 territoires de Parc en termes de connaissance et de diffusion des connaissances avec un référencement des acteurs concernés. Cela permettra aux Parcs d'avoir une démarche intégratrice mais aussi de voir dans quelle mesure des initiatives sont transférables d'un territoire à l'autre. Initié en année 1 et enrichi durant le projet. Le projet visera également à identifier des initiatives dans les aires protégées d'Occitanie avec l'appui du réseau des gestionnaires d'aire protégées pilotées par l'ARB (LIVRABLE EN ANNEE 3).

Cet objectif se traduira par l'élaboration de préconisation, voire de de mini-guides techniques (LIVRABLE EN ANNEE 3) en faveur de pollinisateurs **à destination des collectivités**, mais également des autres publics cibles dans la mesure du possible. Autant que possible, le projet d'appuiera sur des démarches en cours de territoires labellisés TEN ou Api'Cité par exemple (la ville de Saint-Affrique sur le territoire du PNR des Grands Causses, la commune d'Alvignac sur celui du PNR des Causses du Quercy par ex.).

Le public **agriculteur** sera un **public cible prioritaire**. Un lien privilégié sera établi entre le projet et les programmes d'accompagnement de l'agroécologie sur les territoires tel que :

- Le Groupe opérationnel de Partenariat européen pour l'innovation (GO-PEI) AgroEcoLab sur le territoire du PNR des Grands Causses porté par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron impliquant divers organismes d'accompagnement agricole du Sud Aveyron, le Lycée agricole de Saint-Affrique et l'INRAE ;
- Dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacé 3, le projet de reconquête des milieux embroussaillés, sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, porté par le département du Lot impliquant des Associations Foncières Pastorales, des associations d'éleveurs, la Chambre d'Agriculture du Lot, l'ADASEA d'Occ, SCOPELA, Le CEN Occitanie, le Parc.

Des liens privilégiés sont à étudier avec les Lycées agricoles (Christophe Philippe qui a inventorié près de 400 espèces d'abeilles solitaires dans le Lot est enseignant au Lycée agricole de Cahors) et les têtes de réseaux (ADEAR, Syndicat apicole La Ruche du Quercy...).

Dans la mesure du possible, il sera important d'identifier les pratiques pastorales influençant les communautés d'abeilles en place, les cultures dépendantes/bénéficiaires des pollinisateurs et la place des pollinisateurs dans l'arboriculture afin de cibler les professionnels concernés pour cette sensibilisation.

Les Parcs s'attacheront à rechercher des moyens financiers par un autre biais que cet appel à projet pour développer un programme plus ambitieux de sensibilisation sur les pollinisateurs sur leurs territoires, au regard des connaissances acquises au travers de cet appel à projet.

Le **troisième objectif** sera de capitaliser les retours d'expérience afin d'alimenter les réflexions régionales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PRA Pollinisateurs animé par l'OPIE Occitanie. Il s'agira ici de construire une série d'indicateurs liés à l'écologie des espèces (besoins en sites de nidification, besoins en diversité floristique, périodes d'émergence), liés à l'écologie des habitats naturels (flore support à spécialisation par les abeilles, flore protégée devant être polonisée, influence de la structure végétale et paysagère), liés aux activités humaines.

La communication visera de manière privilégiée les aires protégées dans le cadre de la participation aux événements du PRA Insectes pollinisateurs sauvages en année 3.

Cet objectif se traduira par la réalisation d'un rapport technique et de présentations lors de réunions thématiques le cas échéant. Ces actions seront privilégiées dans les aires protégées (LIVRABLES EN ANNEE 2 ET 3).

Les Parcs mèneront par ailleurs une réflexion visant à définir un programme d'action concret en faveur des pollinisateurs, qui fera suite au présent appel à projet, sous réserve de financements (à rechercher en temps voulu).

Précisions sur le montage de l'opération ou du programme d'actions :

① *Précisez le cas échéant les spécificités du montage : opération menée avec plusieurs partenaires (précisez qui supporte les dépenses), montage administratif et financier (opérations collaboratives, crédit-bail, bail emphytéotique...)*

Principes généraux

L'opération est portée par le PNR des Grands Causses et est fondée sur la collaboration étroite entre les aires protégées des territoires de Causses (Nord de l'Occitanie - PNR des Grands Causses et PNR des Causses du Quercy), ainsi que des collaborations avec des scientifiques locaux (membres du groupement de recherche sur les pollinisateurs et la pollinisation : GDR Pollinéco) et des experts locaux (notamment OPIE Occitanie et Observatoire des abeilles).

L'OPIE contribuera au travail de précision à apporter au protocole de capture/piégeage et le choix des sites dans le cadre de l'animation du PRA Insectes pollinisateurs sauvages en Occitanie. En tant que tête de réseau des associations entomologistes il assure la validation des données pour intégration au SINP. À ce titre l'OPIE Occitanie est membre de plein droit du Comité de pilotage mis en place (cf. Gouvernance ci-dessous).

Le GDR Pollinéco est un groupement de recherche qui regroupe les chercheurs nationaux sur le thème de l'écologie de la pollinisation ; il est coordonné par Bertrand Schatz (chercheur CNRS, au CEFE à Montpellier) et il porte différentes actions de formation, de sensibilisation et de fédération de la recherche nationale sur ce thème. Son équipe de recherche (intitulée « Interactions biotiques ») a comme objectif principal l'étude de l'évolution et de la vulnérabilité aux changements globaux des interactions entre plantes et pollinisateurs. Bertrand Schatz est membre du conseil scientifique du PNR Grands Causses et membre du comité de pilotage du PRA Pollinisateurs Occitanie ; il s'impliquera dans la coordination de ses différentes démarches, ainsi que dans l'encadrement du CDD et des masters impliqués dans ce projet et dans son comité de pilotage.

Dans le cadre du programme Pollinz'Acteurs les CPIE assureront la sensibilisation et l'information du grand public (pour les territoires concernés). Le cas échéant, et dans le cadre de leur programme d'action, différentes actions pédagogiques pourront être menées par les Parc (par ex. : accompagnement de projets tutorés de BTS GPN avec la MFR de Valrance sur le territoire du PNR des Grands Causses).

Ainsi c'est la partie nord de l'Occitanie qui est concernée avec l'Aveyron (et une partie de l'Hérault dans le cas l'extension du PNR Grands Causses dans sa nouvelle charte) et le Lot. Globalement, l'objectif est de mutualiser cette opération avec le PRA Pollinisateurs en Occitanie, où différentes actions de ce PRA correspondront à des actions de cette opération.

Portage et suivi budgétaire

Le projet est porté par le PNR des Grands Causses qui assure le suivi du projet. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy assure le relais de l'action sur son territoire, notamment pour la mise en œuvre des phases d'inventaires. Le PNR des Grands Causses pourra mandater d'autres structures pour la réalisation des différentes actions proposées dans la limite du budget sollicité et des dépenses prévisionnelles.

Gouvernance :

Un Comité de pilotage est mis en place dès le démarrage du projet. Il se réunira au moins 3 fois durant la période du projet et autant que nécessaire pour lever les freins auxquels se heurte le projet. La liste des membres du COPIL sera commune et établie conjointement par les deux Parcs. Chaque Parc s'appuie sur un groupe de travail constitué (ou à constituer) pour informer les acteurs locaux de la démarche et restituer les connaissances.

Une journée de démarrage et un autre de clôture seront organisées pour favoriser la diffusion de ce programme. Le Comité de suivi sera établi au démarrage de l'opération, il pourra être composé des Parcs naturels régionaux, du CEFÉ-CNRS, de l'OPIE Occitanie au titre du pilotage du PRA, de la Région Occitanie, de l'OFB, de l'ARB, de la DREAL... IL pourra être complété par d'autres partenaires (associations naturalistes, associations d'éducation à l'environnement, représentants divers...).

Valorisation (voir principale actions présentées)

Le projet s'insère pleinement et entièrement dans le PRA Insectes pollinisateurs sauvages en Occitanie et les résultats pourront être valorisés dans le cadre d'évènement organisé à l'échelle régionale. Un des objectifs du projet étant de déployer la méthodologie sur d'autres aires protégées d'Occitanie, les perspectives de poursuite de l'opération pourront être envisagées à l'échelle régionale et dans le cadre du PRA tel qu'une thèse ou, à l'échelle inter-régionale, un programme d'acquisition et de valorisation des connaissances plus ambitieux avec la mise en œuvre de mesure en faveur des insectes pollinisateurs avec les apiculteurs, les agriculteurs et les collectivités.

Afin de valoriser au mieux les connaissances, des échanges pourront être organisés avec les aires protégées voisines : PNR du Haut-Languedoc, PNR de l'Aubrac et, plus particulièrement, le PN des Cévennes qui mènent déjà plusieurs actions sur les insectes pollinisateurs sauvages... Dans le cadre de la perspective d'un programme plus ambitieux, le chargé de projet recruté aura également la charge de prendre des contacts à l'échelle régionale pour envisager des partenariats à long terme.

Localement, une journée de clôture sera organisée par territoire afin de restituer les résultats d'inventaires. Les porteurs de projets pourront s'appuyer sur leur ressources internes ou l'inscrire des actions de sensibilisation de leurs partenaires (notamment le programme Polliniz'acteurs porté par les CPIE).

Indicateurs

- 1 liste bibliographique des espèces Apoïdes et Syrphoïdes présentes par département (Lot et Aveyron) (à t_0 : 0, à t_{+3} : 2) ;
- 1 liste des espèces Syrphoïdes potentielles par département (Lot et Aveyron) (à t_0 : 0, à t_{+3} : 2) ;
- 1 liste consolidée (bibliographie et inventaire de terrain) des espèces Apoïdes et Syrphoïdes et la transmission des données d'inventaire au SINP (à t_0 : partielle pour le PNRCQ, à t_{+3} : 2) ;
- 1 argumentaire pour la protection des espèces pollinisatrices (à t_0 : 0, à t_{+3} : 1) ;
- 1 note d'enjeu relative au connectivités écologique (à t_0 : 0, à t_{+3} : 1) ;
- 1 liste des initiatives locales en faveur des insectes pollinisateurs sauvages par territoire (à t_0 : 0, à t_{+3} : 2) ;
- 1 liste des initiatives pour la connaissance des insectes poll. sauvages dans les aires protégées en Occitanie en lien avec le PRA Pollinisateurs sauvages (à t_0 : 0, à t_{+3} : 1).

4- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération ou du programme d'actions : du |0|1| / |0||1| /|2||1| au |3|1| / |1||2| /|2||3|

① Précisez les dates de déroulement de l'évènement, du programme... Exemple : Festival du 4 au 6 juin 2017

Date de début et fin d'engagement des dépenses : du |0|1| / |0||1| /|2||1| au |3|1| / |1||2| /|2||3|

Phasage indicatif prévisionnel:

① Précisez le phasage (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser l'opération) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de cette opération.

Le phasage est indicatif. Il pourra être ajusté en fonction de la date d'approbation du projet de notification d'attribution de la subvention. Dans l'idéal, il est nécessaire que les inventaires de terrains couvrent 2 périodes favorable complète (de mars à octobre).

- 1er semestre 2021 : réunion du Comité de suivi (lancement du, projet, discussion sur les sites et les protocoles...) et lancement du recrutement ;
- 2e semestre 2021 : recrutement du chargé de projet, inventaire bibliographique à l'échelle des départements, audit des acteurs locaux (connaissance et diffusion de la connaissance), choix des sites, sensibilisation et information auprès des relais agricole, détermination des sites et choix des zones d'étude, élaboration et test du protocole, élaboration et publication des offres de stage ;
- Année 2022 : poursuite de l'inventaire bibliographique : élaboration de la liste des abeilles inventoriée et de la liste des syrphes potentielles, ajustement des cartographies des sites retenus pour la prospection de terrain, inventaires terrain année 2 ;
- Année 2023 : inventaires terrain année 3 ; analyse des premiers résultats, restitutions

Calendrier indicatif prévisionnel:

Tâches	2021	2022	2023
Pilotage et suivi de l'opération			
Animation du comité de suivi			
Recherches bibliographiques (départements)			
Liste d'esp. standardisée et éval. patrimoniale			
Élaboration et test du protocole			
Choix des sites et cartographie			
Inventaires de terrain (aires protégées partenaires)			
Analyse des résultats			
Restitution			
Animation perspectives et suites du projet			

Autorisations administratives requises : oui non

① Exemple d'autorisations : permis de construire, déclaration d'intérêt général, autorisation loi littoral...

Autorisations obtenues et date d'obtention	Autorisations restant à obtenir et dates prévisionnelles d'obtention

5- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DEMANDEUR

① Ces moyens permettent d'apprécier la capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien l'opération dans les délais prévus.

Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...) :

Moyen humains :

- 1 CDD durant 32 mois (juillet 2021 à décembre 2023) (inventaire bibliographique, audit des initiatives existantes, coordination des inventaires de terrain, cartographie des habitats, réalisation des supports de communication dont mini guides techniques, suivi et animation groupes de travail et contact avec les personnes ressources) (30 870 € x 2,5 ans), soit **77 165 €**
- Temps agents PNR des Grands Causses (pilotage et suivi technique et administratif, participation aux inventaires et animation locale et régionale, définition d'un programme d'action) : **17 292 €**
- Temps agents PNR des Causses du Quercy (suivi technique et administratif, participation aux inventaires et encadrement de stage, relecture des documents de communication, animation/partage des connaissances acquises à l'échelle locale et régionale, définition d'un programme d'action) : **11 500 €**
- Temps chercheur (B. Schatz, CEFÉ-CNRS) (participation au comité de suivi, terrain encadrement de stagiaires : 10 j. terrain + 10 j. d'encadrement et suivi du projet /an x 2 ans), soit **17 250 €**
- 2 étudiants en Master sur le PNR des Causses du Quercy pour aider à l'inventaire de terrain : 600€/mois sur 5 mois (2022 et 2023), soit **6 000 €**

Moyen matériel :

- Achat PC portable (+systèmes d'exploitation et logiciels uniquement pour CDD) : 1750€ HT, soit **2 100 € TTC**
- Achat loupe binoculaire et matériel de mise en collection pour détermination des espèces (1 744 € HT x 2) : 3 488 € HT, soit **4 185 € TTC**
- Achat matériel photo macro (uniquement objectif macro et petit matériel PNR Grands Causses) : 1 125 € HT, soit **1 350 € TTC**
- Kakemonos, exposition pédagogique itinérante ou livrets estimés à, selon devis sur kakemonos, pour la conception graphique 1840 € HT et pour impression/réalisation 1 040 € HT, soit 2 880 € HT, c-a-d **3 455 € TTC**
- Fournitures et frais divers (matériel de capture et petit matériel de collection, clé d'identification et ouvrages scientifiques, frais postaux...) : **1 000 € TTC**

Frais d'expertise :

- Frais d'identifications par des experts (3 € par abeille et 1,80 € par syrphe) : pour indication le coût global d'inventaire sur 1 site : environ 50 à 80 € frais de mission + collecte d'environ 600 à 100 abeilles à 3 € par abeille + 30 à 50 syrphes à 1,80 € par syrphe : donc en gros 300 à 500 euros par sortie terrain. À raison de 5 sorties terrains par site et 4 sites par territoire pour une campagne de 2 ans, le coût d'identification des espèces est estimé entre 12 000 et 20 000 € par territoires, défini à 18 000 € dans la présente demande, soit **36 000 €**

Frais de structure et déplacements :

- Frais de structure (20% forfaitaire) : 15 433 € (CDD) + 3 458 € (temps agents PNRGC Grands Causses), soit **18 367 €**
- Frais de mission : **1 900 €**
 - Déplacements siège du Parc-site d'inventaire uniquement pour CCD et stagiaires et pour les inventaires : 160 km/sortie x 0,36 € par sortie et par site (3 200 km), soit 1 150 €
 - Déplacements entre le siège du PNR des Grands Causses et le siège du PNR des Causses du Quercy pour la formation/accompagnement des stagiaires 3x par ans en 2022 et 2023 : 350 km AR x 3 x 2ans x 0,36 € (2 100 km), soit 750 € :
- Divers réception et événementiels, location de salle (Micropolis, sous réserve) : **1 500 € TTC**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

CHARGES				PRODUITS	
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	Origine	Financement total
CHARGES DIRECTES				Subvention Région	150 952 €
60	Achats				75,6%
	Achats d'études et prestations de services	36 000 €			
	Achats de matériel, équipement et travaux	11 090 €			
	Achats matières et fournitures	1 000 €			
	Autres achats				
61	Services extérieurs				
	Sous-traitance générale				
	Locations				
	Entretien et réparation				
	Primes d'assurance				
	Etudes et recherche				
	Divers				
62	Autres services extérieurs				
	Personnel extérieur	28 750 €			
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires				
	Publicité, publication et relations publiques				
	Transport de biens, transports collectifs de personnes				
	Déplacements missions et réceptions	3 400 €			
	Frais postaux et télécommunication				
	Services bancaires				
	Divers				
63	Impôts et taxes				
	Impôts et taxe sur rémunération				
64	Charges de personnel				
	Rémunération des personnels	94 457 €			
	Charges sociales				
	Autres charges de personnel (stages)	6 000 €			
	Autres charges				
	Frais de structure (forfait 20% des charges de personnel)	18 891 €			
TOTAL CHARGES DIRECTES (1)		199 588 €			
CHARGES INDIRECTES (2)					
TOTAL CHARGES (1+2)		199 588 €			
				Autres subventions publiques Etat	
				Europe	
				FEDER	
				FSE	
				FEADER	
				Autres	
				Départements	
				Communes et CC	
				Autres org. publics	
				Financements ext.	
				Autres produits	
				Récupération TVA	
				Autofinancement Recettes générées	48 636 €
				Autres autofin.	48 636 €
				PNR GC	19 886 €
				PNR CQ	11 500 €
				CEFE-CNRS	17 250 €
				TOTAL PRODUITS	199 588 €

Délibération **PNRGC n° 2021-042** du Comité syndical du 28 mai 2021

Modification des statuts de l'AREC

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Comité syndical prend acte du changement de statuts mentionnés dans les pièces annexes.

VOTE : Pour : **31** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-043 du Comité syndical du 28 mai 2021

<p>Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lézou Programme Opérationnel 2021</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOU
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOU Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

En juin 2018, le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses et le Syndicat mixte du Lézou ont validé avec le Conseil Régional d'Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Contrat Territorial Régional Grands Causses Lézou qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre notre territoire, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie pour :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire Grands Causses Lézou ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Ce contrat fait chaque année l'objet de programmations opérationnelles qui rassemblent tous les projets qui concourent à la stratégie de territoire.

Les dossiers transmis fin 2020 et début 2021 au PNR des Grands Causses, qui assure l'animation et le pilotage du Contrat sur son territoire, ont pu être inscrits dans le cadre de la première programmation opérationnelle 2021 du Contrat Régional Grands Causses Lézou. Au total ce sont 46 projets pour plus de 13 M€ investis sur le territoire et cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron qui ont été examinés par le comité de pilotage du 7 mai 2021 et validés dans le cadre de cette programmation (maquette de programmation en annexe).

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le programme opérationnel 2021 du Contrat Grands Causses Lévézou et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210528-20210528_043-DE
Reçu le 02/06/2021

Appel à projet « Plan de paysage » sur le territoire de la vallée du Tarn, dite Vallée verte

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Contexte et motif de l'action

Certains arboriculteurs de la vallée du Tarn, accompagnés par l'APABA, se sont engagés dans une démarche pour améliorer leur pratique et pour la plupart se convertir en « BIO » (notamment pour lutter contre la mouche Suzuki avec la mise en place de filets de protection sur les vergers).

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la ZAP (zone agricole protégée) de la vallée du Tarn dont l'objectif principal est de pérenniser l'espace agricole en établissant une servitude de protection sur ces terres, mais aussi d'encadrer le développement urbain, touristique, en limitant les conflits d'usage entre les arboriculteurs, les vigneron, les habitants et les autres usagers.

Il est proposé d'élargir cette conversion à un concept de « Vallée Verte », qui intégrerait d'autres principes (santé, biodiversité, ressource en eau...) associés à d'autres secteurs d'activités (alimentation, tourisme...).

Objectifs de l'action

L'entrée paysagère peut répondre à cette vision globale et à ces enjeux transversaux.

Les plans de paysage constituent un outil opérationnel pour répondre aux problématiques de gestion du paysage et d'aménagement du territoire.

L'Etat, dans son plan de relance, propose un appel à projet « Plan de paysage » pour l'année 2021 (date limite des candidatures : 28 juin).

Il est proposé que le Syndicat mixte du Parc porte cet appel à projet en concertation avec les acteurs du territoire (institutionnels et professionnels) sur une partie de l'unité paysagère « Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois », composée des Communautés de communes de Millau Grands-Causse et de la Muse et des Rases du Tarn. Ce périmètre prédéfini compte 16 communes (Aguessac, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Le Rozier, Millau, Montjoux, Mostuéjols, Paulhe, Peyreleau, Rivière-sur-Tarn, St-Georges-de-Luzençon, St-Rome-de-Tarn, Verrières, Viala-du-Tarn).

Descriptif

Cette étude repose sur un travail en trois temps :

- le diagnostic (intégrant le constat, les dynamiques et les enjeux)
- la définition des objectifs de qualité paysagère (les bases partagées du projet de territoire)
- le plan d'actions (les différentes actions à mener dans le temps pour mettre en œuvre ce plan de paysage par les acteurs du territoire)

Certains enjeux en lien avec le paysage sont déjà pressentis, et concernent :

- le patrimoine naturel et culturel à conserver (biodiversité, ressource en eau, patrimoine bâti...)
- les pressions multifactorielles à maîtriser (urbanisation, tourisme...)
- le potentiel alimentaire à renforcer (arboriculture, projet alimentaire de territoire...)

D'autres thématiques pourront être définis en COPIL afin d'être développées.

Le plan d'actions devra être opérationnel pour avoir des applications directes sur les paysages de la vallée (projets d'aménagement, planification, actions de sensibilisation / formation...)

Si le Syndicat mixte du Parc est retenu pour cet appel à projet fin 2021, l'action pourra être menée en 2022/2023.

Coût et plan de financement (estimation)

L'enveloppe financière de cet appel à projet est forfaitaire. Son montant est de 30 000,00 €.

Le Parc apportera son soutien par l'intermédiaire de son ingénierie (temps de travail pour l'animation et l'expertise).

D'autres partenaires financiers seront sollicités pour compléter cette enveloppe.

VOTE :

Pour : **31**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires pour postuler à cet appel à projet et à le mettre en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Convention initialisation CRTE

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Par circulaire en date du 20 novembre 2020 Le Premier Ministre a engagé l'élaboration des contrats territoriaux de transition écologique (CRTE) sous l'autorité des Préfets de Régions et de Départements.

Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes sur les territoires dans une logique de simplification de l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique. La circulaire prévoit l'articulation des périmètres avec les contrats existants, en particulier ceux des Régions et des Départements et en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence et notamment les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR).

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a formalisé sa candidature auprès de la Préfecture de l'Aveyron pour engager cette contractualisation sur son périmètre.

Par courrier en date du 2 mars 2021, la Préfecture de l'Aveyron a validé la candidature du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour le portage d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur un périmètre qui ne recouvre pas l'ensemble du territoire du Parc mais correspondant aux Communautés de Communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Muse et Rases du Tarn, Monts Rance Rougiers et Larzac Vallée. Dans ce cadre une convention d'initialisation doit être signée entre le Syndicat Mixte du PNRGC et la Préfecture de l'Aveyron pour formaliser la démarche et engager la préparation du CRTE.

Le Syndicat Mixte regrette que le périmètre intégral du territoire classé Parc naturel régional n'ait pas été retenu pour la signature du CRTE. En effet, le Syndicat Mixte du PNRGC est d'ores et déjà signataire sur son périmètre de plusieurs contrats territoriaux : Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron et Convention LEADER Grands Causses Lévézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement. Sur ce même périmètre le Syndicat Mixte porte également des projets structurants comme le Projet Alimentaire de Territoire, le Pôle de Pleine Nature Massif Central, le Projet France Mobilité et a été lauréat d'Appels à Projets qui s'inscrivent dans le cadre du Plan de relance comme « la Restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés » de la DREAL Occitanie et l'AMI « Tourisme Durable » de l'ADEME. Par ailleurs, le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses est également porteur du Schéma de Cohérence territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial. La Charte du Parc en cours de révision qui reprend ces différents enjeux porte le projet du territoire qui pourrait être repris dans le futur CRTE.

En outre, depuis le début du mois de décembre, le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a engagé une phase de concertation avec l'ensemble des intercommunalités du territoire pour valider les principes d'un périmètre de contractualisation calé sur celui du Parc naturel régional et d'un portage par le Syndicat Mixte de l'élaboration du futur CRTE, ainsi que l'identification des premières orientations et des projets. La liste des projets du territoire remontés par les Communautés de communes est annexée à la convention d'initialisation.

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention d'initialisation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210528-20210528_045-DE
Reçu le 02/06/2021

Mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME Occitanie
--

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial.

Au-delà de la volonté politique affichée, ces objectifs sont inscrits dans tous les documents stratégiques et opposables validés par les différentes collectivités du territoire. En ce sens, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, les PLUi à l'échelle des intercommunalités, intègrent et imposent cette stratégie ambitieuse.

A travers les divers outils financiers que sont le LEADER, le Contrat Territorial Occitanie, Le Contrat de Ruralité les divers contrats avec l'ADEME (COTEC, CEP, French Mobility, AMI Tourisme Durable et Appel à Engagement Programme Economie Circulaire), les conventions TEPCV ou le contrat de Transition Ecologique avec l'Etat, tous les maîtres d'ouvrages coordonnés à travers le PNR ont pu mettre en œuvre des actions structurantes, concrètes et opérationnelles durant ces dernières années dont un certain nombre s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire (création d'une ligne de mobilier urbain à partir de bois local, PAT...). Les opérations menées font écho aujourd'hui à l'échelle régionale et aussi nationale.

Au regard de l'ambition territoriale, la Ministre Barbara POMPILI, en lien avec le Préfet de Département, a proposé en avril dernier au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses de bénéficier d'un appui renforcé de l'ADEME via un Contrat d'Objectif Territorial.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont dorénavant l'offre financière principale de l'Agence pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire). Ils soutiennent la dynamique des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique.

Afin de pouvoir assurer la cohérence entre les dispositifs contractuels (futur CRTE), les politiques d'aménagements et de planification (SCoT, PCAET) et de pouvoir travailler concrètement à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, le COT concernera le périmètre du SCoT du Parc qui réunit 5 intercommunalités en totalité.

La démarche repose sur les référentiels des programmes Cit'ergie et Economie circulaire et constitue une suite aux anciens contrats d'objectifs Energie climat et Economie circulaire. Divisé en deux phases distinctes, le COT est principalement destiné aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui possèdent toutes les compétences pour mener au mieux la TEE (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire) mais aussi à des groupements d'EPCI (PETR, Pays, PNR). Il permet d'accompagner la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans. La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité, et à chaque EPCI composant le SCoT, de :

- organiser ou améliorer une gouvernance interne et externe,
- faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie climat et Economie circulaire,
- compléter ses diagnostics territoriaux,
- bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de 3 ans maximum met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de TEE.

Une enveloppe maximale de 350 000€ est destinée au Syndicat mixte du Parc.

L'enveloppe maximale se divise de la façon suivante :

- Une aide forfaitaire de 75K€ est attribuée au titre du soutien à l'animation, des compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation, sensibilisation et aux études – suivi.
- Une aide variable de 275 k€ maximum constituée :
 - d'une aide additionnelle plafonnée à 175 k€ attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire de chacun des EPCI,
 - d'une aide additionnelle de 100 k€ maximum sur atteinte d'objectifs territoriaux spécifiques fixés par les DR est également attribuée.

A noter que la mesure de l'atteinte des objectifs se fera à l'échelle de chaque intercommunalité. Afin de prendre en compte les spécificités territoriales, il est proposé le partage des objectifs entre EPCI selon la répartition des objectifs suivants :

- Communauté de communes Millau Grands Causses : 45 %
- Communauté de communes du Saint-Affricain : 25 %
- Communauté de communes Monts Rance et Rougiers : 10 %
- Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn : 10 %
- Communauté de communes Larzac Vallées : 10 %

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre le présent contrat.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210528-20210528_046-DE
Reçu le 02/06/2021

<p>Appel à Manifestation d'Intérêt CHARME : Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Energie !</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOU - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOLE Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à manifestation d'intérêt (AMI) successifs sont lancés par le programme ACTEE : ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine

L'objectif premier de cet AMI « CHARME » (Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Energie) est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique portant sur des bâtiments publics des secteurs médico-social et sanitaire. Il s'adresse aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques. Le second objectif de l'AMI est de créer des coopérations à l'échelle d'un territoire entre différentes collectivités territoriales, établissements publics locaux et différents acteurs territoriaux partenaires des collectivités (Agences Régionales de Santé, fédérations, groupements d'acteurs du secteur médico-social...).

Les fonds attribués via cet AMI doivent générer des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de l'AMI (durée de 2 ans jusqu'au 15 septembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée. Les fonds permettront de financer :

- De l'ingénierie locale (poste d'économe de flux)
- Des outils de mesures
- Des audits énergétiques et des stratégies pluriannuelles d'investissement
- Des frais de maîtrise d'œuvre

Les Centres Hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Fenaille se sont rapprochés récemment du Syndicat mixte du Parc en manifestant leur intérêt de candidater conjointement à cet AMI pour le patrimoine des sites du Sud Aveyron (une dizaine de site identifiés prioritairement).

Il s'agit là d'une réelle opportunité de collaboration avec un secteur responsable de fortes consommations d'énergies, qui rentre pleinement dans la stratégie énergétique du territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial.

La date limite de candidature est fixée au 06 juillet 2021.

VOTE :	Pour : 31	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt conjointement avec les Centres Hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Fenaille et engager les procédures et signer les documents nécessaires au dépôt de dossier et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2021-051** du Comité syndical du 8 octobre 2021

Organisation d'une nouvelle opération collective d'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi SAPIN II,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,

Vu le PCAET du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables ;

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Le soleil constitue une ressource importante du territoire, aujourd'hui peu valorisée. A travers son programme d'actions, les élus du Conseil syndical du Parc ont souhaité accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Une étude de potentiel sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics en 2017 a été réalisée et a permis de retenir près de 800 toitures sur le territoire du Parc propices à l'installation de solaire photovoltaïque. Une première opération concrète et opérationnelle a ainsi été engagée dès 2018 sur 20 communes pour plus de 80 installations, actuellement en cours de réalisation.

Face au succès de la première opération, le Syndicat mixte du Parc a souhaité relancer en 2021 une nouvelle opération pour les communes intéressées. Les pré-études technico-économiques ont été menées au printemps 2021. A noter, il s'agit encore à ce stade de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique.

Suite aux retours de différentes collectivités souhaitant équiper leurs bâtiments, le Syndicat mixte du Parc se propose aujourd'hui d'assister les collectivités volontaires à travers deux options :

1. La mise en place et la coordination d'un groupement de commande pour les collectivités désireuses d'investir elles-mêmes.
2. La coordination d'un Appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur photovoltaïque pour les collectivités désireuses de louer leurs bâtiments.

1- Le groupement de commande

Il est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement. Dans ce contexte, et suite aux pré-études conduites, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses propose d'organiser et de coordonner un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics.

En application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, le groupement est constitué sous la forme d'un groupement de commandes, dans lequel le coordonnateur, à savoir, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sera chargé de la procédure de passation du marché.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la Commission de sélection des offres/Commission d'appel d'offre du Parc. Les représentants des communes membres du groupement seront associés aux réunions de la Commission de sélection des offres avec voix consultative.

2- L'Appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur photovoltaïque

Certaines collectivités ont proposé de mettre à disposition les toitures de leurs bâtiments publics à des opérateurs pour y installer des équipements photovoltaïques.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'échelle du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire. L'opérateur devra prendre à sa charge la responsabilité de la mise en œuvre dans sa totalité : la conception, en cas de besoin, les études structurelles des toitures, les démarches administratives et techniques (demande de raccordement, autorisations d'urbanismes, contrats d'achat...), la construction, le financement, l'entretien, l'assurance, l'exploitation et le démantèlement des installations.

Cet AMI groupé à l'échelle du Parc présente plusieurs intérêts pour les communes :

- Massifier la demande et intéresser ainsi des opérateurs performants.
- Permettre une péréquation économique entre les projets suivant les conditions d'installations, les tailles des projets, les travaux annexes, les coûts de raccordement...
- Eviter à chaque commune de lancer sa propre mise en concurrence préalable.
- Faciliter la conduite de la mise en concurrence préalable, et de l'opération par la coordination à l'échelle du Parc et la mise à disposition des services du Parc.

En résumé, que ce soit pour le groupement de commande ou l'AMI, le volume d'installations apporté à l'échelle du Parc favorisera des réponses techniques et financières optimales.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- De constituer et d'assurer la coordination d'un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics de ses adhérents, accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes (annexée à la présente délibération) et d'autoriser l'adhésion « à la carte » des collectivités membres du Syndicat mixte du Parc.
- D'organiser et d'assurer la coordination d'un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de louer et d'équiper les toitures des bâtiments publics des collectivités volontaires.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics
Participation au projet MERISIER

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à projets successifs sont lancés par le programme ACTEE : ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Sur le territoire du Parc, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Les collectivités se sont engagées, par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les collectivités qui le composent (communes et intercommunalités) a ainsi été **lauréat de l'Appel à projet MERISIER** « Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » **pour la période septembre 2021 – septembre 2023**, suite à sa candidature déposée en juin 2021.

Cet appel à projet va ainsi permettre d'accompagner prioritairement la rénovation énergétique des écoles. Les fonds attribués au Syndicat mixte du Parc et aux collectivités membres du groupement viendront accompagner des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de la période (durée de 2 ans jusqu'au 15 septembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Ces fonds permettront de financer :

- de l'ingénierie locale (poste d'économiste de flux partagé à l'échelle du territoire du Parc),
- des outils de mesures, d'instrumentation et de suivi énergétique/pilotage des bâtiments,
- des audits énergétiques et études techniques,
- des frais de maîtrise d'œuvre.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve la participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au projet MERISIER et son projet de convention ci-après annexé et autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2021-053** du Comité syndical du 8 octobre 2021

Convention EDF 2021

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Depuis 2012, la SA EDF est partenaire du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'accompagnement technique et financier dans sa politique énergétique et de l'eau.

Pour l'année 2020, le groupe public EDF propose d'accompagner et de soutenir de manière globale le programme d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial en cours, d'accompagner et de soutenir la mise en place des actions du programme d'actions de prévention des inondations sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance (PAPI) notamment par la sensibilisation au risque inondation et accompagner à la découverte et à valorisation du patrimoine naturel et industriel lié aux ouvrages de la Vallée du Tarn.

Ce partenariat est organisé à travers une convention d'application avec l'ensemble des entités du groupe d'EDF (délégation régionale, Direction Commerce, Direction Hydro, Agence Une rivière - un territoire) et EDF Renouvelables.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce partenariat et la convention annexée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211008-20211008_053-DE
Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-054 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Budget Principal BP2021 – DM n°2 Ajustement de l'opération « Abri de troupeau »

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadhila BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le projet de construction de cet abri de troupeau date de plusieurs années. Les premières inscriptions budgétaires ont été faites sur l'exercice 2019.

Il est le fruit d'un cahier des charges élaboré par plusieurs éleveurs.

L'élaboration des plans du premier prototype a demandé plusieurs études techniques pour optimiser les quantités de matière nécessaire et trouver le bon compromis pour répondre au cahier des charges.

Une première construction a été validée en 2020 avec un éleveur qui, au bout du compte, s'est retiré du projet.

La charpente taillée a été reprise et complétée pour un autre candidat.

Avant sa réalisation, ce prototype a demandé des précisions dont étude béton complémentaire et des moyens adaptés aux éleveurs qui mettent en œuvre les fondations, ce qui a engendré un surcoût.

Des ferrures (liaisons pièces de charpente) ont été ajoutées.

La modification et l'adaptation du bardage par l'éleveur a aussi entraîné une augmentation des quantités.

Face à cette situation et, afin de finaliser cette opération, il est nécessaire d'ajuster les dépenses à hauteur de 2 300 euros et de majorer la participation de l'agriculteur de 1 520 euros.

L'ajustement des ouvertures de crédits de cette opération se décline ainsi et fait l'objet de la décision modificative n°2.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°2 sur le BP 2021 compétence générale.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2020-055 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Expérimentation d'un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadhila BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Contexte

Le PNR des Grands Causses, de par ses missions, est engagé dans la protection du patrimoine naturel et culturel de son territoire. Dans son projet de nouvelle charte, le PNR GC prévoit une orientation spécifique pour valoriser les ressources économiques locales qui prend en compte les enjeux de biodiversité et de paysages. La valorisation de la filière pierre fait partie de cette orientation et est déjà mise en œuvre sur le territoire via des programmes de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux en pierres, de bâtis vernaculaires le long des chemins de randonnées, la réhabilitation de vergers en terrasses mais aussi via la valorisation des espaces publics de nos bourgs : entrées de ville, place de village, aménagement de bords de cours d'eau... Toutes ces actions s'inscrivent dans un certain nombre de programmes régionaux et inter-régionaux : Laubamac, filière pierre en interparcs d'Occitanie... L'association ABPS avec de nombreux partenaires (plusieurs PNRs, le PNC, la CMA 48, l'IMT des Mines d'Ales...) a engagé un nouveau programme appelé LAUBAPRO qui se positionne sur le développement économique, la transmission et le maintien de savoir-faire sur le territoire du Massif central, ainsi que sur l'inter-complémentarité des métiers et sur l'échange entre les territoires :

- Dynamiser et accompagner la structuration des filières professionnelles de la lauze, de la pierre sèche et de l'approvisionnement en matériaux locaux en développant des complémentarités inter-filières dans le Massif central.
- Transmettre le savoir-faire et créer de la valeur transférable à travers des projets concrets, répondant à des besoins repérés sur le terrain, utilisant des modèles économiques et des outils techniques innovants.
- Promouvoir les filières en réalisant un travail collaboratif sur plusieurs territoires d'expérimentation, unissant professionnels et techniciens, associations, scientifiques, élus et population locale.

Cette étude scientifique du PNR GC s'inscrit dans ce programme Laubapro qui vient préalablement à la mise en œuvre d'un chantier pilote avec le CD12 et l'ENPC de Paris sur la commune de Peyreleau.

Objectifs

Cette étude scientifique a pour objectif d'expérimenter et de mesurer la résistance d'ouvrage en pierres clavées afin de pré définir le dimensionnement d'ouvrages de soutènement de voirie. Le public ciblé est les acteurs professionnels de la filière pierre : les entreprises TP, les maîtres d'œuvre et les donneurs d'ordre (collectivités territoriales). Ces données techniques doivent permettre le développement de cette application dans les travaux publics en complément des solutions de soutènement classiques (mur maçonné, enrochement...) sur des secteurs où l'enjeu paysager ou patrimonial est important.

Contenu

Cette expérimentation, réalisée par ABPS, se décompose de la manière suivante :

- Construction d'un ouvrage en pierre clavée sur la plateforme de test de l'Espinass
- Mise en place, suivi technique des tests



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Expérimentation d'un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Arnaud SANCET - DGA pole Aménagement Paysage Evaluation

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Ce projet s'inscrit dans la démarche régionale de la valorisation de la filière pierre. Avec cette étude, il sera plus aisé de dimensionner des ouvrages de soutènement en pierres clavées pour tout projet routier

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante valorisation ressources locales

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante développement économique

thématique n°2 culture et patrimoine bâti

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Cette étude scientifique sera réalisée avec l'association ABPS (Artisans batisseurs en pierres sèches) avec l'utilisation du banc d'essai de pierres sèches à l'Espinas

Type d'innovation principale technologique

Type d'innovation n°2 territoriale

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

Le PNR des Grands Causses, de part ces missions, est engagé dans la protection du patrimoine naturel et culturel de son territoire. Dans son projet de nouvelle charte, le PNR GC prévoit une orientation spécifique pour valoriser les ressources économiques locales qui prend en compte les enjeux de biodiversité et de paysages. La valorisation de la filière pierre fait partie de cette orientation et est déjà mise en oeuvre sur le territoire via des programmes de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux en pierres, de bâtis vernaculaires le long des chemins de randonnées, la réhabilitation de vergers en terrasses mais aussi via la valorisation des espaces publics de nos bourgs : entrées de ville, place de village, aménagement de bords de cours d'eau..... Toutes ces actions s'inscrivent dans un certains nombres de programmes régionaux et inter régionaux : Laubamac, filière pierre en interparcs d'occitanie.... L'association ABPS avec de nombreux partenaires(plusieurs PNRs, le PNC, la CMA 48, l'IMT des Mines d'Ales...) a engagée un nouveau programme appelé LAUBAPRO qui se positionne sur le développement économique, la transmission et le maintien de savoir-faire sur le territoire du Massif central, ainsi que sur l'inter-complémentarité des métiers et sur l'échange entre les territoires :

- ☑Dynamiser et accompagner la structuration des filières professionnelles de la lauze, de la pierre sèche et de l'approvisionnement en matériaux locaux en développant des complémentarités inter-filières dans le Massif central.
- ☑Transmettre le savoir-faire et créer de la valeur transférable à travers des projets concrets, répondant à des besoins repérés sur le terrain, utilisant des modèles économiques et des outils techniques innovants.
- ☑Promouvoir les filières en réalisant un travail collaboratif sur plusieurs territoires d'expérimentation, unissant professionnels et techniciens, associations, scientifiques, élus et population locale.

Cette étude scientifique du PNR GC s'inscrit dans ce programme Laubapro qui vient préalablement à la mise en oeuvre d'un chantier pilote avec le CD12 et l'ENPC de Paris sur la commune de Peyreleau.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Cette étude scientifique a pour objectif d'expérimenter et de mesurer la résistance d'ouvrage en pierres clavées afin de pré définir le dimensionnement d'ouvrages de soutènement de voirie. Le public ciblé est les acteurs professionnels de la filière pierre : les entreprises TP, les maîtres d'oeuvres et les donneurs d'ordre (collectivités territoriales). Ces données techniques doivent permettre le développement de cette application dans les travaux publics en complément des solutions de soutènement classiques (mur maçonné, enrochement...) sur des secteurs où l'enjeu paysager ou patrimonial est important.

• **Contenu de l'action :**

Cette expérimentation, réalisée par ABPS, se décompose de la manière suivante :

- construction d'un ouvrage en pierre clavée sur la plateforme de test de l'Espinas
- mise en place, suivi technique des tests

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

plateforme de recherche, L'Espinas, 48160 Ventalon en Cévennes

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin
calendrier de réalisation

fin 2021-fin 2022

Action interparc (oui/non)

oui

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base TTC
 (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA 20%

poste de dépense	type	montant unitaire HT	nombre	total TTC
construction d'un ouvrage en pierre clavée pour test	prest./fourn.	8400	1	10080
frais de personnel de ABPS pour le suivi de l'expérimentation	prest./fourn.	9646,68	1	11576,016
Total dépenses fonct				21656,016
				18046,68

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie			40,1%	8677,566
Etat	FNADT		39,9%	8647,247
Autofinancement			20,0%	4331,203
Total recettes				21656,016

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2021-056** du Comité syndical du 8 octobre 2021

Projet Alimentaire de Territoire : Réalisation de pastilles vidéo de promotion des productions locales et des circuits courts

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, il est envisagé de développer des « pastilles vidéo » de promotion des productions locales.

Ces productions vidéo feront appel à la Société Imavision qui, à travers le concept « Mobylette Kitchen » valorisera 6 performances culinaires en lien avec le territoire et les paysages (cf. fiche jointe).

Contexte

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours.

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,

- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

- AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »
- AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

Objectifs

Réalisation d'une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et au touristes. Cette série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire.

Contenu de l'action

Dans ce cadre le Pnr des Grands Causses souhaite faire réaliser une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et aux touristes. Cette série sera produite par la société Imavision qui propose le projet « Mobylette Kitchen » : une série de capsules vidéo à déguster sous la forme de 6 performances culinaires filmées sur le principe de tutoriels de cuisine avec pour objectif de mettre en relation les paysages, les producteurs et les produits du terroir par une recette réalisée en plein air.

Chacune de ces 6 créations culinaires sera réalisée sur un territoire emblématique du Parc et chaque épisode aura une durée de 6 minutes, toujours organisé autour des mêmes étapes : la déambulation dans le paysage, la quête des ingrédients chez les producteurs, l'installation de la cuisine dans un lieu sublime, la réalisation de la recette et en final, la dégustation. La série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire

La société de production Imavision qui produit les vidéos prend en charge une partie du financement. Un conventionnement précisera les modalités de partenariat.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional Grands Causses



N° fiche action

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Projet Alimentaire de Territoire : Réalisation de pastilles vidéos de promotion des productions locales et des circuits courts

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

SEBASTIEN PUJOL

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Cette action s'inscrit dans le projet alimentaire de Territoire en cours sur le PNR des Grands Causses Lévézou et s'intègre dans le Pacte Régional pour une alimentation durable

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

Agriculture-alimentation

thématique n°2

Développement économique

thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Type d'innovation principale

territoriale

Type d'innovation n°2

organisationnelle

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

- ☑ AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- ☑ AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »
- ☑ AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Réalisation d'une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée au habitants du territoire et au touristes. Cette série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire.

• Contenu de l'action :

Dans ce cadre le Pnr des Grands Causses souhaite faire réaliser une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et aux touristes. Cette série sera produite par la société Imavision qui propose le projet « Mobyette Kitchen » : une série de capsules vidéo à déguster sous la forme de 6 performances culinaires filmées sur le principe de tutoriels de cuisine avec pour objectif de mettre en relation les paysages, les producteurs et les produits du terroir par une recette réalisée en plein air.

Chacune de ces 6 créations culinaires sera réalisée sur un territoire emblématique du Parc et chaque épisode aura une durée de 6 minutes, toujours organisé autour des mêmes étapes : la déambulation dans le paysage, la quête des ingrédients chez les producteurs, l'installation de la cuisine dans un lieu sublime, la réalisation de la recette et en final, la dégustation. La série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire

La société de production Imavision qui produit les vidéos prend en charge une partie du financement. Un conventionnement précisera les modalités de partenariat.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire PNR Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin
 calendrier de réalisation

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
 (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
réalisation vidéos	prest./fourn.	32550	1	32 550 €
ingenierie PNRGC		8500	1	8 200 €
Total dépenses fonct				40 750 €

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		18%	7500
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)	Programme National pour l'Alimentation	37%	15000
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités	ADEME			
Autres Public				
Divers privé			25%	10 050 €
Autofinancement			20%	8 200 €
Total recettes				40750

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211008-20211008_056-DE
Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-057 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Randonnée artistique dans le Rougier

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Contexte

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promeut le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine

Objectifs

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à l'Association Les Nouveaux Troubadours, basée à St Sever du Moustier, intervenant dans le domaine de l'art brut pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur l'entité paysagère des Rougiers. Ainsi les 8,2 km de la randonnée intitulée "Par Monts et par Vaux" sera ponctuée de 9 œuvres d'artistes différents. Flyer associé à la randonnée, QR code pour découvrir l'univers de chaque artiste, carnet pédagogique, exposition et rencontres artistiques seront menées tout au long du projet pour assurer sa médiation et sa promotion.

Contenu

Itinéraire culturel /artistique sur circuit de randonnée : 28 660 €



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

2

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Randonnée artistique dans le Rougier

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Roxanne WILHELM JAMMES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Axe stratégique III

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local

Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire

Article 7.5.2 : par l'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Culture et patrimoine bâti

Tourisme

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Renforcer la découverte du territoire et la pratique de la randonnée par la mise en place d'un circuit artistique conçu par un opérateur culturel faisant référence à l'art brut

Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promouvoit le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à l'Association Les Nouveaux Troubadours, basée à St Sever du Moustier, intervenant dans le domaine de l'art brut pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur l'entité paysagère des rougiers. Ainsi les 8,2 km de la randonnée intitulée "Par Monts et par Vaux" sera ponctuée de 9 oeuvres d'artistes différents. Flyer associé à la randonnée, QR code pour découvrir l'univers de chaque artiste, carnet pédagogique, exposition et rencontres artistiques seront menées tout au long du rojet pour assurer sa médiation et sa promotion.

• **Contenu de l'action :**

• Itinéraire culturel /artistique sur circuit de randonnée : 28 660 €

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du PNR Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin
calendrier de réalisation

2020/2021

2020 + 2021

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

HT

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Itinérance artistique	prest./fourn.			23 660,00
Ingénierie	ingénierie			5 000,00
Total dépenses invt				28 660,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			15 000,00
Région Occitanie	DITEE-invnt			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet			
DREAL	Subvention volet			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				8 660,00
Autofinancement			17,45%	5 000,00
Total recettes				28 660,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211008-20211008_057-DE
Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-058 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Demande de subvention Atlas du Paysage du PNRGC – Révision de la Charte

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la démarche de révision de la Charte, le Syndicat a réalisé en interne la mise à jour de l'atlas paysager en simplifiant la nomenclature des unités paysagères et en intégrant le périmètre d'extension. Toutefois, afin de finaliser ce document, il apparaît nécessaire de réaliser un complément d'étude simplifié sur l'architecture et le patrimoine (estimé à 10 000 €) ainsi que la réalisation d'un Atlas Version Web via une plateforme interactive (devis de 10 800,00€ TTC),

A ce titre, il est proposé le plan de financement suivant :

A389	Fiche action initiale
Prestation d'étude simplifié sur l'architecture et le patrimoine	10 000 €
Réalisation d'un Atlas Version Web via une plateforme interactive	10 800 €
Frais d'ingénierie	5 200 €
Total dép. extérieures	26 000 €

Financement :

- DREAL..... 5 400 €
- Conseil régional (budget charte)..... 15 400 €
- Syndicat Mixte PNR..... 5 200 €

Total.....26 000 €

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve ce plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

<p>Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie B pour le Projet Alimentaire de Territoire</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour une durée de deux ans allant du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et sera limitée à 5 ans dans le cadre d'un détachement.

L'agent assurera les fonctions de « Chargé(e) de mission Alimentation » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31,5 heures (90%).

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 est applicable.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211008-20211008_059-DE
Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-060 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie A pour le Contrat Local de Santé

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadhila BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Les intercommunalités, en accord avec la Région et l'ARS, ont décidé de confier le portage et l'animation du Contrat Local de Santé.

Dans cette perspective, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le Projet relatif au « Contrat local de santé » pour une durée de 3 ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : « Animation du Contrat local de santé ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Chargé(e) de mission pour l'animation du contrat local de santé » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'attaché territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n°2016-077 du 2 décembre 2016 pourra être appliqué.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-061 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie B pour le projet « MERISIER »

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les collectivités qui le composent (communes et intercommunalités) a été lauréat de l'appel à projet MERISIER « Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » pour la période de septembre 2021 à septembre 2023.

Dans ce cadre, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet « MERISIER » pour une durée allant du recrutement à fin septembre 2023.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet « MERISIER ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat peut être renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Conseiller en maîtrise d'énergie sur le patrimoine scolaire public en sud Aveyron – Econome de flux » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade de Technicien territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 pourra être appliqué.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-062 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie A pour le Contrat « CHARME »

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Vu la délibération n°2020-016 en date du 25 septembre 2020 sur l'extension du RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés de conservation du patrimoine.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les deux centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique ainsi qu'avec l'hôpital Maurice Fenaille de Verrières a été lauréat de l'appel à projet CHARME « Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial: économisons l'Énergie ».

Dans ce cadre, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le Projet « CHARME » pour une durée de deux ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet « CHARME ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Conseiller en énergie sur le patrimoine hospitalier du sud Aveyron » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'ingénieur territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n°2016-077 du 2 décembre 2016 et n°2020-016 du 25 septembre 2020 pourra être appliqué.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Modification du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer trois emplois.

Le Président propose au Comité Syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois par :

- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade d'Attaché territorial à temps complet (100%) pour l'animation du Contrat Local de Santé.
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet 90% pour le Projet alimentaire de Territoire (PAT).
- la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (100%) pour la gestion LEADER ;
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade d'Ingénieur territorial à temps complet (100%) pour le conseil en énergie sur le patrimoine hospitalier du Sud Aveyron.
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade de Technicien territorial à temps complet (100%) pour le conseil en maîtrise d'énergie sur le patrimoine scolaire public en Sud Aveyron.
- la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint technique à temps complet (100%) pour renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural.

Le tableau des effectifs au 8 octobre 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	5	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	2	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	2	1
		57%	1	1
Adjoint administratif	C	100%	2	2
TOTAL			15	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	13	12
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Technicien territorial	B	100%	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
Adjoint technique	C	100%	1	0
TOTAL			21	16
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			42	31

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 8 octobre 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012,

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
 Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20211008-20211008_063-DE
 Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-064 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Désignation d'un élu à l'Assemblée Générale des Territoires

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Il convient de désigner un représentant suppléant à l'Assemblée Générale des Territoires pour le territoire du millavois.

Séverine PEYRETOU est désignée représentante.

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette désignation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2021-065** du Comité syndical du 8 octobre 2021

Créances irrécouvrables sur le budget PARC

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadhila BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Pour répondre à la demande du 16 juin 2021 de Madame Sandrine GASPOROTTO, Inspectrice et comptable intérimaire de la Trésorerie de Millau, il convient d'admettre en non-valeur deux créances irrécouvrables du Syndicat mixte du Parc (Compétence Générale).

Ces créances d'un montant total de 150,60 euros demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précise que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une liste établie par les services de la Trésorerie est jointe à cette délibération.

Elle fait état d'un débiteur restant redevable d'une somme de 150 euros. Il s'agit de l'auberge du Marronnier de Belmont sur Rance qui a bénéficié du programme 2018 sur « les rendez-vous au bistrot » et, d'un reliquat de 0,60 euros de la commune de Ségur sur un titre 2019.

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211008-20211008_065-DE
Reçu le 12/10/2021

Campagne de communication tourisme InterParcs Occitanie – CRTLO 2021

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOU - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Les 8 Parcs Naturels Régionaux mais aussi les 2 Parcs Nationaux et le Parc Naturel Marin ont cosigné avec la Région et le CRTLO, en mai 2021, une convention de partenariat permettant de développer une offre écotouristique et de loisirs d'excellence, de valoriser l'offre régionale qualifiée et de sensibiliser le grand public.

Par cet engagement, la Région, le CRTLO Occitanie comme les Parcs naturels régionaux et nationaux, souhaite œuvrer conjointement pour le développement d'un tourisme responsable, durable et harmonieux, respectueux de l'environnement, au bénéfice des territoires, des professionnels, et de leurs usagers, habitants et visiteurs.

La stratégie poursuivie est de positionner la Région à travers deux composantes majeures de son offre, à savoir le tourisme durable et le tourisme de nature.

A l'automne 2021, le CRTLO en partenariat avec les Parcs lance une campagne de promotion en faveur des 11 Parcs Naturels d'Occitanie, dans la dynamique de la communication autour des « Fabuleux Voyages ».

Réalisée par l'Agence Les Dissidents, cette campagne vise des cibles bien spécifiques (35-59 ans, couples avec enfants, seniors actifs) en Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne - Rhône-Alpes susceptibles de s'y rendre et/ou d'y séjourner pendant les vacances de la Toussaint. Visible sur les réseaux sociaux, cette campagne se double d'un jeu concours sur Facebook et Instagram avec des séjours à gagner.

L'action consiste en une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux en Occitanie et dans les départements limitrophes en Nouvelle-Aquitaine et AURA au travers d'un :

- 1 teaser de 45' « Parcs » renvoyant vers l'espace dédié
- 1 concours photos sur Instagram valorisant uniquement les parcs
- 1 accueil de blogueurs pour une découverte raisonnée des parcs

Le coût total du projet s'élève à 41.000€ incluant teaser + concours photo + accueil blogueurs

Le CRTL porte l'action et supporte l'intégralité des dépenses (sauf les séjours à gagner dans les Parcs qui seront pris en charge directement par les parcs sur leur autofinancement). Il refacture une partie des dépenses engagée au Parc chef de file, conformément à la convention de partenariat inter-parcs.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a été désigné chef de file pour le portage de cette opération.

Le coût restant à charge des Parcs : 12 100 euros TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Région Occitanie sollicitée par les PNRGC : 9 020 €
- Participation des Parcs : 3 080 € (qui correspond à l'achat des lots, soit 11 Parcs *280 €/lot/Parc).
- Soit coût à charge du PNRGC = 280 €

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Prise en charge des frais de missions pour les agents rattachés au budget principal « compétence générale » du syndicat mixte du Parc pour 2022
--

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Les frais supportés par un agent, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le Syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

L'agent s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, l'agent qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, l'agent peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis à vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le Syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. L'agent devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel de l'agent doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les agents du Syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

L'agent doit présenter un justificatif (note du restaurant) et le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser à l'agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par l'agent dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors Ile de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le Comité syndical du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Le Président propose au Comité syndical de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2022.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2021-071** du Comité syndical du 03 décembre 2021

Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia pour 2022

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Depuis la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière son parc automobile au Chargé d'affaires de la SEM.

Afin d'organiser et de réglementer cet usage, une convention annuelle est signée entre Causses Energia et le Syndicat mixte et a été actée par délibérations :

- n°2016-082 du comité syndical du 2 décembre 2016,
- n°2018-005 du comité syndical du 9 février 2018,
- n°2019-035 du comité syndical du 22 mars 2019,
- n° 2019-107 du comité syndical du 16/12/2019
- et n° 2021-009 du 05/02/2021.

Cette mise à disposition de véhicules se poursuit en 2022, il convient donc de renouveler la convention en actualisant notamment la liste des véhicules (cf : pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_071-DE
Reçu le 07/12/2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE

Entre les soussignés

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses - 71, boulevard de l'Ayrolle BP50126 12101 MILLAU Cedex - représenté par son Directeur Général des Services, Monsieur Florent TARRISSE, ci-après désigné PNRGC

D'une part,

ET

La Société d'Economie Mixte Causses Energia - 71, boulevard de l'Ayrolle BP50126 12101 MILLAU Cedex - représenté par sa Présidente, Madame Séverine PEYRETOUT, ci-après désigné SEM Causses Energia

D'autre part

Article 1 : Désignation des véhicules

Les véhicules mis à disposition de la SEM Causses Energia sont :

- TOYOTA Yaris EE-515-JL (*véhicule mis en autopartage*)
- TOYOTA Yaris EE-682-JL
- TOYOTA Yaris EE-801-JL
- TOYOTA Corolla FK-373-TW
- SUZUKI IGNIS FD-369-CV
- JEPP COMPASS FY-092-FC

Article 2 : Principes généraux

La SEM Causses Energia utilisera les véhicules dans un strict cadre professionnel, pour les déplacements liés à ses missions et à son activité.

En cas de besoins simultanés, les agents du PNRGC restent prioritaires sur l'utilisation des dits véhicules.

Article 3 : Assurance

Le PNRGC s'engage à assurer les véhicules mis à disposition.

Article 4 : Etat des véhicules

Le PNRGC prend en charge l'entretien et s'engage à mettre à disposition des véhicules en bon état de marche et de propreté.

La SEM Causses Energia s'engage à les restituer dans le même état. Si une dégradation ne peut pas être prise en charge par le contrat d'assurance et reste clairement imputable à la SEM Causses Energia, le PNRGC refacturera à la SEM la remise en état aux frais réels et justifiera sa demande de remboursement en y joignant la copie des factures de réparation et de remise en état.

Article 5 : Démarche de réservation et carnet de bord des véhicules

La SEM Causses Energia réservera les véhicules sur le planning du PNRGC, une semaine à l'avance de préférence.

La SEM Causses Energia s'engage à renseigner le carnet de bord des véhicules du PNRGC en mentionnant le nom du conducteur, le motif du déplacement et les kilomètres parcourus sur la mission.

Article 6 : Période de validité de la convention

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Article 7 : Frais de carburant

Le plein des véhicules se fait par les utilisateurs auprès des fournisseurs en compte avec le PNRGC. Les factures de carburant seront réglées par le PNRGC.

Article 8 : Facturation de la mise à disposition

Le PNRGC facturera à la SEM Causses Energia la mise à disposition des véhicules en fin de période de validité de la présente convention au prix de 0.31 euros le kilomètre.

La facture sera conforme au décompte établi par la SEM Causses Energia sur le nombre de kilomètres annuels parcourus.

Fait à Millau, le 3 décembre 2021, en deux exemplaires originaux.

SEM Causses Energia

SM Parc naturel régional des Grands Causses

Séverine PEYRETOU, Présidente

Florent TARRISSE, Directeur Général des Services

Délibération PNRGC n° 2021-072 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Adoption du rapport de gestion 2020 de la Société Publique Locale AREC Occitanie

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUOT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie,

Vu l'Assemblée Spéciale et le Conseil d'Administration en date du 26 mars 2021,

CONSIDERANT que le Parc naturel régional des Grands Causses est membre de la Société Publique Locale AREC Occitanie,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres »,

CONSIDERANT que le rapport de gestion 2020 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 expose un bilan des activités de la SPL AREC Occitanie et son évolution prévisible. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée Spéciale et au Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie en date du 26 mars 2021.

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical prend acte du rapport de gestion de la SPL AREC Occitanie concernant l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_072-DE
Reçu le 07/12/2021



SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE

Société Publique Locale
Au capital de 41 791 007 euros
Siège social : 55 Avenue Louis Bréguet - 31400 Toulouse
809 415 243 RCS Toulouse

Agence Régionale **Énergie Climat**
Occitanie
Accélérateur de la transition énergétique



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

I : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

En date du 17 mai 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **Monsieur Stéphane PERE**, Directeur Général de la SPL AREC Occitanie pour une durée de 6 années à compter du 17 mai 2018 (article 22-2 des statuts).
- **La Région Occitanie représentée en la personne de Monsieur Thierry COTELLE**, Président du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur (article 16 des statuts).

2. MANDATS DES DIRIGEANTS, DES ADMINISTRATEURS, DES CENSEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Stéphane PERE	CA 17/05/2018	6 ans	17/05/2024

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22.3 des statuts, le Directeur Général « *ne peut conclure, résilier ou modifier par voie d'avenant, un contrat liant la SPL AREC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les statuts, sous réserve de la délégation qui lui est confiée par le Conseil d'Administration. Dans le cadre de cette délégation, il sera prévu la possibilité de consulter les actionnaires par voie électronique, ces derniers ayant la possibilité d'approuver ou non les dits contrats, avant signature par le Directeur général. Les modalités de cette consultation seront précisées dans le cadre de cette délégation et du règlement intérieur* ».

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le Directeur Général « *devra obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration dans les domaines suivants* :

- *Cession, apport, acquisition, location à destination immobilière ;*
- *Prise de participation ;*

- Transaction à l'occasion d'un contentieux à l'égard des tiers pour un montant supérieur à 30 000 euros ;
- La signature des conventions relevant de l'article 225-38 du Code de Commerce ;
- La conclusion, la résiliation ou la modification substantielle (au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) des contrats de prestations de service liant la SPL à l'un ou plusieurs de ses actionnaires ».

2.2. Administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Thierry COTELLE	Durée du mandat électif
	Marie MEUNIER-POLGE	
	François ARCANGELI	
	Cathy FLOUTTARD	
	Bernard GILABERT	
	Ronny GUARDIA-MAZZOLENI	
	Marie-Caroline TEMPESTA	
	Kathy WERSINGER	
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	PETR du Pays Sud Toulousain représenté par Max CAZARRE	Durée du mandat électif
	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine représenté par Marc MEDINA	
	Communauté d'agglomération le Grand Auch Cœur de Gascogne	
	Ville de Portet-sur-Garonne représentée par Dominique NITOUMBI	
	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par Patricia QUINAT-RAYNAUD	
	Communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée par Jean-François ROCHEDREUX	
	Ville de Paulhac représentée par Nathalie RUMEAU	

Censeurs

Hussam AL MALLAK représentant la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup,
Jean-François ALBESPY représentant le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA),
Alain ASTIE représentant le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn,
Guillaume BALDY représentant la Ville de Figeac,
Jean-Pierre BENAVENT représentant le PETR du Pays Midi-Quercy,
Marie-Claude BERLY représentant le Grand Montauban Communauté d'agglomération,
Raphaël BERNARDIN représentant la Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe,
Martine BERRY-SEVENNES représentant la Ville de Colomiers,
Jean-Claude BESSOU représentant Territoires d'Energies Lot (FDEL 46),
Philippe BLANCQUART représentant la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise,
Roland CANAYER représentant le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG 30),
David-Olivier CARLIER représentant le Muretain Agglo Communauté d'agglomération,
Alain CARRAL représentant la Ville de Ramonville Saint-Agne,
Françoise CASALE représentant le Département du Gers,
Pascal CHICOT représentant le SICOVAL Communauté d'agglomération,
François CHOLLET représentant Toulouse Métropole,
Roland COMBETTES représentant la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo,
Monique CORBIERE-FAUVEL représentant la Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet,
Jennifer COURTOIS-PERISSE représentant la Communauté de communes Cœur de Garonne,
Michel DELPECH représentant la Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté,
Jean-Guy DUPUY représentant le Syndicat Départemental d'Energies du Gers,
Véronique DUTREY représentant la Ville de Tarbes,
Jean-Claude ESPIE représentant le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain,
Saïda FAKIR représentant la Ville de Carmaux,
Jean-Paul FERRE représentant le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège,
Alain FRECHOU représentant la Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges,
Thierry FRENOT représentant la Communauté de communes du Grand Armagnac,
Jacques GAYRAL représentant le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82),
Stéphane GRILLOU représentant la Ville de Roquesérière,
Michel ICART représentant le Conseil départemental de l'Ariège,
Yannick JOUSSEAUME représentant le Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège,

Sylvain MABIRE représentant la Ville de Roques-sur-Garonne,
 Carole MAILHOS représentant la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne,
 Thierry MALIET représentant la Communauté de communes du Carmausin - Ségala,
 Nathalie MASBOU représentant la Communauté de communes du Grand Figeac,
 Agnès MESTRE représentant la Ville de Saint-Orens de Gameville,
 Hervé MINEC représentant la Communauté communes Pyrénées Haut-Garonnaises,
 Serge MOUNIE représentant Syndicat Audois d'Energies & du Numérique (SYADEN),
 Jean NADAL représentant le PETR du Pays Val d'Adour,
 Serge PESCE représentant la Communauté de communes La Domitienne,
 Jean-Marie PETIT représentant le PETR du Pays Lauragais,
 Séverine PEYRETOU représentant le Parc naturel régional des Grands Causses,
 Marie PIQUE représentant le Parc naturel régional des Causses du Quercy,
 Bernard PLANO représentant la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan,
 Jean-Claude PONS représentant la Communauté de communes du Limouxin,
 Cécile POUCHELON représentant la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées,
 Gérard POUJADE représentant la Ville du Séquestre,
 Cécile PREVOST représentant la Communauté d'agglomération Tarbes – Lourdes - Pyrénées,
 Alain RAUNA représentant la Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Rodez Agglo,
 Marie-Claude ROBERT représentant la Communauté de communes Centre Tarn,
 Martine ROQUIGNY représentant la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,
 Mme le Maire de la Ville de Gavarnie - Gèdre,
 Pascal TATIBOUET représentant la Ville d'Auterive,
 Francesco TESTA représentant la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
 Gisèle VINCENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
 Jacques BRUNE représentant le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Commissaire aux Comptes

QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	SOLIS NANTES Représenté par Stéphane de GUERNY	14/01/2015	6 exercices	31/12/2020
Suppléant	SOLIS L&M DHERBEY ET ASSOCIES Représenté par Laurent DHERBY	14/01/2015	6 exercices	31/12/2020

Les changements intervenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 sont :

Collectivités	Représentants sortants	Nouveaux Représentants
Région Occitanie	Sébastien PLA	Bernard GILBERT
Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo	Roland COMBETTES	Roland COMBETTES
Communauté d'agglomération de l'Albigeois Grand Albigeois	J--François ROCHEDREUX	Jean-François ROCHEDREUX
Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	Bénédicte MELLO	Bénédicte MELLO
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	Claude TAILLARDAS	Francesco TESTA
Communauté d'agglomération du Grand Montauban	Marie-Claude BERLY	Marie-Claude BERLY
Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Rodez Agglo	Pierre BESSIERE	Alain RAUNA
Communauté d'agglomération du SICOVAL	Gérard BOLET	Pascal CHICOT
Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet	Marie-France MOMMEJA	Monique CORBIERE FAUVEL
Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	David-Olivier CARLIER	David-Olivier CARLIER
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	Myriam MENDEZ	Cécile PREVOST
Communauté de communes Centre Tarn	Jérôme FABRIES	Marie-Claude ROBERT
Communauté de communes Cœur de Garonne	Gilbert TARRAUBE	Jennifer COURTOIS-PERISSE
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	Alain FRECHOU	Alain FRECHOU
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	Jean-Luc DUPOUX	Martine ROQUIGNY
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	Philippe BLANCQUART	Philippe BLANCQUART
Communauté de communes du Carmausin-Ségala	Didier SOMEN	Thierry MALIET
Communauté de communes du Grand Armagnac	Marie-Ange PASSARIEU	Thierry FRENOT
Communauté de communes du Grand Figeac	Fausto ARAQUE	Nathalie MASBOU
Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	Olivier CLEMENT BOLLEE	Bernard PLANO
Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises	André CASTEL	Hervé MINEC
Conseil départemental de l'Ariège	Jean-Paul FERRE	Michel ICART
Conseil départemental du Gers	Françoise CASALE	Françoise CASALE
Parc naturel régional des Causses du Quercy	Patrice GARRIGUES	Marie PIQUE
Parc naturel régional des Grands Causses	Alain FAUCONNIER	Séverine PEYRETOUT
Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Patricia QUINAT-RAYNAUD	Patricia QUINAT-RAYNAUD
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine	Dominique SCHEMLA	Marc MEDINA
PETR du Pays Lauragais	Georges MERIC	Jean-Marie PETIT
PETR du Pays Midi-Quercy	Jacques CALMETTES	Jean-Pierre BENAVENT
PETR du Pays Sud Toulousain	Françoise DEDIEU CASTIES	Max CAZARRE
PETR du Pays Val d'Adour	Jean-Louis GUILHAUMON	Jean NADAL
Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège	Louis MARETTE	Yannick JOUSSEAUME
Toulouse Métropole	Michel AUJOLAT	François CHOLLET

Ville de Carmaux	Simon BRÄNDLI	Saida FAKIR
Ville de Colomiers	Josiane MOURGUE	Martine BERRY SEVENNES
Ville de Figeac	Guillaume BALDY	Guillaume BALDY
Ville de Gavarnie - Gèdre	Michel MAUPEU	Huguette SAVOIE
Ville de Paulhac	Nathalie RUMEAU	Nathalie RUMEAU
Ville de Portet-sur-Garonne	Dominique NITOUMBI	Dominique NITOUMBI
Ville de Ramonville Saint-Agne	Christophe LUBAC	Alain CARRAL
Ville de Roquesérière	Jean-Claude MIQUEL	Stéphane GRILLOU
Ville de Roques-sur-Garonne	Patrick EYNARD	Sylvain MABIRE
Ville de Saint-Orens de Gameville	Eliane CUBERO-CASTAN	Agnès MESTRE
Ville de Tarbes	Jean-Claude PIRON	Véronique DUTREY
Ville du Séquestre	Gérard POUJADE	Gérard POUJADE

2.3. Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société
Monsieur Stéphane PERE	Directeur Général	SEM AREC Occitanie, à compter du 13 juin 2018

3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2020

- **Convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie et son Avenant n°1**

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SPL AREC Occitanie à la SEM AREC Occitanie en date du 24 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

Un avenant n°1 à la convention de mise à disposition a été conclu entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 16 octobre 2019 afin de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie trois salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie.

Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2020

- **Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie**

Un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel entre la SPL AREC et la SEM AREC datée du 24 juin 2019, a été conclu le 7 décembre 2020 afin :

- de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie six salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 ;
- au regard de la poursuite du besoin de compétences au sein de la SEM AREC Occitanie, de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel et de ses deux avenants pour la SPL AREC OCCITANIE en 2020 représente un produit à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par les salariés concernés, qui ont été refacturés par la société à la SEM AREC Occitanie, soit 78 598€.

4. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

II : RAPPORT DE GESTION

SPL AREC Occitanie

Société Publique Locale AREC OCCITANIE

Au capital de 41 791 007 euros

Siège social : 55 Avenue Louis Bréguet – 31400 TOULOUSE
809 415 243 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION 2020

A. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Vie sociale de la Société

1.1. Composition de l'Actionariat

Répartition du capital social au 31 décembre 2020

Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
1	Région Occitanie	41 770 702,00 €	2 694 884	99,9514
2	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00 €	50	0,0019
3	Communauté d'agglomération du SICOVAL	775,00 €	50	0,0019
4	Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo	31,00 €	2	0,0001
5	Communauté d'agglomération de l'Albigeois Grand Albigeois	775,00 €	50	0,0019
6	Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50 €	25	0,0009

7	Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00 €	50	0,0019
8	Communauté d'agglomération du Grand Rodez Rodez Agglomération	775,00 €	50	0,0019
9	Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet	1 162,50 €	75	0,0028
10	Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00 €	50	0,0019
11	Communauté d'agglomération Tarbes - Lourdes - Pyrénées	775,00 €	50	0,0019
12	Communauté de communes Centre Tarn	387,50 €	25	0,0009
13	Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50 €	25	0,0009
14	Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	387,50 €	25	0,0009
15	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	31,00 €	2	0,0001
16	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50 €	25	0,0009
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
17	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50 €	25	0,0009
18	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50 €	25	0,0009
19	Communauté de communes du Carmausin - Ségala	387,50 €	25	0,0009
20	Communauté de communes du Grand Armagnac	387,50 €	25	0,0009
21	Communauté de communes du Grand Figeac	387,50 €	25	0,0009
22	Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	31,00 €	2	0,0001
23	Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	108,50 €	7	0,0003
24	Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises	775,00 €	50	0,0019
25	Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	31,00 €	2	0,0001
26	Commune de Carmaux	155,00 €	10	0,0004
27	Commune de Colomiers	310,00 €	20	0,0007

28	Commune de Figeac	155,00 €	10	0,0004
29	Commune de Gavarnie - Gèdre	108,50 €	7	0,0003
30	Commune de Paulhac	108,50 €	7	0,0003
31	Commune de Portet-sur-Garonne	155,00 €	10	0,0004
32	Commune de Ramonville St-Agne	155,00 €	10	0,0004
33	Commune de Roquesérière	108,50 €	7	0,0003
34	Commune de Roques-sur-Garonne	155,00 €	10	0,0004
35	Commune de Saint-Orens de Gameville	155,00 €	10	0,0004
36	Commune de Tarbes	310,00 €	20	0,0007
37	Commune du Séquestre	108,50 €	7	0,0003
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
38	Conseil départemental de l'Ariège	542,50 €	35	0,0013
39	Conseil départemental du Gers	542,50 €	35	0,0013
40	Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00 €	20	0,0007
41	Parc naturel régional des Grands Causses	310,00 €	20	0,0007
42	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00 €	20	0,0007
43	PETR du Pays Lauragais	139,50 €	9	0,0003
44	PETR du Pays Midi-Quercy	155,00 €	10	0,0004
45	PETR du Pays Sud Toulousain	139,50 €	9	0,0004
46	PETR du Pays Val d'Adour	155,00 €	10	0,0004
47	Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège	155,00 €	10	0,0004
48	Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain	155,00 €	10	0,0004

49	Toulouse Métropole	31,00 €	2	0,0001
50	Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
51	Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées - SDE 65 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
52	Syndicat Départemental d'Energies du Gers - SDEG (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
53	Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège - SDE 09 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
54	Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Prêt de la Région)	155,00 €	10	0,0004
55	Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
56	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn - SDET - SDE 81 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
57	Communauté de communes du Limouxin (Prêt du PETR du Pays Lauragais)	15,50 €	1	0,0000
58	Commune d'Auterive (Prêt du PETR du Pays Sud Toulousain)	15,50 €	1	0,0000
Nbre Act	Collectivités actionnaires	Capital social en euros	Nombre d'Actions	Répartition du capital social Pourcentage
59	Communauté de communes La Domitienne (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
60	Territoires d'Energies Lot - FDEL 46 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
61	Syndicat Audois d'Energies & du Numérique - SYADEN 11 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
62	Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - SMEG 30 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
63	Syndicat d'Energie du Tarn-et-Garonne - SDE 82 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
64	Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron - SIEDA 12 (Prêt de la Région)	310,00 €	20	0,0007
	TOTAL	41 791 007,00	2 696 194	100,0000

1.2. Séances des Conseils Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois durant l'année 2020. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

Conseil d'Administration le 12 mars 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêt des comptes 2019 (non traité faute de quorum)
- Prêts d'actions avec la Région relative à 20 actions concernant :
Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)
Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82),
Le Syndicat mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (Sydel du Pays Cœur de l'Hérault) (en attente)
- Le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA 12).

La convention de prêt temporaire d'actions de la SPL, pour une durée de six (6) mois, renouvelable tacitement trois fois, confère aux titulaires de ce prêt les prérogatives résultant de la qualité d'actionnaire de la SPL AREC.

A compter de la réalisation des formalités légales, le SMEG 30 (SDE du Gard), le SDE 82, le SYDEL Pays Cœur de l'Hérault et le SIEDA (SDE 12) disposeront ainsi du droit de siéger aux Assemblées Générales en tant qu'actionnaires, à l'Assemblée Spéciale, ainsi qu'au Conseil d'Administration en tant que censeurs.

- Cession d'actions :
Agrément de la cession par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées au profit de Decazeville Communauté, de 2 actions de 15,50 euros de valeur nominale chacune, soit moyennant le versement de la somme de 31 euros.
- Agrément de l'entrée de Decazeville Communauté en tant que nouvel actionnaire de la SPL AREC.

Conseil d'Administration le 29 mai 2020

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, notamment :

- Arrêté des comptes 2019
- Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et convocation AGM

Conseil d'Administration le 24 novembre 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Changement des représentants des collectivités actionnaires suite aux élections municipales
- Changement des représentants communs de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration
- Modification de l'Annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie

1.3. Séances des Assemblées générales

Une Assemblée Générale Ordinaire Mixte en date du 18 Juin 2020

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019
- Affectation du résultat.

1.4. Séances des Assemblées spéciales

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 2 fois durant l'année 2020. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

- **Assemblée Spéciale du 12 mars 2020**

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- I. ARRETE DES COMPTES 2019
- II. ACTIVITE ET ORGANISATION DE LA SPL AREC
- III. BUDGET 2020
- IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES
- V. VIE SOCIALE
- VI. PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

- **Assemblée Spéciale du 24 novembre 2020**

A l'effet de délibérer notamment sur l'ordre du jour suivant :

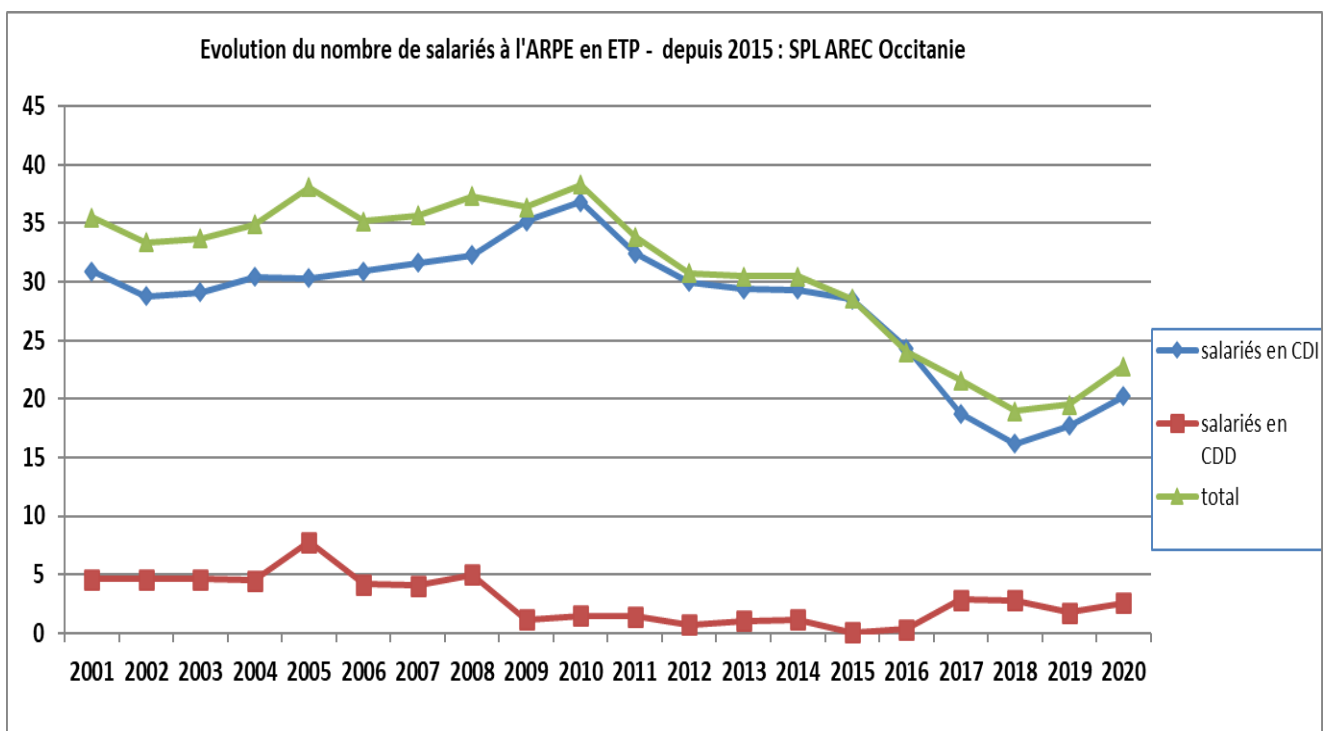
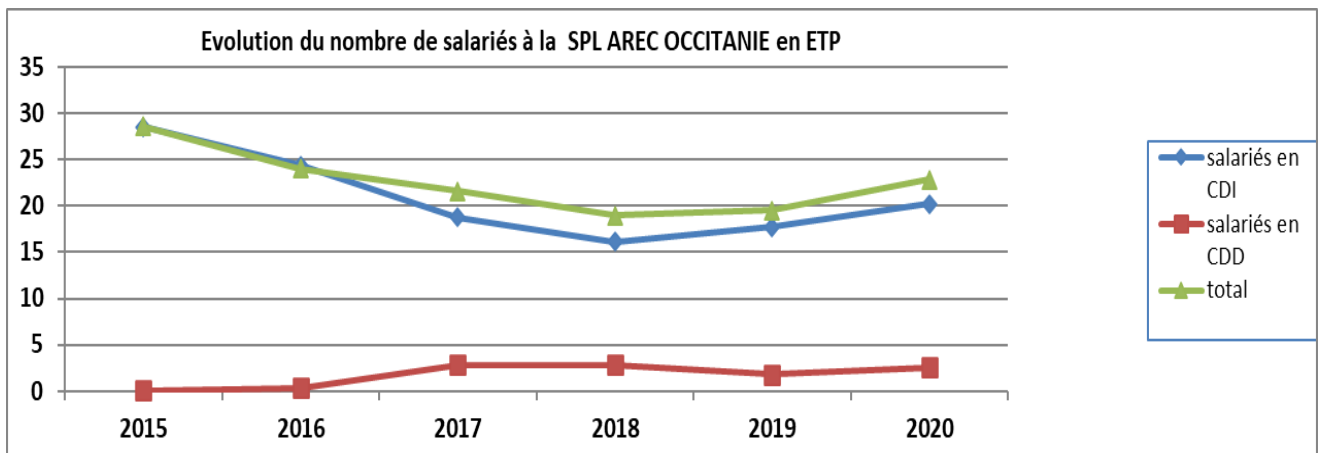
- I. VIE SOCIALE
 - Changement des représentants des collectivités actionnaires
 - Changement des représentants communs de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration
 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie
 - Délégations de pouvoir et de signature
 - Evolution des effectifs
 - Déménagement de l'AREC et transfert du siège social
 - Conduite du changement et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- II. ACTIVITE
 - Activité SPIRE
 - Activité SET
- III. ATTERRISSAGE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021
- IV. GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
 - Présidence du GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- V. CONVENTIONS REGLEMENTEES
- VI. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1.5. Le personnel

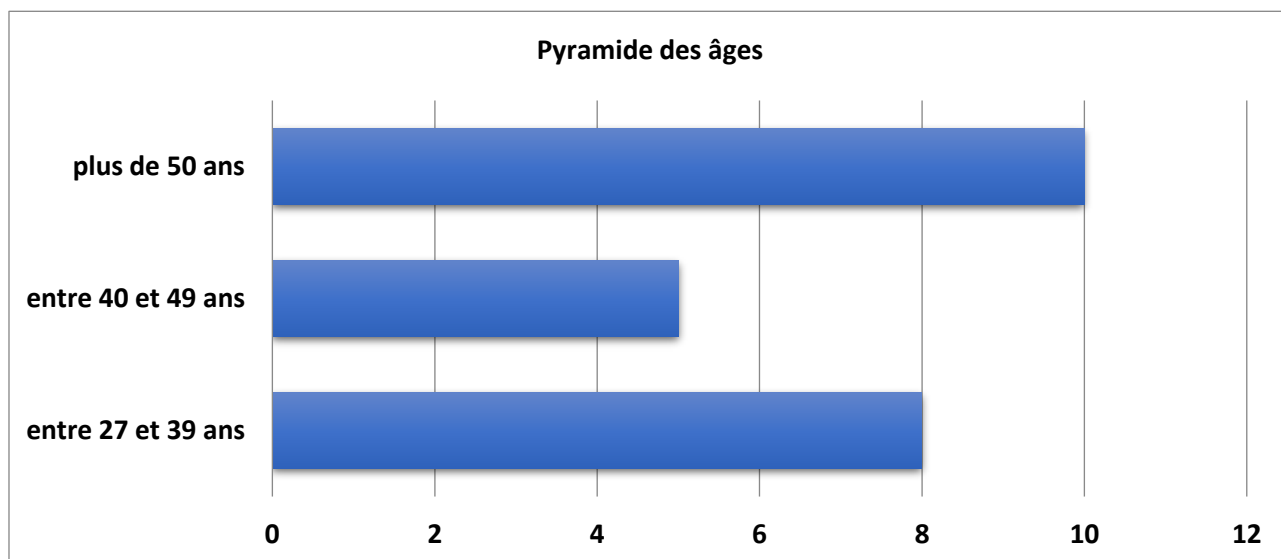
L'effectif 2020 :

L'effectif 2020 est de 22.81 en Equivalent Temps Plein : 20.227 ETP en contrats à durée indéterminée, et 2.583 ETP en contrat à durée déterminée (19.53 ETP en 2019).

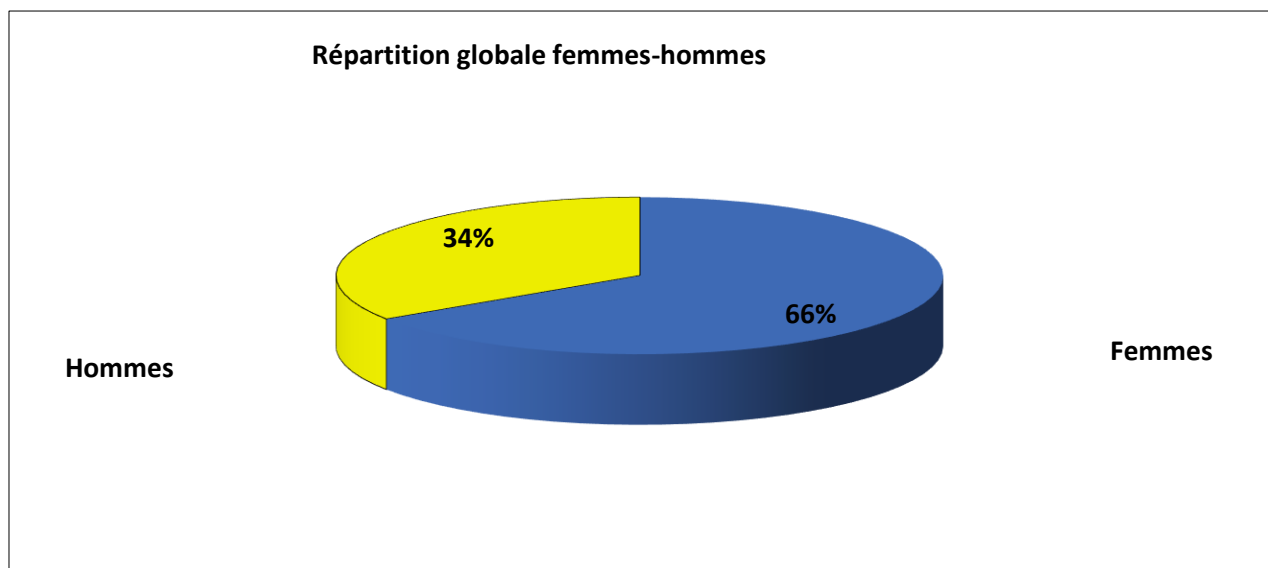
Au 31 décembre 2020, le personnel de la SPL AREC Occitanie est composé de 23 salariés permanents et 4 salariés en contrat à durée déterminée dont un salarié en contrat de professionnalisation depuis le 1^{er} octobre 2020 (en 2019 : 20 CDI et 3 CDD).



L'âge moyen du personnel permanent est de 44 ans (45.90 ans en 2019) respectivement 45.19 ans pour les femmes et 41.29 ans pour les hommes.



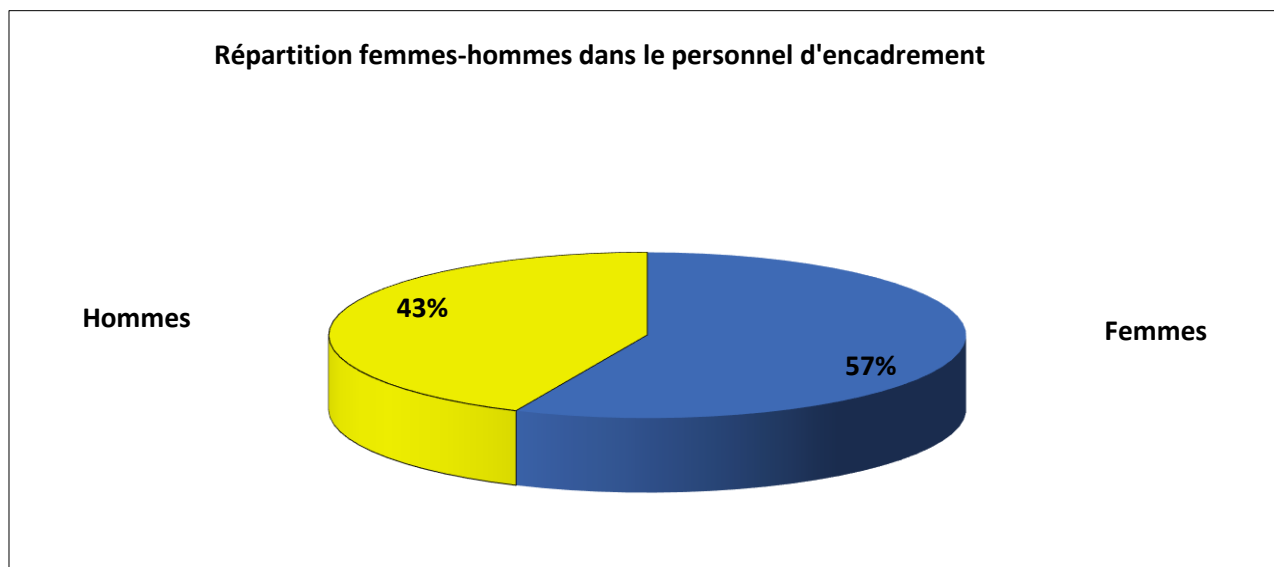
La part des femmes (13.283 ETP) dans l'effectif permanent représente 66% de l'effectif et celle des hommes (6.944 ETP), 34% (en 2019 : 62% pour femmes et 38% pour les hommes).



Le personnel à temps partiel est exclusivement féminin et représente 3.025 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.

En 2019, le personnel à temps partiel représentait 3.99 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.

Répartition femmes-hommes dans le personnel d'encadrement



La répartition hommes-femmes dans le personnel d'encadrement est respectivement de 43% pour les hommes (6.944 ETP) et 57% pour les femmes (9.109 ETP) (en 2019 : 47% pour les hommes et 53% pour les femmes).

Au 31 décembre 2020, la Présidence de la SPL AREC OCCITANIE est assurée par Thierry COTELLE (Président), et la Direction par Stéphane PERE, Directeur Général, et Christophe DAGNEAU, Directeur Délégué, mis à disposition partiellement par la SCET.

Les mouvements du personnel :

En 2020 il y a eu deux départs de salariés permanents, Nicolas COTTRET, Chef de projets territoriaux pour l'Observatoire Régional de l'Energie d'Occitanie (OREO) au 31 Août et Audrey TOUTAIN, Cheffe de projets territoriaux, au 31 juillet.

Deux salariées en contrat à durée déterminée, Manon DELBELLO, Chargée de mission Concertation & Transition énergétique et Davia DOSIAS-PERLA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique, ont également terminés leurs contrats au 31 décembre 2020.

Des embauches ont été faites sous la forme de contrat :

- A durée indéterminée, dans les directions suivantes :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » :
 - Emilie DUFRESNE, Chargée de projets développements logiciels ;
 - Denis MULLER, Chef de projets Transition énergétique ;
 - Audrey TOUTAIN, Cheffe de projets territoriaux, jusqu'au 31 juillet 2020, à la suite d'un contrat à durée déterminé pour remplacement de congé maternité ;
 - Audrey VIALA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique.

- Activité « Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) » :
 - Anissa ERRIDO, Assistante technique et administrative ;
- A durée déterminée :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » :
 - Davia DOSIAS-PERLA, Cheffe de projets territoriaux – Transition énergétique (à la suite d'un contrat pour remplacement de congé maternité) jusqu'au 31 décembre 2020.
 - Maxime DINNAT, Chargé de mission, étudiant en 4^{ème} année de l'INSA, bénéficie au sein de l'agence, d'un contrat de professionnalisation pour deux ans depuis le 1^{er} octobre 2020. Ses frais de formation (coûts pédagogiques : 14 000 €) sont pris en charge par L'OPCO ATLAS (organisme collecteur du 1 % formation) à hauteur de 11 781€. L'agence recevra également de l'OPCO ATLAS une aide financière sur le tutorat et l'ETAT dans le cadre de ses mesures incitatives à l'embauche des jeunes, fournit une aide exceptionnelle de 8000€.

Accueil des salariés handicapés :

La SPL AREC OCCITANIE a fait le choix, dans la mesure du possible de :

- Recruter de façon temporaire (stagiaire, CDD ou contrats de prestations de sociétés d'intérim) et selon ses besoins (remplacements, missions...) des salariés handicapés ;
- Passer commande à des sociétés ou associations employant du personnel handicapé.

En 2020, l'agence a recruté pour l'un de ses postes permanents, du personnel ayant une reconnaissance « travailleur handicapé » (TH).

Obligation légale TH en 2020 : À la suite de cette dernière embauche, la SPL AREC OCCTANIE remplit son obligation légale.

La masse salariale globale 2020 représente 1 368 701.55€ (Brut : 950 383.19€ et charges patronales : 418 318.36€).

- **Masse salariale du personnel permanent** est de 1 206 430.99€ (Brut : 835 150 .27€ et charges : 317 280.72€)
- **Salaire brut moyen annuel (12 mois) :**
 - Cadre : 38 659.61€*
 - Non cadre : 34 161.91€*.

* : *moyenne calculée par rapport à un effectif moyen estimé (car entrées et sorties du personnel en cours d'année).*

Politique contractuelle :

- o Temps de travail :

Conformément à l'Accord de Réduction et d'Aménagement du Temps de Travail signé le 1^{er} septembre 1999, la durée théorique hebdomadaire de travail est de 39 heures avec JR TT ;

Pour atteindre un horaire collectif de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année, il est octroyé 23 jours de récupération, dits jours de RTT pour un salarié à temps complet sur une année.

Négociations salariales :

A l'issue de plusieurs réunions de négociations, il a été signé le 20 avril 2020, un accord avec les organisations syndicales, qui a conclu aux dispositions suivantes :

- Augmentation générale au 1^{er} mars 2020 ventilée en fonction du niveau de rémunération annuelle, base temps plein :
 - o Salaires bruts inférieurs ou égaux à 30 000€ : 1%
 - o Salaires bruts supérieurs à 30 000€ et inférieurs à 55 000€ : 0.8%
 - o Salaires supérieurs à 55 000€ : 0.5%

L'ensemble de ces augmentations générales représente pour la SPL AREC OCCITANIE, un budget global de 0.75%.

- o Un budget d'augmentations individuelles au 1^{er} mars 2020 représentant au maximum : 0.5 % de la masse salariale, base équivalent temps plein.
- o Augmentations dites de « rattrapage » : 0.34 % de la masse salariale brute de base, base équivalent temps plein.

Absentéisme – accidents de travail :

Celui-ci est motivé par :

	Nombre de salariés	Nombre de jours
Maladie	15	107
Maternité	2	126
Jours « enfants malades » (Hors Arrêts COVID19 pour enfants non scolarisés)	2	2.5
Accidents de travail	0	0
Arrêts COVID19	2	65
Activité Partielle	3	65
Autres /congé sabbatique	1	114

Accueil des stagiaires :

La SPL AREC OCCITANIE a accueilli et piloté un stagiaire en fin d'études pour une durée de 3 mois, en télétravail du fait du confinement et des mesures sanitaires mises en place.

Il s'agit d'une étudiante en Master 1 Sciences Economiques et Sociales parcours Ingénierie du développement des territoires à l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'activité qui lui a été confiée, a concerné la perception par l'AREC de ses missions. Ses travaux ont porté sur l'analyse des freins et leviers pour faire évoluer les représentations, les principes et les normes de l'AREC.

Le Plan de Développement des Compétences 2020 – Formation continue :

En 2020, ont été notamment privilégiées, les formations collectives au bénéfice de l'ensemble des salariés de la SPL AREC OCCITANIE. Ces formations ont été également suivies par d'autres salariés (sessions communes) des entreprises de l'Union Economique et Sociale (UES), leur financement est pris en charge par le GIE EPL Occitanie. Il s'agit essentiellement de formations aux nouveaux outils numériques partagés au sein de l'UES tels que l'utilisation de TEAMS (5 salariés formés, 1.5 jours ou 10 heures), ou encore de SharePoint (23 salariés formés, 11 jours de formations ou 76 heures).

Des formations individuelles « métiers » ont été également réalisées, comme par exemple, sur le métier d'assistante juridique-niveau 2 (Vie sociale) partagé au sein de l'UES, ou encore la rencontre nationale de la communication numérique, ou sur la thématique de « Urbanisme, climat & énergie ».

Au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) et sur leurs temps de travail, deux salariées ont bénéficié, chacune, à la suite de leur demande, d'un Bilan de Compétence (24h par Bilan de Compétence).

Au 31/12/2020 : 24 des salariés présents (CDI et CDD) ont bénéficié au minimum d'une formation.

Il y a eu au total 5 formations générant 33 actions de formation (décompte par salarié) suivies par 24 salariés. Cela représente 19 jours de formation (128 heures) au titre de la formation continue 2020 (hors Bilans de Compétences).

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié (CDI + CDD), toutes catégories confondues, est de 4.92 heures.

96 % du personnel de la SPL AREC OCCITANIE ont donc été formés au 31 décembre 2020.

La contribution obligatoire 2020 auprès de l'OPCO ATLAS pour la formation professionnelle continue représente un montant HT de 8259.14€ dont 3 000€ réservé strictement au Plan de Développement des Compétences.

Les prestations de formations (hors coûts salariaux du personnel formé) représentent un coût total de 1300€ HT :

- 600 € ont été financés au titre strictement du plan de développement des compétences ;
- 700 € sur les fonds propres de la SPL AREC OCCITANIE.

A cela, s'ajoute 3 700€ financés au titre des Comptes Personnel de Formation pour le paiement des deux Bilans de Compétence.

Il faut cependant noter que les formations collectives n'ont pas pu être valorisées financièrement sur le Plan de Développement des Compétences dans la mesure où elles ont fait partie de commandes globales, partagées avec d'autres structures au sein de l'UES.

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) :

Les salariés sont représentés par les membres du Comité Social Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie la SPL AREC OCCITANIE.

En 2020, 8 réunions du CSE se sont tenues dont 4 réunions extraordinaires.

Les sujets, ayant fait l'objet d'une consultation, d'information ou de négociation, concernent, notamment, le projet d'harmonisation sociale, les orientations stratégiques et la situation économique et financière, l'information sur l'élaboration de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), les mesures sanitaires et le confinement dus à l'épidémie du coronavirus, le télétravail, la consultation sur la politique sociale, le Document Unique sur l'évaluation des risques, le déménagement des locaux...

La Convention collective appliquée au 31 décembre 2020 : est la Convention Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques « SYNTEC ».

2. Présentation des comptes annuels 2020

2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 concernant les Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983 est appliquée à la SPL par extension.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions et opérations d'aménagement) a également été respecté.

2.2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

2.3. Évènements significatifs de l'exercice

1. Augmentation de capital

Lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2020, il a été voté une augmentation de capital réservée à la Région Occitanie, par voies d'émission de 2 580 645 actions nouvelles de 15.50 € chacune à savoir 39 999 997.50 € au titre d'un apport en numéraire.

A l'issue de cette augmentation en 2020, le capital social de la SPL AREC s'élève à 41 791 007 € et est composé de 2 696 194 actions d'une valeur nominal de 15.50 € et l'actionnaire principal de la société est la Région Occitanie qui détient 99.9607 % du capital social.

2. Crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Ces événements ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition. Ainsi le recours à l'activité partielle a été très limité.

Pour autant, le chiffre d'affaires de l'exercice est impacté du fait notamment du décalage dans le calendrier d'engagement des missions et du report d'exécution de certaines prestations.

La société n'a pas eu recours aux mesures mises à disposition par le gouvernement en termes de report d'échéances sociales, fiscales et de prêts garantis par l'Etat.

Cette crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la SPL.

3. Activité du Service Public Intégré de Rénovation Énergétique -> Rénov' Occitanie

Pour accompagner les ménages dans la dynamique de rénovation des logements privés, la Région Occitanie a confié à la SPL AREC un contrat de Délégation de Service Public (DSP) RENOV OCCITANIE le 1er janvier 2020.

RENOV OCCITANIE propose aux particuliers un accompagnement complet du projet de rénovation énergétique de leur logement :

- un accompagnement technique, financier et administratif en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les logements,
- une offre de tiers-financement permettant de proposer des prêts adaptés au financement du reste-à-charge,
- une caisse d'avance permettant de financer les premiers acomptes, voir la totalité des travaux dans l'attente du versement des subventions

Il s'agit d'une activité réglementée et régulée.

Il est prévu une enveloppe de 134 M€ sur la durée de la DSP pour la rénovation énergétique des logements en Occitanie :

- 82 M€ permettant d'accompagner 9.000 bénéficiaires et de financer la rénovation énergétique de 3 000 logements, pour un montant moyen de travaux de 28.000 € par logement au travers de :

- 42 M€ en provenance de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dont 40 M€ concernant le refinancement et 2 M€ de subvention pour l'accompagnement technique au titre du programme ELENA. **Les comptes 2020 intègrent la subvention ELENA pour un montant de 2 300 000€ dont 2 098 355€ ont été portés en produits constatés d'avance.**
- 40 M€ au titre de la recapitalisation par la Région de la SPL AREC Occitanie, cette augmentation de capital a été réalisée au début de l'exercice 2020. Cette capitalisation permet de financer le déficit structurel de la DSP. **Les comptes 2020 de la SPL AREC affichent un déficit de 620 144€ dont 307 349 € au titre de la DSP.**

- 52 M€ en complément, au travers du dispositif de l'écochèque permettant de soutenir les plus modestes pour le soutien à la rénovation de 36.000 logements.

2.4. Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2020 présente un déficit de - **620 144 €**. Il est constitué, pour – 307 349 € d'une perte au titre de la DSP Rénov'Occitanie et pour -312 795 € d'un déficit sur l'activité Stratégie Energétique Territoriale.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 1 871 494€ en 2020 et intègre 1 712 139€ de chiffre d'affaires au titre des deux activités de la société et 159 355 € au titre des refacturations entre membre de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme simplifiée par activité.

2.5. Analyse du résultat

Le compte de résultat du fonctionnement

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ; En effet, le chiffre d'affaires lié aux refacturations de charges entre membres pour 159 K€ est porté en diminution des dépenses.

Libellés	Réalizations 2019	Réalizations 2020	Réalizations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalizations 2020 SET
Prestations Région poursuite contrats signés	1 885	556		556
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	0	987		987
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	480	88		88
Prestations autres actionnaires contrats 2020		74		74
SPIRE - Parcours technique	0	7	7	
SPIRE - Tiers financement	0	0	0	
	0			
Total Chiffre d'affaires	2 365	1 712	7	1 705
Reprises de provisions	108			
Subvention ELENA		172	172	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	14	192		192
Produits d'exploitation	2 486	2 076	179	1 898
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	363	339	125	214
SOUS-TRAITANCE	447	295	20	275
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	215	291	46	245
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	20	29	4	24
SALAIRES et CHARGES	1 263	1 464	245	1 220
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	233	242	38	204
AUTRES CHARGES	0	2	1	1
DOTATIONS aux AMORT.	18	35	9	26
DOTATIONS aux PROVISIONS		11	2	10
Charges d'exploitation	2 559	2 709	490	2 219
Résultat d'exploitation	-72	-633	-311	-322
DIVIDENDES				
PRODUITS FINANCIERS	2	12	2	10
CHARGES FINANCIERES	0			
Résultat financier	2	12	2	10
Résultat courant avant IS	-70	-621	-309	-312
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	2	2	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	2	0	1
Résultat exceptionnel	2	1	2	-1
Résultat avant IS	-68	-620	-307	-313
IS / CICE				
Résultat net	-68	-620	-307	-313

Le Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente pour l'exercice écoulé un déficit de -620 K€ soit une diminution de -552 K€ par rapport à l'exercice précédent. Le déficit annoncé lors du dernier conseil d'administration s'élevait à - 813 K€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 076 K€ contre 2 486 K€ en 2019, soit une diminution de -410 K€. Ils sont fortement impactés cette année par la crise sanitaire du COVID-19.

Libellés	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET
Prestations Région poursuite contrats signés	1 885	556		556
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	0	987		987
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	480	88		88
Prestations autres actionnaires contrats 2020		74		74
SPIRE - Parcours technique	0	7	7	
SPIRE - Tiers financement	0	0	0	
	0			
Total Chiffre d'affaires	2 365	1 712	7	1 705
Reprises de provisions	108			
Subvention ELENA		172	172	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	14	192		192
Produits d'exploitation	2 486	2 076	179	1 898

Le chiffre d'affaires SET était prévu initialement à hauteur de 2 250 K€, chiffre révisé à 1 677 K€ du fait des impacts de la COVID-19. Il s'élève au final à 1 705 K€ dont 1 543 K€ au titre de la Région et 162 K€ au titre des autres actionnaires.

La diminution du chiffre d'affaires s'explique par une baisse significative des commandes des collectivités autres actionnaires (hors Région) en raison de la crise sanitaire et du report des élections municipales.

La crise sanitaire impacte également le chiffre d'affaires Région avec un glissement des engagements des contrats 2020 qui a ainsi décalé la période de réalisation du chiffre d'affaires sur le deuxième semestre 2020 et 2021.

Le chiffre d'affaires de la DSP Renov'Occitanie s'élève à 7 K€ et la subvention ELENA à 172 K€, elle correspond à 53 % des dépenses éligibles.

L'activité de la DSP et son déploiement ont été impactés par :

- Situation sanitaire COVID (difficulté technique sur les outils Banque France, report des RDV Clients et des audits)
- Décalage dans le temps de certains marchés publics pour des raisons techniques et/ou juridiques et impact Covid (Logiciel crédit, Mise en place Contrôle interne, Communication.)
- Impact Financement SARE sur la structuration des guichets Uniques et qui entraîne une augmentation des coûts d'accompagnement supportés par le SPIRE en valeur et en volume.

Les autres produits SET s'élèvent à 192 K€ et enregistrent une hausse de +178 K€ par rapport à 2019. Ils concernent essentiellement des subventions de l'ADEME.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 709 K€ en 2020 contre 2 559 K€ en 2019, soit + 150 K€.

Le charges d'exploitation étaient prévues initialement à hauteur de 3 247 K€, chiffre révisé à 2 954 K€ du fait notamment du décalage dans le démarrage de Rénov'Occitanie.

Leur variation est détaillée poste par poste ci-dessous.

Libellés	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	363	339	125	214
SOUS-TRAITANCE	447	295	20	275
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	215	291	46	245
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	20	29	4	24
SALAIRES et CHARGES	1 263	1 464	245	1 220
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	233	242	38	204
AUTRES CHARGES	0	2	1	1
DOTATIONS aux AMORT.	18	35	9	26
DOTATIONS aux PROVISIONS		11	2	10
Charges d'exploitation	2 559	2 709	490	2 219

Achats et charges externes

Les achats, charges externes et sous-traitance s'élèvent en global à 634 K€ contre 810 K€ en 2019. Elles sont donc en dessous du niveau présenté lors du dernier Conseil d'Administration (889 k€) du fait notamment d'une consommation moins importante que prévue au niveau de Rénov'Occitanie ainsi que par un niveau de sous-traitance moins élevé sur l'activité SET.

Les refacturations de charges entre membres intègrent essentiellement la part des charges communes portées par le GIE et refacturées à la SPL AREC (notamment le loyer et charges liées). Elles s'élèvent en global 291 K€. La hausse par rapport à l'exercice 2019 s'explique par l'impact année pleine en 2020 de la charge de loyer (pour rappel la SPL AREC a déménagé en juillet 2019).

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 29 K€. Ils sont constitués de la CVAE/CFE ainsi que des diverses taxes assises sur les salaires (formation, apprentissage ...). Ils augmentent de 9 K€ par rapport à l'année précédente du fait cette année de la Taxe d'apprentissage (année blanche en 2019)

Frais de personnel

Les frais de personnel propres à la SPL représentent 1 464 k€ pour l'année 2020, soit 54 % des charges d'exploitation du fonctionnement. Ils sont en progression de +201 k€ (+16 %) par rapport à l'exercice précédent. L'effectif en équivalent temps plein est passé de 19.5 en 2019 à 22.8 en 2020 (+17 %).

Les refacturations de charges de personnel entre membres devraient s'élever à 242 K€. Elles intègrent la refacturation du personnel du GIE travaillant pour la SPL notamment au niveau juridique, ressources humaines et financier ainsi que la refacturation liée aux mises à disposition de personnel entre la SPL et la SEM. Elles sont relativement stables en global par rapport à 2019.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sont en hausse cette année de 17 K€. La SPL s'est doté cette année de matériel informatique ainsi que du logiciel de crédit pour le suivi des prêts en lien avec l'activité Rénov'Occitanie.

Les dotations aux provisions d'un montant de 11 K€ correspondent à la dotation eu titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le Résultat financier

Le résultat financier s'élève à + 12 K€. Il s'améliore grâce notamment aux intérêts de placements liés à l'excédent de trésorerie.

Le Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2020 s'élève à +1 K€.

Le Résultat net

Le résultat net de l'année 2020 présente un déficit de – 620 k€, soit une diminution de 552 k€ par rapport à l'exercice précédent.

2.6. Analyse du bilan

Le total du bilan s'élève en 2020 à 45 647 K€, soit une hausse de 42 060 K€ par rapport à 2019.

➤ A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :

- La part souscrite mais non encore appelée du capital (cf augmentation de capital en début d'année) : 30 000 K€
- Des immobilisations incorporelles en hausse de 29 K€ du fait de l'acquisition du logiciel de suivi des prêts.
- Des immobilisations corporelles en cours pour 24 K€ correspondant au développement du logiciel de gestion de relation client.
- Les créances s'élèvent à 3 140 K€ en hausse de 1 803 K€ par rapport à 2019 et concernent essentiellement :
 - Des créances clients pour 1 136 K€
 - Des créances sociales et fiscales pour 1 998 K€ dont 1 730 k€ au titre de subventions à recevoir

- La trésorerie s'élève au 31/12/2020 à 12 124 K€, soit une hausse de 10 031 K€ par rapport à 2019 du fait du versement d'une partie de l'augmentation de capital.

- Au passif, les principales variations sont les suivantes :
 - La variation des capitaux propres qui passent de 1 709 K€ en 2019 à 41 117 K€ en 2020 s'explique par l'augmentation de capital ainsi que par le résultat déficitaire de l'exercice. A noter également des subventions d'investissement pour un montant de 27 K€ venant couvrir une partie des investissements de Renov'Occitanie.
 - Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision au titre des indemnités de départ à la retraite pour 201 K€ ainsi qu'à une provision au titre d'un litige social pour 94 K€.
 - Les avances et comptes reçus correspondent aux avances versées sur CPI pour 827 K€.
 - Les dettes d'exploitation s'élèvent à 1 118 K€ et intègrent :
 - Des dettes fournisseurs pour 585 K€
 - Des dettes sociales pour 308 K€
 - Des dettes fiscales pour 199 K€ (TVA essentiellement)
 - Les produits constatés d'avance d'un montant de 2 290 K€ correspondent à la part des subventions notifiées mais non encore utilisées.

Bilan Actif :

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2020 (12)	31/12/2019 (12)
Capital souscrit non appelé	29 999 998		29 999 998	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 245	33 904	29 341	169
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	124 576	87 310	37 266	51 713
Immobilisations en cours	24 360		24 360	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 540		8 540	8 540
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	124 574		124 574	81 319
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	30 345 292	121 214	30 224 078	141 741
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	927		927	3 378
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	1 136 022		1 136 022	1 007 008
Autres créances	2 003 086		2 003 086	326 341
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Autres titre				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	76		76	
Disponibilités	12 123 865		12 123 865	2 092 386
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	158 931		158 931	10 250
ACTIF CIRCULANT	15 422 908		15 422 908	3 439 364
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	45 768 200	121 214	45 646 986	3 581 106

Bilan Passif :

Rubriques	31/12/2020 (12)	31/12/2019 (12)
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 11 791 009)	41 791 007	1 791 010
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes)	19	19
Report à nouveau	-81 638	-13 576
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-620 144	-68 062
Subventions d'investissements	27 633	
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	41 116 876	1 709 390
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	93 663	93 663
Provisions pour charges	200 896	189 397
PROVISIONS	294 559	283 060
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	417	60
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	827 190	591 816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	584 928	510 226
Dettes fiscales et sociales	506 612	485 653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 124	
Autres dettes		900
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 290 279	
DETTES	4 235 551	1 588 656
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	45 646 986	3 581 106

2.7. Informations sur les délais de paiement

	Article D.441 I.-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	31	8	2	4	9	54	39	3	1	2		45
Montant total des factures concernées TTC	409 468	32 919	1 461	21 780	42 412	508 040	682 374	270	90	25 577		708 312
% du montant total des achats de l'exercice	26%	2%	0%	1%	3%	32%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice							30%	0%	0%	1%	0%	32%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures												

2.8. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de – 620 144 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

2.9. Informations financières diverses

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2020.

Le montant des dividendes versés au cours des 3 derniers exercices aux actionnaires s'établi comme suit :

	2019	2018	2017
Montant des dividendes distribués	-	-	-

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	41 791 007	1 791 010	1 791 010	253 448	468 500
Nombre d'actions - ordinaires	2 696 194	115 549	115 549	12 165	4 685
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 871 494	2 436 812	2 471 247	1 783 423	1 663 321
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-573 625	-158 548	-11 501	-323 294	-455 159
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	46 519	-90 486	-3 115	294 306	-16 283
Résultat net	-620 144	-68 062	-8 386	-617 601	-438 876
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,21	-1,37	-0,10	-26,58	-97
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,23	-0,59	-0,07	-50,77	-94
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	23	20	19	21	27
Masse salariale	1 025 403	901 520	934 564	997 325	1 057 908
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	439 095	361 132	375 193	421 275	507 885

2.10. Analyse chiffrée de l'activité

Opérations obtenues en 2020

Activité SET :

Pour l'année 2020, 21 nouveaux contrats ont été confiés à la SPL AREC dont 16 avec la Région Occitanie et 5 avec d'autres actionnaires (Conseil départemental du Lot, Commune d'Auterive, Tarbes Lourdes Pyrénées, Agglo de Carcassonne et Sicoval). Ils représentent un chiffre d'affaires total de 1 691 K€ dont 1 592 K€ Région et 99 k€ pour les autres actionnaires.

Ces 21 CPI ont permis de générer sur l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de 1 056 K€ ce qui représente 62% du chiffre d'affaires de l'activité SET.

Le montant de chiffre d'affaires moyen par CPI s'établit à 80 K€ en 2020. La moyenne est de 99 K€ par CPI Région et de 20 k€ pour les CPI autres actionnaires.

Activité Rénov'Occitanie :

L'activité Rénov'Occitanie, en démarrage, a permis de générer en 2020, 7 k€ de chiffre d'affaires correspondant à 88 audits.

2.11. Perspectives et développement pour l'année 2021

Les états financiers prévisionnels séparent volontairement l'activité SET et l'activité SPIRE dans un souci d'évaluation objective de chacune des directions. En effet, la structure intrinsèquement déficitaire du plan d'affaire de la DSP SPIRE et le contexte mouvant du marché de l'accompagnement et du financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers imposent une analyse comptable et financière distincte pour cette activité.

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2021 telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 font apparaître un résultat déficitaire de – 876 K€, correspondant au déficit sur la DSP Rénov'Occitanie.

Libellés	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET	Budget 2021 - Version CA 24/11/20	Budget 2021 - RENOV OCCITANIE	Budget 2021 - SET
Prestations Région poursuite contrats signés	556		556	755		755
Prestations Région - Nouveaux contrats 2020	987		987	945		945
Prestations autres actionnaires poursuite contrats signés	88		88	200		200
Prestations autres actionnaires contrats 2020	74		74	215		215
SPIRE - Parcours technique	7	7		944	944	
SPIRE - Tiers financement	0	0		163	163	
				0		
Total Chiffre d'affaires	1 712	7	1 705	3 222	1 107	2 115
Reprises de provisions						
Subvention ELENA	172	172		1 361	1 361	
Autres produits (Subventions ADEME + autres aides)	192		192	200		200
Produits d'exploitation	2 076	179	1 898	4 784	2 469	2 315
ACHATS ET CHARGES EXTERNES Hors sous-traitance	339	125	214	990	799	192
SOUS-TRAITANCE	295	20	275	2 337	1 937	400
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	291	46	245	301	69	232
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	29	4	24	57	13	44
SALAIRES et CHARGES	1 464	245	1 220	1 569	363	1 206
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	242	38	204	215	49	166
AUTRES CHARGES	2	1	1	1	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	35	9	26	121	45	76
DOTATIONS aux PROVISIONS	11	2	10			
Charges d'exploitation	2 709	490	2 219	5 590	3 275	2 315
Résultat d'exploitation	-633	-311	-322	-806	-806	0
DIVIDENDES				0		
PRODUITS FINANCIERS	12	2	10	0		
CHARGES FINANCIERES				70	70	
Résultat financier	12	2	10	-70	-70	0
Résultat courant avant IS	-621	-309	-312	-876	-876	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	2	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	1			
Résultat exceptionnel	1	2	-1	0	0	0
Résultat avant IS IS / CICE	-620	-307	-313	-876	-876	0
Résultat net	-620	-307	-313	-876	-876	0

Ces prévisions ont été construites autour d'un chiffre d'affaires de 3 222 K€, avec :

Pour la partie SET, un chiffre d'affaires de 2 115 K€, intégrant :

- Des prestations pour la Région à 1 700 K€ représentant 80 % du chiffre d'affaires, dont 755 K€ correspond à des CPI signés en 2020. La hausse par rapport au chiffre d'affaires 2020 s'explique par le report sur 2021 d'une partie de la production au titre des engagements décalés sur le deuxième semestre voir fin d'année 2020.
- Des prestations pour les autres actionnaires à 415 K€ : 200 K€ au titre de contrats signés à ce jour ou en cours de signature (CPI AMO SICOVAL essentiellement) et 215 K€ de chiffre d'affaires à développer pour équilibre budgétaire de l'activité.

L'année 2021 sera celle de la montée en puissance de Rénov'Occitanie, à travers le déploiement des guichets uniques de la rénovation, relais territoriaux du service public, et le lancement des campagnes de communication visant le grand public. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 1 107 K€ avec les objectifs suivants :

	2021
Prises de contact	8 000
Audit	3 000
Nombre de rénovations accompagnées	364

Le budget 2021 intègre également 1 361 k€ de subvention ELENA pour la DSP couvrant 53 % de la masse salariale et de la sous-traitance affectée à l'activité ainsi que 200 K€ d'autres produits de l'activité SET correspondant essentiellement à des subventions ADEME.

Les charges d'exploitation prévues s'élèvent à 5 590 K€ dont 3 275 K€ pour le Rénov'Occitanie et 2 315 K€ pour SET.

La forte progression des charges de Rénov'Occitanie est en lien avec la forte progression de l'activité. Notamment le poste sous-traitance est prévu à hauteur de 1 937 K€.

Les charges de l'activité SET affichent une légère hausse (+96 K€) essentiellement sur le poste sous-traitance.

Les charges de personnel sont prévues en global à 1 569 K€ contre 1 464 k€ en 2020. L'ETP global afficherait 26 contre 22,8 en 2020, soit +3.2 ETP.

Ce budget intègre du personnel mis à disposition refacturé à la SEM AREC et au GIE pour un total de 1,8 ETP.

Les refacturations en provenance d'autres membres sont prévues en baisse et ceci essentiellement du fait de la diminution des charges externes refacturées par le GIE. En effet, dans un souci d'optimisation et de rationalisation des charges de structure, la Direction des Agences AREC et ARAC ont décidé de déménager les équipes de Toulouse du 11 avenue Parmentier aux locaux du 55 avenue Louis Bréguet à Montaudran. Ce déménagement est motivé par une logique d'économie des couts des locaux et permettra une réduction des charges d'environ 300 K€ par an pour le groupe en année pleine. L'impact pour la SPL AREC serait une économie d'environ 69 K€ par an.

B. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

A. ACTIVITE SET

L'année 2020 a permis, autour du renforcement des compétences des équipes de poursuivre la structuration des activités et des offres, au service des territoires.

Le pôle suivi/observation/données s'est consolidé à travers le développement de l'outil TerriSTORY et le lancement du centre gaz vert. L'OREO a poursuivi la mise en place d'un système de gestion de ses bases de données et a également commencé à prendre en main le suivi du scénario REPOS.

Dans la continuité de l'accompagnement des plans climat, les équipes ont travaillé à la définition d'une offre de service opérationnelle de mise en œuvre des projets territoriaux de transition énergétique intégrant à la fois les réalités techniques mais aussi les solutions juridiques et financières ainsi que la mobilisation des acteurs locaux pour les réalisations (projets de production photovoltaïque, rénovation de bâtiments, mise en place de services de mobilités durables, ...).

Enfin, en 2020, l'AREC, malgré les conditions sanitaires, a assuré la continuité de l'animation sur le Réseau TOTEN et les événements en lien avec la dynamique REPOS et les acteurs socio-professionnels.

L'équipe a ainsi été mobilisée sur 45 missions (30 missions pour le compte de la Région et 15 missions pour le compte d'autres collectivités) dont 5 ont fait l'objet d'un partenariat technique et financier avec l'ADEME.

Le chiffre d'affaires 2020 se répartit de la façon suivante sur les thématiques de la transition énergétique :

- 30 % efficacité énergétique des bâtiments : appui au dispositif écochèques et à la rénovation performante des logements sociaux, mise en place d'un dispositif autour des certificats d'économies d'énergies, appuis au dispositif Nowatt, accompagnement de la commune d'Auterive sur la rénovation énergétique de son patrimoine.
- 25 % sur la mobilisation d'acteurs, l'animation de réseau : appui technique au déploiement du réseau TOTEN des territoires d'Occitanie en transition énergétique, animation de la dynamique REPOS (mise en place d'un « mooc » de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique...), mission sur la feuille de route régionale de développement des énergies renouvelables à gouvernance locale, ...
- 20 % sur les énergies renouvelables et les mobilités durables : études sur les filières géothermie et CSR, accompagnement de stratégies territoriales photovoltaïque et mobilités, accompagnement dans la définition de projets.

- 25 % sur le volet données et centre de ressources : mission de l'observatoire régional énergie OREO (renforcement avec l'embauche d'un deuxième poste sur cette mission), développement de l'outil TerriSTORY, mise en service du centre régional gaz vert.

La crise sanitaire 2020 et le contexte des élections communales ont impacté le volume et le rythme d'engagement des missions sur le premier semestre.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des contrats de prestation ou de conventions de partenariat financier signés en 2020 pour l'activité SET de la SPL AREC. Les commandes de missions pour la direction régionale de la gestion patrimoniale des Lycées et pour la direction de la mobilité démontrent la reconnaissance de l'expertise des équipes sur ces sujets.

Code prestation	Objet	Client	TYPE ACTIONNAIRE	année de cmde	Date signature contrat	Date fin	Prix total HT (€)	CA TOT HT previ2020
0320AREC19	SICOVAL Communauté des modes Actifs 2020	SICOVAL	autres actionnaires	2020	01/08/2020	31/12/2020	24400,00	17 080,00
1620AREC16	prefiguration schema directeur énergie	Tarbes lourdes Py	autres actionnaires	2020	01/08/2020	31/12/2020	9600,00	7 008,00
7820AREC15	stratégie gestion/renovation patrimoine bâti	Auterive	autres actionnaires	2020	30/06/2020	31/03/2021	19 975,00	10 986,25
8120AREC04	Appui stratégie territoriale transition énergétique	CG46	autres actionnaires	2020	01/01/2020	31/12/2020	33 600,00	33 600,00
6620AREC17	appui PCAET CARCA	Agglo Carcassonne	autres actionnaires	2020	01/10/2020	10/03/2021	11 200,00	224,00
0320AREC22	AMOboucle locale geothermie	SICOVAL	autres actionnaires	2020	01/11/2020	01/01/2023	297 000,00	5 940,00
0120AREC05ADEME	OREO	ADEME	Partenaire financier	2020	15/05/2020	31/12/2021	215 000	74 674
0120AREC07ADEME	géothermieADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	30/04/2020	31/03/2021	22 152	18 829
0120AREC13ADEME	Déploiement terristoryADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	15/07/2020	31/12/2020	39 250,00	39 250,00
0120AREC09ADEME	centre ressource gaz vert ADEME	ADEME	Partenaire financier	2020			66 000,00	12 000,00
CITENR	CITENRADEME	ADEME	Partenaire financier	2020			18 361,00	18 361,00
0120AREC03	Appui MIE Climat	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2020	54 000,00	54 000,00
0120AREC20	formation enrcc	Région DITEE	Région	2020			35 500,00	1 775,00
0120AREC01	Appui technique pour la gestion, le pilotage et le déploiement du dispositif régional Eco-chèque logement"	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2021	160 000,00	86 400,00
0120AREC02	Appui technique au dispositif de soutien de la rénovation énergétiquement performante des logements sociaux locatifs	Région DITEE	Région	2020	01/01/2020	31/12/2021	160 000,00	78 400,00
0120AREC05	OREO	Région DITEE	Région	2020	01/02/2020	31/12/2021	297 000,00	124 740,00
0120AREC06	dynamique REPOS	Région DITEE	Région	2020	30/04/2020	31/12/2021	247 500,00	165 825,00
0120AREC09	centre ressource gaz vert	Région DITEE	Région	2020	01/06//2020	31/12/2020	82 833,00	82 833,00
0120AREC07	géothermie	Région DITEE	Région	2020	01/05/2020	31/12/2020	32 647,50	27 750,38
0120AREC08	ERC	Région DAFU	Région	2020	01/05/2020	31/03/2021	16 800,00	6 720,00
0120AREC12	Nowatt tour	Région DITEE	Région	2020	30/04/2020	31/12/2020	26 733,33	26 733,33
0120AREC13	Déploiement terristory	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	108 850,00	108 850,00
0120AREC10	CEE mise en place dispositif	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	206 050,00	123 630,00
0120AREC11	CSR	Région DITEE	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	38 400,00	30 720,00
0120AREC14	mobilitéterritom	Regionmobilité	Région	2020	15/05/2020	31/12/2020	52 400,00	52 400,00
0120AREC18	Appui DMOE PV	Région DMOE	Région	2020	31/05/2020	31/03/2021	51 125,00	11 247,50
0120AREC21	déploiement boite à outil enr	Région DITEE	Région	2020	15/11/2020	30/09/2021	19 200,00	2 618,18

A partir de novembre 2020, l'AREC s'est dotée d'outils professionnels de suivi des temps et d'activités qui permettent une gestion financière fine des projets et répondent aux exigences des partenaires financiers en termes de justifications des temps passés par les équipes sur les projets.

B. POINT SUR LA DSP RENOV'OCCITANIE

L'année 2020 constitue la 1ère année d'exploitation de la délégation de service public Rénov'Occitanie (ex-SPIRE).

Le dispositif a été déployé dans le cadre d'une année transitoire en termes d'organisation du service public de la performance énergétique du logement (SPPEH), en s'appuyant prioritairement sur les 11 plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) qui avaient été mises en place par des collectivités avec le soutien de l'ADEME, et de la Région pour leur maintien en 2020.

Au niveau des prestations d'accompagnement offertes par la SPL AREC aux ménages, l'année 2020 a permis de mettre en place le réseau d'opérateurs sous-traitants de la SPL AREC (13 prestataires sélectionnés dans le cadre d'un marché public avec un allotissement géographique départemental). Ces derniers ont à leur charge la réalisation des audits et des prestations d'AMO auprès des particuliers qui mobilisent Rénov'Occitanie.

En 2020, 195 contrats d'accompagnement ont été signés avec des particuliers, 119 audits réalisés et 7 missions d'AMO engagées pour la réalisation de travaux.

Concernant l'activité de tiers-financement, l'ensemble des autorisations attendues ont été obtenues : le 14 février 2020, l'agrément de l'ACPR permettant d'exercer, en qualité de société de tiers-financement, une activité de crédit à destination des usagers du service public à destination des particuliers, en appui de l'offre de service d'accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements a été obtenue le 14/2/2020. L'agrément ACPR pour l'activité de financement des travaux de rénovation énergétiques à destination des syndicats de copropriétés (prêts collectifs) a été délivré le 20 juillet 2020.

Un premier prêt a été engagé en juin 2020 auprès d'un ménage pour le financement de la rénovation énergétique de leur maison (40 000 €). L'activité financière de Rénov'Occitanie a vocation à se développer fortement en 2021.

Les équipes de la DSP Rénov'Occitanie à l'AREC ont également été fortement impliquées auprès des services de la Région pour mettre en place la nouvelle organisation du SPPEH avec le déploiement des guichets Rénov'Occitanie sur les territoires, et la mobilisation par la Région du financement du programme SARE.

Ce déploiement représente un intérêt important pour l'activité de la DSP en l'intégrant pleinement dans un réseau territorial visant, entre autres, la diffusion de l'offre d'accompagnement structurée par l'AREC.

En parallèle, la mobilisation du financement du programme SARE par la Région a amené la Région à demander une modification tarifaire de l'offre de service portée dans le cadre de la DSP. Cette diminution de tarif est compensée, dans le respect de la philosophie du contrat de délégation, par une réévaluation de la compensation régionale en capital. Ces évolutions ont donné lieu à la conclusion d'un avenant au contrat de DSP.

Délibération PNRGC n° 2021-073 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Création de trois postes non-permanents – Contrats de projet catégorie C

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu les inscriptions budgétaires à venir du BP2022 de la compétence générale,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois,

Le Président propose de créer trois emplois non permanents dans la catégorie hiérarchique C afin de renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural pour une durée de deux ans allant du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024 inclus.

Les contrats prendront fin lors de la réalisation du projet (ou de l'opération) pour lequel ils ont été conclus, à savoir : « L'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Sentiers » du plan Avenir Montagne qui va permettre la réalisation et l'ouverture de nouveaux sentiers de randonnées (200kms de sentiers).

A défaut, les contrats prendront fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse lorsque le projet (ou l'opération prévue) ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale de chacun des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les agents assureront la fonction de « Agent d'entretien de l'espace rural » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures (100%).

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

L'agent devra justifier d'un diplôme adapté et d'une expérience professionnelle minimale de 3 mois dans les fonctions proposées.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 est applicable.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-074 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer trois emplois.

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois par la création de trois postes non permanents sur contrats de projet pour des emplois « d'adjoint technique » à temps complet (100%) pour renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural dans le cadre de « l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Sentiers » du plan Avenir Montagne.

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	5	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	90%	2	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	2	2
		57%	1	1
Adjoint administratif	C	100%	2	2
TOTAL			15	10
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	13	13
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Technicien territorial	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	3	3
Adjoint technique	C	100%	4	0
TOTAL			24	18
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			45	34

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal 2022 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_074-DE
Reçu le 07/12/2021

Délibération PNRGC n° 2021-075 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Contrat spécifique 2022-2023

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Dans le cadre du Contrat Spécifique entre la Région Occitanie et le Parc naturel régional des Grands Causses, un plan d'action sur la période 2022-2023 représentant un total de 699 695 € soutenu à hauteur de 313 917 € par la Région et pour lequel le Syndicat mobilisera un autofinancement de 145 233 € essentiellement constitué de valorisation de temps de travail d'agents.

Il est proposé au Comité syndical de valider les actions constituant ce Contrat.

VOTE : Pour : **34** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

PNR		Programme d'actions 2022-2023																																										
PNR	N° Fiche action	FICHE ACTION				REFERENCE CHARTRE		REFERENCE AU CONTRAT CADRE					Caractéristiques de l'action										PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL																					
		INTITULE DE L'ACTION	Action financée dans le cadre du CS	Type (Inv / Fct)	N°	Intitulé de la mesure	Priorité dominante	Priorité secondaire	Thématique dominante	Action innovante et/ou expérimentale (entrez)	Type d'innovation principale	Public ciblé	Localisation	Action participative	Description	Achats matériels	Travaux	Investissement immatériel (logiciel, prototype...)	Prestations externes et autres dépenses directes	Frais de personnel (y compris stagiaire et CDD)	Frais de déplacement/hébergement	Bénévoles	Autres Frais	COUT TOTAL	TVA (HT ou TTC)	DTEE SBT - Unité PNR	REGION Autres	OREAL	ETAT (hors subv OREAL)	Europe (FEDER, FEADER, Autres)	LEADER	Départements	Communes Interco	Etablissement public (Agence de l'Eau, ADEME, ...)	Autres Public	Financements privés	Auto-B	RAF	TOTAL Recettes	Taux d'aide publique	Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région PNR	Subvention Région affectée à l'ingénierie		
PNR Grands Causses	1	Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale	oui	Fonctionnement		renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire	Priorité n°1 : Economie durable et résiliente	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Communication	Innovante		Touristes	Territoire du PNR des Grands Causses + PETN Lézards B	oui	saisie manuelle				50000	12500				62500	TTC	44 000,0	-	-	-	-	-	-	6 000,0	-	-	-	12 500,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	2	Interprétation du patrimoine	oui	Investissement	7	Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine			Grand public	Parc	oui	saisie manuelle				75000	22500				97500	HT	40 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 500,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	3	Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits courts via une résidence d'artistes	oui	Fonctionnement	6	6.2 : soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire 6.3 : générer une dynamique d'actuel et d'accompagnement d'activité 7.3 : dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine	Innovante		Grand public	Parc	oui	saisie manuelle				1000	29000				30000	TTC	28 500,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500,0	7 500,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	4	Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire	oui	Fonctionnement			Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Alimentation	Innovante et expérimentale		Professionnels	Parc	oui	saisie manuelle				12000	6750				18750	TTC	15 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 750,0	0,2	-	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	5	Création d'un itinéraire de randonnée artistique	oui	Investissement	7	Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Culture et patrimoine	expérimentale		Touristes	Parc	oui	saisie manuelle				30000	7500				37500	HT	20 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000,0	7 500,0	-	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	6	Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)	oui	Fonctionnement	5.4	Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Payages			Professionnels	Vallée du Tarn (de Montségur à Saint-Rome-de-Tarn)	oui	saisie manuelle				11000	9000				20000	TTC	10 000,0	-	-	6 000,0	-	-	-	-	-	-	-	4 000,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	7	Optimisation de l'abri de troupeau (études et réalisation)	oui	Investissement	5.4	Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Payages			Professionnels	Parc	oui	saisie manuelle	39000			9000	11000				55000	HT	30 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 000,0	11 000,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	8	Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire	oui	Fonctionnement	6	Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente	Energie	expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle				16000	4000				20000	TTC	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000,0	0,2	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	9	Filère pierre - accompagnement des professionnels dans la recherche de microcambre et la réalisation d'ouvrage en pierre sèche	oui	Investissement	4	Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente		Aménagement / urbanisme	expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle	10000			6000	4000				20000	HT	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 000,0	-	-	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	10	Atelier fidèle hors les murs sur 2 collectivités	oui	Fonctionnement			Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages		Aménagement / urbanisme	Innovante		Habitants	Parc	oui	saisie manuelle				11200	2800				14000	TTC	6 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,0	-	-	-	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	11	Connectivité écologique : valorisation de la Trame Verte et Bleue	oui	Investissement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité	Innovante et expérimentale		Elus	Parc	oui	saisie manuelle				6000	6100	400			12500	HT	10 000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 500,0	0,2	-	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	12	Inventaire des mares et lavagnes du Sud Larzac (partie Hérault)	oui	Fonctionnement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité				Communes du Sud Larzac (34+12)	oui	saisie manuelle				2900	5600				8500	TTC	6 500,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,0	0,2	-	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	13	Connaitre, faire connaître et protéger la biodiversité	oui	Fonctionnement	5.2	Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Biodiversité	Innovante et expérimentale	Innovante et expérimentale	Habitants	Ensemble du territoire	oui	saisie manuelle				12500	7500	10000			21000	TTC	16 800,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 200,0	0,2	-	-	-	-	-	-	
PNR Grands Causses	14	Acquisition matériels pour réalisation de traçages	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau	Innovante		Elus	Territoire du Parc	non	saisie manuelle	32836,8			8205,2				41046		32 836,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 205,2	0,2	-	-	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	15	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 fonctionnement)	oui	Fonctionnement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	4900			33500	65800				104200	TTC	11 860,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69 752,9	-	-	22 587,1	0,2	-	-	-	-
PNR Grands Causses	16	Section des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 investissement)	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	11200			3300					16500	TTC	5 280,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 300,0	0,2	-	-	-	-	-		
PNR Grands Causses	17	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 fonctionnement)	oui	Fonctionnement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle				38400	65800				104200	TTC	11 860,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69 752,9	-	-	22 587,1	0,2	-	-	-	-
PNR Grands Causses	18	Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 investissement)	oui	Investissement	5	Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	Priorité n°1 : Changement climatique, TEE	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages	Eau			Elus	Territoire du Parc	oui	saisie manuelle	11200			3300					16000	TTC	5 280,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 300,0	0,2	-	-	-	-	-	-	

Total

313 917

145 233

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 1 : Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale</p>

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Le Parc naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la randonnée et des activités de pleine nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du paysage. Très engagé dans le développement des activités de pleine nature, le territoire compte aujourd'hui plus de 4 000 km de sentiers de randonnée pédestre, plus de 750 km de parcours trail et 500 km de tracés gravel, la pratique vélo en plein essor. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. Des outils numériques, des sentiers d'interprétation et la mise en ligne des parcours rando sur un site dédié ont déjà été mis place et vont continuer à être développés. Afin de valoriser et de faire connaître les différents produits développés par le Parc sur les activités de pleine nature et le patrimoine, il est indispensable d'en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

Objectifs

Faire connaître l'offre du Parc et la déclinaison de ses différents produits ; positionner le territoire comme une destination de pleine nature ; contribuer à la hausse de la fréquentation des différentes activités du territoire en veillant à limiter l'impact de l'humain dans les zones protégées.

Contenu

Réédition de la carte touristique répertoriant le patrimoine présent sur notre territoire, les sentiers de randonnées, les activités de pleine nature avec valorisation des prestataires. Cette carte est le document principal utilisé au sein des offices de tourisme du territoire du Parc.
 Promotion des outils numériques dédiés aux activités de pleine nature et aux balades culturelles proposées par le Parc afin d'augmenter le nombre de téléchargements et leur utilisation. Le principal canal utilisé sera le digital via le site du Parc et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter...) à travers lesquels du contenu sera produit et diffusé : vidéos, photos...
 Organisation d'accueil de médias et d'influenceurs pour de la production de contenu exclusive sur les aventures de pleine nature à vivre au sein du PNR.
 Evolution et développement de l'écosystème numérique actuel du Parc : Amélioration des outils touristiques numériques et du site internet.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

**Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
Opération d'investissement ou de fonctionnement
TTC ou HT**

1
oui
Fonctionnement
TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Promotion de l'écosystème numérique du Parc et des outils de valorisation patrimoniale

Nom du référent de l'action

Corentin Boyer / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe
N° de la mesure
Intitulé de la mesure

3
renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante
Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente
Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante
Thématique n°2
Thématique n°3

Communication
Tourisme

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

innovante

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Le principe de co-gestion de l'outil numérique GEOTREK : un outil où l'administration et la gestion est participative et partagée entre les acteurs du tourisme et de la randonnée du territoire.

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la randonnée et des activités de pleine nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du paysage. Très engagé dans le développement des activités de pleine nature, le territoire compte aujourd'hui plus de 4000 km de sentiers de randonnée pedestre, plus de 750 km de parcours trail et 500 km de tracés gravel, la pratique vélo en plein essor. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. Des outils numériques, des sentiers d'interprétation et la mise en ligne des parcours rando sur un site dédié ont déjà été mis place et vont continuer à être développés. Afin de valoriser et de faire connaître les différents produits développés par le Parc sur les activités de pleine nature et le patrimoine, il est indispensable d'en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

• Objectifs et résultats attendus :

Objectifs : faire connaître l'offre du Parc et la déclinaison de ses différents produits ; positionner le territoire comme une destination de pleine nature ; contribuer à la hausse de la fréquentation des différentes activités du territoire en veillant à limiter l'impact de l'humain dans les zones protégées.

• Public cible

Touristes	Grand public	Jeunes	
-----------	--------------	--------	--

• Contenu de l'action :

Re édition de la carte touristique répertoriant le patrimoine présent sur notre territoire, les sentiers de randonnées, les activités de pleine nature avec valorisation des prestataires. Cette carte est le document principal utilisé au sein des offices de tourisme du territoire du Parc.

Promotion des outils numériques dédié aux activités de pleine nature et aux balades culturelles proposées par le Parc afin d'augmenter le nombre de téléchargements et leur utilisation. Le principa canal utilisé sera le digital via le site du parc et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter...) à travers lesquels du contenu sera produit et diffusé : vidéos, photos...

Organisation de d'accueil de médias et d'influenceurs pour de la production de contenu exclusive sur les aventures de pleine nature à vivre au sein du PNR.

Evolution et développement de l'écosystème numérique actuel du Parc : amélioration des outils touristiques numériques et du site internet.

Localisation de l'action

Territoire du PNR des Grands Causses + PETR Lévézou ☒

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

OT, Communautés de communes

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

mai-22

Date de fin

déc-22

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Création graphique	prest./fourn.			5 000,00
Impression	prest./fourn.			20 000,00
Publicité et promotion	prest./fourn.			20 000,00
Logistique / achat de matériel	prest./fourn.			5 000,00
Ingénierie	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			12 500,00
Total dépenses				62 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	70,40%	44 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (hors LEADER)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco		9,60%	6 000,00
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	12 500,00
Total recettes			62 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_076-DE
Reçu le 07/12/2021

Contrat Spécifique 2022-2023
Fiche action n° 2 :
Interprétation du patrimoine

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUOT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Le Parc est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

Objectifs

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Il a ainsi développé une application mobile intitulée "Balade des Grands Causses" à destination du tourisme digital. Le territoire du Parc est vaste, de ce fait, l'objectif du Parc est d'en poursuivre le maillage, tout en déclinant différents outils d'interprétation.

Contenu

- Réalisation de mobilier d'interprétation du patrimoine (37 500 €)
- Réalisation d'outils numériques favorisant la sensibilisation au et valorisation du patrimoine (37 500€)
- Stage de 6 mois (3 000 €) afin de poser les bases de la réactualisation du schéma d'interprétation



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

2

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Interprétation du patrimoine

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

3

N° de la mesure

7

Intitulé de la mesure

Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable

Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Culture et patrimoine

Thématique n°2

Tourisme

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Mettre en cohérence la signalétique patrimoniale à l'échelle du Parc

Développer de nouveaux outils numériques pratiques, actuels et pertinents pour valoriser le patrimoine

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• Objectifs et résultats attendus :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Il a ainsi développé une application mobile intitulée "Balade des Grands Causses" à destination du tourisme digital. Le territoire du Parc est vaste, de ce fait, l'objectif du Parc est d'en poursuivre le maillage, tout en déclinant différents outils d'interprétation.

• Public cible

Grand public	Touristes	Habitants	
--------------	-----------	-----------	--

• Contenu de l'action :

*réalisation de mobilier d'interprétation du patrimoine (37500 €)

* réalisation d'outils numériques favorisant la sensibilisation au et valoisation du patrimoine (37500€)

* stage de 6 mois (3 000 €) afin de poser les bases de la réactualisation du schéma d'interprétation

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

CC, OT, Communes

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

déc-23

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_077-DE
Reçu le 07/12/2021

Contrat Spécifique 2022-2023

Fiche action n° 3 :

**Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits-courts
via une résidence d'artistes**

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUOT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Depuis 10 ans le Parc a mené une saison culturelle dans les cafés et restaurants de campagne, offrant ainsi des moments d'échanges et de culture privilégiés aux plus éloignés des pôles urbains et des équipements dédiés. On assiste à des hybridations de lieux rendant multiples services et répondant bien aux besoins variés des habitants : proximité, convivialité, compétences croisées, événementiels culturels. Le Parc accompagne ces dynamiques par l'aide à la structuration et à la mise en réseau des Tiers-lieux.

Objectifs

Il s'agit de proposer une création artistique qui offre une vision élargie des usagers de ces lieux, de la pluralité des services qui y sont offerts, et de faire circuler la création au sein du réseau.

Contenu

- Création artistique du spectacle
- Diffusion dans 10 tiers-lieux



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

3

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Mise en réseau des tiers-lieux territoriaux et valorisation des circuits-courts via une résidence d'artistes

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Severine Feuillerat

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2 et 3

N° de la mesure

6

6.2 : soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire
6.3 : générer une dynamique d'accueil et d'accompagnement d'activité
7.3 : dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Culture et patrimoine

Thématique n°2

Alimentation

Thématique n°3

Autre

Action innovante et/ou expérimentale

innovante

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Autour d'un cahier des charges territorial dégager ce qui fait sens pour ceux qui vivent la campagne et le donner à voir au sein du réseau des tiers- lieux par une traduction artistique via un spectacle

Descriptif de l'action

• Contexte :

Depuis 10 ans le Parc a mené une saison culturelle dans les cafés et restaurants de campagne, offrant ainsi des moments d'échanges et de culture privilégiés aux plus éloignés des pôles urbains et des équipements dédiés. On assiste à des hybridations de lieux rendant multiples services et répondant bien aux besoins variés des habitants : proximité, convivialité, compétences croisées, événementiels culturels. Le Parc accompagne ces dynamiques par l'aide à la structuration et à la mise en réseau des Tiers-lieux.

• Objectifs et résultats attendus :

Il s'agit de proposer une création artistique qui offre une vision élargie des usagers de ces lieux, de la pluralité des services qui y sont offerts, et, de faire circuler la création au sein du réseau.

• Public cible

Grand public	Elus	Habitants	
--------------	------	-----------	--

• Contenu de l'action :

* création artistique du spectacle

* diffusion dans 10 tiers-lieux

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Communes, associations

Livrables

Un spectacle reproductible

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

déc-23

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)
Dépenses :

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Création d'un spectacle	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			15 000,00
Diffusion du spectacle dans 10 tiers-lieux	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			14 000,00
Communication	prest./fourn.			1 000,00
Total dépenses				30 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	76,00%	28 500,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés		4,00%	1 500,00
Autofinancement		20,00%	7 500,00
Total recettes			37 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

 non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Le financement privé correspond à la participation des établissement ou seront diffusés, les spectacles

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 4 : Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours. Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de

3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR :

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts.
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire.
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

Ø AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »

Ø AXE stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »

Ø AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER / VALORISER »

Objectifs

Suite au travail d'état des lieux des solutions logistiques mises en place sur le territoire 3 axes de travail ressortent :

- Développer une plateforme logistique pour l'approvisionnement des professionnels de la restauration et de l'alimentation
- Développer l'exportation en circuits courts et la massification
- Sensibiliser et accompagner les producteurs et les professionnels sur les solutions logistiques mutualisées

Contenu

L'action s'inscrit dans le cadre de la démarche PAT et prévoit :

- la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une plateforme logistique,
- un stage portant sur la construction d'un plan d'action de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels sur les solutions logistiques.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)



PNR Grands Causses

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action	4
Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR	oui
Opération d'investissement ou de fonctionnement	Fonctionnement
TTC ou HT	TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire

Nom du référent de l'action

Audrey Puechbroussoux / Sébastien Pujol

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe		
N° de la mesure		
Intitulé de la mesure		

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente
Priorité secondaire	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante	Alimentation
Thématique n°2	Agriculture
Thématique n°3	Mobilité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation	innovante et expérimentale

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

☑ AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »

☑ AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »

☑ AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

• Objectifs et résultats attendus :

Suite au travail d'état des lieux des solutions logistiques mises en places sur le territoire 3 axes de travail ressortent : Développer une plateforme logistique pour l'approvisionnement des professionnels de la restauration et de l'alimentation / développer l'exportation en circuits courts et la massification / sensibiliser et accompagner les producteurs et les professionnels sur les solutions logistiques mutualisées

• Public cible

Professionnels	Elus		
----------------	------	--	--

• **Contenu de l'action :**

L'action s'inscrit dans le cadre de la démarche PAT et prévoit : la Réalisaon d'une étude de faisabilité sur la mise en oeuvre d'une plateforme logistique / un stage portant sur la construction d'un plan d'action de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels sur les solutions logistiques

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

APABA, Chambre d'agriculture, Collectivités,...

Livrables

Etude Plate forme logistique / Rapport de stage (programme d'action)

Calendrier prévisionnel

Date de début

mars-22

Date de fin

déc-23

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Etude plateforme logistique	prest./fourn.			12 000,00
Stage	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 000,00
Ingenierie suivi action	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 750,00
Total dépenses				18 750,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	15 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 750,00
Total recettes			18 750,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3000

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Dans le cadre d'une révision à la hausse du coût de l'étude de faisabilité, le Pnr mobilisera d'autres financements

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_079-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 5 : Création d'un itinéraire de randonnée artistique</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promeut le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

Objectifs

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à une nouvelle équipe artistique pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique et donner un coup de projecteur sur une entité paysagère spécifique.

Contenu

Dans la continuité de l'action culture et paysage et de la 1ère randonnée artistique en cours de développement sur la CCMRR, le Parc souhaite poursuivre la qualification de la randonnée par une proposition artistique remarquable et pérenne. Il s'agit de développer un nouveau projet sur une autre CC. Appel à projet, résidence d'artiste, implantation sur site et inauguration festive, sous forme d'un événementiel fédérateur. Valoriser un itinéraire de randonnée par l'installation d'œuvres d'art tout au long de l'itinéraire



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)



PNR Grands Causses

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action	5
Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR	oui
Opération d'investissement ou de fonctionnement	Investissement
TTC ou HT	HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Creation d'un itinéraire de randonnée artistique

Nom du référent de l'action

Roxanne Wilhelm Jammes / Sandrine Charnay

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe	3
N° de la mesure	7
Intitulé de la mesure	Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire par la mise en œuvre d'un tourisme durable Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre accessibles les potentialités culturelles au service du développement local Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et promouvoir l'image du territoire

Référence au contrat

Priorité	
Priorité dominante	Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages
Priorité secondaire	Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique	
Thématique dominante	Culture et patrimoine
Thématique n°2	Tourisme
Thématique n°3	Payages

Action innovante et/ou expérimentale	
Type d'innovation	expérimentale

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Caractériser un itinéraire de randonnée "classique" pour révéler le patrimoine, inviter l'art en pleine nature, proposer une offre familiale

Descriptif de l'action

• Contexte :

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promouvoit le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• Objectifs et résultats attendus :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à une nouvelle équipe artistique pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur une entité paysagère spécifique.

• Public cible

Touristes	Grand public	Habitants	
-----------	--------------	-----------	--

• Contenu de l'action :

Dans la continuité de l'action culture et paysage et de la 1ère randonnée artistique en cours de développement sur la CCMRR, le Parc souhaite poursuivre la qualification de la randonnée par une proposition artistique remarquable et pérenne. Il s'agit de développer un nouveau projet sur une autre CC. Appel à projet, résidence d'artiste, implantation sur site et inauguration festive, sous forme d'un événementiel fédérateur. Valoriser un itinéraire de randonnée par l'installation d'oeuvres d'art tout au long de l'itinéraire

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

CC, OT, Communes, Associations, Artistes
--

Livrables

--

Calendrier prévisionnel

Date de début

juin-22

Date de fin

juin-23

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
création d'un itinéraire artistique	prest./fourn.			30 000,00
ingénierie	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 500,00
Total dépenses				37 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		20 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			10 000,00
Autofinancement			7 500,00
Total recettes			37 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Le financement privé correspond à la participation des artistes au projet (valorisation du temps passé)

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 6 : Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La partie du territoire concernée (vallée du Tarn en aval des Gorges du Tarn) constitue un paysage « du quotidien », mais sa valeur paysagère a été reconnue localement par les habitants (lors de la concertation citoyenne pour l'élaboration du SCoT du Sud-Aveyron) et ses composantes doivent être maintenues. Le périmètre d'étude est homogène (unité paysagère définie dans l'atlas des paysages du PNR GC) avec des enjeux forts, identifiés (maintien de l'arboriculture, préservation de la biodiversité, gestion de la pression touristique et urbaine...).

La mise en œuvre d'un plan paysage apportera une vision transversale sur ce territoire, en donnant plus de cohérence et en structurant les orientations pour gérer ce paysage.

Objectifs

- Maintenir et développer l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage dans la vallée
- Installer de nouveaux producteurs
- Diversifier les essences et les variétés à (re)planter
- Offrir du foncier à plus long terme pour les vignerons de la frange méridionale (réchauffement climatique)
- Maintenir le bien-vivre ensemble notamment entre les producteurs, habitants et touristes
- Réduire voire supprimer l'utilisation des traitements phytosanitaires pour tous les utilisateurs (pour les habitants, la qualité des produits, la ressource en eau, le maintien de la biodiversité)
- Gérer la ressource eau : eau potable et rivière (érosion des sols, protection des captages...)
- Développer des circuits courts, un label, voire un projet alimentaire de territoire
- Requalifier les équipements touristiques et les compléter. Gérer la sur-fréquentation
- Sauvegarder, restaurer le patrimoine bâti (caves, murets, maisons de vigne, terrasses)

Contenu

La méthodologie « plans de paysage » est une démarche de projet et utilise la concertation afin de co-construire des intentions de projet (objectifs de qualité paysagère) qui soient partagées entre les élus, les partenaires et la population. Une fois le projet arrêté, un programme d'actions spécifiques permettra de mettre en œuvre ce projet dans le temps. Sur cette démarche de plan paysage, cette action vise à financer la partie diagnostic avec l'emploi d'un (ou plusieurs) stagiaires pendant une durée cumulée de 10 mois ainsi qu'une prestation auprès des acteurs du monde agricole (SAfer, CA12, ApABA, Adasea...)



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

6

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Elaboration du plan de paysage de la vallée verte (vallée du Tarn)

Nom du référent de l'action

Fabien DAUNAS

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.4

Intitulé de la mesure

préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Payages

Thématique n°2

Agriculture

Thématique n°3

Biodiversité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La partie du territoire concernée (vallée du Tarn en aval des gorges du Tarn) constitue un paysage « du quotidien »,

• Objectifs et résultats attendus :

Maintenir et développer l'arboriculture, la viticulture et le maraîchage dans la vallée ; Installer de nouveaux producteurs ; Diversifier les essences et les variétés à (re)planter ; Offrir du foncier à plus long terme pour les vignerons de la frange méridionale (réchauffement climatique)

Maintenir le bien vivre ensemble notamment entre les producteurs, habitants et touristes

Réduire voire supprimer l'utilisation des traitements phytosanitaires pour tous les utilisateurs (pour les habitants, la qualité des produits, la ressource en eau, le maintien de la biodiversité)

Gérer la ressource eau : eau potable et rivière (érosion des sols, protection des captages...)

Développer des circuits courts, un label, voire un projet alimentaire de territoire

Requalifier les équipements touristiques et les compléter. Gérer la surfréquentation

Sauvegarder, restaurer le patrimoine bâti (caves, murets, maisons de vigne, terrasses)

• Public cible

Professionnels	Elus	Habitants	
----------------	------	-----------	--

• Contenu de l'action :

La méthodologie « plans de paysage » est une démarche de projet et utilise la concertation afin de co-construire des intentions de projet (objectifs de qualité paysagère) qui soient partagées entre les élus, les partenaires et la population. Une fois le projet arrêté, un programme d'actions spécifiques permettra de mettre en oeuvre ce projet dans le temps. **Sur cette démarche de plan paysage, cette action vise à financer la partie diagnostic avec l'emploi d'un (ou plusieurs) stagiaires pendant une durée cumulée de 10 mois ainsi qu'une prestation auprès des acteurs du monde agricole (SAfer, CA12, ApABA, Adasea...)**

Localisation de l'action

Vallée du Tarn (de Mostuéjols à Saint-Rome-de-Tarn)

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

DREAL Occitanie, Chambre d'agriculture 12, APABA, CC Millau-Grands Causses, CC Muse et Raspes du Tarn

Livrables

Diagnostic multi thématiques du territoire étudié + projet + programme d'actions

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Etudes agricoles, biodiversité, touristique...embauche de stagiaires	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			5 000,00
Etudes agricoles, biodiversité, touristique...	prest./fourn.			11 000,00
ingénierie interne PNR GC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	50,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL		30,00%	6 000,00
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 000,00
Total recettes			20 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

5 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

L'action se déroulera au-delà de 2024

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Contrat Spécifique 2022-2023
Fiche action n° 7 :
Optimisation de l'abri de troupeau (études et réalisation)

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La réalisation de ce premier prototype "abri de troupeau" semble intéresser d'autres éleveurs et structures. Il est important d'en faire la promotion et de faire un retour d'expérience.

Ce prototype a permis d'identifier les points de blocage pour la réalisation d'une construction plus "légère" et moins coûteuse.

Cette nouvelle étude doit permettre d'optimiser ce produit en se dédouanant des normes de construction.

Objectifs

Assurer le retour d'expérience du premier prototype.

Etudier la faisabilité d'un abri optimisé d'un point de vue technique et économique.

Contenu

Réalisation d'un support de promotion et de communication.

Réalisation d'un cahier des charges-faisabilité pour la conception et réalisation d'abris optimisés d'un point de vue technique et économique et lancement des études avec mission de maîtrise d'œuvre.

Réalisation du second prototype en fonction des résultats d'optimisation possible.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

7

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Optimisation de l'abri de troupeau
(études et réalisation)

Nom du référent de l'action

Fabien DAUNAS

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.4

Intitulé de la mesure

préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité secondaire

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Thématique

Thématique dominante

Payages

Thématique n°2

Agriculture

Thématique n°3

Biodiversité

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La réalisation de ce premier prototype "abri de troupeau" semble intéresser d'autres éleveurs et structures. Il est important d'en faire la promotion et de faire un retour d'expérience.
Ce prototype a permis d'identifier les points de blocage pour la réalisation d'une construction plus "légère" et moins coûteuse.
Cette nouvelle étude doit permettre d'optimiser ce produit en se dédouanant des normes de construction.

• Objectifs et résultats attendus :

Assurer le retour d'expérience du premier prototype.
Etudier la faisabilité d'un abri optimisé d'un point de vue technique et économique.

• Public cible

Professionnels			
----------------	--	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation d'un support de promotion et de communication.
Réalisation d'un cahier des charges-faisabilité pour la conception et réalisation d'abris optimisés d'un point de vue technique et économique et lancement des études avec mission de maîtrise d'œuvre.
Réalisation du second prototype en fonction des résultats d'optimisation possible.

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Éleveur dans le cas de la construction d'un second prototype
--

Livrables

Support de communication Études de faisabilité de l'abri optimisé
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Construction prototype 2 - maîtrise d'œuvre et travaux	travaux			39 000,00
Études et communications	prest./fourn.			5 000,00
Suivi et mise en œuvre	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			11 000,00
Total dépenses				55 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	54,55%	30000
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés		25,45%	14000
Autofinancement		20,00%	11000
Total recettes			55000

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_082-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 8 : Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La production d'énergie renouvelable, enjeu de la stratégie de transition écologique, est abordée dans une approche résolument territorialisée. Les projets sont soumis à des conditions d'implantation précise. Valorisant plusieurs gisements locaux, ils doivent rejaillir sur le territoire et s'inscrire d'abord dans une démarche d'intérêt collectif, à travers des financements participatifs locaux. Le PNR GC est porteur d'un PCAET qui prévoit une augmentation de 2,6 fois la production d'énergie renouvelable d'ici 2040. Cela se fera avec le développement du mix énergétique et notamment l'énergie solaire. Aussi, dans le cadre de l'acceptabilité des ENR sur le territoire, le PNR avec les collectivités territoriales s'est engagé dans la mise en place de projet de production d'ENR avec des financements participatifs, qu'ils soient citoyens ou publics. Or, un des freins majeurs dans ce type de projet concerne le montage juridique qui doit s'adapter à chaque projet et chaque territoire. C'est pourquoi cette action est proposée pour permettre aux divers projets de production ENR de se réaliser.

Objectifs

Accompagnement juridique de 5 projets ENR (éolien, photovoltaïque au sol...)
Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique sur un projet d'autoconsommation collective de parc solaire.

Contenu

Prestation juridique (juriste) et économique pour négociation des conditions d'entrée au capital des projets d'énergies renouvelables (éolien, PV au sol, hydro...). Marché à bon de commande groupé à l'échelle du PNR et mise à dispo aux collectivités.
Etudes techniques et économiques pour le développement de mini-parcs solaire au sol citoyen en autoconsommation collective



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

8

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Accompagnement à l'intégration de financement participatif dans les projets d'ENR du territoire

Nom du référent de l'action

Alexandre CHEVILLON

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

6

Intitulé de la mesure

Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Energie

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

A ce jour sur le territoire, il n'existe pas de financement participatif de collectivités ou de groupement de citoyens à des projets ENR et encore moins de projet d'autoconsommation collective.

Descriptif de l'action

• Contexte :

La production d'énergie renouvelable, enjeu de la stratégie de transition écologique, est abordée dans une approche résolument territorialisée. Les projets sont soumis à des conditions d'implantation précise. Valorisant plusieurs gisements locaux, ils doivent rejaillir sur le territoire et s'inscrire d'abord dans une démarche d'intérêt collectif, à travers des financements participatifs locaux. Le PNR GC est porteur d'un PCAET qui prévoit une augmentation de 2,6 fois la production d'énergie renouvelable d'ici 2040. Cela se fera avec le développement du mix énergétique et notamment l'énergie solaire. Aussi, dans le cadre de l'acceptabilité des ENR sur le territoire, le PNR avec les collter s'est engagée dans la mise en place de projet de production d' ENR avec des financements participatifs, qu'ils soient citoyens ou publics. Or, un des freins majeurs dans ce type de projet concerne le montage juridique qui doit adapté à chaque projet et chaque territoire. C'est pourquoi cette action est proposée pour permettre aux divers projets de production ENR de se réaliser.

• Objectifs et résultats attendus :

Accompagnement juridique de 5 projets ENR (éolien, photovoltaïque au sol...)
Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique sur 1 projet d'autoconsommation collective de parc solaire

• Public cible

Elus	Habitants	Professionnels
------	-----------	----------------

• Contenu de l'action :

Prestation juridique (juriste) et économique pour négociation des conditions d'entrée au capital des projets d'énergies renouvelables (éolien, PV au sol, hydro...). Marché à bon de commande groupé à l'échelle du PNR et mise à dispo aux collectivités
Etudes techniques et économiques pour le développement de mini-parcs solaire au sol citoyen en autoconsommation collective

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

Collectivités et collectifs citoyens et porteurs de projet ENR
--

Livrables

note juridique

Etudes de faisabilité de projet d'autoconsommation
--

Calendrier prévisionnel

Date de début	2022
---------------	------

Date de fin	2024
-------------	------

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
conseil juridique	prest./fourn.			8 000,00
etude de faisabilité projet d'autoconsommation	prest./fourn.			8 000,00
suivi ingénierie interne PNR	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	50,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco		30,00%	6 000,00
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 000,00
Total recettes			20 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_083-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 9 : Filière pierre : Accompagnement des professionnels dans la recherche de micro-carrières et la réalisation d'ouvrages en pierres sèches</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Le Parc naturel régional des Grands Causses de par sa mission de protection des paysages et du patrimoine bâti a porté plusieurs actions autour de la valorisation de la pierre sèche : Inventaire des typologies des différents ouvrages en pierres clavées, étude de rénovation sur bâti patrimonial, chantier pilote de pierre clavée avec le CD12 en cours dans le cadre du programme Laubapro, actions de réhabilitation de patrimoine vernaculaire dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnées, action de communication en Interparcs pour valoriser la filière pierre..... Dernièrement, le PNR GC a accompagné des professionnels de lauziers couvreurs pour l'ouverture d'une micro carrière de calcaire sur le causse du Larzac.

Afin de poursuivre, cet accompagnement, une action sur la filière pierre est proposée.

Objectifs

Ouverture de deux micro carrières sur le territoire et aide à la réalisation d'un ou deux chantiers pierres sèches.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

9

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Filière pierre - accompagnement des professionnels dans la recherche de microcarrière et la réalisation d'ouvrage en pierre sèche

Nom du référent de l'action

Arnaud SANCET

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

4

Intitulé de la mesure

Préserver le caractère et la diversité du paysage et du patrimoine bâti

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité secondaire

Thématique

Thématique dominante

Aménagement / urbanisme

Thématique n°2

Culture et patrimoine

Thématique n°3

Payages

Action innovante et/ou expérimentale

expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Soutien à la filière pierre du territoire par l'accompagnement des professionnels pour la mise en place de microcarrières sur le territoire

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc naturel régional des Grands Causses de part sa mission protection des paysages et du patrimoine bâti a porté plusieurs actions autour de la valorisation de la pierre sèche : inventaire des typologies des différents ouvrages en pierres clavées, étude de rénovation sur bâti patrimonial, chantier pilote de pierre clavée avec le CD12 en cours dans le cadre du programme Laubapro, actions de réhabilitation de patrimoine vernaculaire dans le cadre de la valorisation des sentiers de randonnées, action de communication en Interparcs pour valoriser la filière pierre.....
Dernièrement, le PNR GC a accompagné des professionnels de lauziers couvreurs pour l'ouverture d'une microcarrière de calcaire sur le causse du Larzac.
Afin de poursuivre, cet accompagnement, une action sur la filière pierre est proposée.

• Objectifs et résultats attendus :

ouvertures de 2 micro carrières sur le territoire et aide à la réalisation de 1 ou 2 chantiers pierres sèches

• Public cible

Elus	Professionnels		
------	----------------	--	--

• Contenu de l'action :

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

Collectivités et professionnels de la filière pierre
--

Livrables

résultats d'analyse en labo réalisation de chantier pierre sèche notamment pierre clavée

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
études géologiques de site et analyses chimiques d'échantillon	prest./fourn.			4 000,00
financement de travaux de réalisation de chantier pierre sèche	travaux			10 000,00
communication vis-à-vis des travaux et des microcarrières	prest./fourn.			2 000,00
frais d'ingénierie interne	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 000,00
Total dépenses				20 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			6 000,00
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement			4 000,00
Total recettes			20 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 10 : Atelier fédé hors les murs sur 2 collectivités</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Les ateliers hors les murs développés par la Fédération des Parcs constituent un outil favorable à la mise en place d'actions innovantes, au contact des acteurs du territoire (élus, services techniques, services de l'État, associations, habitants etc.). Ces ateliers proposent d'immerger des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, sociologie...) dans des villages de Parcs pour développer des orientations sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Ils permettent de produire de la connaissance, d'élaborer des stratégies et de construire des hypothèses. A ce titre, deux territoires sont à ce jour intéressés pour lancer cette démarche : la Communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort 7 Vallons et la commune de Séverac d'Aveyron.

Objectifs

Réalisation de deux ateliers hors les murs afin de faire émerger des projets de territoire en milieu rural.

Contenu

Travail d'étudiants de deux écoles différentes pendant une semaine sur chacune des deux communes sur des sujets à préciser : Séverac d'Aveyron (cadre de vie et patrimoine culturel) + Saint-Izaire et Coupiac (élaboration d'une stratégie pour l'attractivité du territoire)



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

10

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Atelier fédé hors les murs sur 2 collectivités

Nom du référent de l'action

Arnaud SANCET

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

N° de la mesure

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Priorité secondaire

Thématique

Thématique dominante

Aménagement / urbanisme

Thématique n°2

Culture et patrimoine

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

innovante

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Les ateliers Hors les murs développés par la Fédération des Parcs constituent un outil favorable à la mise en place d'actions innovantes, au contact des acteurs du territoire (élus, services techniques, services de l'État, associations, habitants etc.). Ces ateliers proposent d'immerger des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, sociologie...) dans des villages de Parcs pour développer des orientations sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Ils permettent de produire de la connaissance, d'élaborer des stratégies et de construire des hypothèses. A ce titre, 2 territoires sont à ce jour intéressés pour lancer cette démarche : la Comcom de SAInt Affrique et la Commune de Séverac d'Aveyron.

• Objectifs et résultats attendus :

Réalisation de 2 ateliers hors les murs afin de faire émerger des projets de territoire en milieu rural

• Public cible

Habitants	Elus		
-----------	------	--	--

• Contenu de l'action :

Travail d'étudiants de 2 écoles différentes pendant 1 semaine sur chacune des 2 communes sur des sujets à préciser : Séverac d'Aveyron (cadre de vie et patrimoine culturel) + SAInt Izaire et Coupiac (élaboration d'une stratégie pour l'attractivité du territoire)

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Collectivité et habitants du territoire

Livrables

Rapport d'études de la concertation et de l'analyse des groupes d'étudiants

Calendrier prévisionnel

Date de début

2022

Date de fin

2024

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Organisation et suivi de l'atelier	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 800,00
Déplacement et hébergement des étudiants	prest./fourn.			10 000,00
Communication, reprographie, intervenants extérieurs...	prest./fourn.			1 200,00
Total dépenses				14 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		6 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			3 200,00
Autres Public	FNPNR		2 000,00
Financements privés			
Autofinancement			2 800,00
Total recettes			14 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

non

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

--

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_085-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 11 : Connectivités écologiques : valorisation de la Trame Verte et Bleue</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La mise en œuvre du SRAADET Occitanie nécessite une déclinaison locale du schéma régional pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi). Pour le Parc, le diagnostic de la trame écologique réalisé en 2014 a été pris en compte et intégré dans le SCoT du Sud Aveyron et les PLUi concernant le territoire du PNR des Grands Causses. Après une phase de bilan, les expériences seront analysées et valorisées pour proposer plus d'outils dans les futurs documents d'urbanismes (en prenant en compte le périmètre d'extension).

Objectifs

Bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme.
Exposition itinérante TVB.
Définition des conditions préalables à la mise à jour du diagnostic TVB sur le périmètre d'extension.

Contenu

Réalisation du bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme (stage en Master 2 aménagement du territoire).
Réalisation d'une exposition itinérante TVB.
Elaboration d'un cahier des charges pour la mise à jour du diagnostic TVB périmètre du PNR (extension comprise).



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

11

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Connectivités écologiques : valorisation de la Trame Verte et Bleue

Nom du référent de l'action

Jérôme Bussière

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Intitulé de la mesure

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

Forêt

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

innovante et expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Valorisation des expériences locales de prise en compte originales et innovantes des connectivités écologiques (diagnostic du PNR) dans les PLUi du Sud Aveyron (propositions des bureaux d'études). Création d'une exposition pour faire partager ces expériences.

Descriptif de l'action

• Contexte :

La mise en œuvre du SRAADDET Occitanie, nécessite une déclinaison locale du schéma régional pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi). Pour le Parc, le diagnostic de la trame écologique réalisé en 2014 a été pris en compte et intégré dans le SCOT du Sud Aveyron et les PLUi concernant le territoire du PNR des Grands Causses. Après un phase de bilan, les expériences seront analysées et valorisées pour proposer plus d'outils dans les futurs documents d'urbanismes (en prenant en compte le périmètre d'extension).

• Objectifs et résultats attendus :

Bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme
Exposition itinérante TVB
Définition des conditions préalables à la mise à jour du diagnostic TVB sur le périmètre d'extension

• Public cible

Elus	Professionnels		
------	----------------	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation du bilan de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme (stage en Master 2 aménagement du territoire)
Réalisation d'une exposition itinérante TVB
Elaboration d'un cahier des charges pour la mise à jour du diagnostic TVB périmètre du PNR (extension comprise)

Localisation de l'action

Parc

Action partenariale (oui/non)

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

si oui, nom des partenaires

ARB Occitanie, OFB, FPNRF...

Livrables

rapport de stage exposition

Calendrier prévisionnel

Date de début

avr-21

Date de fin

sept-22

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

HT

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Stagiaire 6 mois	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 600,00
Dédomagement frais de déplacement	frais déplacement / hébergement			400,00
Roll'up exposition (support + impression)	prest./fourn.			2 500,00
Conception graphique	prest./fourn.			1 000,00
Matériel optique (jumelles) + petit matériel	prest./fourn.			2 500,00
Temps agents	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 500,00
Total dépenses				12 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	10 000,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	2 500,00
Total recettes			12 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_086-DE
Reçu le 07/12/2021

Contrat Spécifique 2022-2023
Fiche action n° 12 :
Inventaire des mares et lavagnes du Sud-Larzac (partie Hérault)

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Le Parc mène une opération de restauration d'un réseau de mares sur le Larzac sud-Aveyronnais visant le maintien des populations de Pélobates cultripèdes.

Objectifs

Cartographier le réseau de mares sur le Larzac sud (Hérault), réaliser un état des populations d'amphibiens (notamment le Pélobate cultripèdes) et analyser les effets fragmentant de l'A75 (Aveyron et Hérault).

Contenu

Compilation des données cartographique et bibliographique, analyse cartographique (stage).



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

12

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Inventaire des mares et lavognes du Sud Larzac (partie Hérault)

Nom du référent de l'action

Jérôme Bussière

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Intitulé de la mesure

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

Eau

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc mène une opération de restauration d'un réseau de mare sur le Larzac sud-Aveyronnais visant le maintien des populations de Pélobates cultripèdes

• Objectifs et résultats attendus :

Cartographier le réseau de mare sur le larzac sud (Hérault), réaliser un état des populations d'amphibiens (notamment le Pélobate cultripèdes) et analyser les effets fragmentant de l'A75 (Aveyron et Hérault)

• Public cible

--	--	--	--

• Contenu de l'action :

Compilation des données cartographique et bibliographique, analyse cartographique (stage)

Localisation de l'action

Communes du Sud Larzac h(34+12)

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

NEO, LPO Occ., CPIEs, OFB

Livrables

Rapport de stage

Calendrier prévisionnel

Date de début

Date de fin

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Stagiaire 6 mois	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 600,00
Dédomagement frais de déplacement	prest./fourn.			400,00
Téléobjectif + petit matériel	prest./fourn.			2 500,00
Temps agents	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			2 000,00
Total dépenses				8 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	76,47%	6500
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		23,53%	2000
Total recettes			8500

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_087-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 13 : Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité</p>
--

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Dans le domaine de la biodiversité, le Parc est particulièrement investi, depuis sa création, dans la mise en place et l'animation du réseau des 19 sites Natura 2000. Cependant, hors de ces sites à la biodiversité reconnue d'intérêt communautaire, et pour lesquels le Parc a une vocation de conservation prioritaire, tout un réseau d'autres sites accueille également des espèces et habitats qui méritent des actions de connaissance et de valorisation (espèces remarquables et "ordinaires"). Le réseau de ZNIEFF peut être particulièrement visé pour les espèces protégées et rares, mais également des espaces à vocation agricole et/ou exploités de tout temps par l'homme. Les enjeux de connaissance et de leur diffusion sont toujours actuels. Des perturbations d'origine naturelle ou anthropique peuvent modifier les équilibres et potentiellement dégrader les relations historiques entre la nature et l'homme.

Objectifs

Les publics cibles de chacun de ces items de l'action seront les élus et les habitants du Parc, mais également les agriculteurs (items 1, 2 et 3 en particulier). Les partenariats et les relations établis avec les ONG et organismes de recherche et de formation (lycées agricoles, MFR...) seront autant de canaux de diffusion des résultats et des réflexions. Le Parc s'efforce, de par sa présence aux divers comités départementaux, régionaux..., de relayer les actualités des réseaux auprès des interlocuteurs sur les thèmes dédiés.

Contenu

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité :

1. Focus sur les chauves-souris du Parc (les espèces présentes sur l'ensemble du Parc, autant le territoire Aveyron que Hérault lié à l'extension) : les sites les plus connus et remarquables du Parc sont intégrés au réseau Natura 2000. Cependant, de nombreuses interrogations existent sur la présence de populations hors de ce réseau (forêts, grottes diffuses, cavités péri-urbaines etc.), qui ont été très rarement prospectés. Pourtant, le statut d'espèces protégées en forte régression justifie d'une part de renforcer cette connaissance (écoutes nocturnes, observations et inventaires...), et d'autre part de faire connaître ces mammifères dont la conservation dépend souvent des actions humaines (éviter le dérangement, mettre en place des aménagements adéquats, faire appel à des spécialistes "SOS chauves-souris" etc.). Il est donc proposé de réaliser un document présentant les espèces du territoire et les aménagements à favoriser, "SOS chauves-souris" etc. Journée de restitution et sortie découverte.).
2. Veille sur les EEE et sur le loup (suivis, interventions, formations...). Les fluctuations "d'invasions" de certaines espèces sur le territoire sont source de questionnements par les habitants et les élus. L'organisation régionale des suivis et des pullulations (insectes) par l'implication des associations ou organismes (CEN, CBN, OFB...) constitue un moyen efficace de répondre aux sollicitations locales, par diffusion d'informations avérées, relais de problématiques locales...
3. Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours (organisation, jury, remises des prix locaux et nationaux...).
4. Rencontres annuelles du groupe Vautours France.
5. Séminaires annuels "Biodiversité et gestion de l'espace", organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ces réunions rassemblent les chargés de mission en lien avec ces thématiques, autour d'ateliers et d'échanges sur des bonnes pratiques, des expériences, innovations, réflexions ; ces rencontres sont l'occasion de transferts de connaissances et de débats d'actualités, d'élaboration de projets mutualisés etc...



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

13

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité

Nom du référent de l'action

Laure JACOB

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5.2

Intitulé de la mesure

Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Biodiversité

Thématique n°2

EEDD

Thématique n°3

Agriculture

Action innovante et/ou expérimentale

innovante et expérimentale

Type d'innovation

innovante et expérimentale

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Le Parc est confronté à des modifications de ses écosystèmes, en lien notamment avec les aléas et changements climatiques. Des programmes de recherches et de suivis, coordonnés par des organismes comme l'OFB et le CBNPMP montrent par exemple, pour chacun dans leur domaine de compétences, que de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont susceptibles d'apparaître et de mettre en danger des espèces autochtones. La présence du loup, jusque là anecdotique et frontalière du territoire, pourrait devenir permanente. Ces évolutions de la biodiversité sont susceptibles d'impacter durablement certaines pratiques agricoles, des paysages remarquables, et de modifier les équilibres écologiques actuels. Les élus, la population et les professionnels concernés sont en attente de connaissances et d'outils d'aide à la décision. Le Parc se propose comme territoire d'expérimentation sur ces sujets (expérimentation et adaptation de techniques, recherche de réponses aux inquiétudes locales ...). Concernant le suivi de la présence du loup, 2 agents du Parc ont bénéficié de la formation de l'OFB, et sont donc désormais intégrés au "réseau national loup lynx".

Descriptif de l'action

• Contexte :

Dans le domaine de la biodiversité, le Parc est particulièrement investi depuis sa création, dans la mise en place et l'animation du réseau des 19 sites Natura 2000. Cependant, hors de ces sites à la biodiversité reconnue d'intérêt communautaire, et pour lesquels le Parc a une vocation de conservation prioritaire, tout un réseau d'autres sites accueille également des espèces et habitats qui méritent des actions de connaissance et de valorisation (espèces remarquables et "ordinaires"). Le réseau de ZNIEFF peut être particulièrement visé pour les espèces protégées et rares, mais également des espaces à vocation agricole et/ou exploités de tout temps par l'homme. Les enjeux de connaissance et de leur diffusion sont toujours actuels. Des perturbations d'origine naturelle ou anthropique peuvent modifier les équilibres et potentiellement dégrader les relations historiques entre la nature et l'homme.

• Objectifs et résultats attendus :

Les publics cibles de chacun de ces items de l'action seront les élus et les habitants du Parc, mais également les agriculteurs (items 1, 2 et 3 en particulier). Les partenariats et les relations établis avec les ONG et organismes de recherche et de formation (lycées agricoles, MFR...) seront autant de canaux de diffusion des résultats et des réflexions. Le Parc s'efforce, de par sa présence aux divers comités départementaux, régionaux... de relayer les actualités des réseaux auprès des interlocuteurs sur les thèmes dédiés.

• Public cible

Habitants	Elus	Professionnels
------------------	-------------	-----------------------

• **Contenu de l'action :**

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité : 1. Focus sur les chauves-souris du Parc (les espèces présentes sur l'ensemble du Parc, autant le territoire Aveyron que Hérault lié à l'extension) : les sites les plus connus et remarquables du Parc sont intégrés au réseau Natura 2000. Cependant, de nombreuses interrogations existent sur la présence de populations hors de ce réseau (forêts, grottes diffuses, cavités péri-urbaines etc.), qui ont été très rarement prospectés. Pourtant, le statut d'espèces protégées en forte régression justifie d'une part de renforcer cette connaissance (écoutes nocturnes, observations et inventaires...), et d'autre part de faire connaître ces mammifères dont la conservation dépend souvent des actions humaines (éviter le dérangement, mettre en place des aménagements adéquats, faire appel à des spécialistes "SOS chauves-souris" etc.). Il est donc proposé de réviser un document présentant les espèces du territoire et les/aménagements à favoriser, "SOS chauves-souris" etc. Journée de restitution et sortie découverte.). 2. Veille sur les EEE et sur le loup (suivis, interventions, formations...). Les fluctuations "d'invasions" de certaines espèces sur le territoire sont sources de questionnements par les habitants et les élus. L'organisation régionale des suivis et des pullulations (insectes) par l'implication des associations ou organismes (CEN, CBN, OFB...) constitue un moyen efficace de répondre aux sollicitations locales, par diffusion d'informations avérées, relais de problématiques locales, . 3. Concours des pratiques agroécologiques prairies et parcours (organisation, jury, remises des prix locaux et nationaux...). 4. Rencontres annuelles du groupe Vautours France. 5. Séminaires annuels "Biodiversité et gestion de l'espace", organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ces réunions rassemblent les chargés de mission en lien avec ces thématiques, autour d'ateliers et d'échanges sur des bonnes pratiques, des expériences, innovations, réflexions ; ces rencontres sont l'occasion de transferts de connaissances et de débats d'actualités, d'élaboration de projets mutualisés etc.

Localisation de l'action	Ensemble du territoire	
Action partenariale (oui/non)	oui	
si oui, nom des partenaires	OFB, CENO, MFR Valrance, LPO, CBNPMP	
Livrables		
Calendrier prévisionnel		
Date de début		2021
Date de fin		2023

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :	Dépenses HT / TTC		TTC	
Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
inventaires chiroptères, livret de présentation des chiroptères	prest./fourn.			12 500,00
stagiaire (3600) et personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 500,00
rencontres vautours/SIA concours/séminaires biodiversité/congrès et séminaires divers	frais déplacement / hébergement			1 000,00
Total dépenses				21 000,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	16 800,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	4 200,00
Total recettes			21 000,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

3 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_088-DE
Reçu le 07/12/2021

Contrat Spécifique 2022-2023
Fiche action n° 14 :
Acquisition de matériels pour la réalisation de traçages

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

Le Parc est sollicité régulièrement par ses membres pour effectuer des traçages dans le cadre de la préservation de la ressource, du risque sanitaire et les procédures réglementaires. Le matériel existant est vieillissant et une acquisition nouvelle est nécessaire pour continuer d'assurer cette compétence.

Objectifs

- Pouvoir répondre à la demande des collectivités dans le cadre d'une amélioration de la connaissance de leurs ressources karstiques.
- Réaliser des opérations de traçages avec du matériel adapté et répondant aux normes actuelles.

Contenu

Réalisation de traçages à la demande dans le cadre d'actions communales (procédure périmètre de protection, aménagement du territoire et création d'infrastructures stratégiques, impact d'activités sur le milieu...).



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

14

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Acquisition matériels pour réalisation de traçages

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

innovante

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Pouvoir proposer aux collectivités membre du Parc un service spécialisé peu développé dans le monde des entreprises

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le Parc est sollicité régulièrement par ses membres pour effectuer des traçages dans le cadre la préservation de la ressource, du risque sanitaire et les procédures réglementaires. Le matériel existant est vieillissant et une acquisition nouvelle est nécessaire pour continuer d'assurer cette compétence

• Objectifs et résultats attendus :

- Pouvoir répondre à la demande des collectivités dans le cadre d'une amélioration de la connaissance de leurs ressources karstiques
- Réaliser des opérations de traçages avec du matériel adapté et répondant aux normes actuelles

• Public cible

Elus			
------	--	--	--

• Contenu de l'action :

Réalisation de traçages à la demande dans le cadre d'actions communales (procédure périmètre de protection, aménagement du territoire et création d'infrastructures stratégiques, impact d'activités sur le milieu...)

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

non

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Livrables

Analyses et rapport de synthèse, réalisation de pollutogrammes

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2027

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Préleveurs	achats matériels			18 153,60
Fluorimètres	achats matériels			14 683,20
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			8 209,20
Total dépenses				41 046,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80,00%	32 836,80
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	8 209,20
Total recettes			41 046,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_089-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 15 : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 - fonctionnement)</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Objectifs

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydro chimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

Contenu

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont 4 stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, 5 masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total).

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc qui effectue en régie les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

15

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 fonctionnement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Public cible**

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

oui (Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Livrables

Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Fournitures de petits équipements	achats matériels			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			45 000,00
Prélèvements	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 600,00
Prélèvements RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 400,00
Analyses RC	prest./fourn.			3 500,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Fournitures petits équipements	achats matériels			1 500,00
Total dépenses				104 200,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	11,38%	11 860,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		66,94%	69 752,93
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		21,68%	22 587,07
Total recettes			104 200,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_090-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 16 : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 - investissement)</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Objectifs

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydro chimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

Contenu

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont 4 stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, 5 masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

16

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2022 investissement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Public cible**

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	

Livrables

Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO
--

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)**Dépenses :**

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Renouvellement matériel de mesures (sondes..)	achats matériels			8 000,00
Fournitures de gros équipements	achats matériels			5 200,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 300,00
Total dépenses				16 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	32,00%	5 280,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		48,00%	7 920,00
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 300,00
Total recettes			16 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_091-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 17 : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 - fonctionnement)</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Objectifs

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydro chimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

Contenu

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont 4 stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, 5 masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

17

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Fonctionnement

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 fonctionnement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• Public cible

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de

Localisation de l'action

Territoire du Parc

Action partenariale (oui/non)

oui

(Partenaires techniques)

si oui, nom des partenaires

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Livrables

Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2023

Date de fin

31/12/2023

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Fournitures de petits équipements	prest./fourn.			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			45 000,00
Prélèvements	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			7 600,00
Prélèvements RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 400,00
Analyses RC	prest./fourn.			3 500,00
Interprétation, élaboration et diffusion rapport RC	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			4 900,00
Fournitures petits équipements	prest./fourn.			1 500,00
Total dépenses				104 200,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	11,38%	11860
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (<i>hors subv DREAL</i>)			
Etablissement public d'Etat		66,94%	69752,93
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		21,68%	22587,07
Total recettes			104200

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
 Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_092-DE
Reçu le 07/12/2021

<p>Contrat Spécifique 2022-2023 Fiche action n° 18 : Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 - investissement)</p>

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Objectifs

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydro chimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

Contenu

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont 4 stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, 5 masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total).

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée (Contrat spécifique 2022-2023)

PNR Grands Causses



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

18

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

Opération d'investissement ou de fonctionnement

Investissement

TTC ou HT

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2023 investissement)

Nom du référent de l'action

Laurent DANNEVILLE

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

1

N° de la mesure

5

Intitulé de la mesure

Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité secondaire

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Eau

Thématique n°2

Thématique n°3

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 20 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

• Objectifs et résultats attendus :

Pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

Pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• Public cible

Elus	Grand public		
------	--------------	--	--

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations.

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local.

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation de l'action	Territoire du Parc	
Action partenariale (oui/non)	oui	(Partenaires techniques)
si oui, nom des partenaires	Agence de l'Eau Adour-Garonne	
Livrables	Débits, mesures qualité, rapports, bancarisation sur ADES et HYDRO	
Calendrier prévisionnel		
Date de début	01/01/2023	
Date de fin	31/12/2023	

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Renouvellement matériel de mesures (sondes..)	achats matériels			8 000,00
Fournitures de gros équipements	achats matériels			5 200,00
Frais de personnel	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)			3 300,00
Total dépenses				16 500,00

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	32,00%	5 280,00
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat		48,00%	7 920,00
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20,00%	3 300,00
Total recettes			16 500,00

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette action et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_093-DE
Reçu le 07/12/2021

Validation du CRTE (Contrat Territorial de Transition Ecologique) Grands Causses

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Par circulaire en date du 20 novembre 2020 Le Premier Ministre a engagé l'élaboration des contrats territoriaux de transition écologique (CRTE) sous l'autorité des Préfets de Région et de Départements.

Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes sur les territoires dans une logique de simplification de l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique. La circulaire prévoit l'articulation des périmètres avec les contrats existants, en particulier ceux des Régions et des Départements et en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence et notamment les Chartes de Parc naturel régional (PNR). Les CRTE sont signés pour une durée de 5 ans sur la période 2022-2026.

La Préfecture de l'Aveyron a acté un CRTE porté par le Syndicat Mixte du PNR Des Grands Causses sur le périmètre correspondant au SCoT du PNR des Grands Causses et concernant les Communautés de Communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Muse et Raspes du Tarn, Monts Rance Rougiers et Larzac Vallée. Dans ce cadre une convention d'initialisation a été signée le 21 mai 2021 entre le SM du PNRGC et la Préfecture de l'Aveyron pour formaliser la démarche et engager la rédaction du CRTE sur la base du projet de Charte 2022-2037 du PNR des Grands Causses 2022-2037.

Ainsi, les orientations stratégiques retenues dans le CRTE sont les suivantes :

- Axe 1 « Protéger »
 - o Orientation 1 : Protéger une biodiversité d'exception
 - o Orientation 2 : Préserver la richesse paysagère
 - o Orientation 3 : Sécuriser la ressource en eau
 - o Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques
- Axe 2 « Aménager »
 - o Orientation 5 : Construire un territoire à Energie positive
 - o Orientation 6 : Se Déplacer Autrement
 - o Orientation 7 : Renforcer la cohésion du territoire
- Axe 3 « Développer »
 - o Orientation 8 : Accueillir de nouveaux habitants
 - o Orientation 9 : Valoriser les ressources économiques locales
 - o Orientation 10 : Soutenir l'agriculture
 - o Orientation 11 : Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel

Un comité de pilotage coprésidé par le Préfet du Département ou son représentant et par le Président du SM du PNR des Grands Causses et composé des membres du Bureau du PNR des Grands Causses, des services de l'Etat, de l'ADEME et des représentants des collectivités cosignataires assurera le suivi du CRTE. Le contrat sera complété s'un Programme Opérationnel Pluriannuel 2022-2026 qui listera les projets prioritaires par le territoire et l'Etat pour la période du contrat. Ce programme d'action aura vocation à être revu et complété annuellement dans le cadre du comité de pilotage.

En complément du CRTE, le territoire du PNR des Grands Causses a signé le 30 septembre avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial dont la finalité est de renforcer l'appui en ingénierie du PNR auprès des collectivités du territoire sur les thématiques de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses poursuit la phase de concertation engagée avec l'ensemble des intercommunalités du territoire pour l'identification et la priorisation des projets qui feront l'objet du Programme Opérationnel Pluriannuel 2022-2026 annexé au CRTE.

En outre, Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses porte des démarches stratégiques et structurantes sur l'ensemble de son périmètre de Parc. Il s'agit de projets s'inscrivant dans des logiques régionales et nationales pour lesquelles l'ingénierie du SM du PNR des Grands Causses est mobilisée dans l'accompagnement des projets et des maîtres d'ouvrages. Dans ce cadre, le SM du PNR des Grands Causses pourra être signataire des CRTE qui concerne son territoire.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le projet de CRTE et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_094-DE
Reçu le 07/12/2021

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Grands Causses

ENTRE

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Représenté par Richard FIOL autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par le Pnr des Grands Causses,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX,

Représentée par XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1. Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a signé le 17 janvier 2020 avec L'Etat, l'Ademe, la Banque des Territoires et les Communautés de communes Millau Grands Causses, Saint Affricain Roquefort 7 Vallons, Larzac Vallées, Muses et Rases du Tarn et Monts Rance et Rougiers un Contrat de Transition Ecologique pour le Territoire du Pnr des Grands Causses. Ce contrat signé pour une durée de 4 ans fixe les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 / Un territoire sobre en énergie

- Orientation 2 / Une mobilité réinventée
- Orientation 3 / Des énergies renouvelables partagées
- Orientation 4/ Un territoire agricole et forestier vertueux

Le contrat de transition écologique et ses orientations sont repris dans le cadre du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

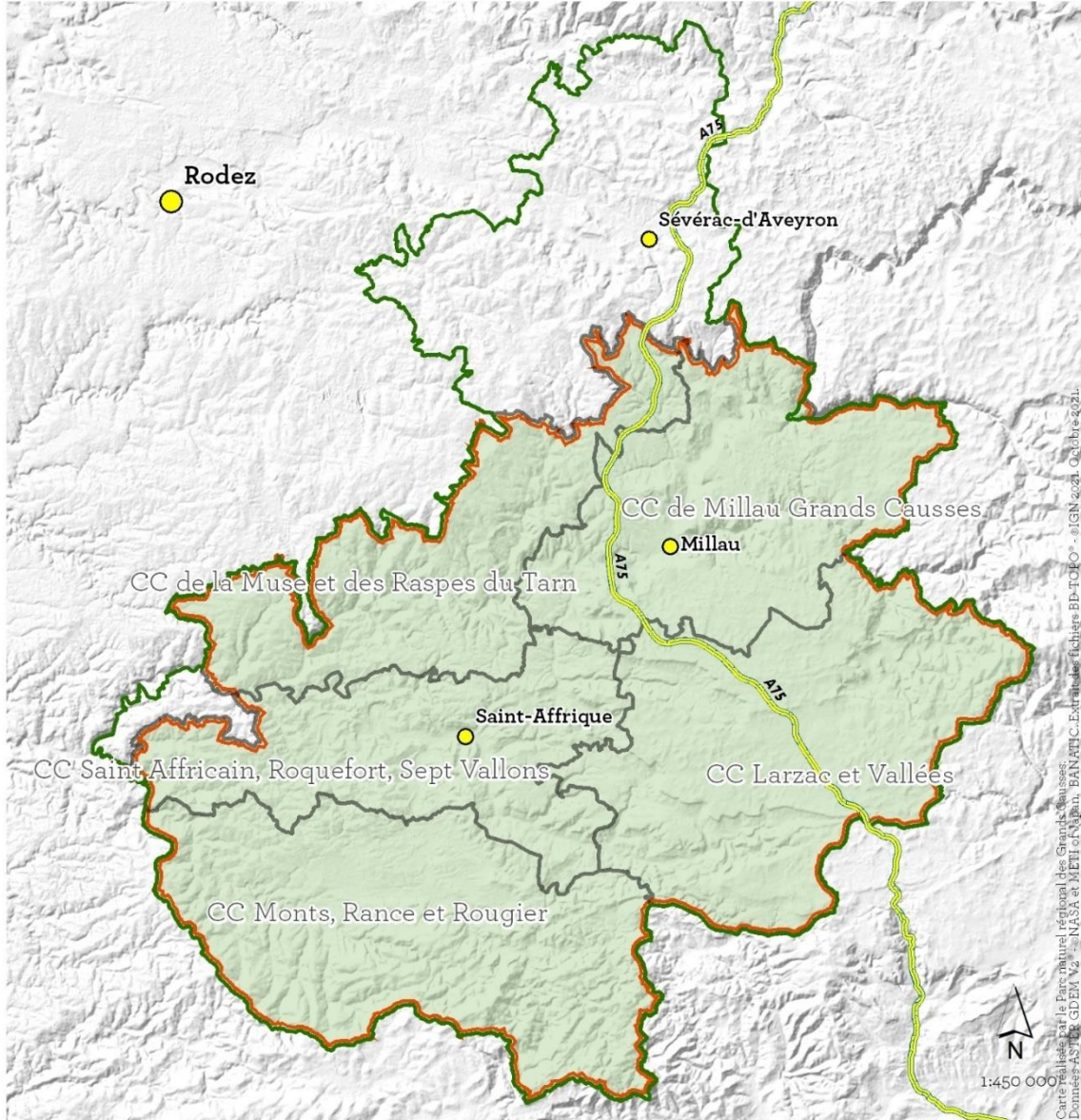
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

LE TERRITOIRE DU PNR DES GRANDS CAUSSES ET SES PARTENAIRES ONT SOUHAITE S'ENGAGER DANS CETTE DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION.

1.2.1. Le territoire du Contrat

A la pointe sud du Massif central, le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses est le lieu de rencontre de trois climats : méditerranéen, montagnard et océanique. Irrigué par le Tarn et ses affluents, parcouru par le vent d'autan et la tramontane, parsemé de forêts, riche de sa tradition agropastorale, il constitue également un fort gisement d'énergies renouvelables. Territoire de milieu rural, il devient de plus en plus attractif pour de nouveaux habitants en quête de modes de vie plus apaisés, de solutions alternatives à la pression urbaine. Mosaïque de reliefs (de canyons en plaines alluviales, d'avant causses en massifs hercyniens), le territoire connaît aussi les problématiques de la moyenne montagne : la faible densité de l'habitat, l'importance des trajets domicile-travail, avec la forte dépendance pétrolière que cela suppose.

document de travail

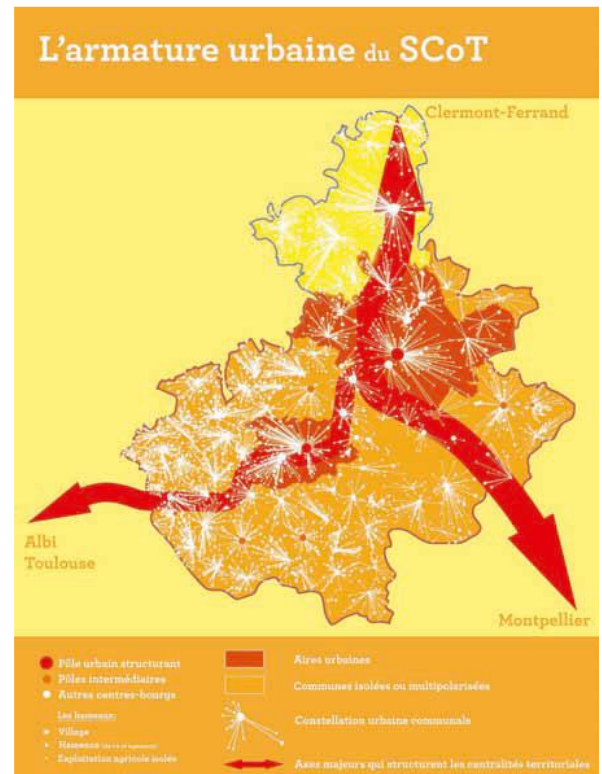


Périmètres

-  Périmètre du CRTE du Parc naturel régional des Grands Causses (CRTE 76-12-1)
-  Communautés de communes concernées par le CRTE
-  Parc naturel régional des Grands Causses
-  SCoT du Sud Aveyron

L'organisation territoriale du sud-Aveyron se fonde sur :

- deux pôles urbains structurants, Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, où se concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements
- deux axes importants de communication : l'autoroute A75, qui traverse le territoire du nord au sud, et la D992/999, transversale est-ouest dont les communes riveraines connaissent une forte dynamique et bénéficient directement des pôles urbains
- des communes intermédiaires, qui fonctionnent comme « pôles de proximité » : par exemple Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance ou encore Saint-Rome-de-Tarn
- des communes isolées, soucieuses de préserver un niveau de services d'ultraproximité pour stabiliser leur population
- de nombreux hameaux (toutes les communes, pôles urbains inclus, en possèdent), souvent déconnectés de la matrice territoriale.



Synthèse du Diagnostic de territoire issu du Projet de Charte 2022-2023 du Pnr des Grands Causses

- Changement climatique et accentuation des risques

Le territoire d'étude est le lieu de convergence de trois influences climatiques : montagnarde au nord, océanique à l'ouest et, en majorité, méditerranéenne voire supra-méditerranéenne au sud. De réels contrastes de température existent entre les Grands Causses et la plaine lodévoise. Le réchauffement climatique, selon les prévisions, sera impactant pour le territoire, avec jusqu'à 20 journées estivales de plus par an sur les Grands Causses. Le territoire doit s'attendre à l'accroissement des risques naturels, à commencer par le risque inondation avec des épisodes cévenols et méditerranéens intenses.

- Une formidable variété paysagère

Les paysages du territoire se caractérisent par leur diversité et par l'existence de sites remarquables. Ils procèdent d'une histoire géologique mouvementée dont le processus le plus singulier est le recouvrement partiel de la région par une mer chaude au jurassique, générant la formation des Grands Causses et de canyons par sédimentation et érosion karstique. Steppe du Larzac, cirque de Saint-Paul-des-Fonts, gorges du Tarn, rougiers de Camarès, monts de Lacaune.... L'Atlas paysager du territoire a permis d'identifier 33 unités paysagères, avec leurs spécificités. Un enjeu de protection des paysages et de leur biodiversité porte sur l'encadrement et la régulation des projets de parcs éoliens sur le territoire. Le SCoT du sud-Aveyron comprend un Atlas des énergies renouvelables qui édicte des règles précises pour l'implantation des projets d'énergies renouvelables, notamment éoliens.

- Une biodiversité à toujours protéger

Du Gypaète barbu au Léopard ocellé, de l'Ophrys de l'Aveyron à la Cordulie à corps fin, le territoire possède une biodiversité exceptionnelle en Europe. La reconnaissance de cette richesse écologique se traduit par le classement de près de 23% de sa superficie en zone protégée, à travers 26 zones Natura 2000, 1 arrêté de protection de biotope (chiroptères de la grotte du Boundoulaou) et 1 réserve biologique (le Cirque de Madasse). Les zones d'inventaire - 143 Znieff - couvrent plus de 72% du territoire.

- L'eau, abondante et vulnérable

L'eau constitue sur le territoire une ressource à la fois abondante et fragile, en raison de la porosité du milieu karstique. Sa préservation est essentielle au maintien de la biodiversité, aux usages du territoire et à l'alimentation en eau potable des territoires en aval. Les eaux de surface (rivières, ruisseaux...) présentent un bon état qualitatif. Elles font l'objet d'une nouvelle gouvernance consécutive à la loi NOTRe avec la mise en place de syndicats mixtes de bassin versant élargis. Les eaux souterraines, dont plusieurs études ont permis une connaissance fine du réseau hydrogéologique, sont de très bonne qualité. Les risques de pollution sont limités essentiellement au rejet d'effluents dans le milieu naturel et à l'infiltration d'hydro-carbures, aussi importe-t-il de finaliser la procédure des périmètres de protection des captages et de veiller à la conformité de tous types de dispositifs d'assainissement et des bassins de décantation A75.

- L'agriculture et l'enjeu de transmission

L'agriculture, qui est un pilier de l'économie territoriale, se caractérise par une stabilité du nombre d'exploitations depuis 2007 (-1%). Si le nombre d'exploitants augmente fortement sur la période 2007-2017, la catégorie est confrontée à un vieillissement qui soulève l'enjeu de la transmission. La surface agricole utile (SAU) augmente de 3,7% sur le territoire (+6 900ha pour un total de 194 000ha), plus spécialement au sud-est du territoire. Un autre enjeu sera l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

- Vers une maîtrise de l'artificialisation

Le territoire présente un flux d'artificialisation très faible (0 à 0,6%) en comparaison de celle des territoires urbains et du littoral de la région Occitanie. Logiquement, les flux d'artificialisation les plus importants se concentrent autour des pôles d'attractivité principaux. Les documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUi) doivent permettre la réduction de la consommation des ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) et une densification de la tache urbaine

- Démographie : un regain et des disparités

L'évolution démographique du territoire se traduit par des disparités géographiques, avec une stabilité dans les pôles principaux et une perte de population au sud-ouest du Parc. Sur la période 2007-2016, la population passe de 71 024 à 71 366 habitants, soit +0.5%. Ce regain démographique est dû exclusivement au solde migratoire (+2 149 habitants), pendant que le solde naturel est négatif (- 1807 habitants). Le territoire se caractérise en outre par un vieillissement de la population : la tranche d'âge des +60 ans augmentent de 25%, celle des -20 ans diminue de 6%.

- Logement : résorber la vacance

Dans l'intervalle entre 1968 et 2015, le nombre de logements augmente fortement sur le territoire, avec une création de résidences secondaires (+ 189%) plus importante que celle des résidences principales (+ 41%). Depuis 2007, la répartition des logements est relativement stable. Le taux moyen de logements vacants (9,9% en 2015), quoiqu'en augmentation, est comparable à celui des territoires ruraux.

- Dépendance pétrolière et enjeu des mobilités

La dépendance pétrolière du territoire est manifeste. La voiture est utilisée par 74% des actifs pour leurs déplacements domicile-travail, proportion en hausse de 4,7% depuis 2007. La réduction de l'autosolisme doit être favorisée par le déploiement de solutions de mobilité alternatives et solidaires sur le territoire, qui contribueront aussi bien à l'attractivité de celui-ci qu'à la réduction de l'empreinte carbone.

- Une transition écologique à construire

La consommation énergétique sur le territoire atteint 1 844 GWh (chiffres 2017), cependant que sa production d'énergie renouvelable, en augmentation, avoisine 1 068GWh. Le transport représente le secteur le plus énergivore.

L'hydraulique, le bois-énergie et l'éolien sont les principales sources de production d'énergie renouvelable. En relation avec l'A75 et la dépendance pétrolière du territoire, le secteur des transports contribue fortement aux émissions de polluants atmosphériques.

1.2.2. Les dispositifs en cours sur le territoire du Contrat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de MILLAU
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de SAINT AFFRIQUE
- Le contrat de transition écologique (CTE)
- Les conventions territoriales globale signées avec la CAF sur les Communautés de communes du territoire
- Le Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron en lien avec PETR Lévézou
- La Convention LEADER Grands Causses Lévézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement.
- Le Contrat Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès
- Le Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou labellisé par le Ministère de l'Agriculture
- Le Pôle de Pleine Nature Massif Central dans le cadre de la Convention Massif Central
- L'AAP « Relever le défi démographique » dans le cadre de la Convention Massif Central
- Le Projet France Mobilité porté par le Ministère des Transports
- Le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME

2. Article 2 – Ambition du territoire Grands Causses

Dans le cadre de la Convention d'Initialisation signée le 21 mai 2021, l'Etat et le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses ont acté que le CRTE du PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES devait prendre en compte les objectifs de la Charte du PNR des Grands Causses 202-2037 ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation, SCOT Grands Causses et PCAET Grands Causses.

En effet, le projet de territoire des Grands Causses s'écrit au travers de la Charte du Parc, qui est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire pour une durée de 15 ans. Pour faire face aux enjeux qui attendent le territoire, la trame opérationnelle de la Charte 2022-2037 s'appuie pleinement sur les missions fondamentales des parcs naturels régionaux : Protéger, Aménager et Développer, dans une démarche d'innovation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Née du diagnostic territorial et de ses enjeux, et notamment des documents de planification comme le SCOT des Grands Causses et le PCAET, mais également de l'évaluation de la Charte précédente et de démarches participatives et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du Territoire, la stratégie du projet de territoire 2022-2037 s'articule autour de 2 défis majeurs et transversaux aux axes et orientations de la Charte :

- **La résilience au changement climatique**

Indéniablement, le réchauffement climatique va impacter le territoire du Pnr des Grands Causses. Les projections climatiques 2041-2070 laissent entrevoir un gain de 15 à 20 journées estivales par an (>25°) et la perte de 9 à 18 jours de gel, ainsi qu'une baisse des précipitations au sud.

Ces changements ne seront pas sans conséquences, par exemple dans le milieu agricole, victime d'ores et déjà de sécheresses à répétition qui dégradent la production de fourrages et de céréales et la santé du bétail.

La résilience du territoire au changement climatique suppose une stratégie de transition écologique, d'ores et déjà détaillée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial Pnr des Grands Causses. Celui-ci prévoit la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, la réduction des consommations énergétiques (résidentiel, mobilités, performance des systèmes), l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (biomasse, photovoltaïque...) et la neutralité carbone. En tout état de cause, la transition écologique irrigue et conditionne les projets du territoire, dans des domaines aussi variés que le tourisme durable, les mobilités douces, l'alimentation en circuits courts, les expérimentations (biogaz, hydrogène vert). Le territoire doit s'adapter au changement climatique en cours et agir à son échelle pour l'atténuer.

- **L'attractivité et le développement sociétal du territoire**

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses compte 70 000 habitants selon les chiffres de 2016 dont la moitié réside dans les pôles urbains de Millau et Saint-Affrique. Si les estimations de l'Insee laissent entrevoir une augmentation sensible de la population, ce scénario s'accompagne d'un enjeu essentiel : le renouvellement des actifs sur les cinq à dix ans qui viennent. L'installation durable des nouveaux arrivants dépendra de la qualité de leur accueil par le territoire et de la concordance entre celui-ci et leur projet de vie, notamment au regard des évolutions sociétales et des attentes en termes de qualité de vie : alimentation saine, services publics (éducation, santé) de proximité, vitalité culturelle, équipements sportifs, désenclavement numérique.... En parallèle, le territoire est confronté au vieillissement

document de travail

de la population avec les problématiques de la dépendance et du maintien à domicile à anticiper en agissant sur les centres- bourgs, leurs fonctionnalités (services, commerces, loisirs) et sur l'accessibilité de l'habitat.

Au-delà de ces défis majeurs, le projet de charte du Pnr des Grands Causses repose sur des défis transversaux :

- Partenariat et co-construction avec les acteurs du territoire, la charte est un contrat signé entre les différentes collectivités membres du syndicat mixte qui construisent et portent les actions
- L'innovation et l'expérimentation,
- La sensibilisation et l'éducation des habitants
- La vision extra-territoriale dans une approche de solidarité et de réciprocité entre milieu rural et aires urbaines

En réponse à ces défis, le projet de territoire de territoire formalisée dans le cadre de la charte s'articule autour de 3 axes stratégiques et 11 orientations :

- *Axe 1 « Protéger »*
 - o *Orientation 1 - Protéger une biodiversité d'exception*
 - o *Orientation 2 Préserver la richesse paysagère*
 - o *Orientation 3 : Sécuriser la ressource en eau*
 - o *Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques*
- *Axe 2 « Aménager »*
 - o *Orientation 5 : Construire un territoire à Energie positive*
 - o *Orientation 6 : Se Déplacer Autrement*
 - o *Orientation 7 : Renforcer la cohésion du territoire*
- *Axe 3 « Développer »*
 - o *Orientation 8 : Accueillir de nouveaux habitants*
 - o *Orientation 9 : Valoriser les ressources économiques locales*
 - o *Orientation 10 : Soutenir l'agriculture*
 - o *Orientation 11 : Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel*

Ce projet de territoire, formalisé par le projet de charte 2022-2037 et porté par le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses, se veut comme un contrat entre les différentes collectivités membres du territoire. C'est sur cette base que l'ensemble des Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses et l'Etat ont souhaité construire le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de charte du Pnr des Grands Causses approuvé en date du

Les orientations stratégiques retenues dans le cadre du CRTE s'appuient sur les orientations et fiches mesures de la charte 2022-2037 du Pnr des Grands Causses et s'articulent autour de 3 axes stratégiques et 11 orientations :

○ Axe 1 « Protéger »

- **Orientation 1 Protéger une biodiversité d'exception** : Le maintien des fonctionnalités écologiques conditionne la santé des milieux naturels et semi-naturels et la vitalité des réservoirs de biodiversité. Le territoire des Grands Causses constitue un vivier de milieux remarquables, certains façonnés par une longue tradition agropastorale, ainsi qu'un refuge pour une faune et une flore protégée et/ou endémiques d'une grande rareté à l'échelle européenne. De cette richesse indéniable, témoigne le déploiement d'un large éventail de dispositifs et outils à vocation écologique : 26 sites Natura 2000, plus de 20 plans nationaux d'actions en faveur d'espèces, inventaires Znieff et Zico, réservoirs biologiques, protection de biotope, espaces naturels sensibles.

La sauvegarde et l'épanouissement de cette biodiversité supposent une politique active de Trame verte et bleue qui préserve ou restaure le fonctionnement des écosystèmes et les continuités/corridors écologiques, avec des démarches Éviter-Réduire-Compenser (ERC) innovantes tels les Paiements pour services environnementaux (PSE) et Sites naturels de compensation (SNC).

Le respect de la Trame verte et bleue doit prévaloir dans tous les projets d'aménagement. Cela nécessite d'enrichir et de partager les inventaires, cartographies et toutes connaissances acquises par le Syndicat mixte et ses partenaires relatives aux milieux écologiques et aux espèces qui leur sont inféodées. Il s'agit également de favoriser une véritable appropriation des enjeux par les décideurs. Démarche qui devra s'étendre, dans une approche de médiation, aux pratiquants d'activités et organisateurs d'événements de pleine nature.

La Trame verte et bleue porte, entre autres, sur les milieux aquatiques et humides qui sont à envisager à l'échelle de leur bassin versant, sur les milieux rocheux et sols nus hébergeant une faune et une flore typiques, sur les espaces ouverts herbacés, sur les corniches des Grands Causses qui contribuent au corridor migratoire des vautours entre Alpes et Pyrénées, sur les milieux boisés dont les forêts matures et anciennes.

Le Syndicat mixte, dans sa démarche de connaissance, devra également œuvrer, avec les acteurs de la biodiversité, à la maîtrise du phénomène des espèces exotiques et envahissantes, qui constituent une menace actuelle pour les équilibres écologiques.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Garantir la vitalité de la trame verte et bleue
- Faune, flore et habitats naturels : une richesse fragile à conserver
- Conserver la fonctionnalité écologique des milieux boisés
- Endiguer la menace des invasives
- Des activités respectueuses de la biodiversité

- **Orientation 2 Préserver la richesse paysagère** : La préservation des paysages du territoire est essentielle au maintien de son identité et à son attractivité. Grands Causses, avant-causses, rougiers et monts : ces entités paysagères coïncident avec les aspirations sociétales à un cadre de vie somptueux et sain. Les paysages sont confrontés à la propagation de la forêt et des broussailles, qui ferment peu à peu les milieux ouverts, à l'artificialisation urbaine et économique, qui les menacent de banalisation, à des projets d'énergies renouvelables nécessitant une emprise foncière ou bâtie. La sauvegarde des paysages et de leurs spécificités est indissociable de la pérennisation de l'activité agricole et des surfaces qui lui sont dédiées. Il en va d'une compréhension de la « fabrique » paysagère : les milieux ouverts, refuges de biodiversité, ont été façonnés et sont maintenus par l'agriculture, spécialement par la tradition du pâturage extensif. Cette orientation n°2 consacre le rôle crucial de l'agropastoralisme dans la préservation des paysages du territoire. Il s'agira par conséquent de stabiliser à 51% la surface affectée au milieu agricole, d'accompagner les exploitants dans l'adoption de pratiques agroécologiques et sylvicoles en lien avec l'adaptation au changement climatique, de proposer des équipements fonctionnels innovants qui soient, aussi, des marqueurs de l'identité agricole dans le paysage.

Les objectifs de qualité paysagère doivent s'imposer à tous les projets d'aménagement. Une attention particulière doit être portée aux patrimoines bâtis vernaculaire et végétal, qui participent de l'organisation du paysage. Le

développement urbain et économique ne doit pas être entravé, mais abordé dans une logique d'encadrement et d'intégration. Encadrement de l'urbanisation et des projets industriels (dont EnR), meilleure intégration des zones d'activités et des bâtiments agricoles existants, résorption des points noirs paysagers. L'Atlas du Syndicat mixte identifie 33 unités paysagères spécifiques : cette orientation vise à prendre en compte leur singularité tout en envisageant leur mutation probable en raison du changement climatique.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Défendre le paysage agropastoral, emblème du territoire
- Protéger l'identité du paysage et du patrimoine
- Favoriser un développement respectueux des spécificités du paysage
- Favoriser une bonne intégration paysagère des aménagements

- **Orientation 3 Sécuriser la ressource en eau** : L'eau constitue une ressource vitale et l'abondance de ses réserves sur le territoire ne doit pas masquer sa fragilité. La porosité du milieu karstique l'expose à des risques de pollution par rejets d'effluents ou infiltration d'hydrocarbures liée à la traversée du Larzac par l'autoroute A75. Le changement climatique et l'eutrophisation sont autant de menaces pesant sur les rivières : menaces de dégradation de la qualité des eaux, d'accentuation de leurs étiages. La protection de la ressource, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et l'optimisation de sa gestion sont aujourd'hui des nécessités impérieuses. La réalisation de ces objectifs repose sur des enjeux de connaissance et de synergie. Connaissance du milieu karstique souterrain d'abord, Connaissance durable du réseau d'eau potable également, dans la perspective d'en augmenter les rendements. Connaissance, par les acteurs du territoire et grâce à un travail de sensibilisation, du fonctionnement écologique des rivières afin de favoriser le respect de leur espace de mobilité, la gestion des boisements et la préservation de la ripisylve, la restauration des zones d'expansion des crues, et de freiner l'urbanisation des milieux humides et lits majeurs des cours d'eau. Synergie, ensuite, entre les structures compétentes pour parachever la protection des captages sur le territoire. Synergie pour une gestion cohérente des milieux humides et aquatiques, envisagée à l'échelle des bassins et sous-bassins versants. Synergie pour l'optimisation des services d'assainissement et la mise en place d'un programme de construction/réhabilitation de stations d'épuration. Synergie avec les habitants du territoire, pour une appropriation par tous de la culture du risque et pour une adaptation collective des usages (agricoles, récréatifs) à l'état de la ressource, par exemple en période d'étiage.

La protection de la ressource en eau requiert enfin une vigilance constante, qui passe par le suivi qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines, la gestion/réhabilitation des bassins de décantation sur l'A75, l'extension du périmètre du Spanc (service public d'assainissement non collectif) pour une maîtrise des effluents et une réduction des rejets polluants dans le milieu naturel.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Eau souterraine : mieux la connaître, mieux la gérer
- Une vraie cohérence de gestion des milieux humides
- Maîtriser les effluents pour protéger le milieu aquatique

Orientation 4 : Valoriser les trésors géologiques : 51 géosites sont inventoriés sur le territoire. Ce patrimoine géologique et paléontologique demeure, à ce jour, inégalement protégé et valorisé. Or sa connaissance approfondie ne pourra qu'affiner la compréhension globale du territoire et de sa formation. Il importe de prendre davantage en compte les géosites dans les documents d'urbanisme et dans les actions de médiation culturelle. L'objectif de cette orientation est de valoriser les géosites et les sites paléontologiques.

- Axe 2 « Aménager »

- **Orientation 5 Construire un territoire à Energie positive** : La stratégie de transition écologique du territoire conjugue une forte réduction des dépenses énergétiques avec une augmentation raisonnée de la production d'énergie renouvelable. La transition écologique suppose une véritable adhésion citoyenne dont le succès de la concertation déployée pour la définition du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) semble déjà présager la réalité. Une démarche active de sensibilisation et d'éducation doit favoriser l'adoption de comportements vertueux et économes par tous les habitants. La rénovation performante des logements et la construction passive doivent être encouragées en lien avec l'adaptation au réchauffement climatique. Les collectivités et établissements publics ont, dans cette dynamique, un devoir d'exemplarité, tant par l'utilisation de matériaux biosourcés pour leurs constructions/rénovations que dans la gestion de l'éclairage public et, plus largement, leurs dépenses de fonctionnement.

Les gisements d'énergie renouvelable ne manquent pas sur le territoire. Ce potentiel ne doit toutefois pas se traduire par des projets industriels irrespectueux des paysages et les dénaturant. L'éolien et le photovoltaïque au sol doivent être scrupuleusement encadrés et restreints à certaines emprises. La petite hydroélectricité ne doit pas entraver l'écoulement des cours d'eau. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques devra s'envisager de préférence en toiture. Les réseaux de chaleur et chaufferies bois, les unités de méthanisation en lien avec l'élevage ovin, la géothermie, sont à encourager.

La construction d'un territoire à énergie positive peut favoriser l'émergence et/ou la consolidation d'une économie en phase avec celui-ci, par exemple par la structuration de la filière écoconstruction et le développement de filières territorialisées (énergie bois...). Les projets d'énergie renouvelable devront s'ouvrir à un financement participatif local : là encore, pour une meilleure implication citoyenne dans la transition écologique.

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- Favoriser les économies d'énergies
- Développer des énergies renouvelables intégrées au territoire

Orientation 6 Se Déplacer Autrement : La dépendance pétrolière du bassin de vie constitue une réelle pesanteur dans la construction d'un territoire à énergie positive. Mais à contrario, elle soulève un formidable défi d'innovation : une expérience de réinvention des mobilités en milieu rural de moyenne montagne. La résorption de l'usage exclusif de la voiture individuelle suppose de déployer des solutions alternatives viables. Il s'agit de conjuguer un réseau de transports collectifs - synchrone avec les usages des habitants (école, travail) - avec des dispositifs de déplacement solidaires (covoiturage, transport à la demande...) encore relativement confidentiels. Ce maillage doit se prolonger, en milieu urbain, par des solutions de mobilités douces et alternatives telles, par exemple, le vélo à assistance électrique.

La performance des mobilités alternatives - et leur adoption par les usagers - est indissociable de leur intégration dans le paysage, urbain en premier lieu. L'aménagement de cheminements piétons et cyclables doit favoriser l'utilisation sécurisée et préférentielle des mobilités douces. Le maillage des solutions de mobilité sur le territoire

devra se traduire, en milieu urbain, par la création de pôles d'échanges multimodaux et, en milieu rural, par une bonne visibilité des dispositifs.

La réinvention des mobilités devra associer les acteurs économiques : en s'attendant à la problématique du transport de marchandises d'une part, en encourageant les entreprises, exploitants agricoles et collectivités à expérimenter les véhicules de demain à carburants écologiques, d'autre part.

Ainsi les nouvelles mobilités peuvent-elles devenir un outil de cohésion sociale, de quiétude urbaine, de revitalisation des services publics (train et car) en milieu rural, ainsi que d'amélioration de la qualité de l'air, au service d'une cohérence de territoire.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Rendre possible les nouvelles mobilités
- Développer des mobilités plurielles

Orientation 7 Renforcer la cohésion du territoire : La construction d'un territoire en harmonie est au cœur de cette orientation :

- par la répartition plus harmonieuse des services et équipements
- par l'aménagement d'un cadre de vie plus harmonieux au sein des centres- bourgs.

L'armature territoriale se fonde sur les 3 pôles urbains de Millau/Creissels, Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye et Sévérac d'Aveyron, autour desquels gravitent des pôles de proximité, maillons intermédiaires entre les centres urbains et les villages. Il apparaît essentiel de consolider cette arborescence, par exemple au moyen de règlements de zonage et d'outils de maîtrise foncière. Le maintien ou la création d'écoles et de services de santé de proximité, l'étoffement de l'offre commerciale en centres-bourgs, la couverture en fibre optique sont autant d'exigences pour l'équilibre du territoire.

Un enjeu majeur du confortement de l'armature territoriale réside dans la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et cœurs de villages. Par la reconquête de la vacance, la valorisation de l'architecture, l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux biosourcés, ainsi que par des solutions innovantes d'accession au logement, les centres anciens doivent redevenir attractifs au même titre que, par exemple, les éco-hameaux.

Les nouvelles formes d'habitat en centre ancien doivent s'accompagner d'une nouvelle manière d'habiter le centre ancien. Il s'agira de repenser les espaces publics par l'aménagement de cheminements doux, de coulées vertes, d'îlots de fraîcheurs, de places apaisantes, dans une approche durable et résiliente au changement climatique. Cette écologie urbaine doit être complétée par une gestion durable des déchets sur le territoire, par exemple à travers l'expérimentation de nouvelles filières de recyclage et de valorisation.

Autant de démarches pour rendre la vie quotidienne dans les centralités plus attractive, au bénéfice de l'armature territoriale toute entière.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Consolider l'armature territoriale
- Aménager des espaces publics résilients
- Favoriser de nouvelles formes urbaines et architecturales pour les Villes et bourgs de demain
- Encourager une gestion exemplaire des déchets

-
-

o Axe 3 « Développer »

- **Orientation 8 Accueillir de nouveaux habitants** : Le regain démographique en sud-Aveyron est une réalité observable depuis plusieurs années. L'aspiration de nombre d'urbains à s'installer au grand air pour une meilleure qualité de vie, aspiration devenue impatience après le confinement lié à la pandémie de Covid-19, peut rejaillir positivement sur le territoire. À la condition que celui-ci augmente son attractivité, tant pour stimuler la venue de nouveaux arrivants que pour favoriser leur installation durable. En complément d'une stratégie de marketing territorial et de démarches de prospection, il apparaît primordial de diffuser une culture de l'accueil sur le territoire. Les nouveaux arrivants doivent être accompagnés dans leur projet de vie, dans une dynamique partenariale qui mobilise pour chacun les structures compétentes, dont le tissu économique. La stratégie d'attractivité du territoire doit donner lieu à des initiatives innovantes, telle la diffusion du télétravail, l'élaboration d'un projet de santé territorial, la mutualisation d'équipements culturels et sportifs, la mise en place de solutions de services itinérantes, ou encore de nouvelles formes de commerces multi-services et de bistrot de pays. Ceci dans le cadre ou en complément du maillage territorial relatif à l'orientation n°7.

La culture de l'accueil va de pair avec l'accueil de la culture en tous lieux du territoire. Il faudra veiller à l'équité sociale et géographique en ce domaine et déployer des programmations décentralisées dans l'espace - auprès des villages les plus isolés - et dans le temps - en-dehors de la saison estivale. Le soutien aux acteurs culturels professionnels installés sur le territoire et l'organisation de résidences de création en dialogue avec les ressources locales et en réinterprétation de celles-ci participeront aussi de la dynamique territoriale. La culture comme vecteur de vitalité et d'intégration durable des nouveaux arrivants.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- o Développer une vie culturelle inventive et solidaire
- o Favoriser l'installation durable de nouveaux arrivants
- o Renforcer l'accès de tous aux services et équipements

- **Orientation 9 Valoriser les ressources économiques locales** : De la plus fameuse d'entre elles, l'AOP Roquefort ancrée dans son rayon de production, à celle tout juste émergente des réseaux de chaleur biomasse, le territoire peut conforter ou développer plusieurs filières pleinement territorialisées. La valorisation locale des cuirs et peaux, de la pierre à bâtir, de la forêt-bois, des sources thermales, des sports de pleine nature, des métiers d'artisanat d'art, de la viticulture et des circuits courts d'alimentation, mais encore des décors naturels du territoire par l'accueil de tournages écoresponsables, constitue un champ des possibles pour la structuration de filières innovantes à l'échelle du territoire. De semblables filières peuvent favoriser la création d'emplois non délocalisables, consolidant et sécurisant davantage l'économie territoriale. Vertueuses, elles contribuent à la réduction de l'empreinte carbone et valorisent les ressources locales dans le respect des paysages et des écosystèmes. Elles s'accordent également avec les notions d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire. La structuration de filières territorialisées nécessite, selon les cas, d'étudier leur viabilité, de réactiver des gisements, d'organiser la gestion durable des ressources. Tel est le cas par exemple des carrières de pierres à bâtir, filière d'autant plus précieuse qu'elle trouve un débouché dans des chantiers de construction et de restauration en symbiose avec le paysage et l'architecture traditionnelle. Tel est le cas également du bois, dont la valorisation à travers des réseaux de chaleur, de l'écoconstruction ou du mobilier doit favoriser en amont une gestion concertée, durable et sylvicole,

du milieu forestier sur l'ensemble du territoire. Tel est le cas, encore, des sources des monts de Lacaune dont le potentiel d'exploitation géothermique doit être évalué.

Des initiatives devront être engagées, dans une dynamique partenariale, pour l'animation et la montée en puissance des filières émergentes du territoire : chantiers-pilotes, couveuse, expérimentations, sensibilisation du public.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Développer une économie territoriale et durable
- Favoriser la valorisation du thermalisme et de la filière pierre
- Développer la filière bois respectueuse de la ressource forestière et engagée dans la transition écologique

Orientation 10 Soutenir l'agriculture L'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations sont deux enjeux qui attendent le milieu agricole local d'une manière imminente. L'agriculture du territoire gravite autour de la filière fromagère AOP Roquefort tout en se diversifiant : production fermière, arboriculture et viticulture, maraîchage bio... Il est essentiel de l'aider à négocier ces moments-charnières, tant elle participe de l'identité du territoire. La résilience du monde agricole au réchauffement climatique suppose l'adoption progressive de l'agroécologie. Il s'agit d'inciter et d'accompagner les exploitants dans un changement progressif de pratiques, et d'échanges de savoirs. La transmission, autre gage de la pérennisation de l'activité, doit être abordée à l'échelle du territoire entier, à travers des documents de planification sanctuarisant la proportion de la surface agricole utile. Des solutions pour faciliter la reprise des exploitations doivent être déployées, y compris des formes expérimentales de portage de foncier ou de partage de fermes, dans le prolongement des innovations sociales et économiques nées de la lutte du Larzac.

Le soutien à l'économie agricole passe également par la structuration des filières en circuits courts, définie par un Projet alimentaire de territoire qui vise à la relocalisation de l'alimentation par, notamment, l'approvisionnement en produits locaux des restaurations collectives et des commerces, dans une approche croisée de diversification de l'agriculture, de cohésion sociale, de valorisation du bien manger et des pratiques agricoles vertueuses. La mise en place d'outils collectifs de transformation ou de logistique est une modalité possible d'accompagnement de cette structuration.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Favoriser le développement d'une agriculture qui cultive la transition écologique
- Encourager une stratégie foncière agricole intégrée et partagée
- Valoriser une alimentation saine et locale

Orientation 11 Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel : Un patrimoine vivant, un patrimoine à vivre : tel est le leitmotiv de cette orientation. Il s'agit de moderniser les approches patrimoniale et touristique sur un territoire qui, des villages templiers hospitaliers au Viaduc de Millau en passant par la cité de Roquefort Sylvanès et les Gorges du Tarn possède un véritable rayonnement. Le patrimoine de ce territoire doit s'envisager sous tous ses aspects : historique bien entendu, mais également paysager, industriel, vernaculaire et immatériel. Il apparaît essentiel d'étoffer la connaissance de ces patrimoines, tant au moyen d'une démarche d'inventaire commun que, par exemple, de la collecte de témoignages. L'approche vivante du patrimoine historique suppose, parallèlement, de favoriser la réactualisation des savoirs et leur partage auprès du public. Un enjeu touristique portera sur la valorisation du patrimoine et de permettre le développement d'un tourisme Expérientiel. Le territoire constitue un vivier d'activités de pleine nature - de la randonnée, en premier lieu, au vol libre, du canoë-kayak à l'escalade - qui toutes sont une manière de vivre, dans une forme d'immersion, le patrimoine paysager. L'enjeu aujourd'hui est de positionner le territoire comme destination d'excellence pour la pleine nature et les sports

outdoor, notamment par la fédération des acteurs, la création et l'entretien d'équipements, la promotion de la randonnée et de l'itinérance.

Vivre le patrimoine, c'est enfin le respecter et le valoriser au sein d'un environnement touristique écoresponsable. Il s'agira, tant dans le domaine des hébergements qu'en matière d'activités de nature et de sensibilisation des usagers, de faire entrer le territoire dans un écotourisme d'ores et déjà en adéquation avec ses valeurs.

Les objectifs stratégiques de cette orientation sont :

- Faire de la valorisation des patrimoines le socle de tout projet touristique
- Renforcer la destination d'excellence pour la pleine nature
- Développer une approche créative du tourisme culturel et patrimonial
- Encourager un tourisme écoresponsable et solidaire



Ces orientations et objectifs stratégiques sont issues du Projet de Charte 2022-2023 du Pnr des Grands Causses jointe en annexe 1.

document de travail

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Sont notamment recensés par les signataires :

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
 - Accompagnement des territoires et de la ruralité : Action cœur de ville, Petite Ville de Demain

- Les contrats de l’Etat transversaux
 - Le programme Action Coeur de ville engagé sur la commune de Millau et la Communauté de Commune Millau Grands Causses
 - Le programme Petite Ville de demain engagé sur la Commune de Saint Affrique et la Communauté de Commune Saint Affricain Roquefort 7 Vallons
 - Le contrat de ruralité arrivé à terme au 31 décembre 2020,
 - Les conventions territoriales globales sur les communautés de communes de Larzac vallée, Monst Rance Rougiers....
 - Le Projet Alimentaire de Territoire

- Les contrats et conventions passés avec les agences et établissements de l’Etat :
 - Le Contrat Local de Santé signé entre le Pnr des Grands Causses et l’Agence régionale de santé,
 - Le Contrat d’Objectifs Territorial (COT) signé entre le Pnr des Grands Causses et l’ADEME,
 - La convention d’OPAH-RU signée entre la CC Millau Grands Causses

- Les Appels à Projet nationaux
 - AAP Pôle de Pleine Nature Massif Central dans le cadre de la Convention Massif Central
 - AAP « Relever le défi démographique » dans le cadre de la Convention Massif Central
 - AAP Grandes Itinérances du Massif Central dans le cadre de la Convention de Massif
 - L’AAP A Velo 2 avec l’ADEME
 - L’AAP Restauration de la Biodiversité avec la DREAL Occitanie

4.2. Articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux

Les politiques contractuelles et programmes territoriaux se sont multipliés ces dernières années entre l’Etat et les collectivités, et entre les différents niveaux de collectivités, et le SM du PNR des Grands Causses est signataire de plusieurs contrats à l’échelle de son territoire :

- Le Contrat Territorial Occitanie Grands Lézérou qui s’inscrit dans le cadre des politiques contractuelles régionales pour la période 2018-2021 dont les objectifs sont :
 - Agir pour l’**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance** et l’**emploi** dans chacun des territoires,
 - Favoriser les coopérations entre territoires (regroupement d’EPCI autour de projets communs, projets structurants, mutualisations),
 - Mobiliser dans le cadre d’un Contrat unique tous les dispositifs de la Région (contrat unique)

- S'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de routes sur mesure »
- Le contrat Territorial Occitanie décline également sur le territoire en
 - 9 Contrats Bourg Centre – 7 validés et 2 en projets
 - 2 Contrats Grands Site Occitanie : Millau Roquefort Sylvanès et Gorges du Tarn
 Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur la période 2018-2021 mise en œuvre dans le cadre de programmes opérationnels
 Le contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lévézou et les Contrats Bourg Centre et Grands Site sont consignés par la Région Occitanie, Le Département de l'Aveyron, le SM du Pnr des Grands Causses et l'ensemble des Collectivités du Territoire Concernées
- La Convention GAL LEADER Grands Causses Lévézou portée par le Pnr des Grands Causses
- Le Contrat Spécifique entre le Pnr des Grands Causses et le Conseil régional Occitanie

4.3. Le Programme d'Action

Les actions du CRTE sont listées dans un Programme pluriannuel d'Action (Annexe 3.1) qui détaille :

- L'orientation stratégique du Projet
- Le Maître d'ouvrage
- La localisation
- L'intitulé et un descriptif rapide du projet
- Le calendrier prévisionnel et l'état d'avancement
- Le chiffrage prévisionnel
- Le plan de financement
- Les partenaires techniques et financiers du projet
- Les indicateurs de suivi et de résultat
- Les éléments à porter à connaissance (autorisation d'urbanisme)

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat dans le cadre d'un programme pluriannuel d'action. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, le programme pluriannuel d'actions et les projets et actions en maturation seront validés au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses porte des démarches stratégiques et structurantes sur un périmètre qui dépasse les limites du CRTE « Grands Causses ». Il s'agit de projets s'inscrivant dans des logiques régionales et/ou nationales

- Pôle de pleine nature Massif Central – Comité de Massif Central / Périmètre PNRGC + PETR Lévézou
- Itinérance Gorges et Vallées du Tarn – Comité de Massif Central / Périmètre PNRGC + CC Lozère et Tarn
- Attractivité – Comité de Massif Central – Périmètre PNRGC
- Projet Alimentaire de Territoire – Draaf Occitanie – Périmètre PNRGC + PETR Lévézou
- Contrat local de Santé – ARS Occitanie – Périmètre PNRGC
- Fonds Tourisme Durable – ADEME – Périmètre PNRGC + PETR Levezou
- Contrat Grand Site Occitanie – Région occitanie - Périmètre PNRGC + PETR Levezou
- Contrats Bourg Centre Occitanie – Région occitanie - Périmètre PNRGC + PETR Levezou

Dans le cadre de ces actions stratégique le Pnr des Grands Causses mobilise son ingénierie dans l'accompagnement des projets et des maîtres d'ouvrages.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de mobiliser et de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE, ainsi qu'accompagner les collectivités porteuses de projet sur le territoire. Le SM du Parc naturel régional des Grands Causses dispose d'une équipe d'ingénierie dont les compétences portent notamment sur les thématiques suivantes :

- Prévention des inondations et gestion des risques,
- Soutien à l'économie de proximité et à l'accueil de nouveaux arrivants,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,
- Développement des mobilités durables
- Requalification des Bourgs Centrés et planification
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels
- Préservation de la qualité de l'eau

Pour compléter cette ingénierie, le territoire du PNR des Grands Causses a signé le 30 septembre avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial qui permettra de renforcer l'appui en ingénierie du PNR auprès des collectivités du territoire sur les thématiques de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont dorénavant l'offre financière principale de l'Agence pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire). Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pnr des Grands Causses assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés

dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME qui a conventionné avec le Pnr des Grands Causse un Contrat d'Objectif Territorial sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région (si signataire)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département (si signataire)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la

décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Opérateur public X

Détail de l'intervention

6-6-2. Opérateur public Y

Détail de l'intervention

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Une phase de concertation des citoyens et des acteurs socio-économiques a été engagée dans le cadre de la phase de révision de la Charte du Parc. Cette phase de concertation s'est prolongée par une phase de co-construction avec l'ensemble des partenaires publics et privés du territoire pour construire le projet de territoire et la Charte 2022-2027 du Pnr des Grands Causses.

Par ailleurs, les statuts de la nouvelle Charte du Pnr des Grands Causses prévoient la création d'un conseil de développement qui pourraient être mobilisé également dans le cadre du CRTE et du futur Contrat Territorial Régional.

6.8. Programme opérationnel pluriannuel et maquette financière

Une maquette financière annuelle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

Des crédits du plan France relance ;

Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à

la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du Bureau du Pnr des Grands Causses, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pnr des Grands Causses. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services des signataires du contrat et de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront ceux déjà retenus dans le cadre de l'évaluation du Projet de Charte 2022-2037 du Pnr des Grands causses.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de XXX.

Signé à xxxx le xxx

document de travail

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Charte du Pnr des Grands Causses

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 2-1 Programmation Opérationnelle Pluriannuelle
- 2-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 2-3 Indicateurs de suivi issus du Projet de Charte

document de travail

Délibération PNRGC n° 2021-095 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Projet alimentaire territorial

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte du projet

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une vingtaine d'actions en cours.

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR :

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts.
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire.
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses vient d'être nommé lauréat de l'Appel à projet « Consolidation des projets alimentaires territoriaux" (Mesure 13 Volet B du plan de relance). Le Projet Alimentaire Territorial se décline en un programme de 32 actions portées par le Pnr des Grands Causses associé à 15 partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

- AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »
- AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

Plan de financement du Projet

Montant des dépenses éligibles retenues 507 260 €
Montant de la subvention attribuée : 293 937 € (58%)

Le Parc naturel régional des Grands Causses assure la coordination du projet et conventionnera avec les différents partenaires et porteurs de projet pour reverser la part de financement correspondante aux actions réalisées.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide la candidature du territoire à l'Appel à projet du PAT, et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
RICHARD FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



Produire et manger local



Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou 2021-2024

Bien Manger Localement

Bien Produire Localement

1. Introduction

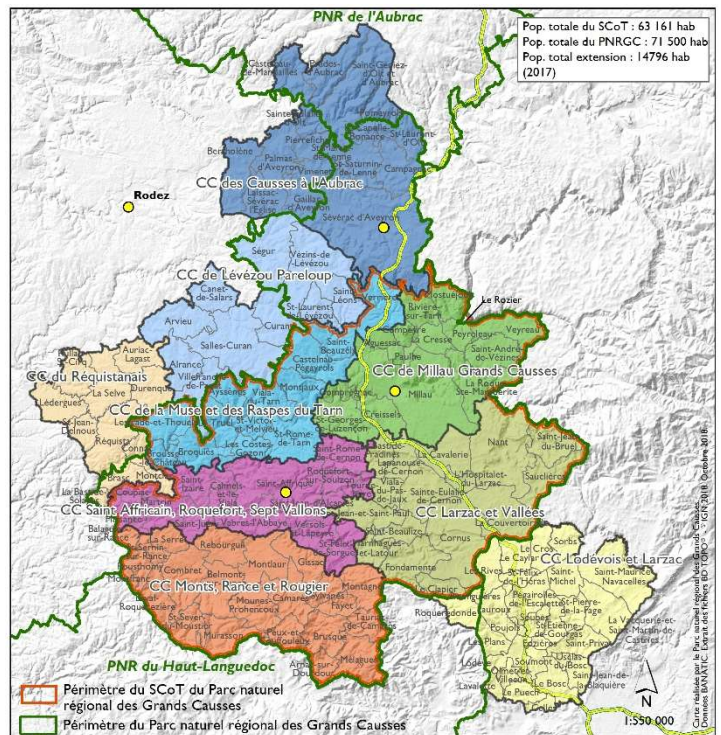
1.1. Présentation du PNR des Grands Causses

Le territoire du PNR des Grands Causses

Le périmètre classé PNR comprend 93 communes et 7 communautés de Communes sur une surface de 326 000 ha et près de 70 000 habitants.

Un projet d'extension du périmètre est en cours avec l'intégration de la CC du Lodévois Larzac (+14 000 hab, +26 communes et + 52 630 ha).

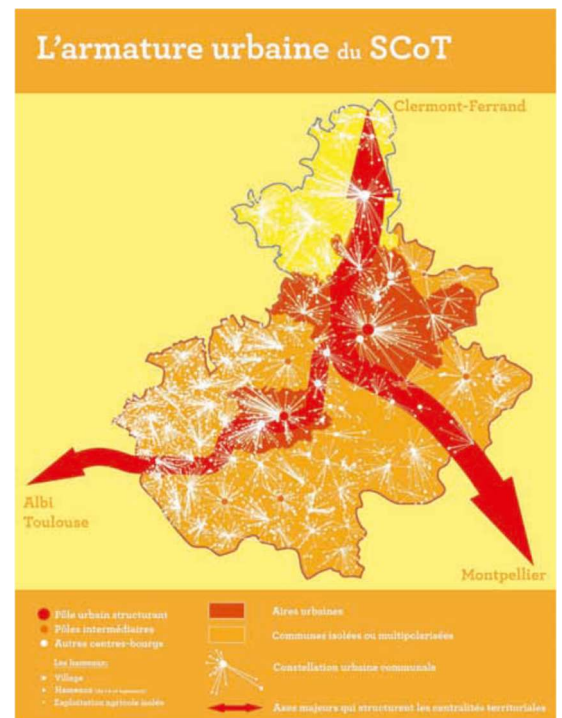
Le syndicat mixte du PNR GC se compose des membres suivants : Région Occitanie, Département de l'Aveyron, les 7 communautés de communes et les 93 communes de son périmètre actuel. Chaque membre participe à l'équilibre du budget de fonctionnement du syndicat mixte : 46% par la Région Occitanie, 38% par le Département de l'Aveyron et 16 % par les Communes et les Communautés de Communes.



A la pointe sud du Massif central, le Parc naturel régional des Grands Causses est le lieu de rencontre de trois climats : méditerranéen, montagnard et océanique. Irrigué par le Tarn et ses affluents, parcouru par le vent d'autan et la tramontane, parsemé de forêts, riche de sa tradition agropastorale, il constitue également un fort gisement d'énergies renouvelables. Territoire de milieu rural, il devient de plus en plus attractif pour de nouveaux habitants en quête de modes de vie plus apaisés, de solutions alternatives à la pression urbaine. Mosaïque de reliefs (de canyons en plaines alluviales, d'avant causses en massifs hercyniens), le territoire connaît aussi les problématiques de la moyenne montagne : la faible densité de l'habitat, l'importance des trajets domicile-travail, avec la forte dépendance pétrolière que cela suppose.

L'organisation territoriale du sud-Aveyron se fonde sur :

- deux pôles urbains structurants, Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, où se concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements
- deux axes importants de communication : l'autoroute A75, qui traverse le territoire du nord au sud, et la D992/999, transversale est-ouest dont les communes riveraines connaissent une forte dynamique et bénéficient directement des pôles urbains
- des communes intermédiaires, qui fonctionnent comme « pôles de proximité » : par exemple Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance ou encore Saint-Rome-de-Tarn
- des communes isolées, soucieuses de préserver un niveau de services d'ultraproximité pour stabiliser leur population
- de nombreux hameaux (toutes les communes, pôles urbains inclus, en possèdent), souvent déconnectés de la matrice territoriale.



Le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses

Les 5 missions d'un Parc naturel régional sont :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

Par délégation des collectivités locales, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses dispose des compétences :

Schéma de Cohérence de Territorial (SCoT)

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Administrativement, le Syndicat mixte du Parc est administré par un Conseil Syndical et un Bureau Syndical composé de 9 élus (1 Président, 5 Vice-Présidents et 3 représentants) tous élus localement (Maires, Présidents ou VP de CC) avec un représentant de chaque communauté de communes qui compose le périmètre du PNR GC.

Le PNR GC de part ces missions définies par le code de l'environnement est organisé suivant 4 pôles :

- le pôle Direction-administration, 8 personnes dont un chargé de communication ;
- le pôle Ressources naturelles et Biodiversité, 12 personnes sur les domaines de la ressource en eau, de la prévention des risques, de la trame verte et bleue, de la gestion faune et flore, de la gestion contrat de rivière, du Spanc ;
- le pôle Développement territorial, 9 personnes sur les domaines de la gestion financière, des contrats régional et européen, du tourisme, de la culture, de l'entretien de l'espace rural, de l'attractivité ;
- le pôle Aménagement Paysage et Évaluation, 8 personnes sur les domaines de l'aménagement, du SCoT, de l'urbanisme et du paysage, du SIG, de l'énergie et de la mobilité.

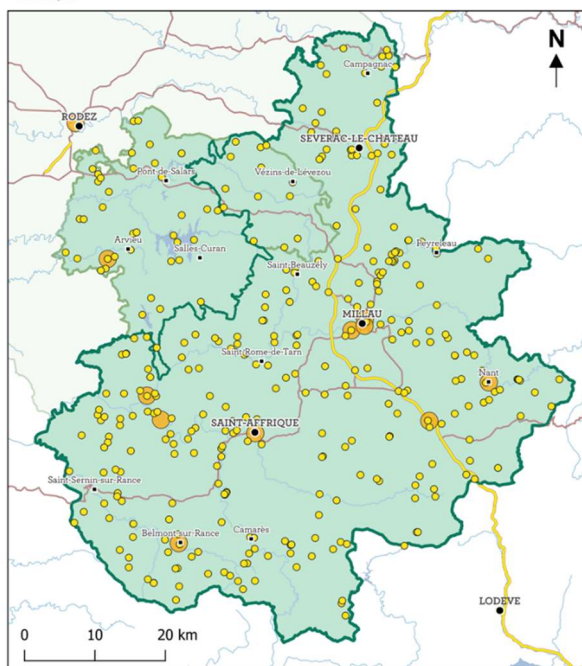
1.2. L'agriculture Sud Aveyronnaise

L'économie sud-Aveyronnaise s'appuie sur un pilier essentiel : l'agriculture et l'agro-alimentaire, incarnée par la filière fromagère d'AOC Roquefort. Le territoire recèle une agriculture forte et se révèle être un véritable laboratoire rural. Depuis 30 ans, le sud-Aveyron mène des expériences agricoles et les paysans ont fait preuve de grandes innovations sociales et économiques, notamment à travers la mise en place de circuits courts, l'organisation de la vente directe ou la création d'outils économiques innovants. Aujourd'hui ce sont plus de 300 producteurs en circuits courts qui sont installés sur le territoire.

L'agriculture, qui est un pilier de l'économie territoriale, se caractérise par une baisse du nombre d'exploitations depuis 2007 (-3%). Dans le même temps la démographie des chefs d'exploitation montre un vieillissement qui soulève l'enjeu de la transmission. La surface agricole utile (SAU) se maintient sur le territoire. Par ailleurs, l'agriculture fait face à un enjeu majeur : l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.



Producteurs en circuits courts
(au 08/12/2020)



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_095-DE
Reçu le 07/12/2021

Périmètres
 PNR des Grands Causses
 PETR du Lévézou
 Projet Alimentaire de Territoire
 Producteurs en circuits courts (tout ou partie)
 Groupements de producteurs

Sur le territoire du Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou on compte aujourd'hui plus de 350 producteurs en circuits courts.

L'image de l'agriculture du territoire est positive, avec 60% des 1 800 exploitations du territoire qui s'inscrivent dans une production sous signe officiel de qualité (AOP Roquefort notamment), plus de 15% des exploitations en circuits courts et près de 10% en agriculture biologique. La consultation citoyenne régionale menée en 2018 a montré l'attachement de la population à l'agriculture et à la production locale (78 % souhaitent soutenir davantage la vente de proximité) et 74% souhaitent soutenir les agriculteurs dans leur volonté de modifier leurs pratiques)

Le contexte de crise mondiale lié au COVID-19 met en relief les problématiques d'approvisionnement dans un système globalisé et renforce la nécessité de relocalisation dans tous les domaines d'activités. La crise du COVID 19 met également en exergue l'aspiration sociétale pour une alimentation plus saine et surtout plus locale. La qualité des productions et des produits, l'identité agricole du territoire et ses valeurs, la biodiversité et la qualité paysages marqués par les pratiques agricoles ... sont des éléments à valoriser.

1.3. Historique de la démarche alimentaire territoriale

Dès 2009, une démarche "circuits courts alimentaires" menée par le Parc des Grands Causses et la Chambre d'Agriculture a permis l'émergence de projets sur le territoire comme l'émergence d'une couveuse maraîchère à Saint Affrique, des ateliers de découpe et magasins de producteurs ainsi qu'une première démarche d'approvisionnement de la restauration collective.

En 2012, le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » pour son projet « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses », les objectifs étaient de :

- Connaître les expériences et les acteurs concernés et d'établir un diagnostic des différentes expériences menées. Un état des lieux des initiatives locales concernant les produits locaux et les circuits de proximité a été réalisé ainsi qu'une enquête auprès de producteurs permettant de dégager des tendances quant aux perceptions, attentes et freins des producteurs. Une table ronde de consommateurs a permis de cerner les freins à la consommation en circuits courts et les attentes vis-à-vis du Parc
- Elaborer un programme d'actions, réalisé partiellement, avec par exemple l'organisation d'un speed meeting pour favoriser la rencontre producteurs / acheteurs (restaurateurs) et développer la commercialisation des produits.

C'est sur la base de ce diagnostic et dans le cadre de la poursuite des actions engagées en lien avec la chambre d'agriculture que le PNR des Grands Causse a construit le Projet Alimentaire de Territoire Grands Causses Lévézou 2019 – 2021 sur un territoire élargi s'appuyant sur une gouvernance transversale de l'ensemble des acteurs du territoire, animée particulièrement par trois partenaires locaux très impliqués dans ce domaine :

- La chambre d'Agriculture, partenaire historique du Parc qui travaille notamment sur la structuration des filières,

- Les Loco-Motivés qui ont répondu au précédent AAP avec un projet de SALT axé sur le développement de filières agricoles locales, d'actions d'éducation à l'alimentation et de communication,
- L'Apaba (Groupement des Agriculteurs Biologique) travaille sur l'ensemble du département et notamment sur des actions de structuration de filières et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur l'alimentation

Au-delà de ces 4 partenaires qui forme le noyau dur du projet, Le partenariat élargi à tous les acteurs locaux de l'alimentation qui participent à la gouvernance du projet (ETAT, Région, Département, collectivités, chef de restaurations collectives, EPHAD, associations de producteurs, entreprises agroalimentaires, syndicats, consulaires, établissements de formation et établissements scolaires, associations de consommateurs, CPIE, services de transports et logistique, La Poste...). L'objectif est de construire une gouvernance alimentaire locale sur le long terme.

Le projet alimentaire du territoire, a permis de mettre en synergie tous les acteurs qui ont su innover, répondre aux attentes des consommateurs et s'adapter au changement climatique.



1



2



3



4



5



6

- 1 – Sensibilisation des Scolaires
- 2- Table Ronde Logistique
- 3- Webinaires Professionnels
- 4- Diagnostic Cuisines Collectives
- 5- Guide Méthodologique Circuits Courts
- 6- Site Marchand « drive fermier »

1.4. Un projet de territoire

L'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations sont deux enjeux qui attendent le milieu agricole local d'une manière imminente. L'agriculture du territoire gravite autour de la filière fromagère AOP Roquefort tout en se diversifiant : production fermière, arboriculture et viticulture, maraîchage bio...

Le projet de Charte 2022 – 2037 en cours de validation affiche comme orientation le soutien à l'agriculture du territoire articulé autour de 3 mesures :



◆ MESURE 31

Une agriculture qui cultive la transition écologique



◆ MESURE 32

Une stratégie foncière agricole intégrée et partagée



◆ MESURE 33

Valoriser une alimentation saine et locale

La mesure 33 entend « Valoriser une alimentation saine et locale » en fixant les objectifs opérationnels suivants :

Renforcer l'attractivité des circuits courts auprès de la Profession Agricole

Développer un approvisionnement local durable toute l'année

Valoriser les pratiques agricoles vertueuses et les productions du territoire

Créer les conditions de pérennité du cahier des charges de l'AOP Roquefort

Valoriser le Bien Manger et le manger Local

Tisser des liens avec le milieu économique pour une meilleure connaissance des produits emblématiques locaux

Le Projet Alimentaire de Territoire a pour vocation de fédérer les acteurs locaux de l'alimentation et d'inscrire les projets et initiatives locales dans une démarche transversale de développement intégrant alimentation, santé, mobilité, aménagement ...



Le PNR des Grands Causses porte un certain nombre de projets stratégiques à l'échelle du territoire comme le SCOT, le PCAET, le Contrat Territorial Occitanie, la Convention LEADER, le Pôle de Pleine Nature Massif Central et bientôt le Contrat Local de Santé. Le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a naturellement été sollicité par les acteurs du Territoire pour porter le Projet Alimentaire de Territoire qui s'inscrit au cœur de la stratégie de développement partagée du territoire

1.5. Un réseau de partenaires sur périmètre large

PROJET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LÉVÉZOU

Périmètre PAT

109 communes /8 Intercommunalités
81 800 habitants

Territoire AOC Roquefort, l'agriculture et
l'agroalimentaire pilier essentiel de
l'économie du territoire

Périmètre SCOTs + LEADER + Contrat Territorial
Occitanie + GSO +PCAET+ PPN



Le PAT porte sur le périmètre du PNR des Grands Causses élargi au territoire du PÉTR Lézou. Cet ensemble géographique partage les mêmes réalités socio-économiques :

- Diminution puis stabilisation de la population
- Evolution de la population portée par le solde migratoire
- Près d'1/4 des habitants ont plus de 65 ans
- Un coefficient jeunesse inférieur à 0,8

Sur ce périmètre élargit les deux territoires ont engagé des coopérations avec notamment plusieurs contrats co-portés : Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron et Convention LEADER Grands Causses Lézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement. Sur ce même périmètre le Syndicat Mixte porte également des projets structurants le Pôle de Pleine Nature Massif Central, le Projet France Mobilité, l'AMI « Tourisme Durable » de l'ADEME et le PAT « Grands Causses Lézou » lauréat de l'appel à projet national 2018-2019.

La gouvernance du Projet Alimentaire de territoire est existante et associe l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire :

- Partenaires institutionnels : Pnr, CC, Communes Département, Région, DRAAF
- Chambres consulaires
- 350 producteurs en circuits courts / 8 collectifs de producteurs
- Etablissements de Restauration Collective
- Réseaux Logistiques et de transports
- Cpie et associations d'EEDD
- Associations de consommateurs
- Syndicats professionnels
- Organismes de formation et Etablissements scolaires
- Professionnels de la restauration et de la transformation
- Offices de Tourisme
- Entreprises

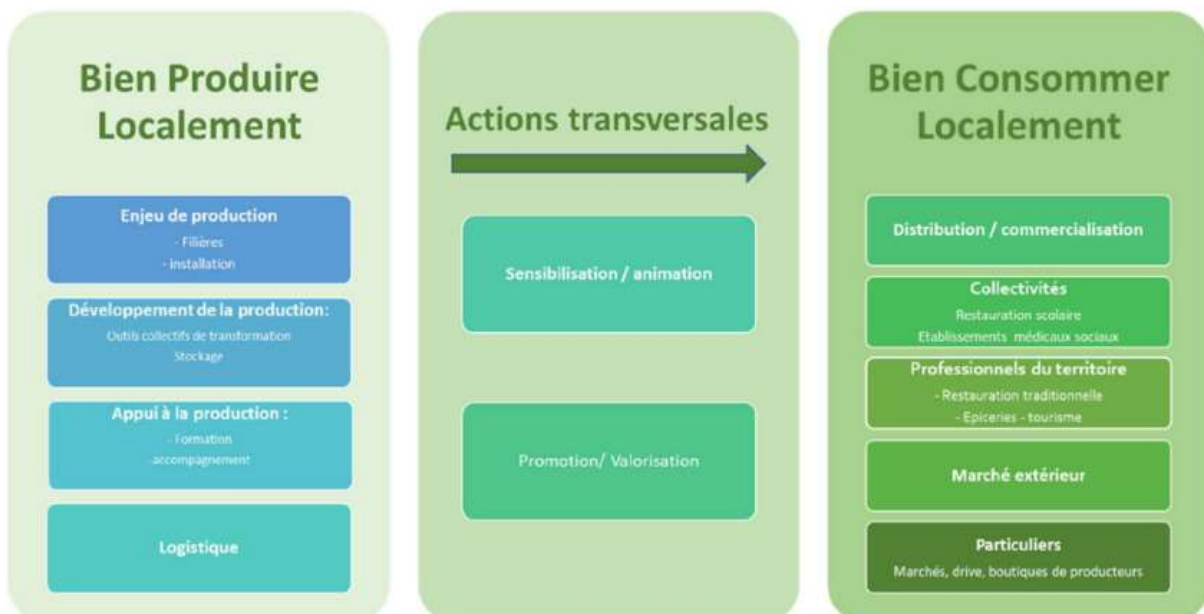
1.6. Une Stratégie Alimentaire Locale Transversale

Dans la poursuite de la phase d'émergence du PAT qui a permis de structurer une gouvernance alimentaire locale, l'objectif du territoire est d'engager une véritable stratégie alimentaire locale qui s'inscrit dans le projet de territoire, la Charte 2022-2037 du Pnr des Grands Causses, et articulé autour des enjeux suivants :

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales à l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Une stratégie alimentaire locale transversale du Producteur au Consommateur transversale structurée autour de 2 axes stratégiques majeurs :

- Accompagner le « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- Favoriser le « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »



2. Acteurs s'engageant dans le projet

L'ensemble des partenaires suivants sont porteurs d'actions et bénéficiaires d'une aide dans le cadre du Projet

PNR Grands Causses

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Association APABA 12

Commune de severac d'aveyron

ADDEAR

Association Terres de lien

Association Clic à la ferme

Association Jardin du Chayran

Association Paysan bio d'aveyron

SAS Les eleveurs du rougiers

Association les Locomotivés

Association les Lococonfinés

ste de production

Association CPIE du Rouergue

Etablissement Institut de Recherche et Développement

Etablissement Scolaire du College st michel

Ville de millau

Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons

Mais le partenariat autour du projet est plus large avec une gouvernance du Projet Alimentaire de territoire d'ores et déjà existante et associant l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire :

- Partenaires institutionnels : Pnr, CC, Communes Département, Région, DRAAF
- Chambres consulaires
- 350 producteurs en circuits courts / 8 collectifs de producteurs
- Etablissements de Restauration Collective
- Réseaux Logistiques et de transports
- Cpie et associations d'EEDD

- Associations de consommateurs
- Syndicats professionnels
- Organismes de formation et Etablissements scolaires
- Professionnels de la restauration et de la transformation
- Offices de Tourisme
- Entreprises

3. Réalisation et mise en œuvre

(voir fiches projets détaillées en annexe 1)

Axe 1 BIEN PRODUIRE LOCALEMENT

1. Groupe d'Action 1 - Accompagner la structuration de la production locale

1.1. Objectif opérationnel 1 - Structurer les filières en circuits courts :

1.1.1. Développement de filières par l'accompagnement à la mise en œuvre d'outils de transformation (poursuite projet Camarès) – CDA12

L'objectif de cette action est le développement d'une filière volaille notamment pour l'approvisionnement des unités de restauration collective sur le territoire en lien avec la réflexion sur la création d'un abattoir / atelier de découpe de volaille. L'action prévoit l'accompagnement à l'émergence d'un groupe de producteurs.

1.1.2. Accompagnement des producteurs pour la qualité et la pérennité des livraisons en restauration (collective et professionnelle : qualité produits, planification,) - APABA

L'objectif de cette action est l'accompagnement de groupe de producteurs à proposer une offre spécifique à la restauration collective (poursuite action PAT 2019-2021).

Action collective qui concerne tous les groupements de producteurs du territoire

1.1.3. Projet « Vallée Verte » (HORS FINANCEMENT - AAP Plan Paysage) - PNRGC

Des arboriculteurs de la vallée du Tarn souhaitent se convertir en « BIO » (notamment pour lutter contre la mouche Suzuki avec la mise en place de filet de protection sur les vergers). Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la ZAP de la vallée du Tarn dont l'objectif principal est de pérenniser l'espace agricole en établissant une servitude sur ces terres, mais aussi d'encadrer le développement urbain, touristique, en limitant les conflits d'usage entre les arboriculteurs, les vigneron et les autres usagers. L'objectif de cette action est de d'accompagner les acteurs du territoire vers un concept de « **Vallée Verte** », qui intégrerait d'autres principes (santé, biodiversité, ressource en eau...) associés à d'autres secteurs d'activités (alimentation, tourisme...),

1.2. Favoriser l'installation

1.2.1. Projet installation maraicher Séverac d'Aveyron – Commune de Séverac d'Aveyron

La commune de Sévérac d'Aveyron a pour projet de développer une filière agroalimentaire locale en 3 volets : Favoriser l'installation de maraichers, développer un atelier de découpe en partenariat avec un groupement d'éleveurs locaux et remettre en fonctionnement la cuisine de l'EHPAD pour la fourniture des repas y compris en livraison à domicile en s'appuyant sur l'approvisionnement local.

Le projet d'installation de maraicher se base sur une étude conjointe PNRGC/APABA pour identifier les terres « maraichables » sur la commune complétée d'une mission de l'ADDEAR et de Terres de lien pour aider à l'installation des porteurs de projets.

1.2.2. Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses – Association ADDEAR

Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses via l'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs.

Action collective qui concerne tout le territoire

1.2.3. Faire pousser des fermes : le foncier au cœur de la relocalisation alimentaire – Association Terre de Liens

Les objectifs du projet sont les suivants :

- contribuer au déploiement des projets d'installation agricole et alimentaire par l'entrée foncière
- sensibiliser les collectivités à l'accessibilité au foncier agricole à de nouveaux projets agricoles et alimentaires
- favoriser l'accueil et l'accompagnement du volet foncier des nouveaux projets agricoles
- mobiliser les acteurs territoriaux (dont filières et citoyens) sur la question du foncier agricole et de la transmission

Action collective qui concerne l'ensemble du territoire

1.2.4. Déploiement de l'outil Vigie Foncier SAFER - PNRGC

Le PNRGC en convention avec la SAFER et les CC du territoire souhaite se doter de l'outil « vigie foncier dans la perspective de réaliser du stockage foncier et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

2. Développer la production locale

2.1. Développer des outils collectifs de production et de stockage

2.1.1. L'espace-test agricole La Combe de Saint-Affrique : un appui à l'émergence d'actifs agricoles (mat) CC ST Affricain Roquefort 7 vallons

Dans le cadre du développement de l'Espace Test Agricole « La couveuse Maraichère » la CC du St Affricain Roquefort 7 Vallons souhaite construire un bâtiment et installer des équipements de stockage (chambre froide et courgerie)

2.1.2. Plateforme de stockage – Association Les locos Motivés (HORS FINANCEMENT)

2.2. Développer des outils collectifs de transformation

2.2.1. Appui au développement d'outils de transformation (légumerie surgélation) pour approvisionnement des restaurations collectives - PNRGC

Le PNRGC a pour objectif d'étudier la faisabilité d'un outil de transformation et de surgélation des surplus de production des maraichers en période estivale (fonctionnement des cuisines centrales ralenti) pour le stockage et l'utilisation en période scolaire.

2.2.2. ATC Séverac / Etude Abattage à la Ferme – Commune de Séverac d'Aveyron

La commune de Séverac d'Aveyron a pour projet de développer une filière agroalimentaire locale en 3 volets : Favoriser l'installation de maraichers, développer un atelier de découpe en partenariat avec un groupement d'éleveurs locaux et remettre en fonctionnement la cuisine de l'EHPAD pour la fourniture des repas y compris en livraison à domicile en s'appuyant sur l'approvisionnement local.

Dans ce cadre la commune souhaite en lien avec le groupe d'éleveurs étudier la faisabilité d'une unité d'abatage au plus près des exploitations dans un objectif de bien-être animale.

2.2.3. Création d'un Abattoir et Atelier de Découpe de Volaille à Camarès

En lien avec l'action 1.1.1 le PNRGC souhaite étudier la faisabilité de la création d'un Abattoir – atelier de découpe de volaille sur la commune de Camarès.

3. Accompagner la production locale

3.1. Accompagner les collectifs de producteurs locaux

3.1.1. Développement du groupement Clic à la Ferme

3.1.2. Accompagnement des Organisations de Producteurs – CDA12 / APABA

L'objectif de cette action est de pérenniser les initiatives de Collectifs de Producteurs qui ont émergé durant la période de crise de la COVID19 par l'accompagnement des groupements de producteurs dans leur structuration et leur fonctionnement. Cette action s'inscrit dans une logique de développement d'une économie agro-alimentaire de proximité et de mise en valeur des pratiques agricoles et des produits du territoire.

3.2. Structurer une logistique locale

3.2.1. Etude de faisabilité pour le développement d'une plateforme d'approvisionnement

Le PNRGC souhaite étudier la faisabilité d'une plateforme locale permettant d'approvisionner les établissements de restauration collective, de restauration commerciale traditionnelle, les commerces et ateliers locaux. Cette plateforme pourrait être mutualisée à l'échelle d'un territoire départemental et intégrer le réseau « Manger Bio »

Axe 2 BIEN CONSOMMER LOCALEMENT

4. Améliorer la commercialisation et la distribution des productions locales

4.1. Développer la commercialisation des productions locales

4.1.1. Salon professionnel circuits courts – CDA12 / APABA

Suite au succès du précédent salon des circuits courts en 2020 (puis 2021 en version dématérialisée pour cause de crise sanitaire), l'opération sera réitérée en 2022 et 2023 en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron.

4.1.2. Développement d'une stratégie de commercialisation vers la restauration collective – Association Jardins du Chayran

Le projet a pour objectif d'analyser les différents modes de commercialisation de manière à mieux en mesurer : l'intérêt économique, l'organisation, l'impact en termes d'insertion... et notamment pour faire face à la demande croissante en termes d'approvisionnement en restauration collective

4.1.3. Adaptation et intégration des marchés locaux – Association Paysans Bio d'Aveyron

L'objectif de cette action est de développer et améliorer la gestion et la commercialisation des productions de ce collectif d'éleveurs vers la restauration collective et la vente directe aux particuliers

4.1.4. Définition d'une stratégie de distribution et démarche commerciale – sas Eleveurs du Rougiers

L'objectif de cette action est de favoriser la valorisation et la commercialisation de la production laitière du collectif d'éleveurs en circuits courts

5. Accompagner les collectivités

5.1. Améliorer l'approvisionnement en restauration collective

5.1.1. Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la loi Egalim - APABA

Accompagnement des collectivités du territoire sur l'application de la loi Egalim : définition d'une méthodologie d'action, regroupement des acteurs pouvant intervenir (repérage des compétences), état des lieux de la restauration collective sur certains territoires

5.1.2. Appui aux établissements et aux cuisiniers/gestionnaires/personnels de service (diags, accompagnement spécifique et actions collectives) - APABA

Accompagnement des établissements de restauration collective par :

- Un appui spécifique : diagnostics et échanges avec les décideurs et opérateurs des cuisines en gestion directe
- Des actions collectives : organisation de rencontres pour les opérateurs permettant l'intervention d'experts sur différents sujets ainsi que le partage entre pairs

5.1.3. Réduction de l'utilisation du plastique à l'école : un enjeu de santé publique et environnemental (Mat) – Ville de Millau

Face aux dangers que représente le plastique sur l'environnement et la santé publique et les enjeux sur le territoire en matière d'environnement et d'alimentation, la Ville de Millau a pour objectifs de proscrire l'usage des bouteilles plastique et des contenants alimentaires plastiques pour le transport et le réchauffage des repas de la restauration collective. Dans ce cadre la commune doit investir dans l'acquisition de bac inox pour le transport des repas et la configuration des cuisines (plonge) ainsi que la fourniture de gourdes inox aux élèves des écoles municipales.

6. Développer la consommation à l'échelle locale

6.1. Développer la commercialisation de produits locaux dans les épiceries du territoire

6.1.1. Développement de « Gondoles » de produits locaux - PNRGC

Développement d'une gamme de mobilier de présentation de produits locaux à destination des épiceries et commerces du territoire.

6.2. Drive fermiers et points de ventes collectifs

6.2.1. Développement de la commercialisation et communication – Association LocoConfinés

L'association intégrant des producteurs et des consommateurs locaux a pour objectif de développer son activité de vente directe via une stratégie de communication ciblée.

6.2.2. Développement de Casiers réfrigérés – Commune de St Izair (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

La commune souhaite acquérir des casiers réfrigérés mis en place dans un local dédié pour faciliter le fonctionnement et la commercialisation en vente directe du collectif de producteurs locaux

6.3. Tiers lieux Alimentation

- Restaurant Solidaire - SCIC Ping Pong (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

Restaurant associatif favorisant l'insertion par la formation aux métiers de la restauration et approvisionnement local en lien avec les collectifs de producteurs du territoire (Clic à la Ferme, Jardin du Chayran). Lieu de sensibilisation à l'alimentation locale

- Tiers lieu Alimentation – SCIC « Jolis Geste » (HORS FINANCEMENT – AAP Alimentation Locale et Solidaire)

Projet de tiers lieu intégrant une AMAP, un restaurant en approvisionnement local, des actions de sensibilisation sur les questions de biodiversité et d'alimentation, des événements culturels.

Axe 3 Valoriser et Sensibiliser

7. Promouvoir et valoriser les produits et les pratiques locales

7.1. Mobylette Kitchen : pastilles vidéos – Sté de Production

Création de clips Vidéos sous forme de tutoriels de cuisines mettant en scène les producteurs locaux et les produits emblématiques du territoire, les paysages et les pratiques agricoles dans une démarche de médiation culturelle autour de l'alimentation locale.

7.2. Base de données et usages numériques -CDA12

Mise à jour régulière de la base de données des producteurs en circuits courts et valorisation par les outils de promotion du territoire

7.3. Démarche de valorisation et de promotion des producteurs et produits locaux par le développement de l'agritourisme – CDA12

L'objectif de cette action est de promouvoir et mettre en avant les producteurs et les produits locaux par des projets de visites et de découverte de fermes. Elle vise à poursuivre et dupliquer l'action amorcée avec l'Office de tourisme de Millau Grands Causses sur d'autres territoire

8. Sensibiliser les habitants

8.1. Sortons de l'Ecole – Millau – CPIE du Rouergue

Les objectifs de l'action menées en lien avec les établissements scolaires de Millau :

- Sensibiliser les enfants, citoyens, à la découverte de la faune et de la flore du jardin
- Promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité au jardin
- Comprendre la vie du sol et le cycle de développement des plantes
- Comprendre l'origine des fruits et légumes, contribuer à les faire pousser
- Participer aux activités de ces lieux d'échanges et de partage

8.2. G2M Lévézou – CPIE du Rouergue

Les objectifs de cette action menée en lien avec les établissements de Salles Curan : Amener les élèves à une réflexion sur notre mode d'alimentation et nos méthodes de production, découvrir des produits et rencontrer leurs producteurs, encourager les comportements alimentaires qui prennent en compte l'impact de nos choix sur notre santé et notre environnement.

8.3. Programme pédagogique scolaire

Les objectifs de cette action qui concerne tous les établissements scolaires du territoire sont :

- Sensibiliser sur le jardinage au naturel auprès du public scolaire
- Aider à la mise en place d'un jardin et à son entretien
- Prendre conscience de la complexité et de la fragilité des équilibres biologiques
- Comprendre le cycle de vie des plantes
- Donner goût aux fruits et légumes aux enfants

8.4. Ateliers publics spécialisés – CPIE du Rouergue

Les objectifs de cette action qui concerne tous les établissements médicaux sociaux du territoire sont :

- Informer et sensibiliser un public spécialisé sur le jardinage au naturel, le compostage ou encore l'alimentation
- Promouvoir le compostage et ainsi la valorisation des déchets organiques
- Sensibiliser sur les aménagements ou pratiques favorables à la biodiversité au jardin
- Favoriser l'échange et le partage d'expériences
- Proposer des ateliers conviviaux et participatifs

8.5. Sensibilisation des étudiants et des résidents des Ephaad - IRD

Ateliers transgénérationnels de sensibilisation au goût et l'alimentation durable autour d'une exposition interactive associée, en partenariat notamment avec les campus connectés du territoire pour sensibiliser les publics étudiants.

8.6. Défi « Famille à biodiversité positive » - PNRGC (HORS FINANCEMENT)

Action en partenariat avec les écoles de Millau qui vise à sensibiliser des familles sur les questions d'alimentation autour de 3 ateliers : Alimentation et biodiversité / Alimentation et Santé / Alimentation et réduction des déchets

8.7. L'Aveyron dans l'assiette – Conseil Départemental de l'Aveyron (HORS FINANCEMENT)

L'objectif de cette action est de sensibiliser les collégiens aux produits locaux issus des filières de qualité du territoire PAT et de créer de l'interaction auprès de l'ensemble des acteurs (cuisiniers ; enseignants, personnels des collèges et parents d'élèves, collèges, producteurs) en mouvement autour de la démarche. Dans un volet « Approvisionnement local » du PAT, inciter les responsables de cuisine à utiliser l'outil Agrilocal 12

9. Jardins pédagogiques et Partagés

9.1. Jardin pédagogique St Michel - Collège de Belmont sur Rance

Projet de Jardin Pédagogique au sein du collège de Belmont sur Rance, aménagé en lien avec les étudiants de la MFR de Valrance, dans un objectif de sensibilisation des élèves à une alimentation locale.

9.2. Jardins Partagés de Millau – commune de Millau ((HORS FINANCEMENT – AAP Jardins Partagés)

Création de 3 nouveaux espaces de jardins familiaux pour favoriser le jardinage et la production de légumes pour les habitants

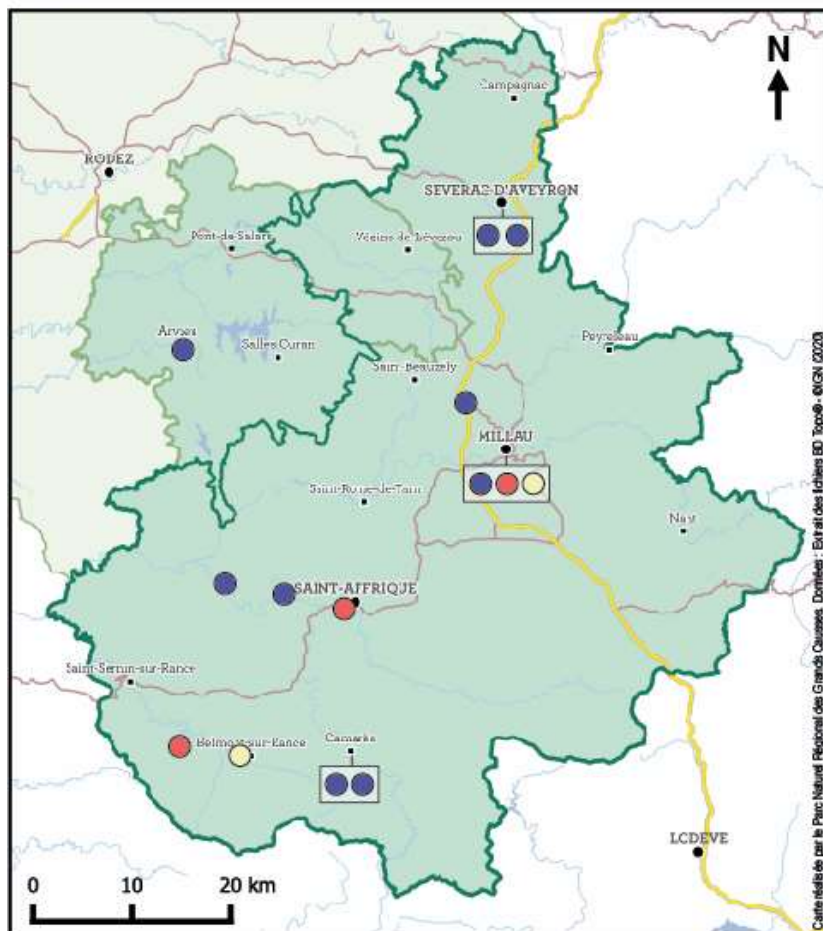
10. Animer et coordonner le PAT

10.1. CM Alimentation Locale et PAT

Création d'un poste de Chargé de Mission « Alimentation Durable » qui aura pour mission : la coordination du projet et du programme d'action, l'animation des projets portés par le PNR en lien avec les partenaires locaux et l'accompagnement des initiatives et démarches locales.



PAT Grands Causses - Lézou 2021-2024 : Programme d'actions

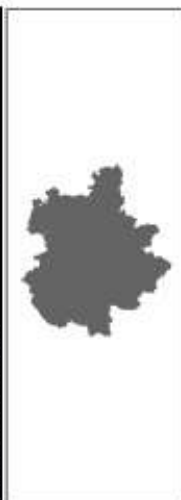


Périmètres

- PNR des Grands Causses
- PETR du Lézou
- Projet Alimentaire de Territoire

Projets par thématique

- Production : bien produire localement
- Animer / sensibiliser
- Consommation : bien manger localement



- 1 - Accompagnement des producteurs pour la qualité et la pérennité des livraisons en restauration
- 2 - Favoriser le renouvellement des générations agricoles sur le territoire
- 3 - Faire pousser des fermes : le foncier au cœur de la relocalisation alimentaire
- 4 - Déploiement de l'outil Vigie Foncier SAFER
- 5 - Appui au développement d'outils de transformation (légumerie surgélation) pour approvisionner la restauration collective
- 6 - Poursuite de la démarche d'accompagnement des organisations de producteurs
- 7 - Poursuite étude logistique / faisabilité plateforme manger bio
- 8 - Salon professionnel circuits courts
- 9 - Stratégie de commercialisation vers la restauration collective
- 10 - Accompagnement de Paysans Bio d'Aveyron pour s'adapter à différents marchés locaux de la viande en circuits courts
- 11 - Poursuite et déploiement de l'expérimentation massification
- 12 - Appui aux collectivités dans la mise œuvre de la loi Egalim
- 13 - Appui aux établissements et aux cuisiniers/gestionnaires/personnels de service
- 14 - Développement "gondoles" produits locaux
- 15 - Pastilles vidéos - mobylette kitchen
- 16 - Finalisation base de données de producteurs en circuits courts + alimentation régulière
- 17 - Démarche de valorisation et de promotion des producteurs et produits locaux par le développement de l'agritourisme
- 18 - Création de poste CM PAT - PNRGC
- 19 - G2M Lézou
- 20 - Programme pédagogique scolaire
- 21 - Atelier publics spécialisés
- 22 - Sensibilisation Scolaire et résidents EphaD - IRD



- 1 - Développement de filières par l'accompagnement à la mise en œuvre d'outils de transformation: poursuite projet Camarès
- 2 - Projet installation maraîcher Séverac d'Aveyron
- 3 - Projets stockage Locos Motivés
- 4 - L'espace-test agricole La Combe de Saint-Affrique : un appui à l'émergence d'actifs agricoles
- 5 - ATC séverac / Étude abattoir mobile
- 6 - Création d'un Abattoir Volaille à Camarès
- 7 - Accompagnement CLIC à la Ferme



- 1 - Sortons de l'école - Millau
- 2 - Le jardin de St Michel / jardin pédagogique scolaire



- 1 - Démarche commerciale Eleveurs du Rougier
- 2 - Réduction de l'utilisation du plastique à l'école
- 3 - Restaurant solidaire
- 4 - Développement du collectif : commercialisation et communication
- 5 - Achat casiers réfrigérés

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_095-DE
Reçu le 07/12/2021

4. Evaluation et communication autour du projet

4.1. Indicateurs d'évaluation de l'action

L'évaluation du projet se fera au fil de l'eau afin de permettre de vérifier les résultats au regard des objectifs stratégiques. Le Parc naturel régional aura la responsabilité de mener à bien le suivi et l'évaluation du programme dans le cadre de sa mission de coordination et de pilotage et assurera sa mise en oeuvre : collecte et synthèse des informations, suivi des opérations, restitutions aux différents partenaires. Les indicateurs quantitatifs utilisés pour évaluer la démarche seront notamment :

- Nombre de producteurs et structures de production mobilisée
- Nombre d'établissements de restauration collective scolaire impliqués dans la démarche
- Nombre d'EPHAD impliqués dans la démarche
- Nombre de distributeurs, restaurateurs et commerces mobilisés
- Nombre d'action de sensibilisation réalisée
- Nombre de personnes touchées par les animations (grand public, scolaire, professionnel) mises en place dans le cadre du PAT
- Nombre d'actions de communication
- Nombre de personnes présentes lors des salons professionnels

4.2. Actions de communication

Le Pnr prévoit également une valorisation du projet pendant toute la période :

- Rédaction d'un bilan d'activité et d'évaluation du projet
- Communication institutionnelle : site internet, newsletter, réseaux sociaux
- La proposition d'un clip vidéo valorisant les produits locaux à destination des habitants consommateurs du territoire
- La participation à des événements du territoire comme notamment la Fête du Roquefort organisée en lien avec la Confédération Générale de Roquefort,
- La Valorisation du projet dans le cadre des animations culturelles organisées par le Pnr comme les soirée bistrots de pays et les journées découvertes des fermes du territoire

Des actions de communications seront également réalisées par les différents partenaires porteurs de projet.

5. Budget et plan de financement

Un programme de 37 actions sur 3 ans

Axe 1 Bien produire localement : 170 678 €

Axe 2 Bien consommer localement : 213 435 €

Axe transversal : Sensibiliser / animer / valoriser : 249 323 €

Montant prévisionnel des dépenses total 633 436 €

Montant prévisionnel des dépenses immatérielles : 532 062 €

Montant prévisionnel des dépenses matérielles : 101 374 €

Montant prévisionnel de la subvention PAT demandée : 400 128 € (63%)

Montant d'autofinancement global sur le projet : 233 308 € (37%)

Annexe 1 – Fiches Projets

Nb : Cette annexe compile les fiches projets transmises par les différents porteurs d'actions.

Certaines fiches Projets associent plusieurs actions d'une même thématique.

**Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics culturels
Participation au projet PEUPLIER**

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à projets successifs sont lancés par le programme ACTEE : ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Sur le territoire du Parc, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Les collectivités se sont engagées, par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a ainsi été lauréat récemment de deux appels à projet :

- **MERISIER** « Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » aux côtés de 19 autres collectivités locales du territoire
- **CHARME** « (Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Énergie), au côté des centres hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Maurice Fenaille de Verrières

Aujourd'hui, la FNCCR lance un nouvel appel à projet **PEUPLIER** « Préservation, Efficacité et Utilité pour un Patrimoine Lisible, Intemporel et des Edifices Résilients ». L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux **actions d'efficacité énergétique portant sur des bâtiments publics tertiaire du secteur culturel**. Il s'adresse aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques. Le second objectif de l'AMI est de créer des coopérations à l'échelle d'un territoire entre différentes collectivités locales

Les fonds attribués via cet AMI doivent générer des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de l'AMI (durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée. Les fonds permettront de financer :

- De l'ingénierie locale (pas de création de poste, mutualisation avec l'économiste de flux MERISIER)
- Des outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques
- Des études techniques (audits énergétiques, études de définition de projet...)
- Des frais de maîtrise d'œuvre

Il s'agit là de renforcer l'accompagnement aux collectivités, en s'adressant cette fois-ci à un autre patrimoine : musée, théâtre, cinémas, bibliothèque, salles des fêtes...

Suite à un recensement fait durant l'automne, une quinzaine de collectivités se sont manifestés pour participer et répondre à cet appel à projet, coordonné par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses. La date limite de candidature étant fixée au 15 novembre 2021.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise le Président à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt conjointement avec les collectivités bénéficiaires et engager les procédures et signer les documents nécessaires au dépôt de dossier, à sa contractualisation et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-097 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Convention de partenariat entre les Syndicats mixtes pour le projet ADOPT (Application des données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs territoires)

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Dans le cadre de l'InterParcs Occitanie, le Parc naturel régional des Grands Causses participe à une opération innovante visant à mesurer les effets du changement climatique via des outils de télédétection.

Un partenariat est conclu entre les PNR d'Occitanie et la SCOP idGEO afin d'établir sur les territoires de PNR des services d'indicateurs ciblés sur l'agriculture, l'eau, la forêt, la biodiversité et l'urbanisme.

Outre la participation aux travaux, le PNR des Grands Causses contribuera à hauteur de 607 euros.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_097-DE
Reçu le 07/12/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES

**DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY,
DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOULLEDES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE,
ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES,**

POUR LE PROJET « ADOPT »

Applications des données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoire

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac, représenté par son Président, Monsieur Bernard BASTIDE, et désigné ci-après « le PNR A »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, représenté par sa Présidente, Madame Catherine MARLAS, et désigné ci-après « le PNR CQ »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, représenté par son Président, Monsieur Hervé BARO, et désigné ci-après « le PPNR CF »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, représenté par son Président, Monsieur Richard FIOL, et désigné ci-après « le PNR GC »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, représenté par son Président, Monsieur Daniel VIALLELE, et désigné ci-après « le PNR HL »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, représenté par son Président, Monsieur Didier CODORNIU, et désigné ci-après « le PNR NM »,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, représenté par son Président, Monsieur Michel GARCIA, et désigné ci-après « le PNR PC »,

Désignés solidairement ci-après « les parties » ou « les Parcs »,

Il est convenu ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

La Région Occitanie et les Parcs d'Occitanie sont liés par un Contrat Cadre pour la période 2018-2021.

Dans ce cadre, les 7 Parcs partenaires, en association avec les services de la Région, ont décidé d'engager un travail collaboratif avec 3 SCOP d'Occitanie, spécialistes de télédétection, visant à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur leurs territoires, à partir des données satellitaires disponibles confrontées aux politiques à l'œuvre dans les territoires.

Ce travail permettra aux Parcs :

- de disposer d'indicateurs sur un des thèmes majeurs et transversaux de leurs Chartes et donc d'orienter certaines politiques et d'adapter ou anticiper certains changements de pratiques liées aux activités humaines (actions d'adaptation et atténuation).
- de compléter utilement leurs dispositifs d'évaluation de leurs Chartes et de disposer de données au moment d'engager la révision de leurs Chartes.

- de répondre à l'une de leurs missions, celle d'expérimentation et d'innovation, pouvant utilement associer leurs Conseils scientifiques respectifs.

La présente convention définit les objectifs et les modalités de la collaboration entre les PNR pour la mise en œuvre d'une formation des agents des Parcs, par la SCOP idGEO à la pratique et à l'analyse des données de télédétection, formation qui constitue un des volets du programme global de coopération.

II - CONTENU DE LA COLLABORATION

1- Le projet ADOPT

Le projet ADOPT (Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires) associe 3 SCOP d'Occitanie (SCOP E2L (Toulouse), SCOP IdéGéo (Toulouse), Télésop (Montpellier)) et les 7 PNR d'Occitanie, signataires de la présente convention, lauréats conjoints en 2021 d'un appel à projets de SCO France (Space Climat Observatory), piloté par le CNES (Centre national d'études spatiales) auquel est associé l'OFB (Office français de la biodiversité).

Le projet vise à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur les territoires de Parcs sur des champs communs aux Parcs ou spécifiques à chacun d'entre eux. Les principales problématiques envisagées sont :

- **Agriculture** : évolution de la biomasse fourragère et conséquences pour la couverture des besoins fourragers en élevage ovin et bovin / variabilité du degré de fragilité des productions végétales en lien avec les politiques de sécurisation alimentaire territoriale
- **Eau** : évolution de la ressource de surface et/ou souterraine et conséquences croisées pour les milieux humides ou hydromorphes, la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations, les besoins de l'agriculture (irrigation/économies d'eau) et les activités de pleine nature / mesure de l'élévation du niveau de la mer et des étangs et conséquences sur la salinisation des terres / rétrécissement du manteau neigeux et conséquences pour les activités touristiques hivernales
- **Forêts** : caractérisation du dépérissement des forêts en lien avec les phénomènes climatiques et conséquences pour la gestion de la biomasse forestière
- **Urbanisme** : artificialisation des terres et gestion des risques naturels (inondations, incendies...)
- **Biodiversité** : évolution des trames vertes et bleues des Parcs et conséquences en termes de séquestration Carbone notamment des prairies et forêts / impact du changement climatique sur le cycle de vie des espèces nocturnes (trame noire)

Les réponses à ces problématiques passent par la construction d'indicateurs qui seront suivis dans le temps et par un travail d'analyse visant à identifier la « part » prise par le changement climatique dans les évolutions constatées.

Le projet se déroulera sur deux années, de fin 2021 à fin 2023.

En année 1, le projet mobilisera prioritairement 3 Parcs pilotes (Narbonnaise, Pyrénées catalanes et Causses du Quercy) dans l'objectif de préciser le contenu des problématiques, réunir les données disponibles (séries statistiques, observations, politiques engagées...) et construire les indicateurs. Les 4 autres Parcs seront sollicités pour valider les propositions et vérifier leur faisabilité sur leurs territoires. L'ensemble des Parcs seront mobilisés pour les volets formations et acquisitions de compétences en lien avec les SCOP.

En année 2, les 7 Parcs seront mobilisés, dans l'objectif de suivre les indicateurs établis en année 1 et commencer à analyser les tendances observées sur chacune des thématiques communes ou propres à leur territoire qui auront été retenues.

Le Budget global d'ADOPT est de 388 K€ financé à 80% par le CNES et l'OFB et à 20%, en autofinancement des SCOP et des Parcs.

Pour les Parcs, 315 j d'ingénierie sont prévus sur les deux années, dont 175 j en année 1 et 140 en année 2. 60% de ces jours sont financés par le projet ADOPT. La répartition des jours entre Parcs est arrêtée de la manière suivante :

Année 1 : 175 j

Parcs pilotes : 35 j / Parc x 3 = 105 j

Autres Parcs : 15 j / Parc x 4 = 60 j

Parc chef de file (coordination-gestion) : 10 j

Année 2 : 140 j

Parcs : 19 j / Parc x 7 = 133 j

Parc chef de file (coordination-gestion) : 7 j

2- Le volet formation au sein d'ADOPT

La formation des agents des Parcs est un des volets du projet ADOPT. Cette formation, collective, vise à permettre aux agents des Parcs de travailler ensemble sur le sujet du changement climatique en leur fournissant les bases communes de la pratique des outils et de l'analyse des données de télédétection.

Cette formation est d'un montant de 17 000 €. Elle est financée par la Région Occitanie dans le cadre de l'InterParcs Occitanie. Elle est dispensée, sous forme d'une prestation de service, par la SCOP idGEO à l'intention des chargés de mission des Parcs.

Cette formation d'une durée de 10 jours mobilisera deux chargés de mission par Parc, si possible le chargé un chargé de mission SIG-cartographie et un chargé de mission thématique (biodiversité, agriculture, urbanisme...) plus particulièrement concerné par une des problématiques retenues.

Les objectifs de cette formation collective sont les suivants :

- Acquisition des bases théoriques de la télédétection et des SIG
- Acquisition de la pratique sur un outil open source QGIS
- Acquisition des modalités d'analyse des données de télédétection sur le couple QGIS-OTB
- Création d'une carte d'occupation du sol
- Analyse comparée des produits de télédétection disponibles

III - PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 24 mois

La convention reste en tout état de cause en vigueur jusqu'à la clôture administrative et financière du projet c'est-à-dire lorsque le chef de file sera totalement déchargé de ses obligations.

IV - ENGAGEMENT DES PARTIES

Le PNR CQ est le Parc « chef de file » du projet global pour le compte des 7 Parcs partenaires. Il assure l'interface entre les SCOP et les Parcs sur le plan technique, administratif et financier. Ce chef de filat inclut le volet formation. En conséquence, le PNR CQ est l'interlocuteur de la Région Occitanie sur ce volet particulier, mais plus généralement sur l'ensemble du projet. Le PNR CQ bénéficie à ce titre de jours spécifiques consacrés à cette coordination et à cette gestion.

Les modalités de mise en œuvre des engagements financiers des parties sont détaillées à l'article V.

Chaque Parc mobilise son ingénierie afin de mener à bien l'opération dans le cadre collectif de l'InterParcs et sur son propre territoire. Chacun se soumet aux obligations des porteurs de projets bénéficiant de fonds régionaux.

Les parties se déclarent solidaires dans la conception et la mise en œuvre de l'opération et se portent mutuellement assistance devant des tiers dans la défense des objectifs, des modalités et de la mise en œuvre de la présente convention.

V - MODALITES FINANCIERES

Une annexe financière, signée par chacune des parties, détaille les modalités financières de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds régionaux de 17 000 € dans le cadre des contrats spécifiques des Parcs.

Les données de l'annexe financière sont recalculées, dans le cas d'un montant d'aide régionale obtenue inférieur à celui mentionné ci-dessus.

Chacun des Parcs partenaires concourt au financement de l'opération au travers d'une valorisation de son ingénierie pour un montant de 607 €.

Dans le cas d'un contrôle par les financeurs du projet, aboutissant à un reversement partiel ou total des sommes versées, chaque partenaire s'engage à compenser ce reversement auprès PNR CQ au prorata d'1/7 de la somme reversée.

VI - PROPRIETE DES DONNEES

Les données produites ou recueillies dans le cadre de cette opération sont propriétés des parties. Les documents de communication liés à la présente convention sont propriétés conjointes des parties.

VII - COMMUNICATION

Sur tout support et lors de toute opération ou communication relevant de l'application du présent protocole, mention est faite des parties et leurs logos respectifs ainsi que celui de la Région Occitanie.

VIII - RESILIATION

Si pour une raison quelconque une des parties se trouve empêchée de mettre en œuvre la convention, la résiliation est effectuée par lettre recommandée avec un préavis minimal de deux mois.

IX - TERME DE LA CONVENTION

La convention prend fin au terme de la période précisée à l'article III.
Elle donne lieu à une évaluation de sa mise en œuvre, réalisée conjointement par les parties.

X - AVENANTS

La présente convention peut faire l'objet d'avenants, cosignés par les parties.

XI - REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent contrat. En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif de Toulouse. En cas de contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Pour le PNR de l'Aubrac
Le Président Bernard BASTIDE

Pour le PNR des Causses du Quercy
La Présidente Catherine MARLAS

Pour le PNR Corbières Fenouillèdes
Le Président Hervé BARO

Pour le PNR des Grands Causses
Le Président Richard FIOL

Pour le PNR du Haut-Languedoc
Le Président Daniel VIALLELE

Pour le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
Le Président Didier CODORNIU

Pour le PNR des Pyrénées Catalanes
Le Président Michel GARCIA

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES SYNDICATS MIXTES
DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY,
DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES FENOUILLEDES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC,
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE,
ET DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES,

POUR LE PROJET « ADOPT »
Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Formations agents des Parcs pratiques et analyses des données de télédétection	17 000	Région Occitanie (80 %) *	17 000
Ingénierie	4 250	PNR (20 %)	4 250
Total	21 250	Total	21 250

Détails de la participation des PNR :

Contrat spécifique Région Occitanie :	PNR A	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR CQ	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR CF	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR GC	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR HL	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PNR NM	sub Région 2 429€ + autofin 607 €
	PPNR PC	sub Région 2 429€ + autofin 607 €

Délibération PNRGC n° 2021-098 du Comité syndical du 03 décembre 2021

Programme d'actions 2022 du guichet unique de la rénovation énergétique de l'habitat

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadilha BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Contexte et motif de l'action

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Sur le territoire, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Le PCAET fixe un objectif de rénovation de 6 000 logements d'ici à 2030, soit un rythme de 500 par an. Les partenaires et collectivités locales sont très impliqués sur ce champ et souhaitent renforcer les dispositifs mis en place pour atteindre ces objectifs et aussi tendre vers des rénovations performantes (BBC), permettant ainsi de réduire en moyenne de 2/3 les consommations et les dépenses d'énergie pour les habitants. Les Communautés de communes du territoire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaitent porter cette dynamique localement à travers la mise en œuvre d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat, autrement appelé guichet unique, dont la vocation est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes. Il s'agit d'une action phare du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2019 et du Contrat de Transition Ecologique signé début 2020 entre l'Etat, les Communautés de communes et la Syndicat mixte du Parc.

La Région Occitanie, à travers le Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE), a mis en place un réseau de Guichets uniques RENOV'OCCITANIE sur les territoires afin d'accompagner les ménages dans leurs projets, du conseil à la réalisation des travaux, et de mobiliser les professionnels du secteur. Un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans ce sens au début de l'été 2020 et une candidature commune avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac a été proposée afin de mutualiser certains services et compétences et d'assurer une viabilité économique au service.

La candidature a été retenue par le Région, le service a été mis en place sur une durée de 3 ans, à partir de début janvier 2021. **Il s'agit à travers cette délibération de renouveler la convention financière pour l'année 2022.**

Objectifs de l'action

L'objectif du guichet unique peut se résumer ainsi : « faire émerger les besoins en rénovation performante du territoire, accompagner les particuliers tout au long de leur parcours de rénovation et animer un réseau de professionnels en capacité et en volonté de réaliser les rénovations performantes du territoire. »

Les différentes missions du guichet unique sont les suivantes :

1- Promouvoir l'enjeu de la rénovation énergétique

- Sensibiliser aux économies d'énergie et déclencher des projets par l'organisation et la tenue d'animations diverses (Nuits de la thermographie, visites de rénovations performantes, actions dans les écoles, tenue de stands lors d'événementiels, actions spécifiques de repérage dans les communes et les quartiers cibles, guichets temporaires dans les principaux supermarchés...)
- Organisation de campagnes de communication (encarts dans les journaux communaux, articles presse locale et radio, courriers aux habitants ciblés...)

2- Conseiller et Informer les habitants

- Accueillir les demandes, conseiller et orienter les ménages (permanence téléphonique, rendez-vous, permanence délocalisées)
- Analyser le besoin et qualifier la demande (évaluer la capacité à faire, recueillir les intentions du propriétaire, évaluer le besoin de conseil et intentions du propriétaire, évaluer les capacités financières et orienter, en fonction du projet, vers l'opérateur ANAH)
- Conseiller techniquement sur les choix les plus opportuns pour réaliser des travaux énergétiques
- Encourager les porteurs de projet de rénovation vers des projets de niveau BBC
- Mettre en perspective des choix sur les consommations et dépenses du ménage sur plusieurs années afin de l'éclairer dans les solutions techniques
- Aider le propriétaire à évaluer la faisabilité financière du projet (identification du budget disponible et des aides mobilisables, indication de fourchettes de coûts de travaux)

3- Définir le projet d'amélioration de l'habitat des ménages

- Réaliser des visites à domicile chez les ménages souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation énergétique performante (état des lieux du logement en lien avec les travaux envisagés et envisageables, identifier les solutions techniques et les travaux complémentaires pertinents)
- Réaliser des audits énergétiques avec à minima deux scénarios de rénovation énergétique
- Réaliser un plan de financement avec définition des aides financières et calcul du reste à charge
- Informer sur les offres de prêt et de tiers-financement proposé par l'AREC
- Assister le dépôt de demande des aides, en lien avec les opérateurs ANAH
- Présenter le projet et aider le propriétaire dans sa prise de décision

4- Assister les ménages au lancement du projet et accompagner aux travaux

- Aider le particulier à identifier les entreprises et à gérer sa relation à l'entreprise (faire connaître le service de recensement des professionnels, expliquer les labels et qualifications, aider à la demande de devis/définition besoin, assister à l'analyse des devis)
- S'assurer que les démarches d'urbanismes nécessaires et d'aides soient bien réalisées
- S'assurer que les travaux réalisés soient conformes au devis (visites de chantier)
- S'assurer de la performance dans le temps (inciter au suivi des consommations, enquêtes...)

5- Accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés privées

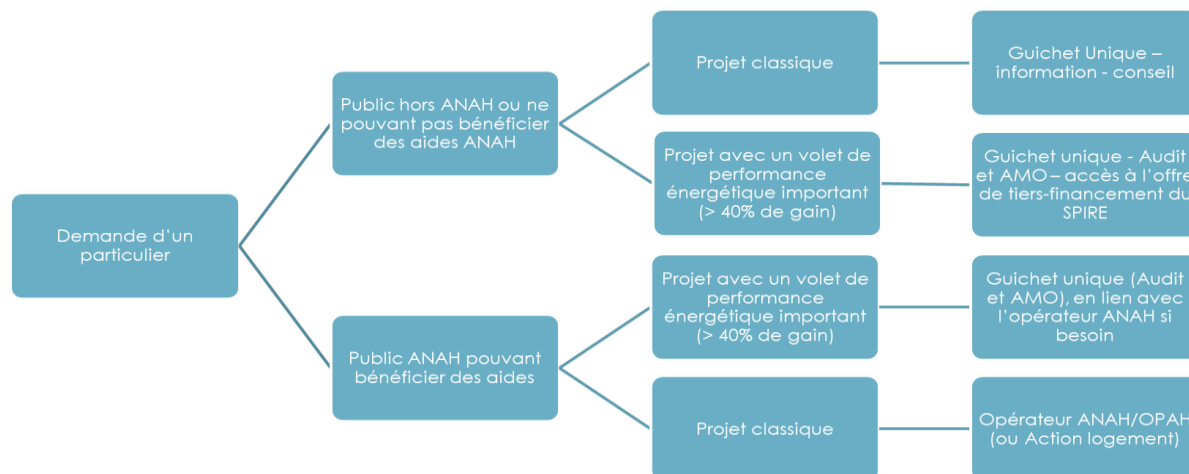
- Mobiliser les syndicats professionnels et les copropriétés
- Sensibiliser et conseiller vers la rénovation globale et performante
- Suivre la réalisation des audits énergétiques et l'accompagnement aux travaux (sous-traités à un bureau d'études spécialisé) par la coordination des différentes parties prenantes du projet

6- Mobiliser les professionnels du secteur

- Participer à l'amélioration des pratiques des professionnels (recenser les formations dispensées par ECOBAT, la FBTP, la CAEPB, la CMA..., mettre en place des formations spécifiques sur le sujet des éco-matériaux et de la rénovation performante, proposer des visites de rénovations performantes)
- Animer un réseau de professionnels du bâtiment engagés dans la rénovation performante (recensement des professionnels qualifiés, mise en place d'une charte/label pour les professionnels, créer des événements permettant aux professionnels de se rencontrer, accompagner la mise en place de groupements d'artisans/entreprises sur la rénovation performante...)
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (banques, agences immobilières, syndicats, notaires...): informer sur le guichet unique et l'intérêt de la rénovation globale et performante, mettre en place le programme CEE ACTIMMO pour former les professionnels aux enjeux de la rénovation performante)

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

Afin d'allier efficacité du dispositif et proximité, le guichet unique assure l'ensemble des missions décrites ci-dessus en régie. Le parcours d'un particulier de maisons individuelles peut ainsi se résumer comme ci-dessous :



Les missions de définition du projet (audit) et d'accompagnement aux travaux sont réalisées directement par le guichet unique et proposées gratuitement aux particuliers, et ce grâce aux compétences internes et aux moyens techniques mis à disposition par le SPIRE : utilisation des outils de simulation thermique, des outils de communication développés à l'échelon régional, participation à la base de données SARENOV, participation au réseau régional des guichets uniques....

Le PNR des Grands Causses a recruté 2 ETP dédiés. Le PNR de l'Aubrac quant à lui confie les missions d'animation, de conseil et de définition des projets (audits) à l'association CLCV 48 sur l'ensemble de son territoire hormis les communes les plus à l'Est où ces mêmes missions seront sous-traitées à l'ALEC de la Lozère. L'intérêt du partenariat réside dans la mutualisation des outils et supports de communication, du partage de compétence pour les phases d'accompagnement aux travaux et de mobilisation des professionnels, sur le renfort ponctuel sur l'animation, les astreintes de service...

Afin d'allier efficacité, lisibilité et proximité du service, l'équipe dédiée est délocalisée au maximum sur le terrain à travers des permanences sur le terrain.

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES			
CC Millau Grands Causses	Millau - locaux du PNRGC	Tous les jours	Matin et après-midi
CC Larzac et Vallées	Nant	1° Mardi	Matin
	Cornus	3° Jeudi	Matin
CC Monts Rance et Rougier	Belmont sur Rance	3° Mardi	Matin
	Camares	4° Jeudi	Après-midi
	St Sernin sur Rance	4° Mardi	Matin
CC Muse et Raspes du Tarn	St Rome de Tarn	2° Mardi	Matin
	Tournant dans les communes	4° Jeudi	Matin
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	Saint-Affrique	1° Mardi 2° Mardi 3° Mardi 4° Mardi	Après midi
PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC			
CC des Causses à l'Aubrac	Saint Geniez d'Olt	2° Jeudi	Matin
CC Aubrac Carladez et Viadène	Mur de Barrez Argences en Aubrac Laguiole Saint-Chély d'Aubrac Saint-Amans des Cots	1° Mardi 4° Mardi	Matin et après-midi
CC Comtal Causses Truyère	Entraygues sur Truyère	4° Vendredi	Matin
CC des Terres d'Apcher - Margeride - Aubrac	Saint Chély d'Apcher	3° Mercredi / rdv	Après midi
CC du Gévaudan (+ CC Aubrac Lot Causses Tarn)	Marvejols (groupé avec St Germain du Teil- La Canourgue)	4° Mercredi / rdv	Matin et après-midi
CC Hautes Terres	Aumont en Aubrac	3° Mercredi / rdv	Après midi
	Nasbinals	1 sur rdv	
	Fournels	sur rdv	

Le guichet unique ne se substitue pas aux opérateurs ANAH (PIG Aveyron, OPAH-RU Millau Grands Causses, PIG Lozère, OPAH CC Aubrac Carladez Viadène, OPAH de la CC Terres d'Apcher). Le guichet unique est à la fois la porte d'entrée et l'apporteur d'affaire aux PIG/OPAH par le travail amont d'animation territoriale (repérage, communication, sensibilisation et conseils de premiers niveaux). L'objectif étant d'amener les particuliers à définir le projet le plus ambitieux possible. Dans le cas de rénovation simple, le guichet unique dirige directement les particuliers vers l'opérateur ANAH pour l'accompagnement et le montage des dossiers. Pour les dossiers de rénovation performante, le guichet unique apporte la plus-value technique/thermique et réalise l'audit et coordonne l'accompagnement administratif avec l'opérateur ANAH. Enfin, le guichet unique permet de répondre, et d'accompagner tous les publics (pas uniquement aux foyers éligibles ANAH).

La coordination technique de l'ensemble des missions est assurée par les chargés de missions des PNR des Grands Causses et de l'Aubrac. D'autres organismes sont impliqués dans le projet comme les opérateurs ANAH pour le public concerné, les Départements et les Communautés de communes. Des réunions régulières sont organisées avec les opérateurs ANAH pour échanger sur les missions, les points à améliorer, les dossiers des particuliers... Un Comité de pilotage annuel permet également de dresser le bilan de l'action et les perspectives pour l'année d'après.

Dans le cadre du conventionnement avec la Région Occitanie, le Syndicat mixte du Parc assure le rôle de mandataire administratif et financier, et une convention de mise à disposition du service a été mise en place avec le PNR Aubrac.

Des conventions avec chacune des Communautés de communes du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses viennent préciser les engagements des parties, les permanences et les contributions financières.

Après un an de fonctionnement :

- Deux techniciens ont été recrutés au sein du PNR GC pour assurer les différentes missions décrites ci-dessous
- Le rez de chaussé du Parc a ainsi été aménagé pour accueillir les techniciens et le public
- Près de 1 500 particuliers ont ainsi été renseignés à l'échelle des 2 PNR
- Environ 150 visites à domicile ont été réalisées
- Plus de 60 audits énergétiques ont été conduits
- 6 copropriétés pour 100 logements sont en cours d'accompagnement en phase d'audit énergétique
- Des premières actions envers les professionnels ont été organisées en fin d'année 2021

Il s'agit pour 2022, de poursuivre et renforcer le travail et les missions du guichet RENOV'OCCITANIE.

Indicateurs de réalisation et de résultats

Nombre de contacts : 1 300/an

Nombre de conseils personnalisés : 300/an

Nombre d'audits énergétiques : 160/an

Nombre d'accompagnement en phase travaux : 55/an

Nombre de professionnels formés : 50 sur 3 ans

Nombre de logements rénovés

Nombre de rénovations globales BBC

Economie d'énergie associée

Emissions de gaz à effet de serre économisées

Coût et plan de financement annuel

Les dépenses et recettes annuelles pour 2022, sont les suivantes :

Dépenses prévisionnelles TTC/an :

Techniciens énergie RENOV'OCCITANIE (2 ETP dédiés).....	90 000,00 €
Coordination Grands Causses (0,2 ETP - mise à disposition de personnel PNR GC).....	11 000,00 €
Frais de structure Grands Causses.....	20 200,00 €
Conseil/information/audits - Aubrac partiel (0,25 ETP - ALEC 48).....	11 250,00 €
Conseil/information/audits - Aubrac partiel (0,75 ETP - CLCV 48).....	41 250,00 €
Coordination territoire Aubrac (0,2 ETP - PNR Aubrac).....	10 800,00 €
PNR Grands Causses - Communication / outils / équipements.....	20 000,00 €
PNR Aubrac - Communication / outils / équipements.....	6 000,00 €

TOTAL..... 210 500,00 €

Plan de financement TTC/an :

Région Occitanie147 191,04 €

- Part fixe – 1.08 €/habitant - 120 191,04 €
- Part variable - 160 audits énergétiques + 55 AMO - 27 000,00 €

Contribution Communautés de communes du territoire du Parc (0.25 €/hab.).....17 253,75 €

Contribution PNR Aubrac.....18 145,16 €

Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses27 910,05€

TOTAL..... 210 500,00 €

VOTE :

Pour : **34**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures, solliciter les cofinancements et signer les documents et conventions nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Parcs naturels régionaux des Grands Causses et de l'Aubrac

GUICHET UNIQUE DE
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE
L'HABITAT

NOTE TECHNIQUE
(ENJEUX, ORGANISATION
ET OBJECTIFS 2022)

2022



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Rénov'ccitanie
Ma rénovation énergétique





CONTEXTE

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

RAPPEL DES ENJEUX

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

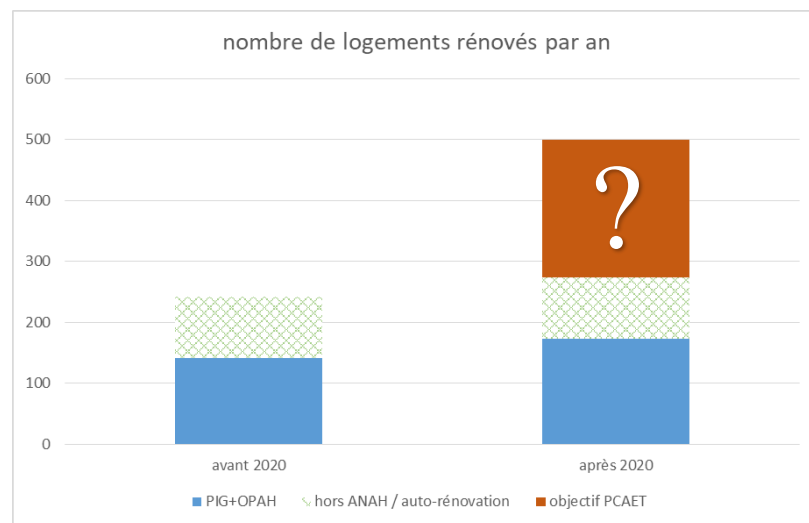
ENJEUX DE LA CRÉATION DU SERVICE

- ▶ Une réponse locale, concrète et opérationnelle pour répondre aux enjeux de transition énergétique (PCAET des Grands Causses, PTECA de l'Aubrac)
- ▶ Objectif : rénovation **PERFORMANTE** (type BBC) de 6 000* logements pour 2030 pour un gain de 75 GWh ; soit environ **500 logements par an****

* Objectif du PCAET du PNR des Grands Causses

** 75 % d'économie de 17 MWh/an par logement

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021



LES ENJEUX TERRITORIAUX IDENTIFIÉS

- ▶ Accompagner **tous les ménages** dans leurs projets et tout au long de la durée de vie du projet
- ▶ **Augmenter le nombre de logements rénovés** par an (cf. objectifs PCAET)
- ▶ Tendre vers des **rénovations globales, performantes** et durables
- ▶ **Susciter le passage à l'acte**, notamment dans les territoires très ruraux, en délocalisant des animations au plus proche des habitants
- ▶ Prendre en compte les différents acteurs existants et **coordonner les actions** afin de les rendre plus efficaces pour massifier
- ▶ Poursuivre l'accompagnement à la rénovation des copropriétés
- ▶ **Mobiliser les professionnels locaux**

Points clés

- ❖ Qualité du service
- ❖ Efficacité
- ❖ Proximité
- ❖ Lisibilité
- ❖ Gratuité

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

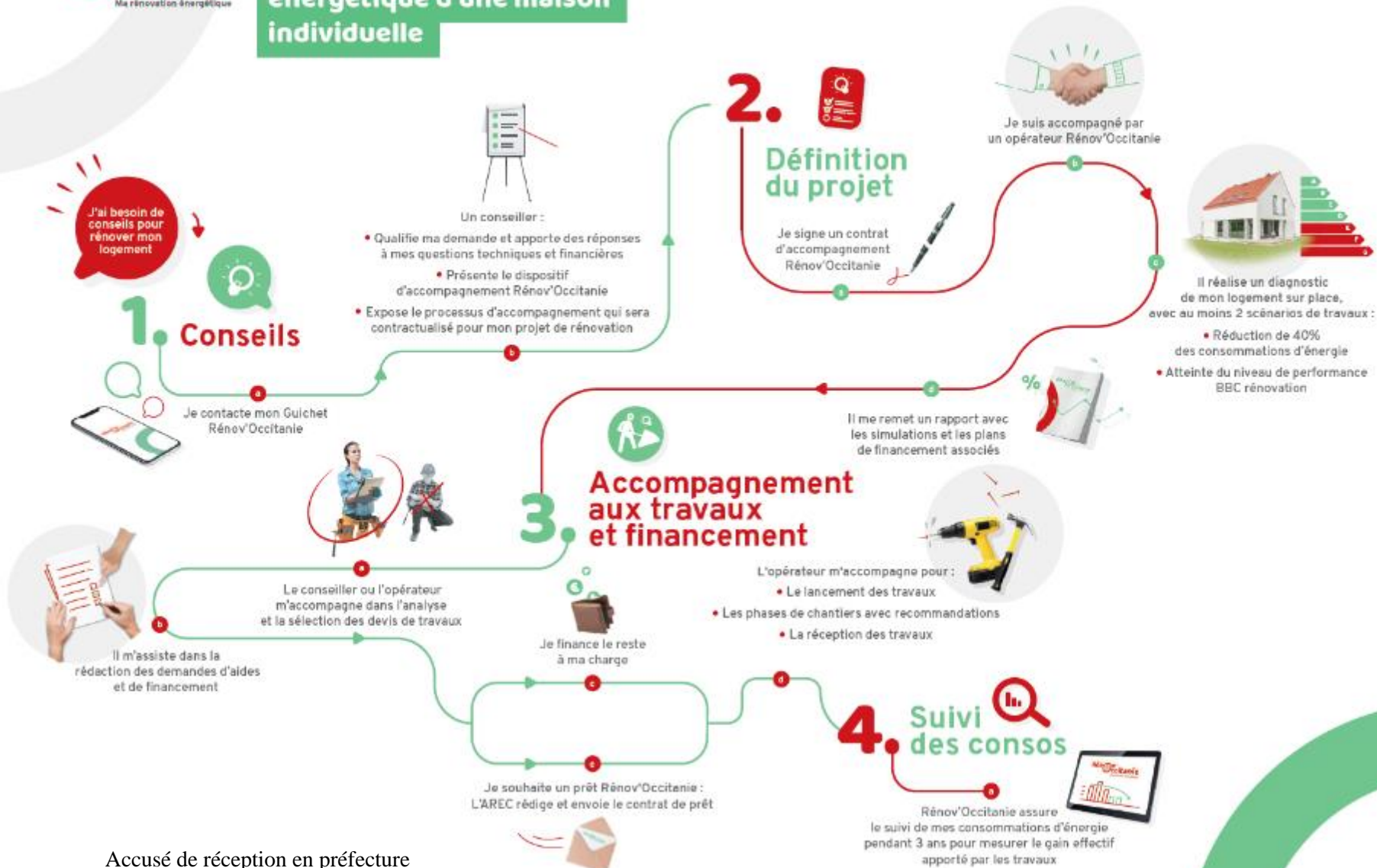
ORGANISATION GÉNÉRALE

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

- ▶ 2019 : Création du SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique avec le service Faire porté par l'ADEME
- ▶ Gouvernance confiée aux régions
- ▶ En Occitanie, création d'un service dédié : Rénov'Occitanie
- ▶ AMI pour déterminer les futurs Guichets Uniques territoriaux
- ▶ 2021 : Création des guichets uniques Rénov'Occitanie

Parcours pour la rénovation énergétique d'une maison individuelle



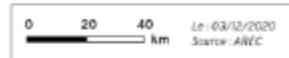
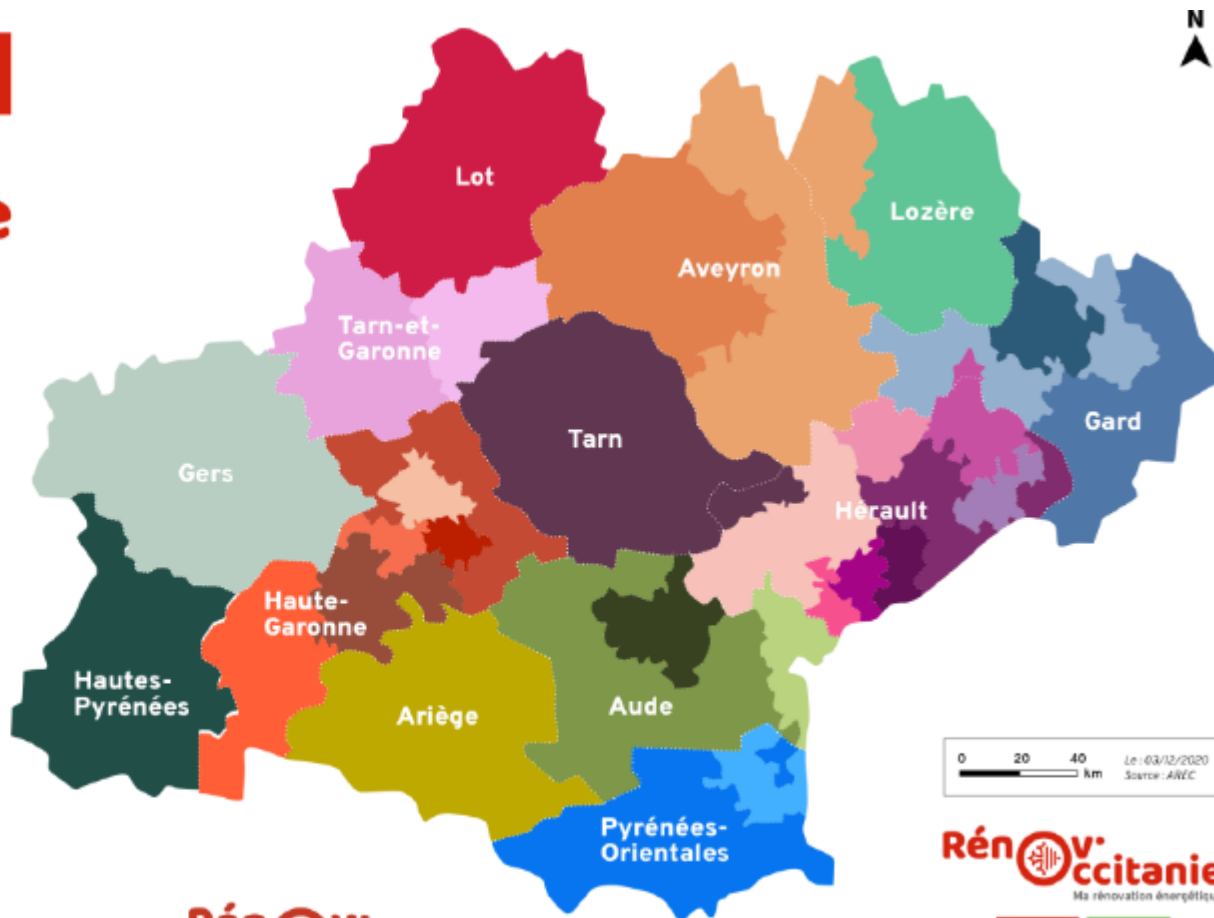
LES GUICHETS EN OCCITANIE

Les guichets uniques retenus

32 guichets

Rénov'Occitanie

- Ariège**
 - ALEDA, Agence locale de l'Énergie de l'Ariège
- Aude**
 - Le PNR d'Al - Carcassonne Agglo
 - RENOV'HABITAT
 - Le Grand Narbonne
 - Mon Coesh Eco-Logis
- Aveyron**
 - PNR des Grands Causses
 - PNR de l'Aubrac
 - Aveyron
- Gard**
 - Alès Agglomération
 - CAUE du Gard
 - CPIE du Gard
- Haute-Garonne**
 - Muretain Agglo - La turbine
 - Conseil départemental de la Haute-Garonne
 - Pays Comminges Pyrénées
 - ObjectifRénov'
 - Pays Sud Toulousain
 - Toulouse Métropole
 - Sicoval
- Gers**
 - Gers
- Hérault**
 - Béziers Méditerranée
 - Agglo Hérault-Méditerranée
 - La Domitienne
 - Lodévois et Larzac
 - GEFOSTAT
 - Rénov'Énergie
 - Montpellier Méditerranée Métropole
 - Pays Haut Languedoc et Vignobles
 - Grand Pic Saint-Loup
 - Cévennes Garçonnaises et Suménoises
- Lot**
 - Lot
- Lozère**
 - Lozère
 - PNR des Grands Causses
 - PNR de l'Aubrac
- Hautes-Pyrénées**
 - Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales**
 - Pays Catalan
 - Perpignan Méditerranée
- Tarn**
 - Tarn
- Tarn-et-Garonne**
 - PETR du Pays Nèzi Querey



Rénov'Occitanie

Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique



Accusé de réception en préfecture
012-251201549-20211103-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le périmètre

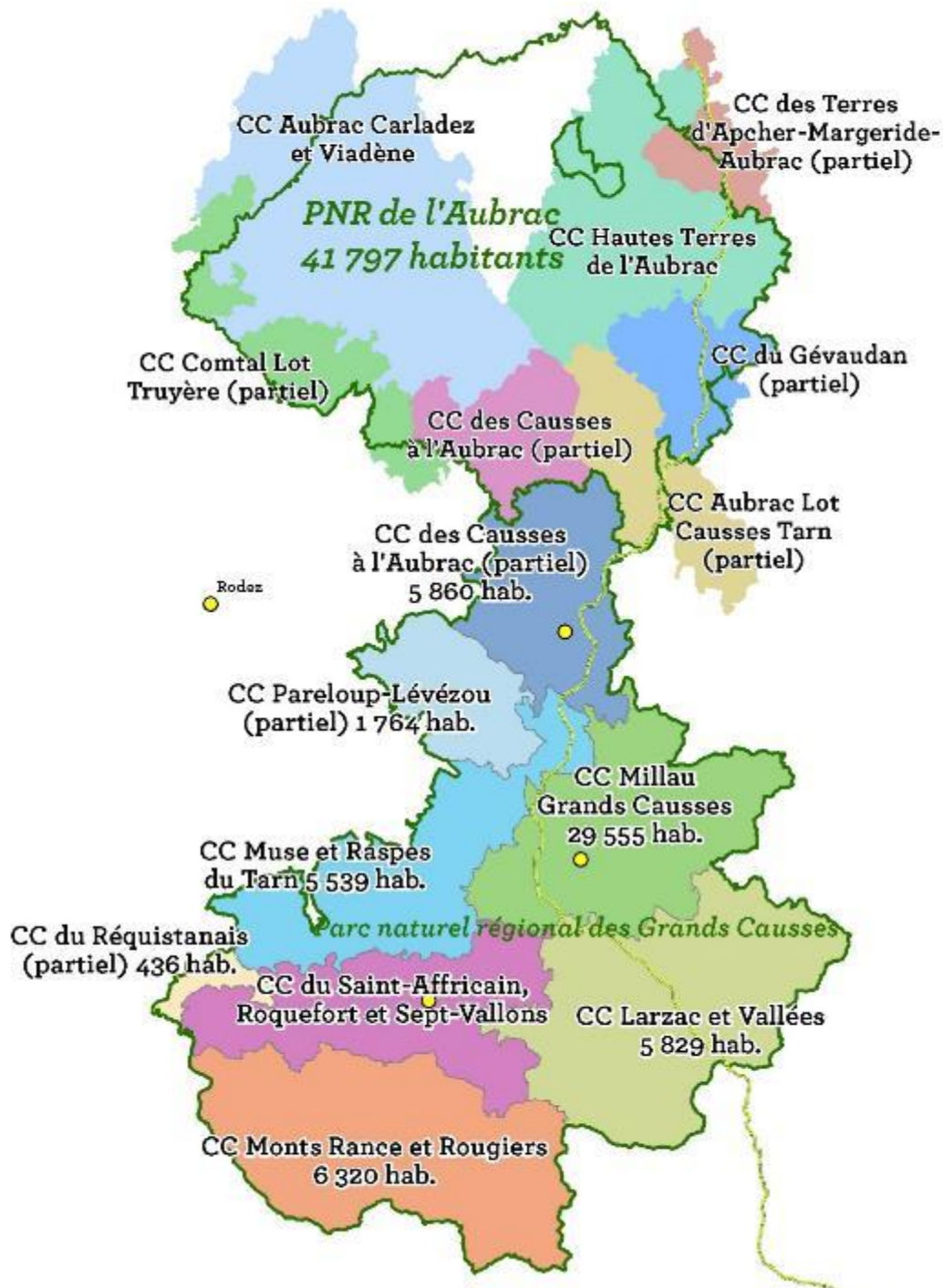
⇒ 161 communes

⇒ 111 288 habitants

⇒ 19 hab/km²

⇒ 51 098 résidences principales

Un service mis en place pour et par les Communautés de communes et partagé à l'échelle des 2 PNR pour mutualiser des services et compétences et assurer la viabilité économique du service



Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

MISSIONS ET OBJECTIFS

MISSION DU GUICHET UNIQUE

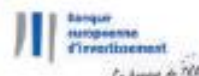
LE PARCOURS RÉNOV'OCCITANIE

► Les missions du guichet unique RENOV'OCCITANIE s'étendent :

- de la **sensibilisation** amont
- en passant par du **conseil simple** sur une question technique, financière, juridique...
- à un **accompagnement complet**, sur-mesure :
 - Définition du projet avec ou sans audit énergétique
 - Accompagnement durant les travaux
 - Et financement (valorisation des aides (CEE) et possibilité de mobiliser un "prêt Rénov'occitanie"

Rénov'Occitanie

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021





MISSIONS DU GUICHET UNIQUE

OBJECTIFS QUANTITATIFS

► Les missions du guichet unique

Faire émerger les besoins en rénovation performante

- Stimuler la demande par des actions de démarchage ciblées
- Organiser des campagnes de communication
- Informer et conseiller les ménages

Accompagner les particuliers tout au long de leur parcours de rénovation

- Définir les projets de rénovation énergétique performants par la réalisation d'audits
- Accompagner la mise en œuvre des travaux (ingénierie financière, assistance au choix des entreprises et au suivi des travaux...)

Animer un réseau de professionnels

- Améliorer les pratiques des professionnels
- Recenser les professionnels qualifiés
- Organiser des groupements d'artisans
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (syndics, banques, notaires...)

MISSION DU GUICHET UNIQUE

RÉNOV'OCCITANIE - TARIFS DES PRESTATIONS

EN MAISON INDIVIDUELLES

1.

Définition du projet

90€^{TTC}
au lieu de 660€ TTC

- Audit énergétique
- Remise d'un rapport avec 2 scénarios de travaux au minimum
- Établissement des plans de financement

2.

Accompagnement des travaux

480€^{TTC}
au lieu de 1560€ TTC

- Assistance à la consultation des entreprises
- Analyse des devis
- Assistance à la rédaction des demandes d'aides
- Accompagnement pour le suivi et la réception des travaux
- Suivi de consommation

► Mission assurée par le PNR GC et la CLCV 48 en régie, et gratuite si intervention des EPCI

EN COPROPRIETE

1.

Définition du projet d'amélioration

90€^{TTC}
en moyenne par lot
au lieu de 200 à 500€TTC

- Réalisation d'un audit global
- Proposition de 4 scénarios de travaux chiffrés associés à des plans de financement

2.

Assistance à la réalisation du projet et du suivi des travaux

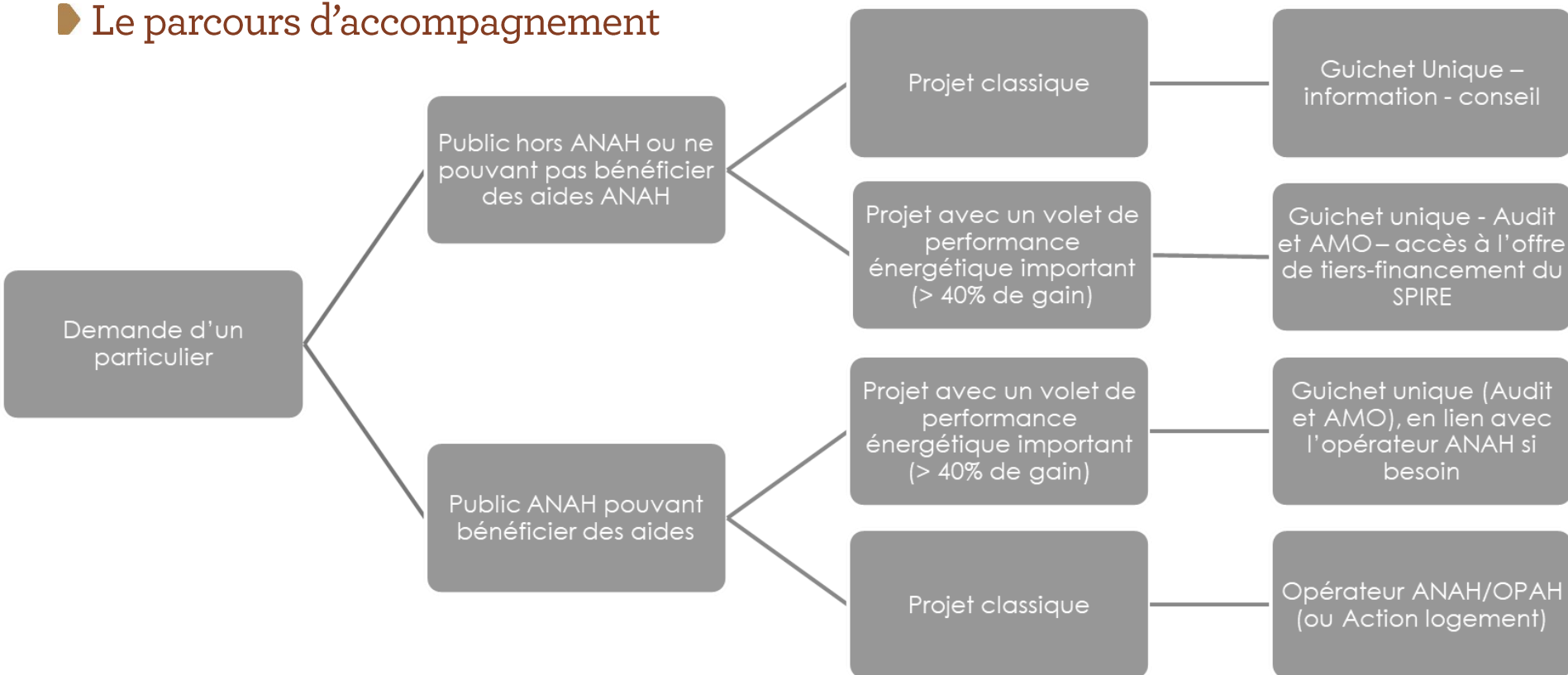
Tarif à définir en fonction du projet

- Aide à la consultation du Maître d'Œuvre
- Accompagnement du conseil syndical
- Soutien technique et méthodologique
- Présentations en AG
- Réunion de chantier...

► Mission assurée par un prestataire externe de la Région, avec le suivi du guichet unique

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Le parcours d'accompagnement



- Pour les copropriétés privées, il est fait appel aux bureaux d'études missionnés par l'AREC. Le guichet unique coordonnera l'accompagnement, en lien avec les opérateurs ANAH

Le Guichet Unique Renov'Occitanie des PNR des
Grands Causses et de l'Aubrac

GOUVERNANCE ET PARTENRIAT

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

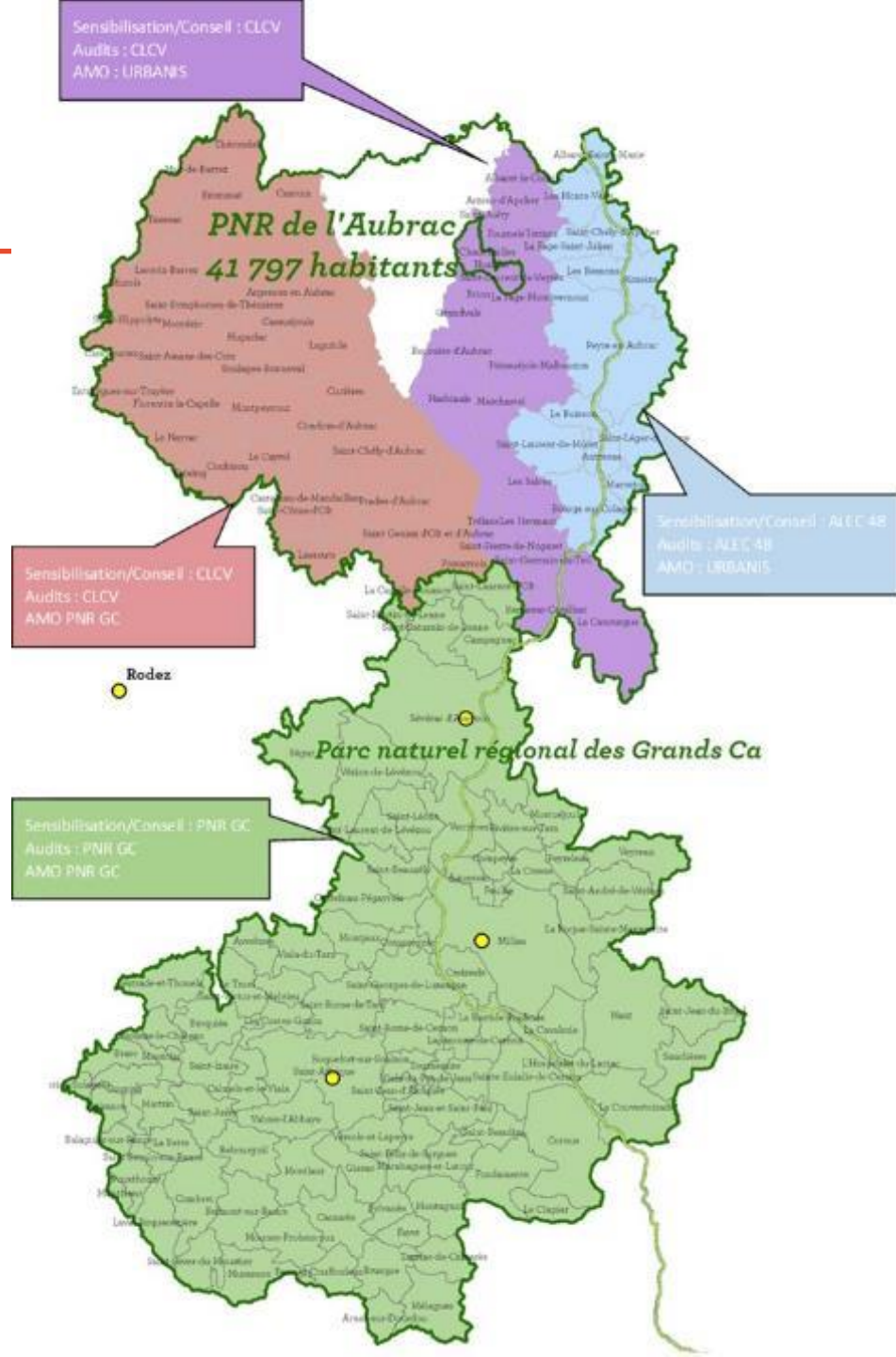
Des missions internalisées au sein des PNRs avec l'appui de la CLCV et de l'ALEC 48 sur le PNR Aubrac

- PNR GC - 2 agents dédiés
- PNR A :
 - CLCV 48 – 0,7 ETP
 - ALEC 48 – 0,25 ETP

Et la réalisation des audits énergétiques en régie pour

- le PNR GC
- la CLCV 48

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021



GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

► Complémentarité Guichet Unique et Opérateurs ANAH

(PIG Aveyron, PIG Lozère ; OPAH CC Millau Grands Causses, CC Aubrac Carladez Viadène, CC Terres d'Apcher, CC Gévaudan)

- Guichet Unique : Porte d'entrée et apporteur d'affaire aux PIG/OPAH par le travail amont d'animation territoriale : repérage, communication, sensibilisation
- Guichet Unique : plus-value technique/thermique sur les rénovations performantes
- Guichet Unique : pour tous les publics (pas uniquement aux foyers éligibles ANAH)

► Pour cela :

- Rencontre en amont avec les opérateur locaux ANAH (URBANIS, OC'THEA et SOLIHA)
- Réunion régulière pour échanger sur les missions, les points à améliorer, les dossiers des particuliers...
- Permanences aux mêmes lieux et jours dans la mesure du possible
- Partage des compétences et connaissances avec les partenaires

Points clés

Les habitants doivent ressentir une unité entre les partenaires

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20211203-20211203_098-DE

Reçu le 07/12/2021



PARTENARIATS ENTRE LES PNR

► L'organisation générale entre les PNR

Coordination générale :
Olivier GUIARD
PNR Aubrac

Coordination
administrative/financière :
Florent TARRISSE
PNR Grands Causses

Coordination technique :
Silvia ESTEVEZ (PNR Aubrac)
et Alexandre CHEVILLON (PNR GC)

PARTENARIATS ENTRE LES PNR

► La forme du guichet unique

- Une base administrative dans les locaux des Parcs mais des **permanences régulières sur les territoires** et des agents sur le terrain au maximum
- Un standard téléphonique 5 jours sur 7 et une astreinte pendant les congés entre les agents
- Des animations et actions de communication régulières
- **Du personnel mutualisé entre les PNR pour l'AMO des ménages et la mobilisation des pro, le partage des outils de communication, le renfort ponctuel sur l'animation, les astreintes du service....**





BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES SUR 2021

JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021



Bilan des actions réalisées sur 2021

STIMULER LA DEMANDE

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Des animations et informations sur le service :

- Présentation dans les Conseils communautaires (6 réunions)
- Organisation d'une visite/conférences dans le cadre des Rencontres TEPOS 2021
- Des réunions d'informations et conférences
 - Maisons France Service (Rivière sur Tarn, Vabres l'Abbaye, Séverac, Argences en Aubrac, Laguiole...)
 - CCAS de Saint-Affrique
 - Stand et conférences aux portes

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20211203-20211203_098-DE

Reçu le 07/12/2021

Boissière et Fils



BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Plusieurs retombées presse

Permanence extraordinaire pour la rénovation énergétique de l'habitat

le 27 Août à partir de 13h30 à la mairie d'Estaing

Merci de réserver par téléphone au 06.72.26.49.60 ou par mail à eie48@orange.fr



ESTAING

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ce vendredi 27 août, à partir de 13h30 à la mairie d'Estaing, permanence extraordinaire pour la rénovation énergétique de l'habitat.

Merci de réserver au 06.72.26.49.60 ou eie48@orange.fr

CIRCO-MUSIQUE ESPAGNOL FRANÇAIS À ESTAING

Au détour d'une rue... un air d'accordéon. Elle et lui jonglent en duo et ont plein d'autres cordes à leur art. Estelle joue de l'accordéon et chante les chansons des rues que le public fredonne en chœur. Carlos jongle en acrobate sur son vélo de cirque à une rue. Il vient d'Espagne. Elle est circassienne à Limoges et l'a adopté comme compagnon de route.

Les places d'Estaing ont été égayées par leur passage en plein soleil et Gilles a eu la bonne idée de leur offrir d'étancher leur soif.

Estaing leur dit «Merci et bonne route !».

INAUGURATION DE LA PLACE VALÉRY GISCARD D'ESTAING

Nathalie Couseran, maire, les membres du conseil municipal d'Estaing, Louis Giscard d'Estaing, les membres du conseil d'administration de la fondation Valéry Giscard d'Estaing, invitent la population à l'inauguration de la Place Valéry Giscard d'Estaing le dimanche 5 septembre 2021 à 12h00. Cette cérémonie, en présence d'Anne-Aymone Giscard d'Estaing, présidente d'honneur de la fondation, se déroulera dans le respect des conditions sanitaires.

Implantation d'un guichet unique dédié à la rénovation énergétique

Depuis le mois de juillet un guichet pour la rénovation énergétique des logements, Rénov'Occitanie, initié par la Région avec l'appui de l'Agence régionale énergie climat (Arec), est un place à Saint-Affrique. Cet outil de conseils et d'accompagnement aux travaux et au financement a pour but de faciliter l'accès des particuliers à la rénovation énergétique.

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« La nouvelle Agence est née de la volonté de la Région d'être la première à offrir un guichet unique dédié à la rénovation énergétique de leur logement »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

Deux conseillers en alternance pour épauler et guider les intéressés

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »



« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

Un guichet pour aider les ménages dans leur rénovation énergétique

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »



EN PRATIQUE

L'exemple séveragais

« Ce service va permettre aussi de diminuer la précarité »

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

Des campagnes de communication et la création d'outils

- Distribution de flyers dans les mairies et les EPCI
- Impression d'affiches
- Création de 3 Roll-up
- Constitution progressive d'une « matériauthèque »



BILAN 2021 – STIMULER LA DEMANDE

► Des permanences délocalisées organisées sur le territoire en lien avec les Communautés de communes

- Mise en place au fil de l'eau courant 2021
- 3 à 4 personnes en moyenne par permanence
- Plusieurs principes de permanences « à l'essai » :

★ Permanences régulières

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203-093-DE
Permanences ponctuelles
Reçu le 07/12/2021

★ Permanences sur rendez-vous



PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

CC Millau Grands Causses	Millau - locaux du PNRGC	Tous les jours	Matin et après-midi
CC Larzac et Vallées	Nant	1° Mardi	Matin
	Cornus	3° Jeudi	Matin
CC Monts Rance et Rougier	Belmont sur Rance	3° Mardi	Matin
	Camares	4° Jeudi	Après-midi
	St Sernin sur Rance	4° Mardi	Matin
CC Muse et Raspes du Tarn	St Rome de Tarn	2° Mardi	Matin
	Tournant dans les communes	4° Jeudi	Matin
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	Saint-Affrique	1° Mardi 2° Mardi 3° Mardi 4° Mardi	Après midi

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC

CC des Causses à l'Aubrac	Saint Geniez d'Olt	2° Jeudi	Matin
CC Aubrac Carladez et Viadène	Mur de Barrez Argences en Aubrac Laguiole Saint-Chély d'Aubrac Saint-Amans des Cots	1° Mardi 4° Mardi	Matin et après-midi
CC Comtal Causses Truyère	Entraygues sur Truyère	4° Vendredi	Matin
CC des Terres d'Apcher – Margeride - Aubrac	Saint Chély d'Apcher	3° Mercredi / rdv	Après midi
CC du Gévaudan (+ CC Aubrac Lot Causses Tarn)	Marvejols (groupé avec St Germain du Teil- La Canourgue)	4° Mercredi / rdv	Matin et après-midi
CC Hautes Terres	Aumont en Aubrac	3° Mercredi / rdv	Après midi
	Nasbinals	1 sur rdv	
	Fournels	sur rdv	

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Bilan des actions réalisées sur 2021
INFORMATION ET CONSEIL
AUX PARTICULIERS

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – INFORMATION ET CONSEIL AUX PARTICULIERS

149 %
réalisés

► Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} novembre 2021 :

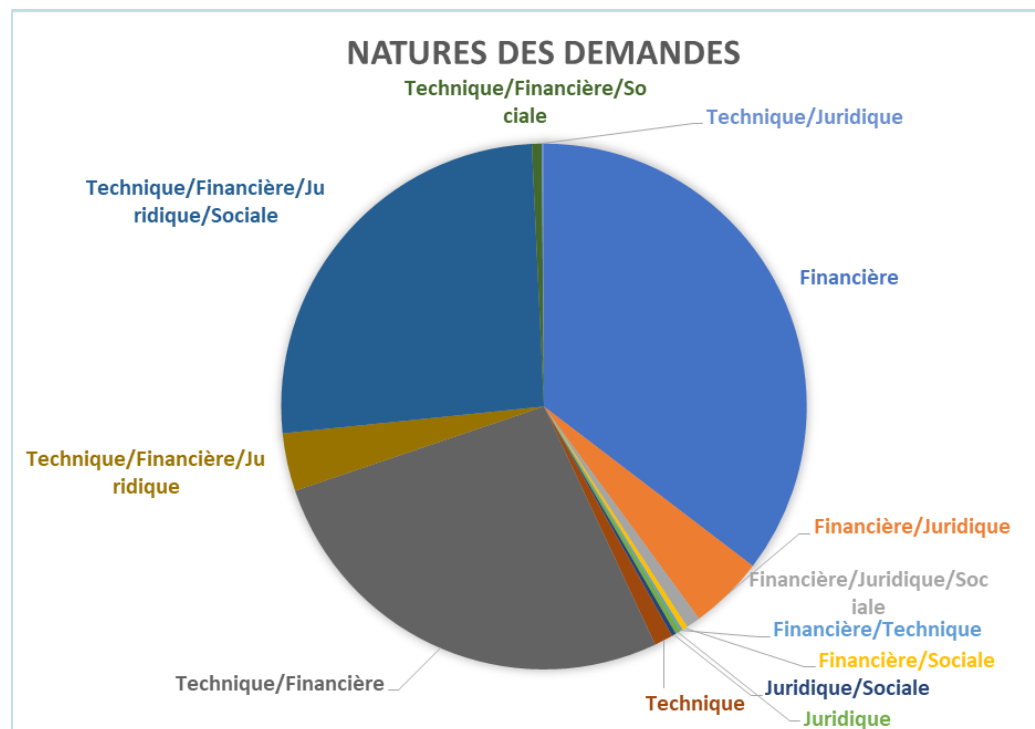
1 489 particuliers renseignés et 20 minutes en moyenne

- 86 % de propriétaires occupants
- 10 % de professionnels
- 2 % de bailleurs

Pour :

98 % de logement individuel

2 % en copropriété



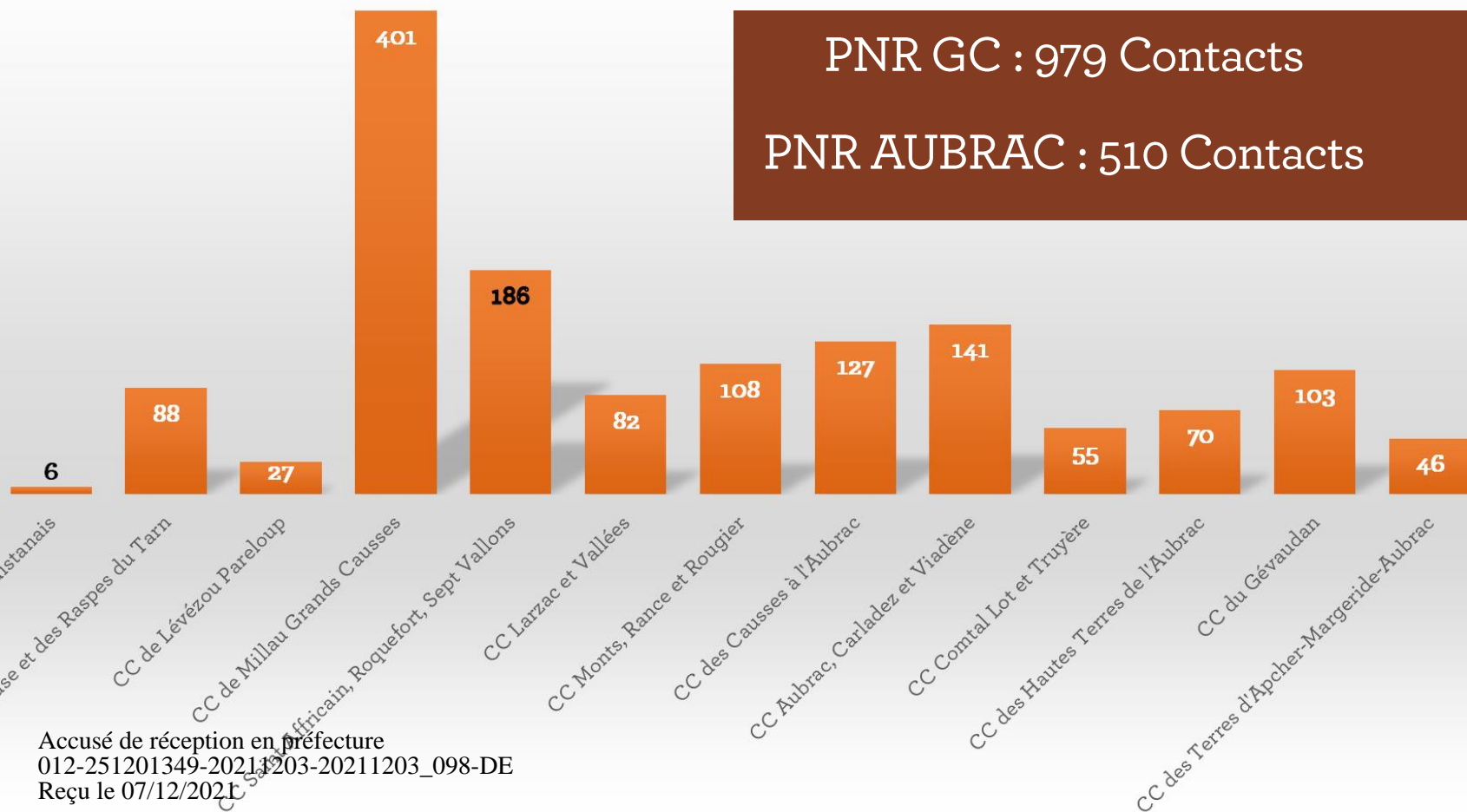
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021



BILAN 2021 – INFORMATION ET CONSEIL AUX PARTICULIERS

Répartition des particuliers renseignés (ACTE A1)

PNR GC : 979 Contacts
PNR AUBRAC : 510 Contacts



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Bilan des actions réalisées sur 2021
CONSEILS PERSONNALISÉS
AUX PARTICULIERS

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

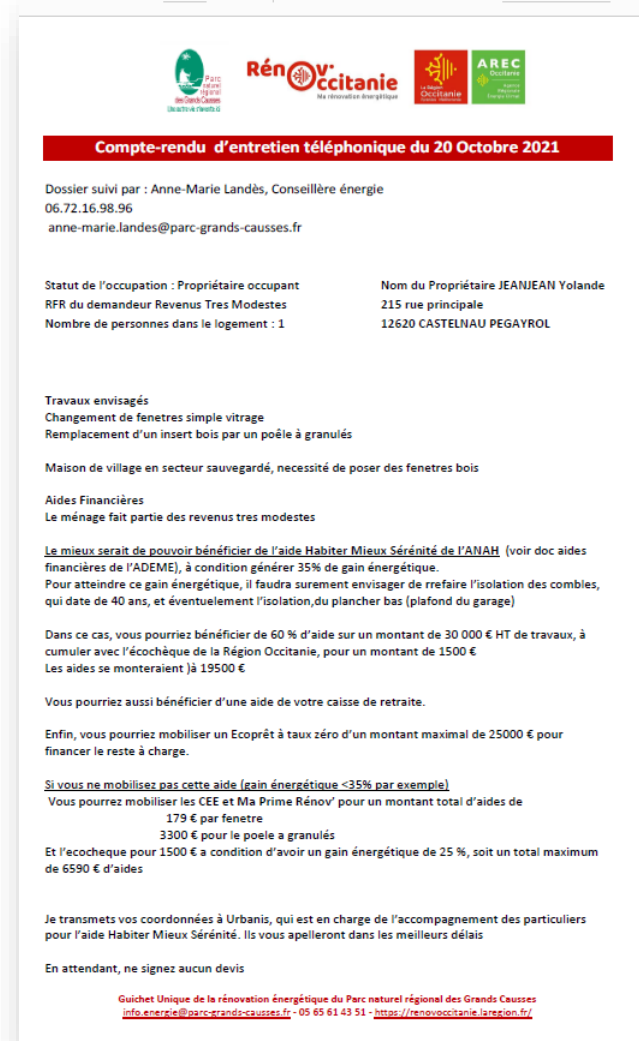
BILAN 2021 – CONSEILS PERSONNALISÉS AUX PARTICULIERS

50 %
réalisés

► Du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2021 :

162 Conseils personnalisés

- Généralement en « physique », à domicile (158 visites de logement proposées)
- 1h00 en moyenne (voire beaucoup plus...)
- Visite logement, aide à la définition du programme de rénovation, analyse des devis...
- **Compte-rendu de conseils**
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021



Document de compte-rendu d'entretien téléphonique du 20 Octobre 2021. Le document est intitulé "Compte-rendu d'entretien téléphonique du 20 Octobre 2021" et est émis par le Parc naturel régional des Grands Causses, la Région Occitanie et l'AREC. Le dossier est suivi par Anne-Marie Landès, conseillère énergie, au 06.72.16.98.96. Le propriétaire occupant est Jeanjean Yolande, 215 rue principale, 12620 Castelnaud Pegayrol. Les travaux envisagés sont le changement de fenêtres simple vitrage et le remplacement d'un insert bois par un poêle à granulés. Le document détaille les aides financières disponibles, notamment l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH, et indique que le ménage fait partie des revenus très modestes. Il mentionne également que le gain énergétique attendu est inférieur à 35%.

Compte-rendu d'entretien téléphonique du 20 Octobre 2021

Dossier suivi par : Anne-Marie Landès, Conseillère énergie
06.72.16.98.96
anne-marie.landès@parc-grands-causses.fr

Statut de l'occupation : Propriétaire occupant
RFR du demandeur Revenus Très Modestes
Nombre de personnes dans le logement : 1

Nom du Propriétaire JEANJEAN Yolande
215 rue principale
12620 CASTELNAU PEGAYROL

Travaux envisagés
Changement de fenêtres simple vitrage
Remplacement d'un insert bois par un poêle à granulés

Maison de village en secteur sauvegardé, nécessité de poser des fenêtres bois

Aides Financières
Le ménage fait partie des revenus très modestes

Le mieux serait de pouvoir bénéficier de l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH (voir doc aides financières de l'ADEME), à condition d'obtenir 35% de gain énergétique.
Pour atteindre ce gain énergétique, il faudra sûrement envisager de refaire l'isolation des combles, qui date de 40 ans, et éventuellement l'isolation du plancher bas (plafond du garage)

Dans ce cas, vous pourriez bénéficier de 60 % d'aide sur un montant de 30 000 € HT de travaux, à cumuler avec l'écochèque de la Région Occitanie, pour un montant de 1500 €
Les aides se monteraient à 19500 €

Vous pourriez aussi bénéficier d'une aide de votre caisse de retraite.

Enfin, vous pourriez mobiliser un Ecoprêt à taux zéro d'un montant maximal de 25000 € pour financer le reste à charge.

Si vous ne mobilisez pas cette aide (gain énergétique <35% par exemple)
Vous pourriez mobiliser les CEE et Ma Prime Rénov' pour un montant total d'aides de
179 € par fenêtre
3300 € pour le poêle à granulés
Et l'écochèque pour 1500 € à condition d'avoir un gain énergétique de 25 %, soit un total maximum de 6590 € d'aides

Je transmets vos coordonnées à Urbanis, qui est en charge de l'accompagnement des particuliers pour l'aide Habiter Mieux Sérénité. Ils vous appelleront dans les meilleurs délais

En attendant, ne signez aucun devis

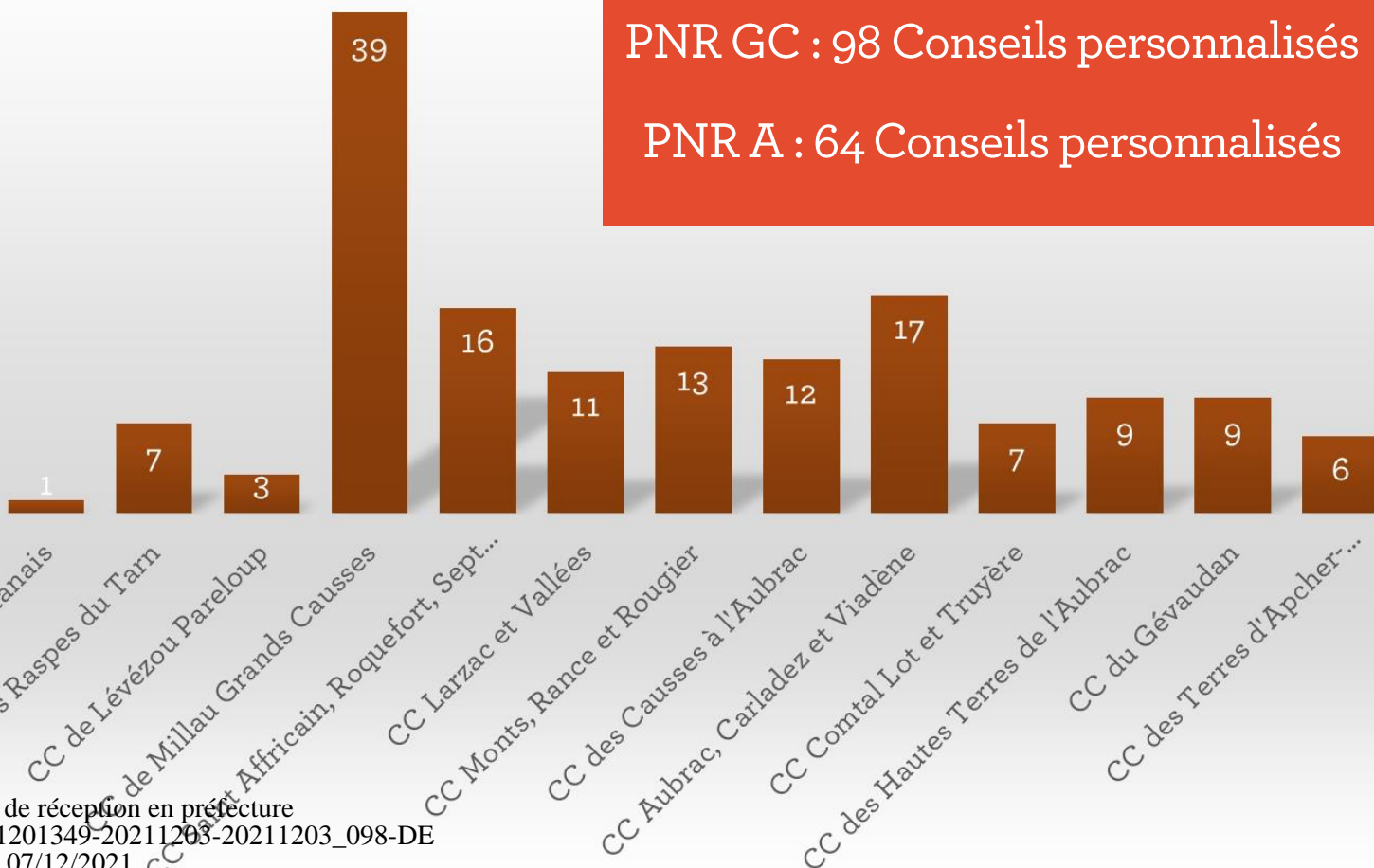
Guichet Unique de la rénovation énergétique du Parc naturel régional des Grands Causses
info.energie@parc-grands-causses.fr - 05 65 61 43 51 - <https://renovoccitanie.laregion.fr/>



BILAN 2021 – CONSEILS PERSONNALISÉS AUX PARTICULIERS

Répartition des particuliers "conseils personnalisés" (ACTE A2)

PNR GC : 98 Conseils personnalisés
PNR A : 64 Conseils personnalisés



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Bilan des actions réalisées sur 2021

LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

► La réalisation d'audits énergétiques en maisons individuelles

- Etat des lieux des déperditions et des consommations
- Propositions d'améliorations et chiffrage
- Définition de 3 scénarios de travaux avec analyse financière

Classe énergétique estimée (kWh _{EP} /m ² .an)	Avant travaux		Après travaux		Classe d'émissions de gaz à effet de serre estimée (kgCO ₂ /m ² .an)
	Avant travaux	Après travaux	Avant travaux	Après travaux	
<50 A			<5 A		3 A
51 à 90 B		66 B	6 à 10 B		
91 à 150 C			11 à 20 C		
151 à 230 D			21 à 35 D		
231 à 330 E			36 à 55 E		
331 à 450 F			56 à 80 F		
> 450 G					

Accusé de réception en préfecture

12-251201349-20211203-20211203_098-DE

Reçu le 07/12/2021



Parc naturel régional des Grands Causses







Parc des Grands Causses - Romain MUTHS
71 boulevard de l'Ayrolles
12100 Millau

25120134900015
06 73 54 42 34
romain.muths@parc-grands-causses.fr

Odile DUMAZEL
rue de la Mairie
12150 Sévérac d'Aveyron
06 34 11 00 03
odilemajorel@gmail.com

Bénéficiaires
Propriétaire occupant d'une résidence principale
1 adulte - 0 enfant à charge
Revenus de catégorie intermédiaire selon l'ANAH




Audit énergétique

Simulation réalisée à partir de la visite du logement du 11/08/2021

Rapport d'audit énergétique restitué au maître d'ouvrage le 02/09/2021



Département
Aveyron



Année de construction
Avant 1948



Surface habitable
64 m²

Ce rapport d'audit énergétique présente les informations nécessaires pour prétendre aux aides à la rénovation performante.



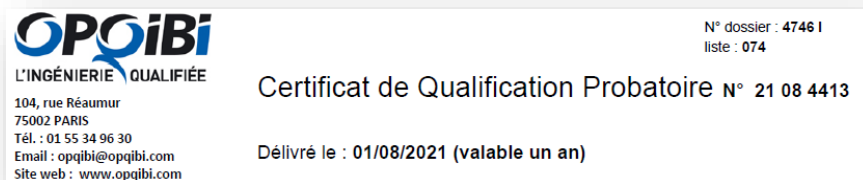
FAIRE, c'est le service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique. Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet (www.faire.gouv.fr)

Le Parc naturel régional des Grands Causses vous accompagne dans toutes vos démarches de rénovation énergétique et devient Guichet Rénov'Occitanie avec le soutien de la Région et de ses partenaires et rejoint le réseau FAIRE. Nos conseillers sont à votre disposition gratuitement et s'adaptent à votre projet de travaux.

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

PNR GRANDS CAUSSES

- ▶ Qualifié RGE - Audit en maison individuelle depuis le 01/08/2021
- ▶ Audit probatoire pendant 1 an



PNR AUBRAC

- Démarche en cours pour l'EIE 48
- Pas d'audits pour l'ALEC 48, sous-
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_D98-DE
Recu le 07/12/2021

Informations

Syndicat Mixte Du Parc Régional Des Grands Causse

Millau- 2.5 km du centre ville

SIRET : 25120134900015

71 bd de layrolle

12100, millau



0670444746



alexandre.chevillon@parc-grands-causses.fr



<http://www.parc-grands-causses.fr>

Certificats



PDF - <http://opqibi.com/fiche/4746>

Activités

- Audit énergétique maisons individuelles

Visible sur [FAIRE.GOUV.FR](https://www.faire.gouv.fr)

BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

► Logiciels utilisés

- Pour des Audit de maison très simple / simple : utilisation de **CAPRénov+**

- Avantage : temps de saisi court // rapport clair et incitatif

- Inconvénient : impossibilité de simuler des cas complexes



CAP Rénov+

- Pour les Audits avec des maisons « alambiqués » ou des préconisations de travaux complexe type extension de surface..) : utilisation de **CASBÂ**

- Présentant trop de BUGs, l'usage de CASBÂ ne sera pas renouvelé

- Au profit d'un nouvel outils : **BAO évolution SED – Tertiaire**, un logiciel PERRENOUD, en complément de CAPRénov+



PERRENOUD
Logiciels de calculs thermiques

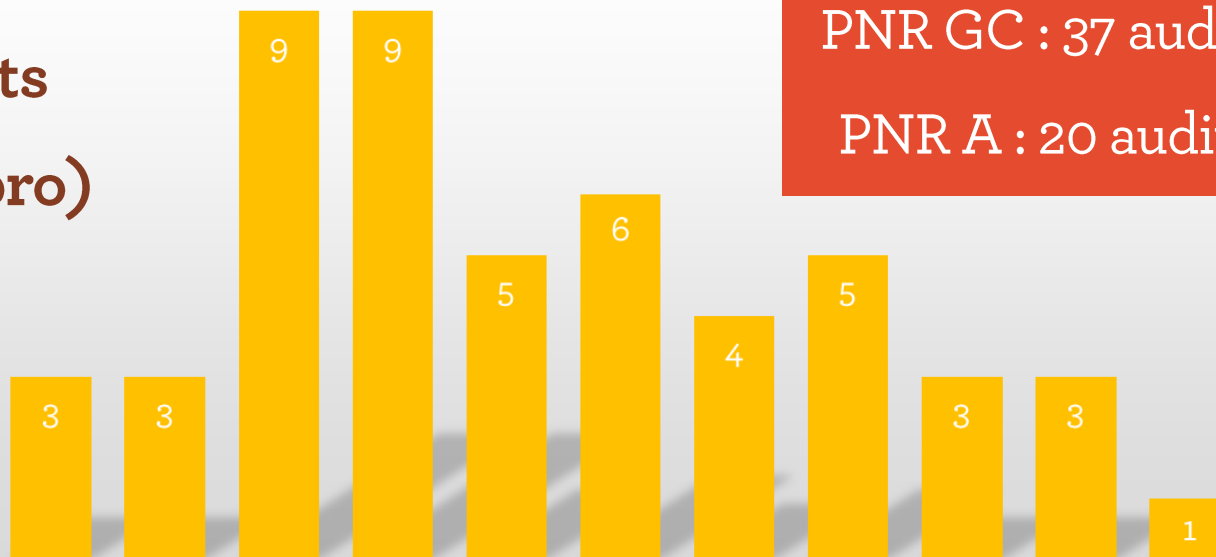
BILAN 2021 – LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

52 %
réalisés

Répartition des audits énergétiques réalisés / en cours

57 Audits
(hors copro)

PNR GC : 37 audits
PNR A : 20 audits



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ASSISTANCE À MAITRISE
D'OUVRAGE AUX PARTICULIERS

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – L'AMO AUX PARTICULIERS

7 %
réalisés


- ▶ Accompagnement aux travaux, suite à l'audit énergétique :
 - ▶ Définition du programme de travaux
 - ▶ Accompagnement à la recherche à et à la sélection d'entreprises
 - ▶ Appui à la recherche et montage des demandes de financements (subventions, prêts...)
 - ▶ Accompagnement au suivi des travaux

▶ Depuis janvier 2021 : **2 AMO** engagés

à ce jour + 2 ou 3 autres à venir ?

Accuse de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES - AMO POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL



Milieu, le 12/08/2021

Véronique BRAND
lotissement les égaux, route de Nant
12230 ST JEAN DU BRUEL

N°ref : 2021-023
Dossier suivi par : Romain MUTHIS, Conseiller Énergie
Objet : Offre d'accompagnement Rénov'Occitanie

Bonjour

Je fais suite à vos récents échanges avec le réseau Rénov'Occitanie et vous adresse comme convenu une offre d'accompagnement pour votre projet de rénovation.

Vous en trouverez ci-après les caractéristiques essentielles :

Identité et adresse de contact du Prestataire en charge de l'offre d'accompagnement : Identité du Prestataire : Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses Adresse postale : 73 boulevard de l'Europe - 12100 MILLAU Adresse courriel : info.energie@parc-grands-causses.fr Tél. : 05 65 61 43 93 Conseiller référent : romain.muthis@parc-grands-causses.fr - 06 73 54 34 34
Réalisés et attentes du ménage : Disposer d'un bilan de la performance énergétique de son logement. Améliorer son confort en réalisant des travaux de rénovation énergétique.
Identité et adresse de contact de l'Usager : Identité de l'usager : Mme Véronique BRAND Adresse postale : lotissement les égaux, route de Nant 12230 ST JEAN DU BRUEL Adresse courriel : vbrand@wanadoo.fr Tél. : 05 65 78 65 77
Objet de notre offre d'accompagnement : Notre offre a pour objet la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet portant sur des travaux de rénovation d'un bien immobilier à usage d'habitation, situé au lotissement les égaux, route de Nant 12230 ST JEAN DU BRUEL, appartenant à l'Usager.
Le contenu de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage comporte deux étapes décomposées comme suit :
Détails des prestations de l'étape 1 : Définition du projet d'amélioration de l'habitat
• Audit énergétique. In situ, état des lieux de l'enveloppe du bâtiment (toitures, murs, menuiseries et sols) et des systèmes (chauffage, production d'eau chaude et ventilation), estimation de la consommation d'énergie par point et des dépendances de l'enveloppe.
• Élaboration de 2 scénarii de travaux d'amélioration de performance énergétique et des économies d'énergie associées.
• Pré-étude de financement du projet de rénovation énergétique sur la base des éléments déclaratifs de l'usager : calcul des aides éligibles et des prêts mobilisables pour chaque scénario de travaux.
• Présentation des résultats de l'audit avec explication des solutions techniques et financières.
• Remise d'un rapport d'audit.



Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ACCOMPAGNEMENT DES
PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELLS

► Rencontre avec les organisations professionnelles

CAPEB + FBTP courant de l'été :

- Présentation du service
- Définition des attentes et besoins de la filière
- Construction des actions d'information à venir

► Organisation des Apéros de la Réno - #1 – L'isolation par l'extérieure (8/11 Millau)



Accusé de réception en préfecture
012_251201349_20211203_20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Les apéros de la réno
L'isolation par l'extérieur :
enjeux, bonnes pratiques,
écueils et usage
d'éco-matériaux

Lundi 8 novembre
à partir de 18h30

Dans les Locaux du Parc
71, boulevard de l'Ayrolle à Millau

Déployé depuis le début de l'année 2021, le service Rénov'Occitanie et ses agents vous offrent au premier « Apero réno » organisé pour les professionnels de la filière.

Profitez-en la veille de la mise en oeuvre de travaux de ce type, connaître les aides financières pour agir au mieux vos clients, consolider vos savoirs en matière de rénovation énergétique. Participez à ce premier rendez-vous consacré à l'isolation extérieure pour élargir votre champ d'action.

Rénov'ccitania
Mettre en énergie

Bilan des actions réalisées sur 2021
L'ACCOMPAGNEMENT DES
COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES PRIVEES

RAPPEL DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Les étapes clés de la rénovation énergétique en copropriété



Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

BILAN 2021 – L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES PRIVEES

► Des premiers contacts avec les syndicats de copropriétés :

- JMB Immobilier
- SGA Transactions
- Angles Immobilier
- Syndic 12

► 3 audits énergétiques en cours :

- Les Ondes Millau – 30 lots - **TERMINE**
- Les Tilleuls Millau – 24 lots - **LANCE**
- 14 Alsace-Lorraine – Millau – 13 lots - **ATTENTE BE**

► 3 audits (de 2016) à mettre à jour :

- Almeras Millau – 13 lots - **TERMINE**
- Le Petit Montmartre Millau – 9 lots - **ATTENTE AG**
- Le Régent Millau – 11 lots - **ATTENTE AG**

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE

Recu le 07/12/2021

Un potentiel de 100 logements – environ 1 500 000 € de travaux





PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Perspectives 2022

STIMULER LA DEMANDE -
ANIMATIONS À DÉPLOYER

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

PERSPECTIVES 2022 – ANIMATIONS À DÉPLOYER

- ▶ D'ores et déjà une action programmée pédagogique pour 2022 autour de la thermographie à Nasbinals avec les BTS électrotechnique du Lycée Émile Peytavin
- ▶ Des animations pour stimuler la demande :
 - Nuits de la thermographie
 - Visite de réalisations sur site
 - Réunions publiques sur le thème de la rénovation énergétique, des aides financières, rénovation en copropriété
 - Stands lors de foires exposition, marchés...

À définir suivant les attentes des Communautés de communes et communes – dans l'attente de sollicitation

- ▶ Un travail prospectif ?
 - Un repérage des bâtiments consommateurs ?
 - Des chauffages fioul ?



Accusé de réception en préfecture

012-251201149-20211203-20211203_098-DE

Des chauffages fioul ?
Reçu le 07/12/2021

Perspectives 2022

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT
AUX PARTICULIERS

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

PERSPECTIVES 2022 – DÉFINITION DES OBJECTIFS

► Objectifs pour 2022

	PNR GC	PNR A		total
		CLCV	ALEC	
Animations (présence salon, évènement, stand d'information, visite de site, conférences, nuits de la thermographie...	12	8		20
Permanences délocalisées	13 demi journées par mois	9 demi journées par mois		22 demi journées par mois
Information de premier niveau A1	800	300	200	1 300
Conseils personnalisés A2	200	60	40	300
Définition du projet d'amélioration de l'habitat (audits en Maisons individuelles)	65	28	12	105
Définition du projet d'amélioration de l'habitat (audits en copro / nb logements)	50	5		55
Total Audits A3	115	33	12	160
Accompagnement aux travaux (AMO Maison individuelles)	10	3	2	15
Accompagnement aux travaux (AMO copro / nb logements)	40			40
Total AMO A4	50	3	2	55

Perspectives 2022

ACTIONS ENVERS LES PROFESSIONNELS

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

PERSPECTIVES 2022 – ACTIONS ENVERS LES PROFESSIONNELS

► Poursuite des Apéros de la rénovation

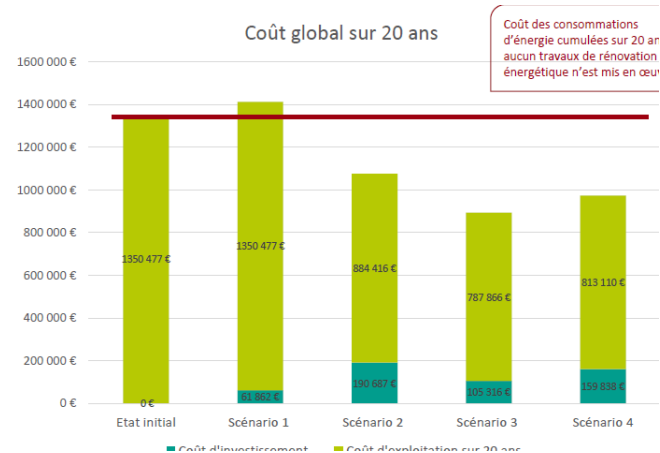
- Système de chauffage
- Photovoltaïque
- Aides financières
- Professionnels des transactions immobilières (Syndics, agences immobilières, notaires, banques)
- Rénovation maisons traditionnelles

► Poursuite de l'accompagnement des copropriétés privées

- Choix des scénarios de travaux
- Lancement des études préalables (APS, APD, DCE, PRO...)

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-2021_1203-2021_1203_098-DE
Reçu le 07/12/2021

Ingenierie financiere



Délibération PNRGC n° 2021-099 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Participation au programme de subvention régional pour l'achat d'un véhicule propre + VTTAE

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUOT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

La Région Occitanie met en place auprès des Parcs naturels régionaux le dispositif « Eco-chèque Mobilité PNR - Achat de véhicule(s) électrique(s) / hydrogène(s) / Vélo(s) à assistance électrique neuf(s) applicable à compter du 7 février 2020.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite bénéficier de ce dispositif afin de renouveler un de ses véhicules de sa flotte par l'achat d'un véhicule électrique.

Afin d'être éligible à l'aide régionale susmentionnée, le véhicule doit avoir été acheté neuf auprès d'un professionnel exerçant en Occitanie et doit remplacer un véhicule thermique (essence ou diesel). Le véhicule acheté doit avoir un taux d'émission de CO₂ de 20 g/km au plus pour une voiture électrique ou de 50 g/km au plus pour une voiture hybride rechargeable.

Le montant de l'aide est de 50 % du coût d'acquisition*, plafonnée à 40 000 euros, pour l'achat d'un maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électriques par collectivité.

**le coût d'acquisition retenu est le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation...), remises et bonus déduits.*

L'achat d'un nouveau véhicule doté d'une motorisation électrique ainsi que l'achat d'un vélo à assistance électrique sont envisagés, répondant aux critères d'éligibilité de l'aide régionale.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires pour la demande de subvention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_099-DE
Reçu le 07/12/2021

Délibération PNRGC n° 2021-100 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOU donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

L'exercice 2022 va à la fois s'inscrire dans la continuité de gestion enclenchée et sera le probablement le dernier budget avant la mise en place de la nouvelle Charte et l'ajustement des modalités budgétaires liées.

En 2022, le budget sera marqué d'un point de vue des dépenses structurelles par la croissance des dépenses liées à l'informatique avec le déploiement d'une fibre en propre (jusqu'ici portée par la Maison de la Région), le déploiement d'outils informatiques nouveaux afin d'accompagner le télétravail et surtout d'accroître la sécurité des outils informatiques face aux attaques diverses sur les réseaux. Ce poste représentera environ 30 000 € supplémentaire en 2022.

Au-delà, les effectifs de l'équipe permanente seront stabilisés et complétés de manière importante par de nombreux contrats de projets adossés sur les financements liés aux divers appels à projet remportés notamment dans le cadre de France Relance.

DEPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif de la compétence générale sera composé de 23 fonctionnaires territoriaux, 2 agents en CDI et 8 agents en Contrat à durée déterminée.

22 fonctionnaires, 8 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; l'autre CDI et un fonctionnaire sont à temps partiel, un fonctionnaire est en temps partagé avec la compétence SPANC et un fonctionnaire est détaché sur un contrat de projet sur le programme d'action.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) de la compétence générale (permanent et plan d'action) est au 1^{er} janvier 2022 est de 32,47.

L'effectif financé sur le budget SCoT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 temps plein CDD soit 5 ETP et 1 fonctionnaire en temps partagé avec la compétence générale.

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 39 personnes représentant 38,47 ETP.

Le coût total (équipe permanente et contractuels liés à des appels à projet ou plan d'action) du poste personnel relevant du budget général est de 1 643 000€ à minorer de 20 000 € correspondants aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 623 000€.

Au 01.01.2022, cette dépense est constituée pour 1 285 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 358 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais).

En 2021, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente environ 1 215 000 €.

- La nouvelle bonification indiciaire.....11 250,00 €
- Le régime indemnitaire.....230 000,00 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS).....3 400,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

DETTE

La dette du Syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019). Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16	31.05.2021	793 789,02	12 447,44	6 982,18	5 465,26
17	31.08.2021	786 759,19	12 447,44	7 029,83	5 417,61
18	30.11.2021	779 681,38	12 447,44	7 077,81	5 369,63
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44	7 126,11	5 321,33
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 174,75	5 272,69
21	31.08.2022	758 156,80	12 447,44	7 223,72	5 223,72
22	30.11.2022	750 883,78	12 447,44	7 273,02	5 174,42
23	28.02.2023	743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,78
24	31.05.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
25	31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31.05.2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31.08.2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28.02.2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31.08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30.11.2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29.02.2028	586 144,84	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31.05.2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12 447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28.02.2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91	3 588,53
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 919,38	3 528,06
53	31.08.2030	499 032,75	12 447,44	8 980,25	3 467,19
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44	9 041,54	3 405,90
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 103,25	3 344,19
56	31.05.2031	471 722,58	12 447,44	9 165,38	3 282,06
57	31.08.2031	462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
58	30.11.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
59	29.02.2032	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
60	31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
61	31.08.2032	424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
62	30.11.2032	415 401,64	12 447,44	9 547,16	2 900,28
63	28.02.2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28.02.2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57



REVISION ZILOGON THROUS 1000 2010 JACQUES

REVISION STRALAT

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
72	31.05.2035	316 271,84	12 447,44	10 219,14	2 228,30
73	31.08.2035	305 982,96	12 447,44	10 288,88	2 158,56
74	30.11.2035	295 623,85	12 447,44	10 359,11	2 088,33
75	29.02.2036	285 194,04	12 447,44	10 429,81	2 017,63
76	31.05.2036	274 693,05	12 447,44	10 500,99	1 946,45
77	31.08.2036	264 120,39	12 447,44	10 572,66	1 874,78
78	30.11.2036	253 475,57	12 447,44	10 644,82	1 802,62
79	28.02.2037	242 758,10	12 447,44	10 717,47	1 729,97
80	31.05.2037	231 967,48	12 447,44	10 790,62	1 656,82
81	31.08.2037	221 103,22	12 447,44	10 864,26	1 583,18
82	30.11.2037	210 164,81	12 447,44	10 938,41	1 509,03
83	28.02.2038	199 151,74	12 447,44	11 013,07	1 434,37
84	31.05.2038	188 063,51	12 447,44	11 088,23	1 359,21
85	31.08.2038	176 899,60	12 447,44	11 163,91	1 283,53
86	30.11.2038	165 659,50	12 447,44	11 240,10	1 207,34
87	28.02.2039	154 342,69	12 447,44	11 316,81	1 130,63
88	31.05.2039	142 948,64	12 447,44	11 394,05	1 053,39
89	31.08.2039	131 476,82	12 447,44	11 471,82	975,62
90	30.11.2039	119 926,71	12 447,44	11 550,11	897,33
91	29.02.2040	108 297,77	12 447,44	11 628,94	818,50
92	31.05.2040	96 589,46	12 447,44	11 708,31	739,13
93	31.08.2040	84 801,24	12 447,44	11 788,22	659,22
94	30.11.2040	72 932,57	12 447,44	11 868,67	578,77
95	28.02.2041	60 982,89	12 447,44	11 949,68	497,76
96	31.05.2041	48 951,66	12 447,44	12 031,23	416,21
97	31.08.2041	36 838,32	12 447,44	12 113,34	334,10
98	30.11.2041	24 642,30	12 447,44	12 196,02	251,42
99	28.02.2042	12 363,04	12 447,44	12 279,26	168,18
100	31.05.2042	0,00	12 447,42	12 363,04	84,38

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 219, Avenue François Verdler 81022 ALBI Cedex 9. Tél : 098 098 18 18 (numéro non surtaxé) - 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage en assurances, immatriculée sous le numéro 07 019 259 au Registre de l'ORIAS.



IMPALIM VERT

10-31-1248 - Caisse PFC / pfc@nmpm.org



FINANCEMENT STRUCTURE

Le coût de la structure (hors plan d'action et investissement) représente environ 1 700 000 € dont 1 350 000 € sont des dépenses de personnels, 300 000 € des achats, prestataires et fournitures, 50 000 € d'annuité de la dette...

Ces coûts sont financés à hauteur de 947 370 € par :

- Les participations statutaires des membres (435 523 € de la Région / 347 455 € du département / 164 392 € des communes),
- Une participation annuelle forfaitaire de l'Etat pour 120 000 €.

Les recettes institutionnelles représentent 1 067 370 €, laissant un reste à financer de 632 630 €.

La mutualisation des moyens généraux entre les diverses compétences permet un gain de productivité qui dégage 220 000 €.

La valorisation des locaux et la vente d'énergie permettent de dégager 50 000 €.

La mise à disposition de personnel et les prestations assurées par les équipes d'entretien de l'espace naturel et/ou de l'ingénierie représentent 250 000 €.

Enfin, la valorisation de la structure d'ingénierie dans le cadre du plan d'action et des appels à projet permet de dégager environ 130 000 €.

Les recettes d'activités représentent donc 650 000 €, ce qui permet de dégager un autofinancement d'environ 20 000 €

Cet autofinancement est affecté pour partie au renouvellement du parc automobile et informatique et au plan d'action annuel d'autre part.

SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de 442 287 € financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 €, de l'Etat à hauteur de 105 000 €, autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 €.

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 65 % de ce coût global.

En 2021, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la gestion des contentieux, la modification du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'approbation du PCAET.

En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée pour les 2 années à venir.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 75 000 €, les frais de structure à 6 000 €, soit un total de 81 000 € et ce, pour les 2 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 30 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 51 000 €.

A l'horizon de 3 années, les budgets seront impactés seulement par les actualisations nécessaires des supports d'analyse.

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi de 7 577 installations représente en 2021 : 265 000€

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de 220 000 €. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain, de Broquiès et du Rougiers

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

A compter de 2022 l'intégration d'une vingtaine de communes modifiera la structure budgétaire du Parc avec l'accroissement des dépenses liées à un poste supplémentaire de techniciens et la montée en charge progressive qui sera complétée de manière dégressive par l'apport de subvention d'équilibre des collectivités concernées selon le plan validé par le Comité syndical.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

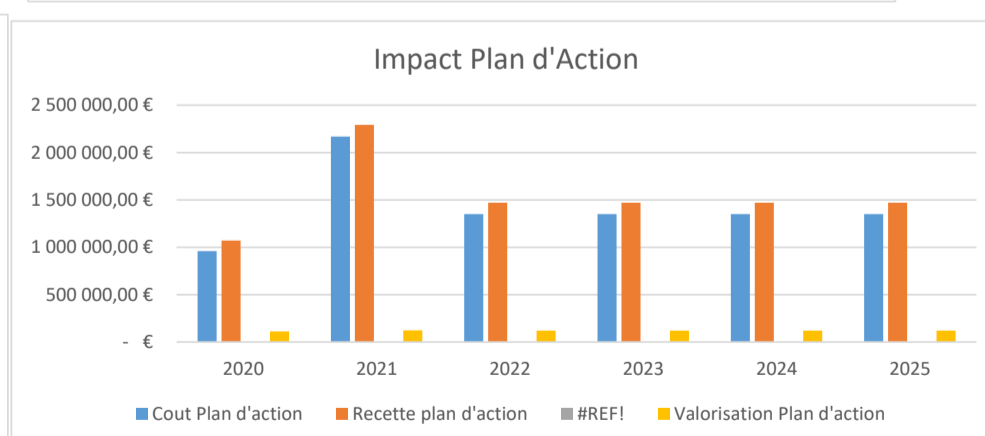
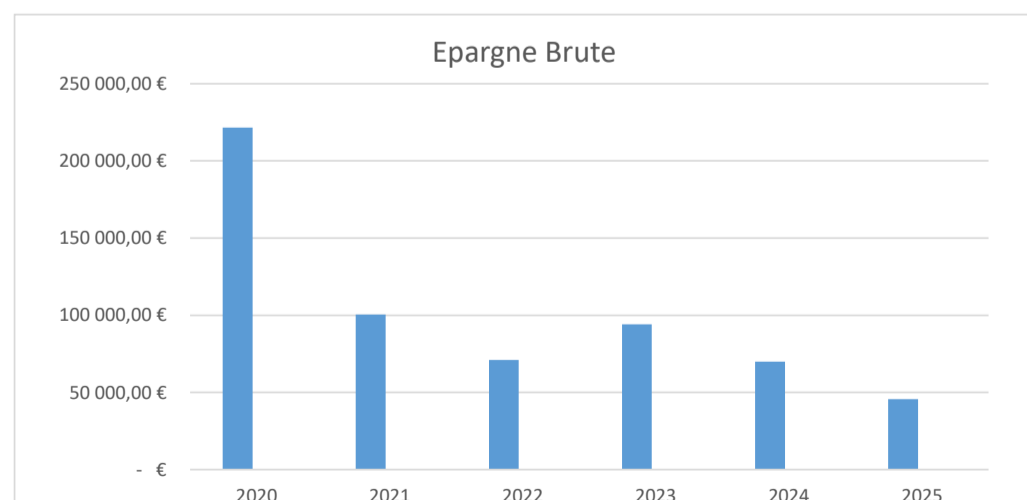
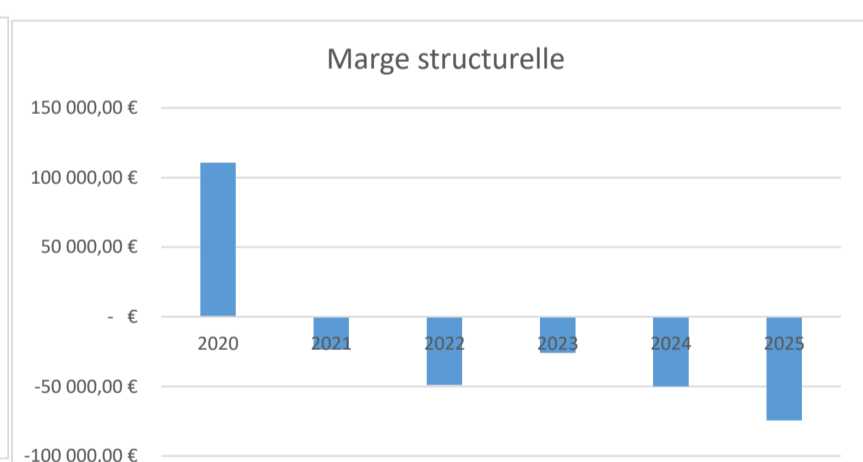
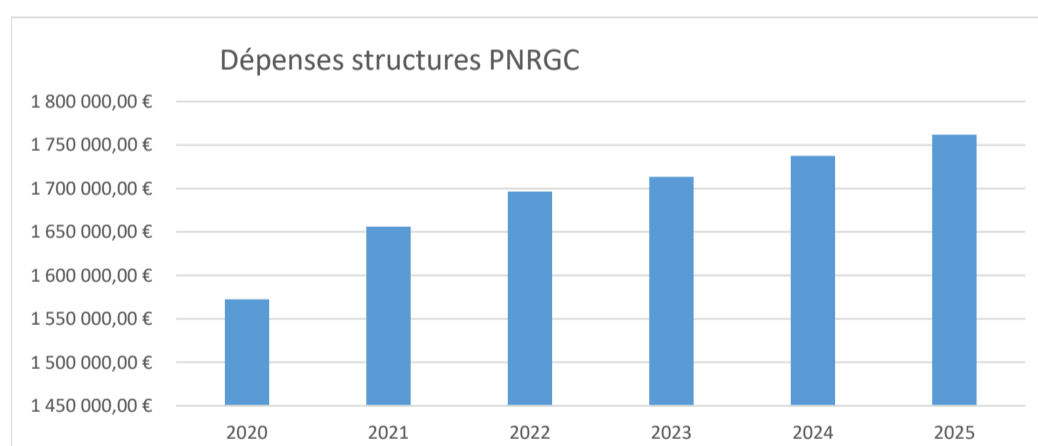
Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_100-BF
Reçu le 07/12/2021

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses structures PNRGC	1 572 354,00 €	1 656 000,00 €	1 696 340,00 €	1 713 303,40 €	1 737 386,95 €	1 761 815,60 €
Ressources humaines	1 299 001,00 €	1 356 000,00 €	1 376 340,00 €	1 390 103,40 €	1 410 954,95 €	1 432 119,28 €
Structures (énergie,fournitures,frais financiers)	273 353,00 €	300 000,00 €	320 000,00 €	323 200,00 €	326 432,00 €	329 696,32 €
Recettes structures PNRGC	1 682 959,00 €	1 632 370,00 €	1 647 370,00 €	1 687 370,00 €	1 687 370,00 €	1 687 370,00 €
Recettes statutaires syndicats PNR	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €
Statutaire Région	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €
Statutaire Département	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €
Statutaire Communes	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €
Participation Annuelle Etat	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Recettes liées à des activités PNR	615 589,00 €	565 000,00 €	580 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €
Marge structurelle	110 605,00 €	- 23 630,00 €	- 48 970,00 €	- 25 933,40 €	- 50 016,95 €	- 74 445,60 €
Cout Plan d'action	959 636,00 €	2 168 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €
Recette plan d'action	1 070 637,00 €	2 292 000,00 €	1 470 000,00 €	1 470 000,00 €	1 470 000,00 €	1 470 000,00 €
Valorisation Plan d'action	111 001,00 €	124 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Epargne Brute	221 606,00 €	100 370,00 €	71 030,00 €	94 066,60 €	69 983,05 €	45 554,40 €
Remboursement en capital	27 272,00 €	27 272,00 €	27 272,00 €	27 272,00 €	27 272,00 €	27 272,00 €
CAF nette	194 334,00 €	73 098,00 €	43 758,00 €	66 794,60 €	42 711,05 €	18 282,40 €
OPERATION INVESTISSEMENT						
Depenses Investissement	465 694,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Recettes Investissement	680 589,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Emprunt						
fctva	12 000,00 €	40 136,00 €	11 050,00 €	11 050,00 €	7 650,00 €	7 650,00 €
RESULTAT EXERCICE	421 229,00 €	68 234,00 €	19 808,00 €	52 844,60 €	25 361,05 €	932,40 €
STOCK DE LA DETTE	860 000,00 €	832 728,00 €	805 456,00 €	778 184,00 €	750 912,00 €	723 640,00 €
INDICATEURS DE GESTION						
Taux autofi brut	8%	3%	2%	3%	2%	1%
Capacité de Désendettement	3,88	8,30	11,34	8,27	10,73	15,89
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité	53%	38%	47%	47%	47%	48%



Délibération **PNRGC n° 2021-101** du Comité syndical du 3 décembre 2021

Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lézou Programme Opérationnel 2021 - 2

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOL Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

En juin 2018, le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses et le Syndicat mixte du Lézou ont validé avec le Conseil Régional d'Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron le Contrat Territorial Régional Grands Causses Lézou qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre notre territoire, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie pour :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire Grands Causses Lézou ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Ce contrat fait chaque année l'objet de programmations opérationnelles qui rassemblent tous les projets qui concourent à la stratégie de territoire.

Le PNR des Grands Causses assure l'animation et le pilotage du contrat sur son territoire. Dans ce cadre les maîtres d'ouvrage ont pu être accompagnés dans le montage et le dépôt des dossiers inscrits dans le cadre de la deuxième programmation opérationnelle 2021 du Contrat Régional Grands Causses Lézou. Au total ce sont 38 projets pour plus de 6.5 M€ investis sur le territoire et cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron qui ont été examinés par le comité de pilotage du novembre 2021 validés et validés dans le cadre de cette programmation (maquette de programmation en annexe).

Cette 2ème programmation 2021 clôture le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 après la validation de 6 programmes opérationnels pour un total de 216 projets et 102 M€ d'investissements cumulés qui ont pu être accompagnés sur le territoire et notamment 51 logements communaux rénovés, 39 rénovations énergétiques de bâtiments publics, 27 projets d'aménagement d'espaces publics dans les villages. Ce Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lévézou a également été décliné en un Contrat Grand Site Occitanie Millau Roquefort Sylvanès avec 13 projets accompagnés et 8 Contrats Bourgs Centre avec 20 projets accompagnés.

Pour la période 2022-2027 une nouvelle politique contractuelle territoriale sera engagée, dans le cadre du Pacte Vert de la Région Occitanie et en déclinaison du Contrat de Plan Etat Région, autour de deux grands enjeux : Réussir le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la Résilience au changement Climatique. Un dialogue territorial sera engagé en 2022 pour l'élaboration des nouveaux contrats en lien avec La Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, les Communautés de Communes et le PNR des Grands Causses.

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le 2ème programme opérationnel 2021 du Contrat Grands Causses Lévézou et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_101-DE
Reçu le 07/12/2021

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LE TERRITOIRE PNR GRANDS CAUSSES PETR LEVEZOU (AVEYRON) - Programmation 2021-2 PROJET

Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe

Opérations	Lieu de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Autofinancement		Total des aides publiques sollicitées		Europe		Etat		Région sollicitée		Région		Conseil Départemental		Autres	
				montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
PRIORITE 1 : soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement																			
Mesure 1 Soutenir un développement territorial de la filière brebis																			
Mesure 2 Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du patrimoine																			
Requalification des sites touristiques	MOSTUEJOULS	Commune de MOSTUEJOULS	15 350,00 €	3 838,00 €	25%	11 512,00 €	75%			6 140,00 €	NR	3 070,00 €	20%	2 302,00 €	13%	3 070,00 €	20%		
Rénovation du Gite du Château de Latour	MARNHAGUES ET LATOUR	Commune de MARNHAGUES ET LATOUR	279 202,00 €	112 144,00 €	40%	167 058,00 €	60%			41 418,00 €	15%	83 760,00 €	30%	41 880,00 €	15%	83 760,00 €	en cours d'instruction		
Itinérance Gorges et vallée du Tarn	SAINT ROMÉ DE TARN	SAINT ROMÉ DE TARN	45 502,00 €	27 302,00 €	60%	34 869,00 €	40%	18 200,00 €	40%			9 100,00 €	20%	9 100,00 €	20%	7 569,00 €	20%		
Mesure 3 Contrat Grand Site																			
Aménagement de voies cyclables	CC Millau Grands Causses	CC Millau Grands Causses	230 000,00 €	115 191,00 €	50%	114 809,00 €	50%		leader sollicité	92 000,00 €	40%	80 500,00 €	35%	22 809,00 €	10%				
Mesure 4 Filières Bois																			
Chaudière Biomasse	Laval roquecezière	Commune de Laval roquecezière	53 297,56 €	9 740,00 €	20%	43 557,56 €	80%			19 481,54 €	37%	22 809,00 €	43%	22 809,00 €	43%				
Mairie/Ecole/Bibliothèque chaudière collective	FAYET	Commune de FAYET	29 364,00 €	6 735,00 €	23%	22 629,00 €	80%			14 000,00 €	48%	8 810,00 €	30%	8 629,00 €	30%				
PRIORITE 2 : renforcer et renouveler l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques																			
Mesure 5 Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi																			
Création d'un multiservice	Cornus	Commune de Cornus	520 000,00 €	207 000,00 €	40%	313 000,00 €	60%		leader sollicité	208 000,00 €	40%	80 000,00 €	15%	80 000,00 €	15%	25 000,00 €	dossier identifié		
Création d'un multiservice	Viala du Tarn	Commune de Viala du Tarn	224 150,00 €	59 301,00 €	26%	164 849,00 €	74%			79 682,00 €	43%	45 249,00 €	20%	45 249,00 €	20%	25 000,00 €	en cours d'instruction		
Etude Petite Ville de Demain Attractivité économique	PONT DE SALARS	Commune de PONT DE SALARS	23 400,00 €	11 730,00 €	50%							11 730,00 €	50%	11 730,00 €	50%				
Mesure 6 HABITER LE TERRITOIRE AUTREMENT																			
Réhabilitation d'un logement communal	Campagnac	Commune de Campagnac	145 000,00 €	86 418,00 €	60%	58 582,00 €	40%			29 000,00 €	20%	5 000,00 €	3%			En cours d'instruction	24 582,00 €	17%	
Réhabilitation de 2 logements - Maison Robert	CAMARES	Commune de Camarès	375 008,00 €	160 405,00 €	43%	214 603,00 €	57%			132 403,00 €	35%	20 000,00 €	5%			En cours d'instruction	42 200,00 €	en cours d'instruction	20 000,00 € 5%
Rénovation énergétique du bâtiment Mairie /école	VERRIERES	Commune de VERRIERES	63 791,00 €	25 517,00 €	40%	38 274,00 €	60%			19 137,00 €	nr	19 137,00 €	30%	19 137,00 €	30%				
Mise en accessibilité des sanitaires du Camping	Fayet	Commune de Fayet	31 923,00 €	7 170,00 €	22%	24 753,00 €	78%			5 598,00 €	nr	9 577,00 €	30%			En cours d'instruction	9 578,00 €	30%	
Travaux de réfection des toitures du local de réunion et du local de stockage du matériel sportif	Camares	Commune de Camarès	22 968,00 €	4 593,00 €	20%	18 375,00 €	80%			9 187,00 €	40%	4 594,00 €	20%			En cours d'instruction	4 594,00 €	20%	4 594,00 € 20%
Rénovation énergétique de la salles des fêtes	LA CAVALERIE	LA CAVALERIE	395 000,00 €	182 000,00 €	25%					162 500,00 €	23%	50 000,00 €	15%	50 000,00 €	15%				
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	BROUSSE LE CHÂTEAU	BROUSSE LE CHÂTEAU	293 419,49 €	88 683,64 €	30%	204 735,85 €	70%			88 025,98 €	30%	88 025,00 €	30%			En cours d'instruction	19 881,31 €	en cours d'instruction	8 802,58 € 3%
Rénovation énergétique de l'école	ROQUEFORT SUR SOULZON	Commune de ROQUEFORT SUR SOULZON	378 894,33 €	101 557,73 €	27%	277 336,60 €	73%			151 557,73 €	NR	50 000,00 €	13%	50 000,00 €	13%	75 778,87 €	pas de dossier reçu		

Rénovation énergétique des bâtiments publics	L'HOSPITALET DU LARZAC	Commune de L'HOSPITALET DU LARZAC	107 823,00 €	21 565,00 €	20%	56 260,00 €	52%			43 129,00 €	40%	13 130,00 €	12%	13 130,00 €	12%			30 000,00 €	28%	
Rénovation énergétique de l'école Albert Séguier	MILLAU	Commune de MILLAU	280 000,00 €	90 000,00 €	32%	190 000,00 €	68%			140 000,00 €	50%	50 000,00 €	18%	50 000,00 €	18%					
Logement communal	SAINT ANDRE DE VEZINES	Commune de SAINT ANDRE DE VEZINES	125 000,00 €	25 000,00 €	20%	100 000,00 €	80%			37 500,00 €	NR	12 500,00 €	10%	11 000,00 €	9%	37 007,00 €	30%	12 500,00 €	10%	
Création d'un logement communal	SAINT SEVER DU MOUSTIER	SAINT SEVER DU MOUSTIER	170 568,00 €	62 227,20 €	36%	108 340,80 €	64%			68 227,20 €	NR	6 000,00 €	4%	En cours d'instruction		39 000,00 €	en cours d'instruction			
Rénovation énergétique de la Salles des fêtes/cantine école	VERSOLS ET LAPEYRE	Commune de VERSOLS ET LAPEYRE	125 694,00 €	25 138,80 €	20%	100 555,20 €	80%			37 708,20 €	NR	37 708,00 €	30%	37 708,00 €	30%	25 000,00 €	20%			
Aménagement des rues de la Mairie et du Tioulas	COMPREGNAC	Commune de COMPREGNAC	48 881,89 €	17 862,89 €	37%	31 019,00 €	63%			12 220,00 €	NR	7 401,00 €	15%	7 401,00 €	15%	11 398,00 €	20%			
Aménagement des ruelles et espaces publics - phase 1	LA COUVERTOIRADE	COMMUNE DE LA COUVERTOIRADE	542 013,00 €	108 403,00 €	20%	433 610,00 €	80%			135 503,00 €	<i>en cours d'instruction FNADT</i>	100 000,00 €	19%	En cours d'instruction		50 000,00 €	9%			
Aménagement d'un espace public	COUPIAC	COMMUNE DE COUPIAC	55 316,00 €	21 526,98 €	39%	33 789,02 €	61%			6 131,00 €	NR	138 829,00 €	25%	En cours d'instruction		13 829,00 €	pas de dossier reçu			
Rénovation énergétique de l'Agence Postale communale	BROQUIES	COMMUNE DE BROQUIES	58 368,00 €	24 515,00 €	42%	33 853,00 €	58%					17 510,40 €	30%	17 510,40 €	30%	14 592,00 €	25%	1 751,00 €	3%	
Rénovation énergétique de la mairie	MOUNES PROHENCoux	COMMUNE DE MOUNES PROHENCoux	70 471,30 €	14 095,00 €	20%	56 376,30 €	80%			28 188,00 €	<i>pas de dossier</i>	21 141,39 €	30%	21 141,39 €	30%	7 047,00 €	10%			
Aménagement d'espaces publics	COMBRET SUR RANCE	COMMUNE DE COMBRET	216 960,00 €	74 253,00 €	34%	142 707,00 €	66%			54 240,00 €	25%	54 240,00 €	25%	34 227,00 €	16%	50 000,00 €	25%			
Rénovation énergétique d'un Tiers Lieu	SAINT SATURNIN DE LENNE	COMMUNE DE SAINT SATURNIN DE LENNE	341 231,00 €	118 115,00 €	34%	223 116,00 €	66%	leader sollicité		119 431,00 €	35%	50 000,00 €	14%	50 000,00 €	14%	138 151,00 €	en cours d'instruction		2 500,00 €	1%
Achat de nouveaux équipements pour l'opération "Zéro plastique" dans la restauration municipale scolaire	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	45 438,00 €	18 176,00 €	70%	27 262,00 €	60%			13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%	13 631,00 €	30%					
Achat d'un four pour la cantine scolaire	NANT	COMMUNE DE NANT	7 234,78 €	1 034,75 €	14%	6 200,03 €	85%			4 029,60 €	56%	2 710,00 €	30%	En cours d'instruction						
Mise en accessibilité de l'école communale	CASTELNAU PEGAYROLS	COMMUNE DE CASTELNAU PEGAYROLS	191 191,00 €	68 036,00 €	36%	123 155,00 €	64%			88 500,00 €	46%	14 655,00 €	8%	14 655,00 €	8%	25 000,00 €	13%			
Aménagement cœur de village 1ère tranche	LA BASTIDE-SOLAGES	COMMUNE DE LA BASTIDE-SOLAGES	261 752,00 €	88 294,00 €	34%	173 458,00 €	66%	18 078,00 €	leader sollicité	51 090,00 €	20%	30 687,00 €	12%	30 687,00 €	12%	51 830,00 €	en cours d'instruction		25 000,00 €	9%
Mesure 7 Contrat Bourg Centre																				
BC : Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles Curan	SALLES CURAN	Commune de SALLES CURAN	522 477,00 €	130 199,00 €	25%	392 278,00 €	75%			242 278,00 €	46%	156 743,00 €	30%	50 000,00 €	10%	100 000,00 €	19%			
Rénovation énergétique de la Mairie Annexe et du boulodrome Yves Malet	SAINT AFFRIQUE	Commune de SAINT AFFRIQUE	130 315,00 €	26 064,00 €	20%	104 251,00 €	80%			52 900,00 €	NR	39 094,50 €	30%	39 094,50 €	30%					
Dotation Innovation Expérimentation Alimentation																				
Création du "Local Paysan" (approvisionnement en circuit court)	SAINT IZAIRE	COMMUNE DE SAINT IZAIRE	14 310,00 €	2 862,00 €	20%	11 448,00 €	80%			8 586,00 €	60%	2 832,00 €	20%	2 832,00 €	20%					
Jardins partagés	MILLAU	COMMUNE DE MILLAU	95 017,00 €	37 509,00 €	50%					20 000,00 €	21%	37 509,00 €	50%	37 509,00 €	50%					
Investissement logistiques de l'association	Assoc les Loco motivés	Assoc les Loco motivés	3 753,00 €	1 876,00 €	50%							1 876,00 €	50%	1 876,00 €	50%					
Total de la maquette (aides acquises ou programmées)			6 427 003,35 €	3 372 686,36 €	52%	3 054 316,99 €	48%	36 278,00 €	1%	1 796 115,12 €	28%	1 276 841,29 €	20%	758 339,29 €	12%	358 437,00 €	6%	105 147,58 €	2%	

LEGENDE :

Montant en "gras" = montant stabilisé pouvant être mis au vote et pouvant faire l'objet d'une attribution de subvention

Montant en "gras" et souligné = subventions attribuées

Montant ni en "gras" ni souligné = montant issu du plan de financement prévisionnel du maître d'ouvrage

Montant en Italique = dossier non retenu

**Renouvellement de la convention d'adhésion
au service de médecine professionnelle et préventive
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron**

■ Président de séance	Richard FIOLE
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Fadhila BENAMMAR KOLY - Emmanuelle GAZEL - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Michel DURAND Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Marie LACAZE donne son pouvoir à Clément CARLES Séverine PEYRETOUT donne son pouvoir à Richard FIOLE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Jean-Luc CRASSOUS - Nadine FRAYSSE - Bastien GIACOBBI - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Pascal MAZET - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - François RODRIGUEZ

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

VOTE :	Pour : 34	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron.
- d'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 mars 1994 portant création du Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion conformément aux dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du service de Médecine Professionnelle et Préventive,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ENTRE :

Le Centre de Gestion de l'Aveyron, représenté par son Président, Monsieur Maurice BARTHELEMY, dûment habilité par la délibération du 19 janvier 2021

ET

M. ou Mme Richard FIOL

Maire ou Président(e) de du Syndicat mixte de Parc naturel régional des Grands Causses

Dûment habilité(e) par délibération en date du 21 septembre 2020 n° 2020 - 001

ARTICLE 1 : ADHESION

Le syndicat mixte de Parc naturel régional des Grands Causses adhère au service de Médecine Professionnelle Préventive du Centre de Gestion l'Aveyron pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les nouvelles modalités définies ci-après.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_102-DE
Reçu le 07/12/2021

ARTICLE 2 : AGENTS

Conformément à l'article 11 du décret précité, les agents des collectivités territoriales et établissements publics locaux bénéficient d'une surveillance « Santé au Travail » par le biais d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par le Pôle Santé, Sécurité au Travail.

Sont concernés tous les agents de la collectivité ou de l'établissement public local :

- fonctionnaires titulaires, stagiaires,
- contractuels de droit public,
- contractuels de droit privé (apprentis, emplois aidés...) *et personnel du SPANIC (Service Public d'Aménagement Non Collectif)*

ARTICLE 3 : COMPOSITION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le service de Médecine Professionnelle et Préventive est composé d'une équipe pluridisciplinaire comprenant :

- Médecin(s) de Prévention,
- Infirmier(s) en Santé au Travail,
- Psychologue du Travail-Ergonome,
- Secrétariat médical.

L'équipe pluridisciplinaire est susceptible de faire intervenir tout autre professionnel détenant des compétences de nature à compléter son activité.

Article 3.1 : Le rôle du Médecin de Prévention :

Il assure la surveillance médicale des agents dont il a la charge en lien avec leur situation de travail. A ce titre, il effectue les visites médicales selon une fréquence qu'il détermine au vu de l'état de santé des agents concernés et/ou de la surveillance médicale particulière à exercer. Il a la responsabilité générale de l'équipe pluridisciplinaire et peut déléguer certaines tâches au personnel infirmier.

A l'issue de la visite médicale, le médecin délivre une fiche de visite médicale.

Dans le cadre de ces missions, le médecin de prévention peut prescrire tous examens complémentaires (hématologiques, biologiques, radiographies...). Ces examens sont à la charge de l'employeur public.

Le médecin assiste de plein droit aux séances du CHSCT (article 14-2 du décret n° 85-603 modifié).

Article 3.2 : Le rôle de l'Infirmier en Santé au Travail

Son rôle s'inscrit en complémentarité avec celui du Médecin de Prévention :

Il assure un suivi périodique individuel de l'état de santé des agents en lien avec leur situation de travail sans pouvoir se substituer aux examens d'embauche ou aux avis d'aptitude qui restent sous la responsabilité du Médecin de Prévention.

Il participe et accompagne les actions d'éducation, de dépistage ainsi que les actions organisées par le Pôle Santé, Sécurité au Travail.

Il réalise toute tâche administrative en lien avec les missions liées au poste de travail (enquête, rédaction de rapport, coordination avec le médecin du travail et avec le secrétariat du service médical.

A l'issue de l'entretien, l'Infirmier en Santé au Travail délivre une attestation de suivi infirmier. Il oriente si besoin, les agents vers le Médecin de Prévention.

Article 3-3 – Le rôle du Psychologue du Travail et/ou Ergonome

Le Psychologue et/ou Ergonome intervient si nécessaire à la demande du Médecin de Prévention dans le cadre d'un accompagnement psychologique individuel ou pour aider la collectivité à trouver des solutions techniques aux problématiques individuelles rencontrées. Dans certains cas, des demandes d'aides financières peuvent être sollicitées auprès du FIPHFP. Si nécessaire, le recours au préventeur du CDG 12 complète l'activité du Psychologue du Travail et/ou Ergonome.

La prise en charge des risques psychosociaux (RPS) n'entre pas dans le champ de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_102-DE
Reçu le 07/12/2021

Article 3.4 : Le rôle du Secrétariat Médical

Il est chargé de la gestion et de l'organisation matérielle du service. A ce titre, il prend en charge la convocation des agents (création et envoi des convocations), la gestion du planning des visites médicales et des entretiens infirmiers, la gestion des stocks de matériel médical (fournitures et consommables), la gestion du stockage des dossiers et de toute autre tâche sous la responsabilité de ses supérieurs hiérarchiques.

Pour une meilleure gestion et organisation matérielle du service :

→ La collectivité s'engage à communiquer annuellement au secrétariat médical :

- la liste complète de l'effectif des agents
- les coordonnées de leur assistant de prévention, leur psychologue du travail et leur assistante sociale.

→ La collectivité s'engage par ailleurs à signaler le recrutement de tout nouvel agent soumis au suivi médical.

La collectivité s'engage à signaler sans délai au secrétariat médical, les agents absents et à les remplacer si possible.

ARTICLE 4 : LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRÔLE MEDICAL

- **Visite médicale d'embauche auprès du Médecin de Prévention** afin de déterminer l'aptitude de l'agent au poste de travail proposé, conformément à l'article à l'article 119 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

➤ Lors de la nomination des fonctionnaires et du recrutement des contractuels de droit public (quelle qu'en soit la durée) :

Cette visite complète la visite d'embauche effectuée avant la nomination ou le recrutement auprès du médecin agréé (*telle que prévue par le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 et assurée par un médecin agréé, autre que le médecin traitant de l'agent*).

Cette visite présente un caractère obligatoire.

➤ Lors du recrutement des contractuels de droit privé (quelle qu'en soit la durée) :
Le Médecin de Prévention assure le suivi médical réglementaire.

- **Visite médicale et entretien infirmier obligatoires réalisés par le Médecin de Prévention ou l'infirmier en Santé au Travail** au moins tous les 2 ans pour les agents non soumis à une surveillance médicale particulière.

Dans cet intervalle, une visite supplémentaire peut-être organisée :

- . à la demande de l'agent : (article 20 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié),
- . à la demande de l'employeur,
- . à la demande du médecin traitant,
- . à la demande du service d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

- **Visite de surveillance médicale particulière à l'égard** (article 21 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié) :

- des personnes reconnues travailleurs handicapés,
- des femmes enceintes,
- des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou longue durée,
- des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
- des agents souffrant de pathologies particulières.

Le rythme de la surveillance médicale particulière est défini par le médecin de prévention.

- **Visite (non obligatoire mais vivement recommandée) de reprise après un arrêt en maladie ordinaire d'au moins 30 jours ou un arrêt pour accident de service d'au moins 30 jours.**

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_102-DE
Reçu le 07/12/2021

- **Vaccinations**

Le Service de Médecine Professionnelle et Préventive peut recommander des examens complémentaires et des vaccins spéciaux (hépatite, leptospirose...). Ceux-ci demeurent à la charge de l'employeur public. Toutefois, les vaccins recommandés par le médecin, sans rapport avec l'activité professionnelle, sont à la charge de l'agent.

Avant toute visite médicale ou entretien infirmier, la collectivité s'engage à fournir au secrétariat médical, la fiche de poste et à communiquer toutes informations utiles.

RAPPEL : Conformément à l'article 23 du décret n° 85-603 modifié, des autorisations d'absence sont accordées par l'autorité territoriale pour permettre aux agents de subir les examens médicaux susvisés.

ARTICLE 5 : ACTIONS SUR LE MILIEU PROFESSIONNEL (TIERS-TEMPS)

Dans le cadre de son action sur le milieu professionnel, le médecin du service mène des actions de prévention telles que prévues par les articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- L'hygiène générale des locaux de service ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine ;
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- L'information sanitaire.

A cette occasion, le Médecin pourra être accompagné de l'Infirmier en Santé au Travail, du Préventeur, de la Psychologue du Travail – Ergonome ainsi que de toute autre personne dont la présence est rendue nécessaire notamment l'Assistant(e) de Prévention.

ARTICLE 6 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Conformément à l'article 26 du décret précité, le Service de Médecine Professionnelle et Préventive établit chaque année un rapport d'activité qui est transmis à l'autorité territoriale et à l'organisme compétent en matière d'hygiène et de sécurité.

ARTICLE 7 : PROCEDURE D'URGENCE EN CAS DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

Si un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection, il en avise immédiatement son supérieur hiérarchique.

La faculté ouverte au présent article doit s'exercer de telle manière qu'elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent.

La collectivité s'engage à informer le Service Médecine Professionnelle et Préventive si une telle procédure d'urgence est activée.

ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE L'EXERCICE DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Article 8.1 : Gestion des effectifs de la collectivité

- La collectivité s'engage à communiquer annuellement au secrétariat médical, avant le 31 janvier de l'année en cours, la liste complète de l'effectif dressée au 31 décembre de l'année N-1 (ou *effectif au 1^{er} janvier en cas de nouvelle adhésion ou de modification substantielle de la structure*). La collectivité s'engage par ailleurs à signaler la nomination ou le recrutement des nouveaux agents soumis au contrôle médical.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_102-DE
Reçu le 07/12/2021

Article 8.2 : Organisation des visites médicales ou entretiens infirmiers

- Les visites médicales ou entretiens infirmiers se tiendront dans le cabinet médical du CDG ou dans des locaux mis à disposition par les collectivités ou établissements publics locaux. Ces locaux doivent permettre la mise en œuvre des visites médicales ou entretiens infirmiers dans des conditions de confort, d'hygiène, de sécurité et de confidentialité requises. Les lieux, dates et heures des visites sont fixés par le secrétariat médical du CDG.
- La collectivité s'engage à signaler sans délai au secrétariat médical, les absences prévisibles et à remplacer les agents absents en cas d'effectif suffisant.

ARTICLE 9 : MONTANT DES PRESTATIONS

La participation aux frais de fonctionnement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive est assurée par une cotisation d'un montant de 51 €/ an/ agent sur la base de l'effectif moyen de la collectivité tel qu'il apparaît aux bordereaux de déclaration des cotisations au CDG (année N-1) en lien avec l'affiliation.. En cas de modification substantielle de la collectivité (fusion ...) ou de reprise d'une activité de droit privé, un réajustement sera opéré sur la base de l'effectif établi au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le montant annuel des prestations sera réglé par mandat administratif sur présentation d'une facture semestrielle.

Ce tarif peut être modifié à l'initiative du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

ARTICLE 10 : RENOUELEMENT ET RESILIATION

Toute demande de radiation du Service de Médecine Professionnelle et Préventive doit être adressée au Centre de Gestion par lettre recommandée avec accusé de réception. Une radiation ne peut intervenir qu'au 31 décembre de chaque année et avec préavis de 3 mois. Toutefois, dans la mesure où la médecine professionnelle est obligatoire, la collectivité sera tenue de justifier de son adhésion à un autre service de médecine professionnelle de son choix.

Cette convention pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Le CDG 12 se réserve le droit de mettre fin à la présente convention s'il n'était plus en mesure, notamment au regard de l'effectif pluridisciplinaire, d'assurer le suivi médical prévu à l'article 4.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le CDG 12 est assuré au titre de sa responsabilité civile pour l'ensemble de son activité. Il est également assuré pour les dommages pouvant résulter de l'occupation temporaire des locaux mis à disposition pour la réalisation des visites médicales et entretiens infirmiers.

ARTICLE 12 : GESTION DES DONNEES PERSONNELLES ET MEDICALES

Le CDG 12 est tenu au respect des obligations légales en matière des données personnelles et médicales, ainsi que de confidentialité. Il garantit le respect de ses obligations en la matière par l'ensemble de ses agents, médecins, infirmier en santé au travail et personnels administratifs ainsi que dans le cadre de la conservation des données médicales dont il a connaissance.

ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES

A défaut de règlement amiable, tout litige lié à la mise en œuvre de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse territorialement compétent.

La présente convention est établie en deux exemplaires (un pour la collectivité ou l'établissement public local, un pour le CDG 12).

Fait à *St. Paul* , le *3 décembre 2021*

Pour la collectivité,

Le Président, R. FIOLE

Pour le Centre de Gestion

Le Président - M. BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20211203-20211203_102-DE
Reçu le 07/12/2021